BRANDEIS UNIVERSITY
LIBRARY
Rare Book Collection

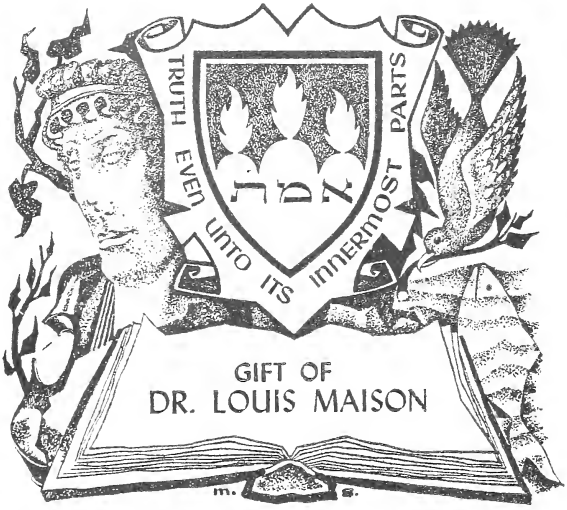

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
Boston Library Consortium Member Libraries

http://www.archive.org/details/uvrescomplettesd04helv

ŒUVRES

COMPLETTES

D'HELVETIUS.

TOME QUATRIÈME.

ŒUVRES
COMPLETTES
D'HELVETIUS.

NOUVELLE ÉDITION,

Corrigée & augmentée ſur les Manuſcrits de l'Auteur, avec ſa Vie & ſon Portrait.

DE L'HOMME.

Honteux de m'ignorer,
Dans mon être, dans moi, je cherche à pénétrer.
VOLTAIRE, Diſc. 6, de la nature de l'Homme.

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,
Chez SERVIERE, LIBRAIRE.

1795.

DE L'HOMME,

DE SES FACULTÉS INTELLECTUELLES ET DE SON ÉDUCATION.

Ouvrage posthume d'HELVETIUS.

SECTION VI.

Des maux produits par l'ignorance ; que l'ignorance n'eſt point deſtructive de la molleſſe, qu'elle n'aſſure point la fidélité des ſujets ; qu'elle juge ſans examen les queſtions les plus importantes. Celle du luxe citée en exemple. Des malheurs où ces jugemens peuvent quelquefois précipiter une nation. Du mépris & de la haine qu'on doit aux protecteurs de l'ignorance.

CHAPITRE PREMIER.

De l'ignorance & de la molleſſe des peuples.

L'IGNORANCE n'arrache point les peuples à la molleſſe. Elle les y plonge, les dégrade & les avilit. Les nations les plus ſtupides ne ſont pas les plus recom-

mandables pour leur magnanimité, leur courage & la ſévérité de leurs mœurs. Les Portugais & les Romains modernes ſont ignorans: ils n'en ſont pas moins puſillanimes, voluptueux & moux. Il en eſt ainſi de la plupart des peuples de l'orient. En général dans tout pays où le deſpotiſme & la ſuperſtition engendrent l'ignorance; l'ignorance à ſon tour y enfante la molleſſe & l'oiſiveté.

Le gouvernement défend-il de penſer; je me livre à la pareſſe. L'inhabitude de réfléchir me rend l'application pénible & l'attention fatigante (1). Quels charmes pour moi auroit alors l'étude? Indifférent à toute eſpèce de connoiſſances, aucune ne m'intéreſſe aſſez pour m'en occuper; & ce n'eſt plus que dans des ſenſations agréables que je puis chercher mon bonheur.

Qui ne penſe pas veut ſentir, & ſentir délicieuſement. On veut même croître, ſi j'oſe le dire, en ſenſations à meſure qu'on diminue en penſées. Mais peut-on être à chaque inſtant affecté de ſenſations voluptueuſes? non, c'eſt de loin en loin qu'on en éprouve de telles.

L'intervalle qui ſépare chacune de ces ſenſations eſt chez l'ignorant & le déſœuvré rempli par l'ennui. Pour en abréger la durée, il ſe provoque au plaiſir, s'épuiſe & ſe blâſe. Entre tous les peuples quels ſont les plus généralement livrés à la débauche? les peuples eſclaves & ſuperſtitieux.

Il n'eſt point de nation plus corrompue que la vé-

nitienne (*a*) ; & ſa corruption, dit M. Burck, eſt l'effet de l'ignorance qu'entretient à Veniſe le deſpotiſme ariſtocratique & démocratique. « Nul citoyen » n'oſe y penſer. Y faire uſage de ſa raiſon eſt un » crime, & c'eſt le plus puni. Or, qui n'oſe penſer » veut du moins ſentir, & doit par ennui ſe livrer à » la molleſſe. Qui ſupporteroit le joug d'un deſpo- » tiſme ariſtocratique, ſi ce n'eſt un peuple ignorant » & voluptueux? Le gouvernement le ſait, & le gou- » vernement encourage ſes ſujets à la débauche. Il » leur offre à la fois des fers & des plaiſirs ; ils accep- » tent les uns pour les autres ; & dans leurs ames avilies » l'amour des voluptés l'emporte toujours ſur celui » de la liberté. Le Vénitien n'eſt qu'un pourceau qui, » nourri par le maître & pour ſon uſage, eſt gardé » dans un étable où on le laiſſe ſe veautrer dans la » fange & la boue.

» A Veniſe, grand, petit, homme, femme, clergé, » laïc, tout eſt également plongé dans la molleſſe. Les » nobles toujours en crainte du peuple & toujours » redoutables les uns aux autres, s'aviliſſent, s'éner- » vent eux-mêmes par politique, & ſe corrompent » par les mêmes moyens qu'ils corrompent leurs ſujets. » Ils veulent que les plaiſirs & les voluptés engour- » diſſent en eux le ſentiment d'horreur qu'exciteroit

(*a*) Voyez Traité du ſublime de M. Burck. Je le traduis, & ne prétends point juger d'un peuple que je ne connois que ſur des relations.

» dans un esprit élevé & fier le tribunal d'inquisition » de l'Etat ».

Ce que M. Burck dit ici des Vénitiens est également applicable aux Romains modernes, & généralement à tous les peuples ignorans & policés. Si le catholicisme, disent les réformés, énerve les ames & ruine à la longue l'empire où il s'établit; c'est qu'il y propage l'ignorance & l'oisiveté, & que l'oisiveté est mère de tous les vices politiques & moraux.

L'amour du plaisir seroit-il donc un vice? non. La nature porte l'homme à sa recherche, & tout homme obéit à cette impulsion de la nature. Mais le plaisir est le délassement du citoyen instruit, actif & industrieux, & c'est l'unique occupation de l'oisif & du stupide. Le Spartiate, comme le Perse, étoit sensible à l'amour; mais l'amour différent en chacun d'eux, faisoit de l'un un peuple vertueux, & de l'autre un peuple efféminé. Le ciel a fait les femmes dispensatrices de nos plaisirs les plus vifs. Mais le ciel a-t-il voulu qu'uniquement occupés d'elles, les hommes, à l'exemple des fades bergers de l'Astrée, n'eussent d'autre emploi que celui d'amans? ce n'est point dans les petits soins d'une passion langoureuse, mais dans l'activité de son esprit, dans l'acquisition des connoissances, dans ses travaux & son industrie que l'homme peut trouver un remède à l'ennui. L'amour est toujours un péché théologique, & devient un péché moral lorsqu'on en fait sa principale occupation. Alors il énerve l'esprit & dégrade l'ame.

Qu'à l'exemple des Grecs & des Romains les na-

tions faſſent de l'amour un Dieu (*a*), mais qu'elles ne s'en rendent point les eſclaves. L'Hercule qui combat Achéloüs, & lui enlève Déjanire, eſt fils de Jupiter. Mais l'Hercule qui file aux pieds d'Omphale n'eſt qu'un Sybarite. Tout peuple actif & éclairé eſt le premier de ces Hercules; il aime le plaiſir, le conquiert & ne s'en excède point; il penſe ſouvent, jouit quelquefois.

Quant au peuple eſclave & ſuperſtitieux, il penſe peu, s'ennuie beaucoup, voudroit toujours jouir, s'excite & s'énerve. Le ſeul antidote à ſon ennui ſeroit le travail, l'induſtrie & les lumières. Mais, dit à ce ſujet Sidnei, les lumières d'un peuple ſont toujours proportionnées à ſa liberté, comme ſon bonheur & ſa puiſſance toujours proportionnés à ſes lumières. Auſſi l'Anglois plus libre eſt communément plus éclairé que le François (*b*), le François que l'Eſpagnol, l'Eſpagnol

---

(*a*) L'amour eſt dans l'homme un principe puiſſant d'activité. Il a ſouvent changé la face des empires. L'amour & la jalouſie ouvrirent aux Maures les portes de l'Eſpagne, & y détruiſirent la dynaſtie des Ommiades. Son influence ſur le monde moral enhardit ſans doute les poëtes à lui donner ſur le phyſique une puiſſance qu'il n'a pas. Héſiode en fit l'architecte de l'univers.

(*b*) La France, dit-on, a, dans ces derniers temps, produit plus d'hommes illuſtres que l'Angleterre. Soit, il n'eſt pas moins vrai que le corps de la nation françoiſe s'abrutit de jour en jour. Le François n'a ni le même intérêt, ni les mêmes moyens de s'éclairer que l'Anglois. La France eſt actuellement peu redoutable. Le citoyen

que le Portugais, le Portugais que le Maure. L'Angleterre en conſéquence eſt, relativement à ſon étendue, plus puiſſante que la France (*a*), la France que l'Eſpagne, l'Eſpagne que le Portugal; & le Portugal que Maroc. Plus les peuples ſont éclairés, plus ils ſont vertueux, puiſſans & heureux. C'eſt à l'ignorance ſeule qu'il faut imputer les effets contraires. Il n'eſt qu'un cas où l'ignorance puiſſe être deſirable; c'eſt lorſque tout eſt déſeſpéré dans un Etat, & qu'à travers les maux préſens on apperçoit encore de plus grands maux à venir. Alors la ſtupidité eſt un bien (*b*). La ſcience & la prévoyance eſt un mal. C'eſt alors que fermant les yeux à la lumière, on voudroit ſe cacher des maux ſans remède. La poſition du citoyen eſt ſemblable à celle du marchand naufragé; l'inſtant pour lui le plus

---

ſans émulation y croupit dans la pareſſe. Le mérite ſans conſidération eſt le mépris des grands. Les hommes actuellement célèbres mourront ſans poſtérité.

(*a*) Pour prouver l'avantage du moral ſur le phyſique, le ciel, diſent les Anglois, a voulu que la Grande-Bretagne proprement dite, n'eût que le quart d'étendue de l'Eſpagne, que le tiers de la France, & que moins peuplée peut-être que ce dernier royaume, elle lui commandât par la ſupériorité de ſon gouvernement.

(*b*) Dans les empires d'orient, le plus funeſte & le plus dangereux don du ciel, dit un voyageur célèbre, ſeroit une ame noble, un eſprit élevé. Les gens vertueux & raiſonnables ſupportent impatiemment le joug du deſpotiſme. Or cette impatience eſt un crime dont le ſultan les puniroit. Peu d'Orientaux ſont expoſés à ce danger.

cruel n'eſt pas celui où, porté ſur les débris du vaiſſeau, la nuit couvre la ſurface des mers, où l'amour de la vie & l'eſpérance lui font dans l'obſcurité entrevoir une terre prochaine. Le moment terrible eſt le lever de l'aurore, lorſque repliant les voiles de la nuit, elle éloigne la terre de ſes yeux & lui découvre à la fois l'immenſité des mers & ſes malheurs : c'eſt alors que l'eſpérance portée avec lui ſur les débris du vaiſſeau, fuit, & cède ſa place au déſeſpoir.

Mais eſt-il quelque royaume en Europe où les malheurs des citoyens ſoient ſans remède ? Qu'on y détruiſe l'ignorance & l'on y aura détruit tous les germes du mal moral.

L'ignorance plonge non-ſeulement les peuples dans la molleſſe, mais éteint en eux juſqu'au ſentiment de l'humanité. Les plus ignorans ſont les plus barbares. Lequel ſe montra dans la dernière guerre le plus inhumain des peuples ? L'ignorant Portugais. Il coupoit le nez & les oreilles des priſonniers faits ſur les Eſpagnols. Pourquoi les Anglois & les François ſe montrèrent-ils plus généreux ? c'eſt qu'ils étoient moins ſtupides.

Nul citoyen de la Grande Bretagne qui ne ſoit plus ou moins inſtruit (2). Point d'Anglois que la forme de ſon gouvernement ne néceſſite à l'étude (3). Nul miniſtère qui doive être & qui ſoit en effet plus ſage à certains égards ; aucun que le cri national avertiſſe plus promptement de ſes fautes. Or ſi dans la ſcience du gouvernement comme dans toute autre, c'eſt du choc des opinions contraires que doit jaillir

la lumière ; point de pays ou l'adminiſtration puiſſe être plus éclairée, puiſqu'il n'en eſt aucun où la preſſe ſoit plus libre.

Il n'en eſt pas de même à Lisbonne. Où le citoyen étudieroit-il la ſcience du gouvernement ? ſeroit-ce dans les livres ? la ſuperſtition ſouffre à peine qu'on y liſe la bible. Seroit-ce dans la converſation ? il eſt dangereux d'y parler des affaires publiques, & en conſéquence perſonne ne s'y intéreſſe. Seroit-ce enfin au moment qu'un grand entre en place ? mais alors, comme je l'ai déjà dit, le moment de ſe faire des principes eſt paſſé ; c'eſt le temps de les appliquer, d'exécuter, & non de méditer. D'où faut-il donc qu'une pareille nation tire ſes généraux & ſes miniſtres ? de l'étranger. Tel eſt l'état d'aviliſſement où l'ignorance réduit un peuple.

CHAPITRE II.

L'ignorance n'assûre point la fidélité des sujets.

QUELQUES politiques ont regardé l'ignorance comme favorable au maintien de l'autorité du Prince, comme l'appui de sa couronne & la sauve garde de sa personne. Rien de moins prouvé par l'histoire. L'ignorance des peuples n'est vraiment favorable qu'au sacerdoce. Ce n'est point en Prusse, en Angleterre où l'on peut tout dire & tout écrire, qu'on attente à la vie des Monarques; mais en Portugal, en Turquie, dans l'Indostan, &c. Dans quel siècle dressa-t-on l'échafaud de Charles I? dans celui où la superstition commandoit en Angleterre, où les peuples gémissant sous le joug de l'ignorance, étoient encore sans art & sans industrie.

La vie de George III est assurée, & ce n'est point l'esclavage & l'ignorance, mais les lumières & la liberté qui la lui assurent. En est-il de même en Asie? y voit-on un trône au-dessus de l'atteinte d'un meurtrier? tout pouvoir sans bornes est un pouvoir incertain (4). Les siècles où les princes sont les plus exposés aux coups du fanatisme & de l'ambition, sont ceux de l'ignorance & du despotisme. L'ignorance & la servitude détruisent les empires; & tout Monar-

que qui les propage, creuſe le gouffre où du moins s'abymera ſa poſtérité.

Un Prince a-t-il avili l'homme au point de fermer la bouche aux opprimés ; il a conjuré contre lui-même. Qu'alors un prêtre armé du poignard de la religion, ou qu'un uſurpateur, à la tête d'une troupe de brigands, deſcende dans la place publique, il ſera ſuivi de ceux-même qui, s'ils avoient eu des idées nettes de la juſtice, euſſent, ſous l'étendard du Prince légitime, combattu & puni le prêtre ou l'uſurpateur. Tout l'Orient dépoſe en faveur de ce que j'avance. Tous les trônes y ont été ſouillés du ſang de leur maître. L'ignorance n'aſſûre donc pas la fidélité des ſujets.

Ses principaux effets ſont d'expoſer les empires à tous les malheurs d'une mauvaiſe adminiſtration, de répandre ſur tous les eſprits un aveuglement qui paſſant bientôt du gouverné au gouvernant, aſſemble les tempêtes ſur la tête du Monarque.

Dans les pays policés, ſi l'ignorance trop ſouvent compagne du deſpotiſme, expoſe la vie des Rois, porte le déſordre dans les finances & l'injuſtice dans la répartition des impôts, quel homme oſera donc ſe déclarer l'ennemi de la ſcience & le protecteur d'une ignorance qui, s'oppoſant à toute réforme utile, éterniſe les abus, & non ſeulement prolonge la durée des calamités publiques, mais rend encore les citoyens incapbles de cette opiniâtre attention qu'exige l'examen de la plupart des queſtions politiques ?

Je prendrai pour exemple celle du luxe. Que de

faces ſous leſquelles on peut la conſidérer ! que de contradictions à ce ſujet dans les déciſions des moraliſtes ! que de ſagacité & d'attention pour réſoudre ce problême politique ! combien une erreur ſur de pareilles queſtions n'eſt elle pas quelquefois préjudiciable aux empires & l'ignorance par conſéquent funeſte aux nations ?

CHAPITRE III.

De la queſtion du luxe.

Qu'est-ce que le luxe ? en vain voudroit-on en donner une définition préciſe. Le mot de luxe, comme celui de grandeur, eſt une de ces expreſſions comparatives qui n'offrent à l'eſprit aucune idée nette & déterminée. Ce mot n'exprime qu'un rapport entre deux ou pluſieurs objets. Il n'a de ſens fixe qu'au moment où l'on les met, ſi je l'oſe dire en équation, & qu'on compare le luxe d'une certaine nation, d'une certaine claſſe d'hommes, d'un certain particulier, avec le luxe d'une autre nation, d'une autre claſſe d'hommes & d'un autre particulier.

Le payſan Anglois bien nourri, bien vêtu, eſt dans un état de luxe comparé au payſan François. L'homme habillé d'un drap épais eſt dans un état de luxe par rapport au ſauvage couvert d'une peau d'ours. Tout, juſqu'aux plumes dont le Caraïbe orne ſon bonnet, peut être regardé comme luxe.

CHAPITRE IV.

Si le luxe eſt néceſſaire & utile.

Il eſt de l'intérêt de toute nation de former de grands-hommes dans les arts & les ſciences de la guerre, de l'adminiſtration, &c. Or les grands talens ſont par-tout le fruit de l'étude & de l'application. L'homme pareſſeux de ſa nature ne peut être arraché au repos que par un motif puiſſant. Quel peut être ce motif ? de grandes récompenſes. Mais de quelle nature doivent être les récompenſes décernées par une nation ? entendroit-on par ce mot le ſimple don du néceſſaire ? non ſans doute. Le mot récompenſe déſigne toujours le don de quelques ſuperfluités (5), ou dans les plaiſirs, ou dans les commodités de la vie. Or toutes les ſuperfluités dont jouit celui auquel elles ſont accordées, le mettent dans un état de luxe par rapport au plus grand nombre de ſes concitoyens. Il eſt donc évident que les eſprits ne pouvant être arrachés à une ſtagnation nuiſible à la ſociété, que par l'eſpoir des récompenſes, c'eſt-à-dire, des ſuperfluités, la néceſſité du luxe eſt démontrée, & qu'en ce ſens le luxe eſt utile.

Mais dira-t-on, ce n'eſt point contre cette eſpèce de luxe ou de ſuperfluité, récompenſe des grands talens, que s'élèvent les moraliſtes : c'eſt contre ce luxe

luxe deſtructeur qui produit l'intempérance & ſurtout cette avidité de richeſſes corruptrice des mœurs d'une nation & préſage de ſa ruine.

J'ai ſouvent prêté l'oreille aux diſcours des moraliſtes : je me ſuis ſouvent rappelé leurs panégyriques vagues de la tempérance, & leurs déclamations encore plus vagues contre les richeſſes ; & juſqu'à préſent nul d'entre eux, examinateur profond des accuſations portées contre le luxe, & des calamités qu'on lui impute, n'a ſelon moi, réduit la queſtion au point de ſimplicité qui doit en donner la ſolution.

Ces moraliſtes prennent-ils le luxe de la France pour exemple, je conſens d'en examiner avec eux les avantages & les déſavantages. Mais avant d'aller plus loin, eſt-il bien vrai, comme ils le répètent ſans ceſſe :

1°. Que le luxe produiſe l'intempérance nationale ;

2°. Que cette intempérance enfante tous les maux qu'on lui attribue.

CHAPITRE V.

Du luxe & de la tempérance.

Il eſt deux ſortes de luxe :

Le premier eſt un luxe national fondé ſur une certaine égalité dans le partage des richeſſes publiques. Il eſt peu apparent (6), & s'étend à preſque tous les habitans d'un pays. Ce partage ne permet pas aux citoyens de vivre dans le faſte & l'intempérance d'un Samuel Bernard, mais dans un certain état d'aiſance & de luxe par rapport aux citoyens d'une autre nation. Telle eſt la poſition du payſan Anglois (*a*) comparé au payſan François. Or le premier n'eſt pas toujours le plus tempérant.

La ſeconde eſpèce de luxe moins générale (7), plus apparente & renfermée dans une claſſe plus ou moins nombreuſe de citoyens, eſt l'effet d'une répartition très-inégale des richeſſes nationales. Ce luxe eſt celui des gouvernemens deſpotiques, où la bourſe des petits eſt ſans ceſſe vidée dans celle des grands, où

(*a*) Le Spartiate étoit fort & robuſte; il étoit donc ſuffiſamment ſubſtanté. Les payſans, en certains pays, ſont maigres & foibles. Ils ne ſont donc pas aſſez nourris. Le Spartiate a donc vécu dans un état de luxe par rapport aux habitans de quelques autres contrées.

quelques-uns regorgent de ſuperflu, lorſque les autres manquent du néceſſaire (8). Les habitans d'un tel pays conſomment peu : qui n'a rien, n'achete rien. Ils ſont d'ailleurs d'autant plus tempérans, qu'ils ſont plus indigens.

La misère eſt toujours ſobre, & le luxe dans ces gouvernemens ne produit pas l'intempérance, mais la tempérance nationale, c'eſt-à-dire, du plus grand nombre.

Sachons maintenant ſi cette tempérance eſt auſſi féconde en prodiges que l'aſſurent les moraliſtes. Qu'on conſulte l'hiſtoire : l'on apprend que les peuples communément les plus corrompus ſont les ſobres habitans ſoumis au pouvoir arbitraire ; que les nations réputées les plus vertueuſes, ſont au contraire ces nations libres, aiſées, dont les richeſſes ſont le plus également réparties, & dont les citoyens en conſéquence ne ſont pas toujours les plus tempérans. En général plus un homme a d'argent, plus il en dépenſe, mieux il ſe nourrit. La frugalité, vertu ſans doute reſpectable & méritoire dans un particulier, eſt dans une nation toujours l'effet d'une grande cauſe. La vertu d'un peuple eſt preſque toujours *une vertu de néceſſité ;* & la frugalité, par cette raiſon, produit rarement dans les empires les miracles qu'on en publie.

Les Aſiatiques eſclaves, pauvres & néceſſairement tempérans ſous Darius & Tigrane, n'eurent jamais les vertus de leurs vainqueurs.

Les Portugais, comme les Orientaux, ſurpaſſent

les Anglois en ſobriété & ne les égalent point en valeur, en induſtrie, en vertu, enfin en bonheur (9). Si les François ont été battus dans la dernière guerre, ce n'eſt point à l'intempérance de leurs ſoldats qu'il faut rapporter leurs défaites. La plupart des ſoldats ſont tirés de la claſſe des cultivateurs, & les cultivateurs françois ont l'habitude de la ſobriété.

Si les moraliſtes vantent ſans ceſſe la frugalité & décrient continuellement le luxe, c'eſt que plus reſpectables à leurs propres yeux, ils s'honorent de ces déclamations; c'eſt qu'ils n'ont point d'idées nettes du luxe, qu'ils le confondent avec la cauſe ſouvent funeſte qui le produit, qu'ils ſe croyent vertueux, parce qu'ils ſont auſtères, & raiſonnables, parce qu'ils ſont ennuyeux. Or l'ennui n'eſt pas raiſon.

Qu'on ſe défie donc à cet égard des moraliſtes modernes; ils n'ont ſur cette queſtion que des idées ſuperficielles. Mais dira-t-on, les écrivains de l'antiquité ont dans le luxe vu pareillement le corrupteur de l'Aſie. Ils ſe ſont donc trompés comme les modernes.

Pour ſavoir ſi c'eſt le luxe ou la cauſe même du luxe qui dans l'homme détruit tout amour de la vertu, qui corrompt les mœurs d'une nation & l'avilit, il faut d'abord déterminer ce qu'on entend par le mot *peuple vil*. Eſt-ce celui dont tous les citoyens ſont corrompus? il n'eſt point de tel peuple; il n'eſt point de pays où l'ordre commun du bourgeois toujours opprimé & rarement oppreſſeur, n'aime & n'eſtime la vertu. Son intérêt l'y ſollicite. Il n'en eſt pas de même de l'ordre des grands. L'intérêt de qui veut être impunément in-

juſte, c'eſt d'étouffer dans les cœurs tout ſentiment d'équité. Cet intérêt commande impérieuſement aux puiſſans, mais non au reſte de la nation. Les ouragans bouleverſent la ſurface des mers ; mais leurs profondeurs ſont toujours calmes & tranquilles. Telle eſt la claſſe inferieure des citoyens de preſque tous les pays. La corruption parvient lentement juſqu'aux cultivateurs qui ſeuls compoſent la plus grande partie de toute nation.

L'on n'entend & l'on ne peut donc entendre par *nation avilie*, que celle où la partie gouvernante, c'eſt-à-dire, les puiſſans, ſont ennemis de la partie gouvernée, ou du moins indifférens à ſon bonheur (*a*).

(*a*) Ce mot, *corruption de mœurs*, ne ſignifie que la diviſion de l'intérêt public & particulier. Quel eſt le moment de cette diviſion ? celui où toutes les richeſſes & le pouvoir de l'Etat ſe raſſemblent dans les mains du petit nombre. Nul lien alors entre les différentes claſſes de citoyens. Le grand tout entier à ſon intérêt perſonnel, indifférent à l'intérêt public, ſacrifiera l'Etat à ſes paſſions particulières. Faudra-t-il, pour perdre un ennemi, faire manquer une négociation, une opération de finance, déclarer une guerre injuſte, perdre une bataille ; il fera tout, il accordera tout au caprice, à la faveur, & rien au mérite. Le courage & l'intelligence du ſoldat & du bas-officier reſteront ſans récompenſes. Qu'en arrivera-t-il ? que le magiſtrat ceſſera d'être intègre, & le ſoldat courageux ; que l'indifférence ſuccédera dans leur ame à l'amour de la juſtice & de la patrie, & qu'une telle nation, devenue le mépris des autres, tombera dans l'aviliſſement. Or cet aviliſſement ne ſera pas l'effet de ſon luxe, mais

Or cette indifférence n'eſt pas l'effet du luxe, mais de la cauſe qui le produit, c'eſt-à-dire, de l'exceſſif pouvoir des grands, & du mépris qu'en conſéquence ils conçoivent pour leurs concitoyens.

Dans la ruche de la ſociété humaine, il faut, pour y entretenir l'ordre & la juſtice, pour en écarter le vice & la corruption, que tous les individus également occupés, ſoient forces de concourir également au bien general, & que les travaux ſoient également partagés entre eux.

En eſt-il que leurs richeſſes & leur naiſſance diſpenſent de tout ſervice : la diviſion & le malheur eſt dans la ruche ; les oiſifs y meurent d'ennui, ils ſont enviés, ſans être enviables, parce qu'ils ne ſont pas heureux. Leur oiſiveté cependant, fatigante pour eux-mêmes, eſt deſtructive du bonheur général. Ils dévorent par ennui le miel que les autres mouches apportent, & les travailleuſes meurent de faim pour des oiſifs qui n'en ſont pas plus fortunés.

Pour établir ſolidement le bonheur & la vertu d'une nation, il faut la fonder ſur une dépendance réciproque entre tous les ordres des citoyens. Eſt-il des grands qui, revêtus d'un pouvoir ſans bornes, n'ont du moins pour le moment rien à craindre ou à eſpérer de la haine ou de l'amour de leurs inférieurs : alors toute dépendance mutuelle entre les grands & les petits eſt rompue ; & ſous un même nom ces

---

de cette trop inégale répartition du pouvoir & des richeſſes dont le luxe même eſt un effet.

deux ordres de citoyens compoſent deux nations rivales. Alors le grand ſe permet tout : il ſacrifie ſans remords à ſes caprices, à ſes fantaiſies, le bonheur de tout un peuple.

Si la corruption des puiſſans ne ſe manifeſte jamais davantage que dans les ſiècles du plus grand luxe, c'eſt que ces ſiècles ſont ceux où les richeſſes ſe trouvent raſſemblées dans un plus petit nombre de mains, où les grands ſont plus puiſſans, par conſéquent plus corrompus.

Pour connoître la ſource de leur corruption, l'origine de leur pouvoir, de leurs richeſſes & de cette diviſion d'intérêts des citoyens qui ſous le même nom forment deux nations ennemies, il faut remonter à la formation des premières ſociétés.

CHAPITRE VI.

De la formation des peuplades.

QUELQUES familles ont passé dans une île. Je veux que le sol en soit bon, mais inculte & désert. Quel est au moment du débarquement le premier soin de ces familles ? celui de construire des huttes & de défricher l'étendue de terrein nécessaire à leur subsistance.

Dans ce premier moment quelles sont les richesses de l'île ? les récoltes & le travail qui les produit. Cette île contient-elle plus de terres à cultiver que de cultivateurs, quels sont les vrais opulens ? ceux dont les bras sont les plus forts & les plus actifs.

Les intérêts de cette société naissante seront d'abord peu compliqués, & peu de lois en conséquence lui suffiront. C'est à la defense du vol & du meurtre que presque toutes se réduiront. De telles lois seront toujours justes, parce qu'elles seront faites du consentement de tous ; parce qu'une loi généralement adoptée dans un Etat naissant, est toujours conforme à l'intérêt du plus grand nombre & par conséquent toujours sage & bienfaisante.

Je suppose que cette société élise un chef ; ce ne sera qu'un chef de guerre, sous les ordres duquel elle combattra les pirates & les nouvelles colonies qui

voudront s'établir dans ſon île. Ce chef, comme tout autre colon, ne ſera poſſeſſeur que de la terre qu'il aura défrichée. L'unique faveur qu'on pourra lui faire, c'eſt de lui laiſſer le choix du terrein. Il ſera d'ailleurs ſans pouvoir.

Mais les chefs ſucceſſeurs du premier, reſteront-ils long-temps dans cet état d'impuiſſance ? par quel moyen en ſortiront ils, & parviendront-ils enfin au pouvoir arbitraire ?

L'objet de la plupart d'entr'eux ſera de ſe ſoumettre l'île qu'ils habitent. Mais leurs efforts ſeront vains tant que la nation ſera peu nombreuſe. Le deſpotiſme s'établit difficilement dans un pays qui nouvellement habité, eſt encore peu peuplé. Dans toutes les monarchies les progrès du pouvoir ſont lents. Le temps employé par les ſouverains de l'Europe pour s'aſſervir leurs grands vaſſaux en eſt la preuve. Le Prince qui de trop bonne heure attenteroit à la propriété des biens, de la vie & de la liberté des puiſſans propriétaires, & voudroit accabler le peuple d'impôts, ſe perdroit lui même. Grand & petit, tout ſe révolteroit contre lui. Le monarque n'auroit ni argent pour lever une armée, ni armée pour combattre ſes ſujets.

Le moment où la puiſſance du Prince ou du chef s'accroît, eſt celui où la nation eſt devenue riche & nombreuſe, où chaque citoyen ceſſe d'être ſoldat (*a*),

(*a*) Il n'eſt peut-être qu'un moyen de ſouſtraire un empire au deſpotiſme de l'armée ; c'eſt que ſes habitans ſoient, comme à Sparte, citoyens & ſoldats.

où, pour repouſſer l'ennemi, le peuple conſent de ſoudoyer des troupes & de les tenir toujours ſur pied. Si le chef s'en conſerve le commandement dans la paix & dans la guerre, ſon crédit inſenſiblement augmente, il en profite pour groſſir l'armée. Eſt-elle aſſez forte; alors le chef ambitieux lève le maſque, opprime les peuples, anéantit toute propriété, pille la nation: parce qu'en général l'homme s'approprie tout ce qu'il peut ravir; parce que le vol ne peut être contenu par des lois ſevères, & que les lois ſont impuiſſantes contre le chef & ſon armée.

C'eſt ainſi qu'un premier impôt fournit ſouvent à l'uſurpateur les moyens d'en lever de nouveaux, juſqu'à ce qu'enfin armé d'une puiſſance irréſiſtible, il puiſſe, comme à Conſtantinople, engloutir dans ſa cour & ſon armée toutes les richeſſes nationales. Alors indigent & foible, un peuple eſt attaqué d'une maladie incurable. Nulle loi ne garantit alors aux citoyens la propriété de leur vie, de leurs biens & de leur liberté.

Faute de cette garantie, tous rentrent en état de guerre & toute ſociété eſt diſſoute.

Ces citoyens vivent-ils encore dans les mêmes cités; ce n'eſt plus dans une union, mais dans une ſervitude commune. Il ne faut alors qu'une poignée d'hommes libres pour renverſer les empires en apparence ſi formidables.

Qu'on batte trois ou quatre fois l'armée avec laquelle l'uſurpateur tient la nation aux fers, point de reſſource pour lui dans l'amour & la valeur de ſes

peuples. Lui & ſa milice ſont craints & haïs. Le bourgeois de Conſtantinople ne voit dans les janiſſaires, que les complices du Sultan & les brigands à l'aide de quels il pille & ravage l'empire. Le vainqueur a-t-il affranchi les peuples de la crainte de l'armée; ils favoriſent ſes entrepriſes & ne voient en lui qu'un vengeur.

Les Romains font cent ans la guerre aux Volſques, ils en employent cinq cents à la conquête de l'Italie; ils paroiſſent en Aſie; elle leur eſt aſſervie. La puiſſance d'Antiochus & de Tigrane s'anéantit à leur aſpect, comme celle de Darius à l'aſpect d'Alexandre.

Le deſpotiſme eſt la vieilleſſe & la dernière maladie d'un empire. Cette maladie n'attaque point ſa jeuneſſe. L'exiſtence du deſpotiſme ſuppoſe ordinairement celle d'un peuple déjà riche & nombreux. Mais ſe peut-il que la grandeur, la richeſſe & l'extrême population d'un Etat aient quelquefois des ſuites auſſi funeſtes?

Pour s'en éclaircir, conſidérons dans un royaume les effets de l'extrême richeſſe & de la grande multiplication des citoyens. Peut-être découvrira-t-on dans cette multiplication le premier germe du deſpotiſme.

CHAPITRE VII.

De la multiplication des hommes dans un Etat & de ſes effets.

DANS l'île d'abord inculte où j'ai placé un petit nombre de familles, que ces familles ſe multiplient; qu'inſenſiblement l'île ſe trouve pourvue & du nombre de laboureurs néceſſaires à ſa culture, & du nombre d'artiſans néceſſaires aux beſoins d'un peuple agriculteur; la réunion de ces familles formera bientôt une nation nombreuſe. Que cette nation continue à ſe multiplier; qu'il naiſſe dans l'île plus d'hommes que n'en peuvent occuper la culture des terres & les arts que ſuppoſe cette culture; que faire de ce ſurplus d'habitans? Plus ils croîtront en nombre, plus l'Etat croîtra en charge; & de-là la néceſſité, ou d'une guerre qui conſomme ce ſurplus d'habitans; ou d'une loi qui tolère, comme à la Chine, l'expoſition des enfans (1c).

Tout homme ſans propriété & ſans emploi dans une ſociété, n'a que trois partis à prendre; ou de s'expatrier, & d'aller chercher fortune ailleurs, ou de voler pour ſubvenir à ſa ſubſiſtance, ou d'inventer enfin quelque commodité ou parure nouvelle en échange de laquelle ſes concitoyens fourniſſent à ſes beſoins. Je n'examinerai point ce que devient le vo-

leur ou le banni volontaire. Ils ſont hors de cette ſociété. Mon unique objet eſt de conſidérer ce qui doit arriver à l'inventeur d'une commodité ou d'un luxe nouveau. S'il découvre le ſecret de peindre la toile, & que cette invention ſoit du goût de peu d'habitans, peu d'entr'eux échangeront leurs denrées contre ſa toile (11). Mais ſi le goût de ces toiles devient général, & qu'en ce genre on lui faſſe beaucoup de demandes, que fera-t-il pour y ſatisfaire? il s'aſſociera un plus ou moins grand nombre de ces hommes que j'appelle ſuperflus; il levera une manufacture, l'établira dans un lieu agréable, commode & communément ſur les bords d'un fleuve dont les bras s'étendant au loin dans le pays, y faciliteront le tranſport de ſes marchandiſes. Or je veux que la multiplication continuée des habitans, donne encore lieu à l'invention de quelque autre commodité, de quelque autre objet de luxe, & qu'il s'élève encore une nouvelle manufacture; l'entrepreneur, pour l'avantage de ſon commerce, aura intérêt de la placer ſur les bords du même fleuve. Il la bâtira donc près de la première. Pluſieurs de ces manufactures formeront un bourg; puis une ville conſidérable. Cette ville renfermera bientôt les citoyens les plus opulens; parce que les profits du commerce ſont toujours immenſes, lorſque les négocians peu nombreux ont encore peu de concurrens.

Les richeſſes de cette ville y attireront les plaiſirs. Pour en jouir & les partager, les riches propriétaires quitteront leur campagne, paſſeront quelques mois

dans cette ville, y conſtruiront des hôtels. La ville de jour en jour s'agrandira, les hommes s'y rendront de toutes parts, parce que la pauvreté y trouvera plus de ſecours, le vice plus d'impunité, & la volupté plus de moyens de ſe ſatisfaire. Cette ville portera enfin le nom de Capitale.

Tels ſeront dans cette île les premiers effets de l'extrême multiplication des citoyens.

Un autre effet de la même cauſe ſera l'indigence de la plupart des habitans. Leur nombre s'accroît-il ; eſt-il plus d'ouvriers que d'ouvrages ; la concurrence baiſſe le prix des journées : l'ouvrier préféré eſt celui qui vend le moins chèrement ſon travail, c'eſt-à-dire, qui retranche le plus de ſa ſubſiſtance. Alors l'indigence s'étend ; le pauvre vend, le riche achète ; le nombre des poſſeſſeurs diminue & les lois deviennent de jour en jour plus ſévères.

Des lois douces peuvent régir un peuple de propriétaires. La confiſcation partielle ou totale des biens y ſuffit pour réprimer les crimes. Chez les Germains, les Gaulois & les Scandinaves, des amendes plus ou moins fortes étoient les ſeules peines infligées aux différens délits.

Il n'en n'eſt pas de même, lorſque les non-propriétaires compoſent la plus grande partie d'une nation. On ne les gouverne que par des lois dures. Un homme eſt-il pauvre ; ne peut-on le punir dans ſes biens ; il faut le punir dans ſa perſonne ; & de-là les peines afflictives. Or ces peines d'abord appliquées aux indigens, ſont par le laps du temps étendues

juſqu'aux propriétaires ; & tous les citoyens ſont alors régis par des lois de ſang. Tout concourt à les établir.

Chaque citoyen poſsède-t-il quelque bien dans un Etat ; *le deſir de la conſervation eſt ſans contredit le vœu général d'une nation.* Il s'y fait peu de vols. Le grand nombre au contraire y vit il ſans propriétés ; *le vol devient le vœu général de cette même nation ;* & les brigands ſe multiplient. Or cet eſprit de vol généralement répandu, néceſſite ſouvent à des actes de violence.

Suppoſons que par la lenteur des procédures criminelles & la facilité avec laquelle l'homme ſans propriété ſe tranſporte d'un lieu à l'autre, le coupable doive preſque toujours échapper au châtiment, & que les crimes deviennent fréquens : il faudra, pour les prévenir, pouvoir arrêter un citoyen ſur le premier ſoupçon. Or arrêter eſt déjà une punition arbitraire qui bientôt exercée ſur les propriétaires eux-mêmes, ſubſtitue l'eſclavage à la liberté. Quel remède à cette maladie de l'Etat ? eſt-il un moyen de le rappeler à des lois douces ? le ſeul que je ſache, ſeroit de multiplier le nombre des propriétaires & de refaire en conſequence un nouveau partage des terres. Or ce partage eſt toujours difficile dans l'exécution. Voilà comme l'inégale répartition des richeſſes nationales & la trop grande multiplication des hommes ſans propriété introduiſant à la fois dans un empire des vices & des lois cruelles, y développent enfin le germe

d'un deſpotiſme qu'on doit regarder comme un nouvel effet de la même cauſe (*a*).

Un peuple nombreux n'eſt-il point comme les Grecs & les Suiſſes, diviſé en un certain nombre de républiques federatives ; ne compoſe t-il, comme en Angleterre, qu'un ſeul & même peuple ; alors les citoyens en trop grand nombre & trop éloignés les uns des autres pour y délibérer ſur les affaires générales, ſont forcés de nommer des repréſentans pour chaque bourg, ville, province, &c. Ces repréſentans s'aſſemblent dans la capitale, & c'eſt là qu'ils ſéparent leur intérêt de l'intérêt des repréſentés.

(*a*) Les malheurs occaſionnés par une extrême population furent connus des anciens. En conſéquence point de moyens qu'ils n'aient employés pour la diminuer. L'amour ſocratique en Crête en fut un. Cet amour, dit M. Goguet, conſeiller au parlement, y étoit autoriſé par les lois de Minos.

Un jeune homme loué pour tant de temps, s'échappoit-il de la maiſon de ſon amant, il étoit cité devant le magiſtrat, & par l'autorité des lois remis juſqu'au temps convenu entre les mains de ce même amant.

Le motif de cette loi bizarre, diſent Platon & Ariſtote, fut en Crête la crainte d'une trop grande population.

Ce fut dans cette même vue que Pythagore commanda à ſes diſciples le jeûne & l'abſtinence. Les jeûneurs font peu d'enfans.

Aux pythagoriciens ſuccédèrent les veſtales, enfin les moines qui, peut-être aſſervis par la même raiſon à la loi de la continence, ne ſont par conſéquent que les repréſentans des anciens pédéraſtes.

CHAPITRE VIII.

Diviſion des intérêts des citoyens produite par leur multiplication.

Du moment où les citoyens trop multipliés dans un Etat pour ſe raſſembler dans un même lieu, ont nommé des repréſentans, ces repréſentans tirés du corps même de la nation, choiſis par elle, honorés de ce choix, ne propoſent d'abord que des lois conformes à l'intérêt public. Le droit de propriété eſt pour eux un droit ſacré. Ils le reſpectent d'autant plus que, ſurveillés par la nation, s'ils en trahiſſoient la confiance, ils en ſeroient punis par le déshonneur & peut-être par un châtiment plus ſévère.

C'eſt donc au moment où, comme je l'ai déjà dit, les peuples ont édifié une capitale immenſe, où les intérêts compliqués des différens ordres de l'Etat ont multiplié les lois, où, pour ſe ſouſtraire à leur étude fatigante, les peuples ſe repoſent de ce ſoin ſur leurs repréſentans; où les habitans enfin, uniquement occupés de mettre leurs terres en valeur, ceſſent d'être citoyens & ne ſont qu'agriculteurs, que le repréſentant ſépare ſon intérêt de celui des repréſentés.

C'eſt alors que la pareſſe de l'eſprit dans les commettans, le deſir actif du pouvoir dans les commis,

annoncent un grand changement dans l'Etat. Tout en ce moment favorise l'ambition de ces derniers.

Lorsqu'en conséquence de la multiplication de ses habitans, un peuple se subdivise en plusieurs classes, & qu'on compte dans la même nation celle des riches, des indigens, des propriétaires, des négocians, &c., il n'est pas possible que les intérêts de ces divers ordres de citoyens soient toujours les mêmes. Rien à certains égards de plus contraire à l'intérêt national qu'un trop grand nombre d'hommes sans propriétés. Ce sont autant d'ennemis secrets que le tyran peut à son gré armer contre les propriétaires. Cependant rien de plus conforme à l'intérêt du négociant. Plus il est d'indigens, moins il paye leur travail. L'intérêt du commercant est donc quelquefois contraire à l'intérêt public. Or un corps de négocians est souvent le puissant dans un pays de commerce. Il a sous ses ordres un nombre infini de matelots, d'artisans, de porte-faix, d'ouvriers de toute espèce qui n'ayant d'autres richesses que leurs bras, sont toujours prêts à les employer au service de quiconque les paye.

Un peuple compose-t il sous un même nom, une infinité de peuples différens & dont les intérêts sont plus ou moins contradictoires ; il est évident que, faute d'unité dans l'intérêt national & d'unanimité réelle dans les arrêtés des divers ordres des commettans, le représentant favorisant tour à tour telle ou telle classe de citoyens, peut en semant entr'elles la division, se rendre d'autant plus redoutable à toutes, qu'en armant une partie de la nation contre l'autre,

il ſe met par ce moyen à l'abri de toute recherche.

L'impunité lui a t-elle donné plus de conſidération & de hardieſſe, il ſent enfin qu'au milieu de l'anarchie des intérêts nationaux, il peut de jour en jour devenir plus indépendant, s'approprier de jour en jour plus d'autorité & de richeſſes; qu'avec de grandes richeſſes il peut ſoudoyer ceux qui ſans propriétés, ſe vendent à quiconque veut les acheter, & que l'acquiſition de tout nouveau degré d'autorité doit lui fournir de nouveaux moyens d'en uſurper une plus grande.

Lorſqu'animés de cet eſpoir, les repréſentans ont, par une conduite auſſi mal-honnête qu'adroite, acquis un pouvoir égal à celui de la nation entière, de ce moment il ſe fait une diviſion d'intérêts entre la partie gouvernante & la partie gouvernée. Tant que la dernière eſt compoſée de propriétaires aiſés, braves, éclairés, en état d'ébranler & peut-être même de détruire l'autorité des repréſentans, le corps de la nation eſt ménagé; il eſt même floriſſant. Mais cet équilibre de puiſſance peut-il ſubſiſter long-temps entre ces deux ordres de citoyens? n'eſt-il pas à craindre que les richeſſes s'accumulant inſenſiblement dans un plus petit nombre de mains, le nombre des propriétaires, (ſeuls ſoutiens de la liberté publique) ne diminue journellement (*a*)? que l'eſprit d'uſurpation, toujours

(*a*) Un homme s'enrichit-il dans le commerce; il réunit une infinité de petites propriétés à la ſienne. Alors le nombre des propriétaires, & par conſéquent de ceux dont

plus actif dans les repréſentans, que l'eſprit de conſervation & de défenſe dans les repréſentés, ne mette à la longue la balance du pouvoir en faveur des premiers ? Quelle autre cauſe du deſpotiſme auquel ont juſqu'à préſent abouti toutes les différentes eſpèces de gouvernement ?

Ne ſent on pas qu'en un pays vaſte & peuplé la diviſion des intérêts des gouvernés doit toujours fournir aux gouvernans le moyen d'envahir une autorité que l'amour naturel de l'homme pour le pouvoir lui fait toujours deſirer ?

Tous les empires ſe ſont détruits ; & c'eſt du moment où les nations devenues nombreuſes, ont été gouvernées par des repréſentans ; où ces repréſentans favoriſés par la diviſion des intérêts des commettans, ont pu s'en rendre indépendans, qu'on doit dater la décadence de ces empires.

En tous les pays la grande multiplication des hommes fut la cauſe inconnue, néceſſaire & éloignée de la

---

l'intérêt eſt le plus étroitement lié à l'intérêt national, eſt diminué ; le nombre, au contraire, des hommes ſans propriété & ſans intérêt à la choſe publique s'eſt accru. Or ſi de tels hommes ſont toujours aux gages de quiconque les paye, comment ſe perſuader que le puiſſant ne s'en ſerve jamais pour ſe ſoumettre ſes concitoyens ?

Tel eſt l'effet néceſſaire de la trop grande multiplication des hommes dans un empire. C'eſt le cercle vicieux qu'ont juſqu'à préſent parcouru tous les divers gouvernemens connus.

perte des mœurs (*a*). Si les nations de l'Asie, toujours citées comme les plus corrompues, reçurent les premières le joug du despotisme; c'est que de toutes les parties du monde, l'Asie fut la première habitée & policée.

Son extrême population la soumit à des souverains. Ces souverains accumulèrent les richesses de l'Etat sur un petit nombre de grands, les revêtirent d'un pouvoir excessif, & ces grands alors se plongèrent dans ce luxe, languirent dans cette corruption, c'est-à-dire, dans cette indifference pour le bien public que l'histoire a toujours si justement reprochée aux Asiatiques.

Après avoir rapidement considéré les grandes causes dont le développement vivifie les societés depuis le moment de leur formation jusqu'au moment de leur décadence; après avoir indiqué les situations & les états différens par lesquels passent ces sociétés pour tomber enfin sous le pouvoir arbitraire; il faut main-

(*a*) Mais n'est-il point de loi qui pût prévenir les funestes effets de la trop grande multiplication des hommes, & lier étroitement l'intérêt du représentant à l'intérêt du représenté? En Angleterre, ces deux intérêts sans doute sont plus les mêmes qu'en Turquie, où le sultan se déclare l'unique représentant de sa nation. Mais s'il est des formes de gouvernement plus favorables les unes que les autres à l'union de l'intérêt public & particulier, il n'en est aucune où ce grand problême moral & politique, ait été parfaitement résolu. Or, jusqu'à son entière résolution, la seule multiplication des hommes doit en tout empire engendrer la corruption des mœurs.

tenant examiner pourquoi ce pouvoir une fois établi, il ſe fait dans les nations une répartition de richeſſes qui plus inégale & plus prompte dans le gouvernement deſpotique que dans tout autre, les précipite plus rapidement à leur ruine.

CHAPITRE IX.

Du partage trop inégal des richeſſes nationales.

POINT de forme de gouvernement où maintenant les richeſſes nationales ſoient & puiſſent être également réparties. Se flatter de cet égal partage chez un peuple ſoumis au pouvoir arbitraire, c'eſt folie.

Dans les gouvernemens deſpotiques, ſi les richeſſes de tout un peuple s'abſorbent dans un petit nombre de familles, la cauſe en eſt ſimple.

Les peuples reconnoiſſent-ils un maître; peut-il arbitrairement leur impoſer des taxes, tranſporter à ſon gré les biens d'une certaine claſſe de citoyens à une autre; il faut qu'en peu de temps les richeſſes de l'empire (*a*) ſe raſſemblent dans les mains des fa-

(*a*) Plus le prince croît en pouvoir, moins il eſt acceſſible. Sous le vain prétexte de rendre la perſonne royale plus reſpectable, les favoris la voilent à tous les yeux. L'approche en eſt interdite aux ſujets. Le monarque devient un dieu inviſible. Or quel eſt donc, dans cet apothéoſe, l'objet des favoris? celui d'abrutir le prince pour

voris. Mais quel bien ce mal de l'Etat fait-il au prince? le voici.

Un deſpote, en qualité d'homme, s'aime de préférence aux autres. Il veut être heureux & ſent comme le particulier qu'il participe à la joie & à la triſteſſe de tout ce qui l'environne. Son intérêt c'eſt que ſes gens, c'eſt-à-dire, ſes courtiſans ſoient contens. Or leur ſoif pour l'or eſt inſatiable. S'ils ſont à cet égard ſans pudeur, comment leur refuſer ſans ceſſe ce qu'ils lui demandent toujours? Voudra-t il conſtamment mécontenter ſes familiers & s'expoſer au chagrin communicatif de tout ce qui l'entoure? peu d'hommes ont ce courage. Il videra donc perpétuellement la bourſe de ſes peuples dans celle de ſes courtiſans; & c'eſt entre ſes favoris qu'il partagera preſque toutes les richeſſes de l'Etat. Ce partage fait, quelles bornes mettre à leur luxe? plus il eſt grand, & plus dans la ſituation où ſe trouve alors un empire, ce luxe eſt utile. Le mal n'eſt que dans ſa cauſe productrice, c'eſt-à-dire, dans le partage trop inégal des richeſſes nationales & dans la puiſſance exceſſive du prince qui, peu inſtruit de ſes devoirs & prodigue par foibleſſe, ſe croit généreux, lorſqu'il eſt injuſte (12).

Mais le cri de la misère ne peut-il l'avertir de ſa mépriſe? Le trône où s'aſſied un ſultan eſt inacceſſible

---

le gouverner. Ils le relèguent donc à cet effet dans un ſérail, ou le renferment dans leur petite ſociété; & toutes les richeſſes nationales s'abſorbent alors dans un petit nombre de familles.

aux plaintes de ſes ſujets : elles ne parviennent point juſqu'à lui. D'ailleurs que lui importe leur félicité, ſi leur mécontentement n'a nulle influence immédiate ſur ſon bonheur actuel !

Le luxe, comme je le prouve, eſt dans la plupart des pays l'effet rapide & néceſſaire du deſpotiſme. C'eſt donc contre le deſpotiſme que doivent s'élever les ennemis du luxe (13). Pour ſupprimer un effet, il faut en détruire la cauſe : s'il eſt un moyen d'opérer en ce genre quelque changement heureux, c'eſt par un changement inſenſible dans les lois & l'adminiſtration (14).

Il faudroit, pour le bonheur même du prince & de ſa poſtérité, que ces moraliſtes auſtères fixaſſent en fait d'impôt les limites immuables que le ſouverain ne doit jamais reculer. Du moment où la loi, comme un obſtacle inſurmontable, s'oppoſera à la prodigalité du monarque, les courtiſans mettront des bornes à leurs deſirs & à leurs demandes ; ils n'exigeront point ce qu'ils ne pourront obtenir.

Le prince, dira-t-on, en ſera moins heureux. Il aura ſans doute près de lui moins de courtiſans & de courtiſans moins bas ; mais leur baſſeſſe n'eſt peut-être pas ſi néceſſaire qu'on le croit à ſa félicité. Les favoris d'un roi ſont ils libres & vertueux ; le ſouverain s'accoutume inſenſiblement à leur vertu. Il ne s'en trouve pas plus mal, & ſes peuples s'en trouvent beaucoup mieux.

Le pouvoir arbitraire ne fait donc que hâter le partage inégal des richeſſes nationales.

CHAPITRE X.

Cauſes de la trop grande inégalité des fortunes des citoyens.

DANS les pays libres & gouvernés par des lois ſages, nul homme ſans doute n'a le pouvoir d'appauvrir ſa nation pour enrichir quelques particuliers. Dans ces mêmes pays cependant tous les citoyens ne jouiſſent pas de la même fortune. La réunion des richeſſes s'y fait moins lentement ; mais enfin elle s'y fait.

Il faut bien que le plus induſtrieux gagne plus, que le plus ménager épargne davantage, & qu'avec des richeſſes déjà acquiſes, il en acquière de nouvelles. D'ailleurs il eſt des héritiers qui recueillent de grandes ſucceſſions. Il eſt des négocians qui mettant de gros fonds ſur leurs vaiſſeaux, font de gros gains ; parce qu'en toute eſpèce de commerce, c'eſt l'argent qui attire l'argent. Son inégale diſtribution eſt donc une ſuite néceſſaire de ſon introduction dans un Etat (15).

CHAPITRE XI.

Des moyens de s'oppoſer à la réunion trop rapide des richeſſes en peu de mains.

Il eſt mille moyens d'opérer cet effet. Qui pourroit empêcher un peuple de ſe déclarer héritier de tous les nationaux ; & lors du décès d'un particulier très-riche de répartir entre pluſieurs les biens trop conſidérables d'un ſeul ?

Par quelle raiſon, à l'exemple des Lucquois, un peuple ne proportionneroit-il pas tellement les impôts à la richeſſe de chaque citoyen, qu'au-delà de la poſſeſſion d'un certain nombre d'arpens, l'impôt mis ſur ces arpens excédât le prix de leur fermage ? Dans ce pays il ne ſe feroit certainement pas de grandes acquiſitions.

On peut imaginer cent lois de cette eſpèce. Il eſt donc mille moyens de s'oppoſer à la trop prompte réunion des richeſſes dans un certain nombre de mains, & de ſuſpendre les progrès trop rapides du luxe.

Mais peut-on dans un pays où l'argent a cours, ſe promettre de maintenir toujours un juſte équilibre entre les fortunes des citoyens ? peut-on empêcher qu'à la longue les richeſſes ne s'y diſtribuent d'une manière très-inégale, & qu'enfin le luxe ne s'y introduiſe & ne s'y accroiſſe ? Ce projet eſt impoſſible. Le

riche fourni du néceſſaire mettra toujours le ſuperflu de ſon argent à l'achat des ſuperfluités (16). Des lois ſomptuaires, dira-t-on, réprimeroient en lui ce deſir. J'en conviens. Mais alors le riche n'ayant plus le libre uſage de ſon argent, l'argent lui en paroîtroit moins deſirable : il feroit moins d'effort pour en acquérir. Or dans tous pays où l'argent a cours, peut-être l'amour de l'argent, comme je le prouverai ci après, eſt-il un principe de vie & d'activité dont la deſtruction entraîne celle de l'Etat.

Le réſultat de ce chapitre, c'eſt que l'argent une fois introduit & toujours inégalement partagé entre les citoyens, y doit à la longue néceſſairement amener le goût des ſuperfluités.

La queſtion du luxe ſe réduit donc maintenant à ſavoir ſi l'introduction de l'argent dans un Etat y eſt utile ou nuiſible.

Dans la poſition actuelle de l'Europe, tout examen à ce ſujet paroît ſuperflu. Quelque choſe qu'on pût dire, on n'engageroit point les François, les Anglois & les Hollandois à jeter leur or à la mer. Cependant la queſtion eſt par elle-même ſi curieuſe, que le lecteur conſidérera ſans doute avec quelque plaiſir, l'état différent de deux nations chez leſquelles l'argent a, ou n'a pas cours.

CHAPITRE XII.

Du pays où l'argent n'a point cours.

L'ARGENT eſt-il ſans valeur dans un pays; quel moyen d'y faire le commerce? par échange. Mais les échanges ſont incommodes. Auſſi s'y fait il peu de ventes, peu d'achats & point d'ouvrages de luxe. Les habitans de ce pays peuvent être ſainement nourris, bien vêtus & non connoître ce qu'en France on appelle le luxe.

Mais un peuple ſans argent & ſans luxe n'auroit-il pas à certains égards quelques avantages ſur un peuple opulent? oui ſans doute: & ces avantages ſont tels qu'en un pays où l'on ignoreroit le prix de l'argent, peut-être ne pourroit-on l'y introduire ſans crime.

Un peuple ſans argent, s'il eſt éclairé, eſt communément un peuple ſans tyrans (*a*). Le pouvoir arbitraire s'établit difficilement dans un royaume ſans canaux, ſans commerce & ſans grands chemins. Le prince qui lève ſes impôts en nature, c'eſt-à-dire, en denrées, peut rarement ſoudoyer & raſſembler le nom-

(*a*) On pourroit dire auſſi ſans ennemis. Qui ſe propoſera d'attaquer un pays où l'on ne peut gagner que des coups? on ſait d'ailleurs qu'un peuple tel que les Lacédémoniens, par exemple, eſt invincible, s'il eſt nombreux.

bre d'hommes néceſſaires pour mettre une nation aux fers.

Un prince d'orient ſe fût difficilement aſſis & ſoutenu ſur le trône de Sparte ou de Rome naiſſante.

Or ſi le deſpotiſme eſt le plus cruel fléau des nations & la ſource la plus féconde de leurs malheurs, la non introduction de l'argent qui communément les défend de la tyrannie, peut donc être regardée comme un bien.

Mais jouiſſoit-on à Sparte de certaines commodités de la vie? O riches & puiſſans! qui faites cette queſtion, ignorez-vous que les pays de luxe ſont ceux où les peuples ſont les plus miſérables?

Uniquement occupés de ſatisfaire vos fantaiſies, vous prenez-vous pour la nation entière? êtes-vous ſeuls dans la nature? y vivez-vous ſans frères? O! hommes ſans pudeur, ſans humanité & ſans vertu, qui concentrez en vous ſeuls toutes vos affections, & vous créez ſans ceſſe de nouveaux beſoins, ſachez que Sparte étoit ſans luxe, ſans commodité, & que Sparte étoit heureuſe; ſeroit-ce en effet la ſomptuoſité des ameublemens & les recherches de la moleſſe qui conſtitueroient la félicité humaine? il y auroit trop peu d'heureux. Placera-t-on le bonheur dans la délicateſſe de la table? mais la différente cuiſine des nations prouve que la bonne chère n'eſt que la chère accoutumée.

Si des mêts bien apprêtés irritent mon appétit & me donnent quelques ſenſations agréables, ils me donnent auſſi des peſanteurs, des maladies; & tout compenſé,

le tempérant eſt au bout de l'an du moins auſſi heureux que le gourmand. Quiconque a faim & peut ſatisfaire ce beſoin, eſt content (*a*). Un homme eſt-il bien nourri, bien vêtu; le ſurplus de ſon bonheur dépend de la manière plus ou moins agréable dont il remplit, comme je le prouverai bientôt, *l'intervalle qui ſépare un beſoin ſatisfait d'un beſoin renaiſſant.* Or à cet egard rien ne manquoit au bonheur du Lacédémonien, & malgré l'apparente auſtérité de ſes mœurs, de tous les Grecs, dit Xénophon, c'étoit le plus heureux. Le Spartiate avoit-il ſatisfait à ſes beſoins; il deſcendoit dans l'arêne, & c'eſt-là qu'en préſence des vieillards & des plus belles femmes, il pouvoit chaque jour déployer dans des jeux & des exercices publics, toute la force, l'agilité, la ſoupleſſe de ſon corps, & montrer dans la vivacité de ſes réparties toute la juſteſſe & la préciſion de ſon eſprit.

Or de toutes les occupations propres à remplir *l'intervalle d'un beſoin ſatisfait au beſoin renaiſſant*, aucunes qui ſoient plus agréables. Le Lacédémonien ſans commerce & ſans argent étoit donc à-peu-près auſſi heureux qu'un peuple peut l'être. J'aſſurerai donc, d'après l'expérience & Xénophon, qu'on peut bannir l'argent d'un Etat & y conſerver le bonheur. A quelle cauſe d'ailleurs rapporter la félicité publique, ſi ce n'eſt à

(*a*) Le payſan a-t-il du lard & des choux dans ſon pot; il ne deſire ni la gélinote des Alpes, ni la carpe du Rhin, ni l'hombre du lac de Genève. Aucun de ces mets ne lui manque, ni à moi non plus.

la vertu des particuliers ? Les contrées en général les plus fortunées ſont donc celles où les citoyens ſont les plus vertueux. Or ſeroit-ce dans les pays où l'argent a cours que les citoyens ſeroient tels ?

CHAPITRE XIII.

Quels ſont dans les pays où l'argent n'a point cours, les principes productifs de la vertu ?

DANS tout gouvernement le principe le plus fécond en vertu eſt l'exactitude à punir & à récompenſer les actions utiles ou nuiſibles à la ſociété.

Mais en quels pays ces actions ſont-elles le plus exactement honorées ou punies ? dans ceux où la gloire, l'eſtime générale & les avantages attachés à cette eſtime, ſont les ſeules récompenſes connues. Dans ces pays la nation eſt l'unique & juſte diſpenſatrice des récompenſes. La conſidération générale, ce don de la reconnoiſſance publique, n'y peut être accordée qu'aux idées & aux actions utiles à la nation ; & tout citoyen en conſéquence s'y trouve néceſſité à la vertu.

En eſt-il ainſi dans un pays où l'argent a cours ? non : le public n'y peut être le ſeul poſſeſſeur des richeſſes, ni par conſéquent l'unique diſtributeur des récompenſes. Quiconque a de l'argent peut en donner, & le donne communément à la perſonne qui lui procure le plus de plaiſir. Or cette perſonne n'eſt pas toujours

la plus honnête. En effet si l'homme veut toujours obtenir avec le plus de sûreté & le moins de peine possible, l'objet (17) de ses desirs, & qu'il soit plus facile de se rendre agréable aux puissans que recommandable au public, c'est donc au puissant qu'en général on veut plaire. Or si l'intérêt du puissant est souvent contraire à l'intérêt national, les plus grandes récompenses seront donc en certains pays souvent décernées aux actions qui, personnellement utiles aux grands, sont nuisibles au public, & par conséquent criminelles. Voilà pourquoi les richesses y sont si souvent accumulées sur des hommes accusés de bassesses, d'intrigues, d'espionnage, &c.; pourquoi les récompenses pécuniaires presque toujours accordées au vice (18), y produisent-elles tant de vicieux, & pourquoi l'argent a-t-il toujours été regardé comme une source de corruption.

Je conviens donc qu'à la tête d'une nouvelle colonie, si j'allois fonder un nouvel empire, & que je pusse à mon choix enflammer mes colons de la passion de la gloire ou de l'argent, c'est celle de la gloire que je devrois leur inspirer. C'est en faisant de l'estime publique, & des avantages attachés à cette estime, le principe d'activité de ces nouveaux citoyens, que je les nécessiterois à la vertu.

Dans un pays où l'argent n'a point cours, rien de plus facile que d'entretenir l'ordre & l'harmonie, d'encourager les talens & les vertus, & d'en bannir les vices. On entrevoit même en ce pays la possibilité d'une législation inaltérable, & qui, supposée bonne, conserveroit

conſerveroit toujours les citoyens dans le même état de bonheur. Cette poſſibilité diſparoît dans les pays où l'argent à cours.

Peut-être le problême d'une légiſlation parfaite & durable y devient il trop compliqué pour pouvoir être encore réſolu. Ce que je ſais, c'eſt que l'amour de l'argent y étouffant tout eſprit, toute vertu patriotique, y doit à la longue engendrer tous les vices dont il eſt trop ſouvent la récompenſe.

Mais convenir que dans l'établiſſement d'une nouvelle colonie, on doit s'oppoſer à l'introduction de l'argent, c'eſt convenir avec les moraliſtes auſtères du danger du luxe. Non, c'eſt avouer ſimplement que la cauſe du luxe, c'eſt-à-dire, que le partage trop inégal des richeſſes eſt un mal (19). C'en eſt un en effet, & le luxe eſt à certains égards le remède à ce mal. Au moment de la formation d'une ſociété l'on peut ſans doute ſe propoſer d'en bannir l'argent. Mais peut-on comparer l'état d'une telle ſociété à celui où ſe trouvent maintenant la plupart des nations de l'Europe?

Seroit-ce dans des contrées à moitié ſoumiſes au deſpotiſme, où l'argent eut toujours cours, où les richeſſes ſont déjà raſſemblées en un petit nombre de mains, qu'un eſprit ſenſé formeroit un pareil projet? Suppoſons le projet exécuté: ſuppoſons l'uſage & l'introduction de l'argent défendu dans un pays; qu'en réſulteroit-il? je vais l'examiner.

CHAPITRE XIV.

Des pays où l'argent a cours.

Chez les peuples riches, s'il eſt beaucoup de vicieux, c'eſt qu'il eſt beaucoup de récompenſes pour le vice. S'il s'y fait communément un grand commerce, c'eſt que l'argent y facilite les échanges. Si le luxe s'y montre dans toute ſa pompe, c'eſt que la très-inégale répartition des richeſſes produit le luxe le plus apparent, & qu'alors, pour le bannir d'un Etat, il faudroit, comme je l'ai déjà prouvé, en bannir l'argent. Or nul prince ne peut concevoir un tel deſſein; & ſuppoſé qu'il le conçût, nulle nation dans l'état actuel de l'Europe qui ſe prêtât à ſes deſirs. Je veux cependant qu'humble diſciple d'un moraliſte auſtère, un monarque forme ce projet & l'exécute. Que s'enſuivroit-il? la dépopulation preſque entière de l'Etat. Qu'en France, par exemple, on défende, comme à Sparte, l'introduction de l'argent & l'uſage de tout meuble non fait avec la hache ou la ſerpe; alors le maçon, l'architecte, le ſculpteur, le ſerrurier de luxe le charron, le verniſſeur, le perruquier, l'ébéniſte, la fileuſe, l'ouvrier en toile, en laine fine, en dentelles, ſoiries, &c. (*a*), abandonneront la France & cherche-

(*a*) Mais dans cette ſuppoſition, ces ouvriers, dit-on,

ront un pays qui les nourriſſe. Le nombre de ces exilés volontaires montera peut-être en ce royaume au quart de ſes habitans. Or ſi le nombre des laboureurs & des artiſans groſſiers que ſuppoſe la culture, ſe proportionne toujours au nombre des conſommateurs, l'exil des ouvriers de luxe entraînera donc à ſa ſuite celui de beaucoup d'agriculteurs. Les hommes opulens fuyant avec leurs richeſſes chez l'étranger, ſeront ſuivis dans leur exil d'un certain nombre de leurs concitoyens & d'un grand nombre de domeſtiques. La France alors ſera deſerte. Quels ſeront ſes habitans ? quelques laboureurs dont le nombre depuis l'invention de la charrue ſera bien moins conſidérable qu'il l'eût été lors de la culture à la bêche. Or dans cet état de dépopulation & d'indigence, que deviendroit ce royaume ? porteroit il la guerre chez ſes voiſins ? non : il ſeroit ſans argent (20) La ſoutiendroit-il ſur ſon territoire ? non : il ſeroit ſans hommes. D'ailleurs la France n'étant pas comme la Suiſſe défendue par des montagnes inacceſſibles, comment imaginer qu'un royaume dépeuplé, ouvert de toute part, attaquable en Flandre & en Allemagne, pût repouſſer le choc d'une nation nombreuſe ? Il faudroit pour y réſiſter que les François par leur courage & leur diſcipline euſſent ſur leurs

---

reprendroient les travaux de la campagne, & ſe feroient charretiers, bucherons, &c. Ils n'en feroient rien. D'ailleurs où trouver de l'emploi dans un pays déjà fourni à-peu-près du nombre de charretiers & de bucherons néceſſaires pour labourer les plaines & couper le bois ?

voisins le même avantage que les Grecs avoient jadis sur les Perses, ou que les François conservent encore aujourd'hui sur les Indiens. Or nulle nation européenne n'a cette supériorité sur les autres.

La France dévastée & sans argent seroit donc exposée au danger presque certain d'une invasion. Est-il un prince qui voulût à ce prix bannir les richesses & le luxe de son Etat ?

CHAPITRE XV.

Du moment où les richesses se retirent d'elles-mêmes d'un empire.

Il n'est point de pays où les richesses se fixent & puissent à jamais se fixer. Semblables aux mers qui tour-à-tour inondent & découvrent différentes plages, les richesses, après avoir porté l'abondance & le luxe chez certaines nations, s'en retirent pour se répandre dans d'autres contrées (21). Elles s'accumulèrent jadis à Tyr & à Sydon, passèrent ensuite à Carthage, puis à Rome. Elles séjournent maintenant en Angleterre. S'y arrêteront-elles ? je l'ignore. Ce que je sais, c'est qu'un peuple enrichi par son commerce & son industrie appauvrit ses voisins, & les met à la longue hors d'état d'acheter ses marchandises :

C'est que dans une nation riche l'argent & les papiers représentatifs de l'argent se multipliant peu-à-peu,

les denrées & la main-d'œuvre (*a*) enchériſſent :

C'eſt que toutes (*b*) choſes d'ailleurs égales, la nation opulente ne pouvant fournir ſes denrées & marchandiſes au prix d'une nation pauvre, l'argent de la première doit inſenſiblement paſſer aux mains de la ſeconde, qui devenue opulente à ſon tour, ſe ruine de la même manière (22).

Telle eſt peut-être la principale cauſe du flux & du reflux des richeſſes dans les empires. Or les richeſſes en ſe retirant d'un pays où elles ont ſéjourné y dépoſent preſque toujours la fange de la baſſeſſe & du deſpotiſme. Une nation riche qui s'appauvrit, paſſe rapidement du dépériſſement à ſa deſtruction entière. L'unique reſſource qui lui reſte ſeroit de reprendre des mœurs mâles, les ſeules convenables à ſa pauvreté (23). Mais rien de plus rare que ce phénomène moral. L'hiſtoire ne nous en offre point d'exemple. Une nation tombe-t-elle de la richeſſe dans l'indigence; cette nation n'attend plus qu'un vainqueur & des fers. Il faudroit pour l'arracher à ce malheur, qu'en elle l'amour de la gloire pût remplacer celui de l'argent. Or des peuples anciennement policés & commerçans ſont peu ſuſceptibles de ce premier amour,

---

(*a*) La main-d'œuvre devenue très-chère chez une nation riche, cette nation tire plus de l'étranger qu'elle ne lui porte. Elle doit donc s'appauvrir en plus ou moins de temps.

(*b*) On ſait quelle augmentation ſubite apporta dans le prix des denrées le tranſport de l'or américain en Europe.

& toute loi qui réfroidiroit en eux le desir des richesses, hâteroit leur ruine.

Dans le corps politique comme dans le corps de l'homme, il faut un esprit, une ame qui le vivifie & le mette en action. Quelle sera-t-elle ?

CHAPITRE XVI.

Des divers principes d'activité des nations.

PARMI les hommes en est-il sans desirs ? presque aucun. Leurs desirs sont-ils les mêmes ? il en est deux qui leur sont communs.

Le premier est celui du bonheur.

Le second celui de la puissance nécessaire pour se le procurer.

Ai je un goût ; je veux pouvoir le satisfaire. Le desir du pouvoir, comme je l'ai déjà prouvé, est donc nécessairement commun à tous. Par quel moyen acquiert-on du pouvoir sur ses concitoyens ? par la crainte dont on les frappe, ou par l'amour qu'on leur inspire ; c'est à-dire, par les biens & les maux qu'on leur peut faire, & de-là la consideration conçue pour le fort, ou méchant, ou vertueux.

Mais dans un pays libre où l'argent n'a point cours, quel avantage cette considération procure-t-elle au héros qui, par exemple, contribue le plus au gain d'une bataille ? elle lui donne le choix sur les dépouilles

ennemies ; elle lui assigne pour récompense la plus belle esclave, le meilleur cheval, le plus riche tapis, le plus beau char, la plus belle armure (24). Dans une nation libre, la considération & l'estime publiques (*a*) est un pouvoir, & le desir de cette estime y devient en conséquence un principe puissant d'activité. Mais ce principe moteur est il celui d'un peuple soumis au despotisme, d'un peuple où l'argent a cours, où le public est sans puissance, où son estime n'est représentative d'aucune espèce de plaisir & de pouvoir ? non : dans un tel pays, les deux seuls objets du desir des citoyens sont, l'un la faveur du despote, & l'autre de grandes richesses, à la possession desquelles chacun peut aspirer.

Leur source, dira-t-on, est souvent infecte. L'amour de l'argent est destructif de l'amour de la patrie, des talens & de la vertu (25). Je le sais : mais comment imaginer qu'on puisse mépriser l'argent qui soulagera l'homme dans ses besoins, qui le soustraira à des peines & lui procurera des plaisirs ? Il est des pays où l'amour de l'argent devient le principe de l'activité nationale, où cet amour par conséquent est salutaire. Le plus vicieux des gouvernemens est un gouvernement sans principe moteur (26). Un peuple sans objet de desirs est sans action. Il est le mépris de ses voisins. Or leur estime importe plus qu'on ne pense à sa prospérité (27).

(*a*) Cette estime est réellement un pouvoir que les anciens designoient par le mot *autoritas*.

En tout empire où l'argent a cours, où le mérite ne conduit ni aux honneurs, ni au pouvoir; que le magiſtrat ſe garde bien d'affoiblir ou d'éteindre dans les citoyens le deſir de l'argent & du luxe. Il étoufferoit en eux tout principe de mouvement & d'action.

CHAPITRE XVII.

De l'argent conſidéré comme principe d'activité.

L'ARGENT & les papiers repréſentatifs de l'argent facilitent les emprunts. Tous les gouvernemens abuſent de cette facilité. Par-tout les emprunts ſe ſont multipliés; les interêts ſe ſont groſſis. Il a fallu pour les payer accumuler impôts ſur impôts. Leur fardeau accable maintenant les empires les plus puiſſans de l'Europe; & ce mal cependant n'eſt pas le plus grand qu'ait produit le deſir & de l'argent & des papiers repréſentatifs de cet argent.

L'amour des richeſſes ne s'étend point à toutes les claſſes des citoyens ſans inſpirer à la partie gouvernante le deſir du vol & des vexations (28).

Dès lors la conſtruction d'un port, un armement, une compagnie de commerce, une guerre entrepriſe, dit on, pour l'honneur de la nation: enfin tout prétexte de la piller eſt avidement ſaiſi. Alors tous les vices, enfans de la cupidité, s'introduiſant à la fois

dans un empire, en infectent ſucceſſivement tous les membres, & le précipitent enfin à ſa ruine (29).

Quel ſpécifique a ce mal ? aucun.

Le ſang qui porte la nutrition dans tous les membres de l'enfant, & qui ſucceſſivement en développe toutes les parties, eſt un principe de deſtruction. La circulation du ſang oſſifie à la longue les vaiſſeaux ; elle en anéantit les reſſorts, & devient un germe de mort. Cependant qui la ſuſpendroit en ſeroit ſur le champ puni. La ſtagnation d'un inſtant ſeroit ſuivie de la perte de la vie. Il en eſt de même de l'argent. Le deſire-t-on vivement ; ce deſir vivifie une nation, éveille ſon induſtrie, anime ſon commerce, accroît ſes richeſſes & ſa puiſſance ; & la ſtagnation, ſi j'oſe le dire, de ce deſir, ſeroit mortelle à certains Etats.

Mais les richeſſes, en abandonnant les empires où elles ſe ſont d'abord accumulées, n'en occaſionnent-elles pas la ruine, & tôt ou tard raſſemblées dans un petit nombre de mains, ne détachent-elles pas l'intérêt particulier de l'intérêt public ? oui ſans doute. Mais dans la forme actuelle des gouvernemens, peut-être ce mal eſt il inévitable.

Peut-être eſt-ce à cette époque qu'un empire s'affoibliſſant de jour en jour, tombe dans un affaiſſement précurſeur d'une entière deſtruction ; & peut-être eſt-ce ainſi que doit germer, croître, s'élever & mourir la plante morale nommée empire.

CHAPITRE XVIII.

Que ce n'eſt point dans le luxe, mais dans ſa cauſe productrice, qu'on doit chercher le principe deſtructeur des empires.

QUE conclure de l'examen rapide de la queſtion que je traite ? Que preſque toutes les accuſations intentées contre le luxe ſont ſans fondement ; que des deux eſpéces de luxe citées au chap. 5, il en eſt un qui, toujours l'effet de la trop grande multiplication des hommes & de la forme deſpotique de leurs gouvernemens, ſuppoſe une très-inégale répartition des richeſſes nationales ; qu'une telle répartition eſt ſans doute un grand mal ; mais qu'une fois établie, le luxe devient, ſinon un remède efficace, du moins un palliatif à ce mal. C'eſt la magnificence des grands qui reporte journellement l'argent & la vie dans la claſſe inférieure des citoyens.

L'emportement avec lequel la plupart des moraliſtes s'élèvent contre le luxe, eſt l'effet de leur ignorance. Que cet emportement trouve place dans un ſermon. Un ſermon n'exige aucune préciſion dans les idées. Ces ouvrages applaudis d'un vieillard craintif & bénévole, ſont trop vagues, trop enthouſiaſtes & trop ridicules pour obtenir l'eſtime d'un auditoire éclairé.

Ce que le bon ſens examine, l'ignorance du prédi-

cateur le décide. Son esprit léger & confiant ne sut jamais douter. Malheur au prince qui prêteroit l'oreille à ses déclamations, & qui sans des changemens préalables dans la forme du gouvernement, tenteroit de bannir tout luxe d'une nation, dont l'amour de l'argent est le principe d'activité. Il auroit bientôt dépeuplé son pays, énervé l'industrie de ses sujets, & jeté les esprits dans une langueur fatale à sa puissance.

Je suis content, si l'on regarde ces idées premières & peut-être encore superficielles qu'occasionne la question du luxe, comme un exemple des points de vue divers sous lesquels on doit considérer tout problême important & compliqué de la morale (30); si l'on sent toute l'influence que doit avoir sur le bonheur public la solution plus ou moins exacte de pareils problêmes, & la scrupuleuse attention qu'on doit par conséquent porter à leur examen.

Qui se déclare protecteur de l'ignorance, se déclare donc l'ennemi de l'Etat, & sans le savoir commet le crime de lèze-humanité.

Chez tous les peuples il est une dépendance réciproque entre la perfection de la législation & les progrès de l'esprit humain. Plus les citoyens seront éclairés, plus leurs lois seront parfaites. Or c'est de leur seule bonté, comme je vais le prouver, que depend la félicité publique.

NOTES DE LA SECTION VI.

1. La haine d'un peuple ignorant pour l'application s'étend jusqu'à ses amusemens. Aime-t-il le jeu ; il ne joue que des jeux de hasard. Aime-t-il les Opéra ; c'est, pour ainsi-dire, des poëmes sans paroles qu'il demande, peu lui importe que son esprit soit occupé : il suffit que ses oreilles soient frappées de sons agréables. Entre tous les plaisirs, ceux qu'il préfère sont ceux qui ne supposent ni esprit ni connoissances.

2. En Angleterre pourquoi les grands sont-ils en général plus éclairés qu'en tout autre pays ? c'est qu'ils ont intérêt de l'être. En Portugal au contraire, pourquoi sont-ils si souvent ignorans & stupides ? c'est que nul intérêt ne les nécessite à s'instruire.

La science des premiers est celle de l'homme & du gouvernement.

Celle des seconds est la science du lever, du coucher & des voyages du Prince.

Mais les Anglois ont-ils porté dans la morale & la politique toutes les lumières qu'on devoit attendre d'un peuple aussi libre ? j'en doute. Enivrés de leur gloire, les Anglois ne soupçonnent point de défaut dans leur gouvernement actuel.

Peut-être les écrivains François ont-ils eu sur cet objet des vues plus profondes & plus étendues. Il est deux causes de cet effet :

La première est l'état de la France. Le malheur n'est-il pas encore excessif en un pays ; n'a-t-il pas entièrement abattu les esprits ; il les éclaire & devient dans l'homme un principe d'activité. Souffre-t-on ; on veut s'arracher à la douleur, & ce desir est inventif.

La ſeconde eſt peut-être le peu de liberté dont jouiſſent en France les écrivains. L'homme en place fait-il une injuſtice, une bévue; il faut la reſpecter. La plainte eſt en ce royaume le crime le plus puni. Y veut-on écrire ſur les matières d'adminiſtration; il faut pour cet effet remonter en morale & en politique, juſqu'à ces principes ſimples & généraux dont le développement indique d'une manière éloignée la route que le gouvernement doit tenir pour faire le bien. Les écrivains François ont préſenté en ce genre les idées les plus grandes & les plus étendues. Ils ſe ſont par cette raiſon rendus plus univerſellement utiles que les écrivains Anglois. Ces derniers n'ayant pas les mêmes motifs pour s'élever à des principes généraux & premiers, font de bons ouvrages, mais preſqu'uniquement applicables à la forme particulière de leur gouvernement, aux circonſtances préſentes & enfin à l'affaire du jour.

3. Il n'eſt point à Londres d'ouvrier, de porteur de chaiſe qui ne liſe les gazettes, qui ne ſoupçonne la vénalité de ſes repréſentans & ne croie en conſéquence devoir s'inſtruire de ſes droits en qualité de citoyen. Auſſi nul membre du Parlement n'oſeroit y propoſer une loi directement contraire à la liberté nationale. S'il le faiſoit, ce membre cité par le parti de l'oppoſition & les papiers publics devant le peuple, ſeroit expoſé à ſa vengeance. Le corps du Parlement eſt donc contenu par la nation. Nul bras maintenant aſſez fort pour enchaîner un pareil peuple. Son aſſerviſſement eſt donc éloigné. Eſt-il impoſſible ? je ne l'aſſurerai point; peut-être ſes immenſes richeſſes préſagent-elles déjà cet évènement futur.

4. Le dernier roi de Danemarck doutoit ſans contredit de la légitimité du pouvoir deſpotique, lorſqu'il permit à des écrivains célèbres de diſcuter à cet égard ſes droits, ſes prétentions, & d'examiner les limites que l'intérêt public devoit mettre à ſa puiſſance. Quelle magnanimité

dans un souverain ! Son autorité en fut-elle affoiblie ? non ; & cette noble conduite qui le rendit cher à son peuple doit à jamais le rendre respectable à l'humanité.

5. Dans les siècles héroïques ; dans ceux des Hercule, des Thésée, des Fingal, c'étoit par le don d'un riche carquois, d'une épée bien trempée, ou d'une belle esclave qu'on récompensoit les vertus des guerriers. Du temps de Manlius Capitolinus, c'étoit en agrandissant de deux acres les domaines d'un héros, que la patrie s'acquittoit envers lui. La dixme d'une paroisse, aujourd'hui cédée au plus vil moine, eût donc jadis été la récompense d'un Scévola ou d'un Horace Coclès. Si c'est en argent qu'on paye aujourd'hui tous les services rendus à la patrie, c'est que l'argent est représentatif de ces anciens dons. L'amour des superfluités fut en tous les temps le moteur de l'homme. Mais quelle manière d'administrer les dons de la reconnoissance publique, & quelle espèce de superfluités faut-il préférer pour en faire la récompense des talens & de la vertu ? c'est un problème moral, également digne de l'attention du ministre & du philosophe.

6. De grandes richesses sont-elles réparties entre un grand nombre de citoyens ; chacun d'eux vit dans un état d'aisance & de luxe par rapport aux citoyens d'une autre nation, & n'a cependant que peu d'argent à mettre en ce qu'on appelle magnificence.

Chez un tel peuple le luxe est, si je l'ose dire, national, mais peu apparent.

Au contraire dans un pays où tout l'argent est rassemblé dans un petit nombre de mains, chacun des riches a beaucoup à mettre en somptuosité.

Un tel luxe suppose un partage très-inégal des richesses de l'Etat ; & ce partage est sans doute une calamité publique. En est-il ainsi de ce luxe national qui suppose tous les citoyens dans un certain état d'aisance, & par conséquent un partage à-peu-près égal de ces mêmes richesses ?

non : ce luxe loin d'être un malheur eſt un bien public. Le luxe par conſéquent n'eſt point en lui-même un mal.

7. On peut au nombre, & ſur-tout à l'eſpèce de manufactures d'un pays, juger de la manière dont les richeſſes y ſont réparties. Tous les citoyens y ſont-ils aiſés ; tous veulent être bien vêtus. Il s'y établit en conſéquence un grand nombre de manufactures ni trop fines, ni trop groſſières.

Les étoffes en ſont ſolides, durables & bien frappées, parce que les citoyens ſont pourvus de l'argent néceſſaire pour ſe vêtir, mais non pour changer ſouvent d'habits.

L'argent d'un royaume eſt-il au contraire raſſemblé dans un petit nombre de mains, la plupart des citoyens languiſſent dans la misère. Or l'indigent ne s'habille point, & pluſieurs des manufactures dont nous venons de parler tombent. Que ſubſtitue-t-on à ces établiſſemens ? quelques manufactures d'étoffes riches, brillantes & peu durables ; parce que l'opulence, honteuſe d'uſer un habit, veut en changer ſouvent. C'eſt ainſi que tout ſe tient dans un gouvernement.

8. Lorſque je vois, diſoit un grand roi, délicateſſe & profuſion ſur la table du riche, du grand & du Prince, je ſoupçonne diſette ſur celle du peuple. Or j'aime à ſavoir mes ſujets bien nourris, bien vêtus. Je ne tolère la pauvreté qu'à la tête de mes régimens. La pauvreté eſt brave, active, intelligente, parce qu'elle eſt avide de richeſſes, parce qu'elle pourſuit l'or à travers les dangers, parce que l'homme eſt plus hardi pour conquérir que pour conſerver, & le voleur plus courageux que le marchand. Ce dernier eſt plus opulent, il apprecie mieux la vraie valeur des richeſſes : le voleur s'en exagère toujours le prix.

9. L'Angleterre a peu d'étendue, & toute l'Europe la reſpecte. Quelle preuve plus aſſurée de la ſageſſe de ſon adminiſtration, de l'aiſance, du courage des peuples,

enfin de ce bonheur national que les législateurs & les philosophes se proposent de procurer aux hommes, les premiers par les lois, les seconds par leurs écrits ?

10. La dépense & la consommation d hommes occasionnée par le commerce, la navigation & l'exercice de certains arts, est, dit-on, très-considérable. Tant mieux : il faut, pour la tranquillité d'un pays très-peuplé, ou que la dépense en ce genre soit, si je l'ose dire, égale à la recette, ou que l'Etat prenne, comme en Suisse, le parti de consommer dans des guerres étrangères le surplus de ses habitans.

11. On a dit du luxe qu'il augmentoit l'industrie du laboureur : l'on a dit vrai. Le laboureur veut-il faire beaucoup d'échanges ; il est obligé pour cet effet d'améliorer son champ & d'augmenter sa récolte.

12. De la somme des impôts mis sur les peuples, une partie est destinée à l'entretien & à l'amusement particulier du souverain ; mais l'autre doit être en entier appliquée aux besoins de l'Etat ; si le prince est propriétaire de la première partie, il n'est qu'administrateur de la seconde. Il peut être libéral de l'une, il doit être économe de l'autre.

Le trésor public est un dépôt entre les mains du souverain. Le courtisan avide donne, je le sais, le nom de générosité à la dissipation de ce dépôt, mais le prince qui le viole commet une injustice & un vol réel. Le devoir d'un monaque est d'être avare du bien de ses sujets. « Je » me croirois-indigne du trône, disoit un grand prince, » si, dépositaire de la recette des impôts, j'en distrayois » une seule pension pour enrichir un favori ou un délateur ».

L'emploi légitime de toute taxe levée pour subvenir aux besoins de l'Etat, est le payement des troupes pour repousser la guerre au dehors, & le payement de la magistrature pour entretenir la paix & l'ordre au dedans.

Tibère

Tibère même répétoit souvent à ses favoris. « Je me » garderai bien de toucher au trésor public. Si je l'épuisois » en folles dépenses, il faudroit le remplir; & pour cet » effet avoir recours à des moyens injustes : le trône en » seroit ébranlé ».

13. A quel signe reconnoît-on le luxe vraiment nuisible? à l'espèce de marchandise étalée sur les boutiques. Plus ces marchandises sont riches, moins il y a de proportion dans la fortune des citoyens. Or cette grande disproportion, toujours un mal en elle-même, devient encore un plus grand mal pour la multiplicité des goûts qu'elle engendre. Ces goûts contractés on veut les satisfaire. Il faut à cet effet d'immenses trésors. Point de bornes alors au desir des richesses. Rien qu'on ne fasse pour les acquérir. Vertu, honneur, patrie, tout est sacrifié à l'amour de l'argent.

Dans les pays au contraire où l'on se contente du nécessaire, l'on est heureux & l'on peut être vertueux.

Le luxe excessif qui presque par-tout accompagne le despotisme, suppose une nation déjà partagée en oppresseurs & en opprimés, en voleurs & en volés. Mais si les voleurs forment le plus petit nombre, pourquoi ne succombent-ils pas sous les efforts du plus grand? à quoi doivent-ils leur salut? à l'impossibilité où se trouvent les volés de se donner le mot & de se rassembler le même jour. D'ailleurs l'oppresseur, avec l'argent déjà pillé, peut toujours soudoyer une armée pour combattre les opprimés & les vaincre en détail.

Aussi le pillage d'une nation soumise au despotisme continue-t-il jusqu'à ce qu'enfin le dépeuplement, la misère des peuples aient également soumis & le voleur & le volé au joug d'un voisin puissant. Une nation n'est plus en cet état composée que d'indigens sans courage, & de brigands sans justice; elle est avilie & sans vertu.

Il n'en est pas ainsi dans un pays où les richesses sont

à-peu-près également réparties entre les citoyens, où tous ſont aiſés par rapport aux citoyens des autres nations. Dans ce pays nul homme aſſez riche pour ſe ſoumettre ſes compatriotes. Chacun contenu par ſon voiſin eſt plus occupé de conſerver que d'envahir. Le deſir de la conſervation y devient donc le vœu général & dominant de la plus grande & de la plus riche partie de la nation. Or c'eſt, & ce deſir, & l'état d'aiſance des citoyens, & le reſpect de la propriété d'autrui qui chez tous les peuples ſecondent les germes de la vertu, de la juſtice & du bonheur. C'eſt donc à la cauſe productrice d'un certain luxe qu'il faut rapporter preſque toutes les calamités qu'on lui impute.

14. Les courtiſans, dit-on, ſe modèlent ſur le prince. Mépriſe-t-il le luxe & la molleſſe; l'un & l'autre diſparoiſſent: oui; pour le moment. Mais pour opérer un changement durable dans les mœurs d'un peuple, ce n'eſt pas aſſez de l'exemple ou de l'ordre du ſouverain. Cet ordre ne transforme pas un peuple de Sybarites en un peuple robuſte, laborieux & vaillant. C'eſt l'œuvre des lois. Qu'elles impoſent tous les jours les citoyens à quelques heures d'un travail pénible, qu'elles l'obligent de s'expoſer tous les jours à quelque petit danger, elles le rendront à la longue robuſte & brave; parce que la force & le courage, diſent le roi de Pruſſe & Végece, s'acquièrent par l'habitude du travail & du danger.

15. Dans un pays libre, la réunion des richeſſes nationales en un certain nombre de mains ſe fait lentement: c'eſt l'œuvre des ſiècles, mais à meſure qu'elle ſe fait, le gouvernement tend au pouvoir arbitraire, par conſéquent à ſa diſſolution.

L'état de république eſt l'âge viril d'un empire; le deſpotiſme en eſt la vieilleſſe. L'empire eſt-il vieux; rarement il rajeunit. Les riches ont-ils ſoudoyé une partie de la nation; avec cette partie ils ſoumettent l'autre au deſpotiſme ariſtocratique ou monarchique. Propoſe-t-on quel-

ques lois nouvelles dans cet empire ; toutes ſont en faveur des riches & des grands, aucunes en faveur du peuple. L'eſprit de légiſlation ſe corrompt, & ſa corruption annonce la chûte de l'Etat.

16. Rien à ce ſujet de plus contradictoire que les opinions des moraliſtes. Conviennent ils de la néceſſité & de l'utilité du commerce en certains pays ; ils veulent en même temps y introduire une auſtérité de mœurs incompatible avec l'eſprit commerçant.

En France, le moraliſte qui le matin recommande les riches manufactures aux ſoins du gouvernement, déclame le ſoir contre le luxe, les ſpectacles & les mœurs de la capitale.

Mais quel eſt l'objet du gouvernement lorſqu'il perfectionne ſes manufactures, lorſqu'il étend ſon commerce ? c'eſt d'attirer chez lui l'argent de ſes voiſins. Or qui doute que les mœurs, les amuſemens de la capitale, ne concourent à cet effet ? que les ſpectacles, les actrices, les dépenſes qu'elles font & font faire aux étrangers ne ſoient une des parties les plus lucratives du commerce de Paris ? Quel eſt donc, ô moraliſtes ! l'objet de vos déclamations contradictoires ?

17. Qu'on ne s'étonne point de l'extrême amour des hommes pour l'argent. Un phénomène vraiment ſurprenant ſeroit leur indifférence pour les richeſſes. Il faut en tout pays où l'argent a cours, où les richeſſes ſont l'échange de tous les plaiſirs, que les richeſſes y ſoient auſſi vivement pourſuivies que les plaiſirs même dont elles ſont repréſentatives. Il faut la naiſſance d'un Lycurgue & la prohibition de l'argent pour éteindre chez un peuple l'amour des richeſſes. Or quel concours ſingulier de circonſtances pour former & ce légiſlateur, & le peuple propre à recevoir ſes lois !

18. Du moment où les honneurs ne ſont plus le prix des actions honnêtes, les mœurs ſe corrompent. Lors de

l'arrivée du duc de Milan à Florence, le mépris, dit Machiavel, étoit le partage des vertus & des talens. Les Florentins ſans eſprit & ſans courage étoient entièrement dégénérés. S'ils cherchoient à ſe ſurpaſſer les uns les autres, c'étoit en magnificence d'habits, en vivacités, & d'expreſſions & de réparties. Le plus ſatyrique étoit chez eux réputé le plus ſpirituel. Y auroit-il maintenant dans l'Europe quelque nation dont le tour d'eſprit reſſemblât à celui des Florentins de ce temps-là ?

19. Ce n'eſt point de la maſſe plus ou moins grande des richeſſes nationales, mais de leur plus ou moins inégale répartition que dépend le bonheur ou le malheur des peuples. Suppoſons qu'on anéantiſſe la moitié des richeſſes d'une nation; ſi l'autre moitié eſt à-peu-près également répartie entre tous les citoyens, l'Etat ſera preſque également heureux & puiſſant.

De tous les commerces le plus avantageux à chaque Nation eſt celui dont les profits ſe partagent en un plus grand nombre de mains. Plus on compte dans un Etat d'hommes libres, indépendans & jouiſſans d'une fortune médiocre, plus l'Etat eſt fort. Auſſi tout prince ſage n'a-t-il jamais accablé ſes ſujets d'impôts, ne les a-t-il jamais privés de leur aiſance, & n'a-t-il enfin jamais gêné leur liberté, ou par trop d'eſpionnage, ou par des lois trop sévères & trop incommodes de police.

Un monarque qui ne reſpecte ni l'aiſance, ni la liberté de ſes ſujets, voit leur ame flétrie languir dans l'inertie. Or cette maladie des eſprits eſt d'autant plus fâcheuſe, qu'elle eſt communément déjà incurable alors qu'elle eſt apperçue.

20. A-t-on défendu l'introduction de l'argent dans une nation; il faut ou que cette nation adopte les lois de Sparte, ou qu'elle reſte expoſée à l'invaſion de ſes voiſins. Quel moyen à la longue de leur réſiſter ſi, pouvant être toujours attaquée, elle ne peut les attaquer ?

Dans tout état, il faut, pour repouſſer la guerre maintenant ſi diſpendieuſe, ou de grandes richeſſes, ou la pauvreté, le courage & la diſcipline des Spartiates.

Or qui fournit de grandes richeſſes au gouvernement? de groſſes taxes levées ſur le ſuperflu & non ſur les beſoins des citoyens. Que ſuppoſent de groſſes taxes? de grandes conſommations. Si l'Anglois vivoit comme l'Eſpagnol de pain, d'eau & d'oignon, l'Angleterre bientôt appauvrie & dans l'impoſſibilité de ſoudoyer des flottes & des armées, ceſſeroit d'être reſpectée. Sa puiſſance, aujourd'hui fondée ſur d'immenſes revenus & de gros impôts, ſeroit encore détruite, ſi ces impôts, comme je l'ai déjà dit, ſe levoient ſur les beſoins & non ſur l'aiſance des habitans.

Le crime le plus habituel des gouvernemens de l'Europe, eſt leur avidité à s'approprier tout l'argent du peuple. Leur ſoif eſt inſatiable. Que s'enſuit-il? que les ſujets dégoûtés de l'aiſance par l'impoſſibilité de ſe la procurer, ſont ſans émulation & ſans honte de leur pauvreté. Dès ce moment la conſommation diminue, les terres reſtent en friche, les peuples croupiſſent dans la pareſſe & l'indigence, parce que l'amour des richeſſes a pour baſe: 1°. la poſſibilité d'en acquérir; 2°. l'aſſurance de les conſerver; 3°. le droit d'en faire uſage.

21. Suppoſons que la Grande-Bretagne attaque l'Inde, la dépouille de ſes tréſors & les tranſporte à Londres, les Anglois ſeront alors poſſeſſeurs d'immenſes richeſſes. Qu'en feront-ils? ils épuiſeront d'abord l'Angleterre de tout ce qui peut contribuer a leurs plaiſirs; ils tireront enſuite de l'étranger les vins exquis, les huiles, les cafés, enfin tout ce qui peut flatter leur goût; & toutes les nations entreront en partage des tréſors indiens. Je doute que des lois ſomptuaires puiſſent s'oppoſer à cette diſperſion de leurs richeſſes. Ces lois, toujours faciles à éluder, donnent d'ailleurs trop d'atteinte au droit de propriété,

le premier & le plus sacré des droits. Mais quel moyen de fixer les richesses dans un empire? je n'en connois aucun. Le flux & reflux de l'argent sont dans le moral l'effet de causes aussi constantes, aussi nécessaires & aussi puissantes, que le sont dans le physique le flux & reflux des mers.

22. Rien de plus facile à tracer que les divers degrés par lesquels une nation passe de la pauvreté à la richesse, de la richesse à l'inégal partage de cette richesse, de cet inégal partage au despotisme, & du despotisme à sa ruine. Un homme pauvre s'applique-t il au commerce, s'adonne-t-il à l'agriculture, fait-il fortune; il a des imitateurs. Ces imitateurs se sont-ils enrichis; leur nombre se multiplie, & la nation entière se trouve insensiblement animée de l'esprit de travail & de gain. Alors son industrie s'éveille, son commerce s'étend; elle croit chaque jour en richesses & en puissance. Mais si sa richesse & sa puissance se réunissent insensiblement dans un petit nombre de mains, alors le goût du luxe & des superfluités s'emparera des grands, parce que, si l'on en excepte quelques avares, l'on n'acquiert que pour dépenser. L'amour des superfluités irritera dans ces grands la soif de l'or & le desir du pouvoir: ils voudront commander en despotes à leurs concitoyens. Ils tenteront tout à cet effet; & c'est alors qu'à la suite des richesses, le pouvoir arbitraire, s'introduisant peu-à-peu chez un peuple, en corrompra les mœurs & l'avilira.

Lorsqu'une nation commerçante atteint le période de sa grandeur, le même desir du gain qui fit d'abord sa force & sa puissance, devient ainsi la cause de sa ruine.

Le principe de vie qui, se développant dans un chêne majestueux, élève sa tige, étend ses branches, grossit son tronc & le fait régner sur les forêts, est le principe de son dépérissement.

Mais en suspendant dans les peuples le développement trop rapide du desir de l'or, ne pourroit-on prolonger la

durée des empires? L'on n'y parviendroit, répondrai-je, qu'en affoibliſſant dans les citoyens l'amour des richeſſes. Or qui peut aſſurer qu'alors les citoyens ne tombaſſent point dans cette pareſſe eſpagnole, la plus incurable des maladies politiques?

23. Les vertus de la pauvreté ſont, dans une nation, l'audace, la fierté, la bonne foi, la conſtance, enfin une ſorte de férocité noble. Elles ſont, chez des peuples nouveaux, l'effet de l'eſpèce d'égalité qui règne d'abord entre tous les citoyens. Mais ces vertus ſéjournent elles longtemps dans un empire? non: elles y vieilliſſent rarement, & la ſeule multiplication des habitans ſuffit ſouvent pour les en bannir.

24. Point de talens & de vertus que ne crée dans un peuple l'eſpoir des honneurs décernés par l'eſtime & la reconnoiſſance publiques. Rien que n'entreprenne le deſir de les mériter & de les obtenir. Les honneurs ſont une monnoie qui hauſſe & baiſſe ſelon le plus ou le moins de juſtice avec laquelle on la diſtribue. L'intérêt public exigeroit qu'on lui conſervât la même valeur, & qu'on la diſpensât avec autant d'équité que d'économie. Tout peuple ſage doit payer en honneurs les ſervices qu'on lui rend. Veut-il les acquitter en argent; il épuiſe bientôt ſon tréſor; & dans l'impuiſſance alors de récompenſer le talent & la vertu, l'un & l'autre eſt étouffé dans ſon germe.

25. L'argent eſt-il devenu l'unique principe d'activité dans une nation; c'eſt un mal. Je n'y connois plus de remède. Les récompenſes en nature ſeroient ſans doute plus favorables à la production des hommes vertueux. Mais pour les propoſer, que de changemens à faire dans les gouvernemens de la plupart des Etats de l'Europe!

26. A quelle cauſe attribuer l'extrême puiſſance de

l'Angleterre ? au mouvement, au jeu de toutes les passions contraires. Le parti de l'opposition excité par l'ambition, la vengeance ou l'amour de la patrie, y protège le peuple contre la tyrannie. Le parti de la cour animé du desir des places, de la faveur ou de l'argent, y soutient le ministère contre les attaques quelquefois injustes de l'opposition.

L'avarice & la cupidité toujours inquiètes des commerçans y réveillent à chaque instant l'industrie de l'artisan. Les richesses de presque tout l'univers sont par cette industrie transportées en Angleterre. Mais dans une nation aussi riche, aussi puissante, comment se flatter que les divers partis se conserveront toujours dans cet équilibre de force qui maintenant assure son repos & sa grandeur ? Peut-être cet équilibre est il très-difficile à maintenir. On a pu faire jusqu'à présent aux Anglois l'application de cette épitaphe du duc de Dévonshire : *fidèles sujets des bons rois ; ennemi redoutable des tyrans.* Pourra-t-on toujours la leur faire ? Heureuse la nation de qui Gourville a pu dire : *son roi, lorsqu'il est l'homme de son peuple, est le plus grand roi du monde, veut-il être plus ; il n'est rien.* Ce mot répété par Temple à Charles II, irrita d'abord l'orgueil du prince : mais revenu à lui-même, il serra la main de Temple & dit : *Gourville a raison, je veux être l'homme de mon peuple.*

27. C'est l'esprit de juiverie d'une métropole qui souvent porte le feu de la révolte dans les colonies. En traite-t-elle les colons en nègres ; ce traitement les irrite. S'ils sont nombreux, ils lui résistent & s'en séparent enfin comme le fruit mûr se détache de la branche.

Pour s'assurer l'amour & la soumission de ses colonies, une nation doit être juste. Elle doit souvent se rappeler qu'elle ne transporte dans des terres étrangères qu'un superflu de citoyens qui lui eût été à charge ; qu'elle n'est par conséquent en droit d'exiger d'eux, que des secours en temps de guerre & la signature d'un traité fédératif

auquel se soumettront toujours les colonies, lorsque la métropole ne voudra pas s'approprier tout le profit de leurs travaux.

28. Dans tout pays où l'argent a cours, il faut qu'à la longue la manière inégale dont l'argent s'y répartit, engendre la pauvreté générale. Or cet espèce de pauvreté est mère de la dépopulation. L'indigence soigne peu ses enfans, les nourrit mal, en élève peu. J'en citerai pour preuve, & les sauvages du nord de l'Amérique & les esclaves des colonies. Le travail excessif exigé des négresses enceintes; le peu de soin qu'on y prend d'elles; enfin le despotisme du maître, tout concourt à leur stérilité.

En Amérique si les jésuites étoient les seuls chez qui la réproduction des nègres fût à-peu-près égale à la consommation, c'est que maîtres plus éclairés, ils fatiguoient & maltraitoient moins leurs esclaves.

Un prince traite-t-il mal ses sujets; les accable-t il d'impôts; il dépeuple son pays, engourdit l'activité des habitans; parce que l'extrême misère produit nécessairement le découragement, & le découragement la paresse.

29. Une trop inégale répartition des richesses nationales précède & produit toujours le goût du luxe. Un particulier a-t-il plus d'argent qu'il n'en faut pour subvenir à ses besoins; il se livre à l'amour des superfluités. L'ennemi du luxe doit donc chercher dans la cause même du partage trop inégal des richesses & dans la destruction du despotisme, le remède aux maux dont il accuse le luxe, & que réellement le luxe soulage. Toute espèce de superfluités a sa cause productrice.

Le luxe des chevaux, préférable à celui des bijoux, & propre aux Anglois, est en partie l'effet du long séjour qu'ils font dans leurs campagnes. Si tous les habitent, c'est qu'ils y sont, pour ainsi dire, nécessités par la constitution de leur Etat.

C'eſt la forme des gouvernemens qui dirige d'une manière inviſible juſqu'aux goûts des particuliers. C'eſt toujours à leurs lois que les peuples doivent leurs mœurs & leurs habitudes.

30. On ne peut trop ſcrupuleuſement examiner toute queſtion importante de morale & de politique. C'eſt, ſi je l'oſe dire, au fond de l'examen que ſe trouve la ſcience & la vérité. L'or ſe ramaſſe au fond des creuſets.

SECTION VII.

Les vertus & le bonheur d'un peuple ſont l'effet, non de la ſainteté de ſa religion, mais de la ſageſſe de ſes lois.

CHAPITRE PREMIER.

Du peu d'influence des religions ſur les vertus & la félicité des peuples.

DES hommes plus pieux qu'éclairés ont imaginé que les vertus des nations, leur humanité & la douceur de leurs mœurs dépendoient de la pureté de leur culte. Les hypocrites intéreſſés à propager cette opinion l'ont publiée ſans la croire. Le commun des hommes l'a crue ſans l'examiner.

Cette erreur une fois annoncée a preſque par-tout été reçue comme une vérité conſtante. Cependant l'expérience & l'hiſtoire nous apprennent que la proſpérité des peuples dépend, non de la pureté de leur culte, mais de l'excellence de leur légiſlation.

Qu'importe en effet leur croyance ! Celle des Juifs étoit pure, & les Juifs étoient la lie des nations. On ne les compara jamais ni aux Egyptiens, ni aux anciens Perſes.

Ce fut ſous Conſtantin que la religion chrétienne devint la religion dominante. Elle ne rendit cependant point les Romains à leurs premières vertus. On ne vit point alors de Décius ſe dévouer pour la patrie & de Fabricius préférer ſept acres de terres aux richeſſes de l'empire.

En quel moment Conſtantinople devint-elle le cloaque de tous les vices? au moment même de l'établiſſement de la religion chrétienne. Son culte ne changea point les mœurs des ſouverains. Leur piété ne les rendit pas meilleurs. Les rois les plus chrétiens ne furent pas les plus grands des rois. Peu d'entre eux montrèrent ſur le trône les vertus des Tite, des Trajan, des Antonins. Quel prince dévôt leur fut comparable!

Ce que je dis des monarques, je le dis des nations. Le pieux Portugais ſi ignorant & ſi crédule, n'eſt ni plus vertueux, ni plus humain, que le peuple moins crédule & plus tolérant des Anglois.

L'intolérance religieuſe eſt fille de l'ambition ſacerdotale & de la ſtupide crédulité. Elle n'améliorera jamais les hommes. Avoir recours à la ſuperſtition, à la crédulité & au fanatiſme pour leur inſpirer la bienfaiſance, c'eſt jeter de l'huile ſur le feu pour l'éteindre.

Pour adoucir la férocité humaine & rendre les hommes plus ſociables entre eux, il faut d'abord les rendre indifférens à la diverſité des cultes. Les Eſpagnols moins ſuperſtitieux euſſent été moins barbares envers les Américains.

Rapportons-nous-en au roi Jacques. Ce prince étoit bigot & connoiſſeur en ce genre. Il ne croyoit point à l'humanité des prêtres. « Il eſt très-difficile, » diſoit-il, d'être à la fois bon théologien & bon » ſujet ».

En tout pays, beaucoup de gens de la bonne doctrine & peu de vertueux. Pourquoi ? c'eſt que la religion n'eſt pas vertu. Toute croyance & même tout principe ſpéculatif n'a pour l'ordinaire aucune influence ſur la conduite (1) & la probité des hommes (*a*).

Le dogme de la fatalité eſt le dogme preſque général de l'orient : c'étoit celui des Stoïciens. Ce qu'on appelle liberté ou puiſſance de délibérer, n'eſt, diſoient-ils, dans l'homme, qu'un ſentiment de crainte ou d'eſpérance ſucceſſivement éprouvé, lorſqu'il s'agit de prendre un parti du choix duquel dépend ſon bonheur ou ſon malheur. La délibération eſt donc toujours en nous l'effet néceſſaire de notre haine pour la douleur & de notre amour pour le plaiſir (2). Qu'on conſulte à ce ſujet les théologiens. Un tel dogme, diront-ils, eſt deſtructif de toute vertu. Cependant les Stoïciens n'étoient pas moins vertueux que les philoſophes des autres ſectes : cependant les princes turcs ne ſont pas moins fidèles à leurs traités que les princes catholiques ; cependant le fataliſte Perſan n'eſt pas moins honnête dans ſon commerce que le chrétien

(*a*) En montrant l'inutilité de la prédication papiſte, un auteur célèbre a très-bien prouvé l'inutilité de cette religion.

françois ou portugal. La pureté des mœurs eſt donc indépendante de la pureté des dogmes.

La religion payenne, quant à ſa partie morale, étoit fondée comme toute autre ſur ce qu'on appelle la loi naturelle. Quant à ſa partie théologique ou mythologique, elle n'étoit pas très-édifiante. On ne lit point l'hiſtoire de Jupiter, de ſes amours, & ſurtout du traitement fait à ſon père Saturne, ſans convenir qu'en fait de vertus, les dieux ne préchoient point d'exemple. Cependant la Grèce & l'ancienne Rome abondoient en héros, en citoyens vertueux. Et maintenant la Grèce moderne & la nouvelle Rome n'engendrent comme le Bréſil & le Mexique, que des hommes vils, pareſſeux, ſans talens, ſans vertus & ſans induſtrie.

Or depuis l'établiſſement du chriſtianiſme dans les monarchies de l'Europe, ſi les ſouverains n'ont été ni plus vaillans, ni plus éclairés; ſi les peuples n'ont été ni plus inſtruits, ni plus humains; ſi le nombre des patriotes ne s'eſt nulle part multiplié; quel bien font donc les religions? ſous quel prétexte le magiſtrat tourmenteroit-il l'incrédule (3)? égorgeroit-il l'hérétique (4)? pourquoi mettre tant d'importance à la croyance de certaines révélations toujours conteſtées, ſouvent ſi conteſtables, lorſqu'on en met ſi peu à la moralité des actions humaines?

Que nous apprend l'hiſtoire des religions? qu'elles ont par-tout allumé les flambeaux de l'intolérance, jonché les plaines de cadavres, abreuvé les campagnes de ſang, embraſé les villes, dévaſté les empires; mais

qu'elles n'ont jamais rendu les hommes meilleurs. Leur bonté eſt l'œuvre des lois (5).

Ce ſont les chauſſées qui contiennent les torrens; c'eſt la digue du ſupplice & du mépris qui contient le vice. C'eſt au magiſtrat d'élever cette digue.

Si les ſciences de la morale, de la politique & de la légiſlation ne ſont qu'une ſeule & même ſcience, quels devroient être les vrais docteurs de la morale? les prêtres? non: mais les magiſtrats. La religion détermine notre croyance, & les lois nos mœurs & nos vertus.

Quel ſigne diſtingue le chrétien du juif, du guèbre, du muſulman? eſt-ce une équité, un courage, une humanité, une bienfaiſance particulière à l'un & non connue des autres? On les reconnoît à leurs diverſes profeſſions de foi. Qu'on ne confonde donc jamais l'homme honnête avec l'orthodoxe (6).

En chaque pays, l'orthodoxe eſt celui qui croit tel ou tel dogme, & dans tout l'univers, le vertueux eſt celui qui fait telle ou telle action humaine & conforme à l'intérêt général. Or ſi ce ſont les lois (7) qui déterminent nos actions, ce ſont elles qui font les bons citoyens (8).

Ce n'eſt donc point à la ſainteté du culte qu'on doit rapporter & les vertus & la pureté de mœurs d'un peuple. Pouſſe-t-on plus loin cet examen; on voit que l'eſprit religieux eſt entièrement deſtructif de l'eſprit légiſlatif.

CHAPITRE II.

De l'esprit religieux, destructif de l'esprit législatif.

L'OBÉISSANCE aux lois est le fondement de toute législation. L'obéissance au prêtre est le fondement de presque toute religion.

Si l'intérêt du prêtre pouvoit se confondre avec l'intérêt national, les religions deviendroient les confirmatrices de toute loi sage & humaine. Cette supposition est inadmissible. L'intérêt du corps ecclésiastique fut par-tout isolé & distinct de l'intérêt public. Le gouvernement sacerdotal a, depuis celui des juifs jusqu'à celui du pape, toujours avili la nation chez laquelle il s'est établi. Par-tout le clergé voulut être indépendant du magistrat; & dans presque toutes les nations, il y eut en conséquence deux autorités suprêmes & destructives l'une de l'autre.

Un corps oisif est ambitieux : il veut être riche & puissant & ne peut le devenir qu'en dépouillant les magistrats de leur autorité (*a*) & les peuples de leurs biens.

(*a*) Lors de la destruction projetée des parlemens en France, quelle joie indécente les prêtres de Paris ne firent-ils point éclater! que les magistrats de toutes les nations reconnoissent à cette joie la haine de l'autorité spirituelle

Les

Les prêtres, pour ſe les approprier, fondèrent la religion ſur une révélation & s'en déclarèrent les interprètes. Eſt-on l'interprète d'une loi, on la change à ſon gré : on en devient à la longue l'auteur. Du moment où les prêtres ſe chargent d'annoncer les volontés du ciel, & ne ſont plus des hommes ; ce ſont des divinités. C'eſt en eux, ce n'eſt point en Dieu que l'on croit. Ils peuvent en ſon nom ordonner la violation de toute loi contraire à leurs intérêts, & la deſtruction de toute autorité rebelle à leurs déciſions.

L'eſprit religieux par cette raiſon fut toujours incompatible avec l'eſprit légiſlatif (*a*), & le prêtre toujours l'ennemi du magiſtrat. Le premier inſtitua les lois canoniques ; le ſecond les lois politiques. L'eſprit de domination & de menſonge préſida à la confection des premières : elles furent funeſtes à l'univers. L'eſprit de juſtice & de vérité préſida plus ou moins à la confection des ſecondes ; elles furent en conſéquence plus ou moins avantageuſes aux nations.

---

pour la temporelle. Si le ſacerdoce paroît quelquefois la reſpecter dans les rois, c'eſt lorſqu'ils lui ſont ſoumis, & que par eux il commande aux lois.

(*a*) L'intérêt du prêtre change-t-il ; ſes principes religieux changent. Combien de fois les interprètes de la révélation ont-ils métamorphoſé la vertu en crime & le crime en vertu ? Ils ont béatifié l'aſſaſſin d'un roi. Quelle confiance peut donc inſpirer la morale variable des théologiens ? La vraie morale puiſe ſes principes dans la raiſon, dans l'amour du bien public : & de tels principes ſont toujours les mêmes.

Si la juſtice & la vérité ſont ſœurs, il n'eſt de lois réellement utiles que les lois fondées ſur une connoiſſance profonde de la nature & des vrais intérêts de l'homme. Toute loi qui pour baſe a le menſonge (9) ou quelque fauſſe révélation eſt, toujours nuiſible. Ce n'eſt point ſur un tel fondement que l'homme éclairé édifiera les principes de l'équité. Si le Turc permet de tirer de ſon Koran les principes du juſte & de l'injuſte, & ne ſouffre pas qu'on les tire du Veddam, c'eſt que ſans préjugés à l'égard de ce dernier livre, il craindroit de donner à la juſtice & à la vertu un fondement ruineux. Il ne veut pas en confirmer les préceptes par de fauſſes révélations (10).

Le mal que font les religions eſt réel & le bien imaginaire.

De quelle utilité en effet peuvent-elles être? Leurs préceptes ſont ou contraires, ou conformes à la loi naturelle, c'eſt-à-dire, à celle que la raiſon perfectionnée dicte aux ſociétés pour leur plus grand bonheur.

Dans le premier cas, il faut rejeter les préceptes de cette religion comme contraires au bien public.

Dans le ſecond cas, il faut les admettre. Mais alors que ſert une religion qui n'enſeigne rien que l'eſprit & le bons ſens n'enſeignent ſans elle?

Du moins, dira-t-on, les préceptes de la raiſon conſacrés par une révélation en paroiſſent plus reſpectables. Oui, dans un premier moment de ferveur. Alors des maximes crues vraies, parce qu'on les croit révélées, agiſſent plus fortement ſur les imaginations. Mais cet enthouſiaſme eſt bientôt diſſipé.

De tous les préceptes ceux dont la vérité eſt démontrée ſont les ſeuls qui commandent conſtamment aux eſprits. Une révélation, par cela même qu'elle eſt incertaine & conteſtée, loin de fortifier la démonſtration d'un principe moral, doit à la longue en obſcurcir l'évidence (11).

L'erreur & la vérité ſont deux êtres hétérogènes. Ils ne s'allient jamais enſemble. Tous les hommes d'ailleurs ne ſont pas mûs par la religion : tous n'ont pas la foi, mais tous ſont animés du deſir du bonheur & le ſaiſiront par-tout où la loi le leur préſentera.

Des principes reſpectés, parce qu'ils ſont révélés (12), ſont toujours les moins fixes. Journellement interprétés par le prêtre, ils ſont auſſi variables que ſes intérêts, & preſque toujours en contradiction avec l'intérêt général. Toute nation, par exemple, deſire que le prince ſoit éclairé. Le ſacerdoce deſire au contraire que le prince ſoit abruti. Que d'art à cet effet n'emploient-ils pas ?

Point d'anecdote qui peigne mieux l'eſprit du clergé, que ce fait ſi ſouvent cité par les réformés.

Il s'agiſſoit dans un grand royaume de ſavoir quels ſeroient les livres dont on permettroit la lecture au jeune prince. On aſſemble le conſeil à ce ſujet. Le confeſſeur du jeune prince y préſide. On propoſe d'abord les décades de Tite-Live commentées par Machiavel, l'Eſprit des lois, Montagne, Voltaire, &c. Ces ouvrages ſucceſſivement rejetés, le confeſſeur jéſuite ſe lève enfin & dit : j'ai vu l'autre jour ſur la table du

prince le Catéchiſme & le Cuiſinier françois : point de lecture pour lui moins dangereuſe.

La puiſſance du prêtre, comme celle du courtiſan, eſt toujours attachée à l'ignorance & à la ſtupidité du monarque. Auſſi rien qu'ils ne faſſent pour le rendre ſot, inacceſſible à ſes ſujets & le dégoûter des ſoins de l'adminiſtration.

Du temps du Czar Pierre, Sévach Huſſein, Sophi de Perſe, perſuadé par les viſirs, par les prêtres & par ſa pareſſe, que ſa dignité ne lui permettoit pas de s'occuper des affaires publiques, s'en décharge ſur ſes favoris. Peu d'années après ce Sophi eſt détrôné.

CHAPITRE III.

Quelle eſpèce de Religion ſeroit utile.

Le principe le plus fécond en calamités publiques (13) eſt l'ignorance. C'eſt de la perfection des lois (14) que dépendent les vertus des citoyens ; & des progrès de la raiſon humaine que dépend la perfection de ces mêmes lois. Pour être honnête (15), il faut être éclairé. Pourquoi donc l'arbre de la ſcience eſt-il encore l'arbre défendu par le deſpotiſme & le ſacerdoce ? Toute religion qui dans les hommes honore la pauvreté d'eſprit, eſt une religion dangereuſe. La pieuſe ſtupidité des Papiſtes ne les rend pas meilleurs. Quelle armée dévaſte le moins les contrées qu'elle traverſe ? eſt-ce l'armée dévote, l'armée des Croiſés ? non ; mais l'armée la mieux diſciplinée.

Or ſi la diſcipline, ſi la crainte du général réprime la licence des troupes & contient dans le devoir des ſoldats jeunes, ardens & journellement accoutumés à braver la mort dans les combats, que ne peut la crainte des lois ſur les timides habitans des villes ?

Ce ne ſont point les anathèmes de la religion ; c'eſt l'épée de la juſtice qui dans les cités déſarme l'aſſaſſin ; c'eſt le bourreau qui retient le bras du meurtrier. La crainte du ſupplice peut tout dans les camps (16). Elle peut tout auſſi dans les villes. Elle rend dans les

uns l'armée obéiſſante & brave ; & dans les autres les citoyens juſtes & vertueux. Il n'en eſt pas ainſi des religions. Le papiſme commande la tempérance ; cependant quelles ſont les années où l'on voit le moins d'ivrognes ? ſont-ce celles où l'on débite le plus de ſermons ? non : mais celles où l'on recueille le moins de vin. Le catholiciſme défendit en tous les temps le vol, la rapine, le viol, le meurtre, &c., & dans tous les ſiècles les plus dévots, dans le neuvième, le dixième & le onzième, l'Europe n'étoit peuplée que de brigands. Quelle fut la cauſe de tant de violences & de tant d'injuſtices ? la trop foible digue que les lois oppoſoient alors aux forfaits. Une amende plus ou moins conſidérable étoit le ſeul châtiment des grands crimes. On payoit tant pour le meurtre d'un chevalier, d'un baron, d'un comte, d'un légat, enfin juſqu'à l'aſſaſſinat d'un prince, tout étoit tarifé (*a*).

Le duel fut long-temps à la mode en Europe & ſur-tout en France. La religion le défendoit & l'on ſe battoit tous les jours (*b*). Le luxe a depuis amolli les mœurs françoiſes. La peine de mort eſt portée contre les duelliſtes. Ils ſont du moins preſque tous forcés de s'expatrier. Il n'eſt plus de duel.

Qui fait maintenant la ſûreté de Paris ? la dévotion de ſes habitans ? non : mais l'exactitude & la vigilance

(*a*) Voyez Hume, vol. 1 de ſon hiſtoire d'Angleterre.

(*b*) Tout crime non puni par la loi eſt un crime journellement commis. Quelle plus forte preuve de l'inutilité des religions !

de ſa police (17). Les Pariſiens du ſiècle paſſé étoient plus dévots & plus voleurs.

Les vertus ſont donc l'œuvre des lois (*a*); & non de la religion. Je citerai pour preuve le peu d'influence de notre croyance ſur notre conduite.

CHAPITRE IV.

De la religion papiſte.

PLUS de conſéquence dans les eſprits rendroit la religion papiſte plus nuiſible aux Etats. Dans cette religion, ſi le célibat paſſe pour l'état le plus parfait & le plus agréable au ciel (*b*), point de croyant, s'il eſt conſéquent, qui ne dût vivre dans le célibat.

Dans cette religion, s'il eſt beaucoup d'appelés & peu d'élus, toute mère tendre doit tuer ſes enfans

(*a*) On donne une fête publique : eſt-elle mal ordonnée; il s'y fait beaucoup de vols : eſt-elle bien ordonnée; il ne s'y en commet aucun. Dans ces deux cas, ce ſont les mêmes hommes que la bonne ou mauvaiſe police rend honnêtes ou frippons.

(*b*) C'eſt à l'imperfection, c'eſt à l'inconſéquence des hommes que le monde doit ſa durée. Une ſorte d'incrédulité ſourde s'oppoſe ſouvent aux funeſtes effets des principes religieux. Il en eſt des lois eccléſiaſtiques comme des réglemens du commerce. S'ils ſont mal faits, c'eſt à l'indocilité des négocians que l'Etat doit ſa richeſſe; leur obéiſſance en eût été la ruine.

nouveau baptisés pour les faire jouir plutôt & plus sûrement du bonheur eternel.

Dans cette religion, quelle est, disent les prédicateurs, la mort à craindre? la mort imprévue. Quelle est la désirable? celle à laquelle on est préparé. Où trouver cette mort; sur l'échafaud. Mais elle suppose le crime; il faut donc le commettre (*a*).

Dans cette religion, quel usage faire de son argent? le donner aux moines pour tirer par leurs prières & leurs messes les ames du purgatoire.

Qu'un malheureux soit enchaîné sur un bûcher, qu'on soit prêt à l'allumer; quel homme humain ne donneroit pas sa bourse pour l'en delivrer? quel homme ne s'y sentiroit pas forcé par le sentiment d'une pitié involontaire? doit on moins à des ames destinées à être brûlées pendant plusieurs siècles?

Un vrai catholique doit donc se reprocher toute espèce de dépense de luxe & en superfluités. Il doit vivre de pain, de fruits, de légumes. Mais l'évêque lui-même (*b*) fait bonne chère, boit d'excellens vins,

(*a*) Un pareil fait arriva, il y a quatre ou cinq ans, en Prusse. Au sortir d'un sermon sur le danger d'une mort imprévue, un soldat tue une fille. Malheureux, lui dit-on, qui t'a fait commettre ce crime? le desir du paradis, répond-il. Ce meurtre me conduit à la prison, de la prison à l'échafaud, de l'échafaud au ciel. Le roi, instruit du fait, fit défense aux ministres de prêcher à l'avenir de tels sermons, & même d'accompagner les criminels au supplice.

(*b*) L'indifférence actuelle des évêques pour les ames

fait vernir ſes carroſſes. La plupart des papiſtes font broder des habits & dépenſent plus en chiens, chevaux, équipages qu'en meſſes. C'eſt qu'ils ſont inconſéquens à leur croyance. Dans la ſuppoſition du purgatoire, qui donne l'aumône au pauvre, fait un mauvais uſage de ſes richeſſes. Ce n'eſt point aux vivans qu'on la doit; c'eſt aux morts; c'eſt à ces derniers que l'argent eſt le plus néceſſaire.

Jadis plus ſenſible aux maux des trépaſſés, l'on faiſoit plus de legs aux eccléſiaſtiques. On ne mouroit point ſans leur abondonner une partie de ſes biens. L'on ne faiſoit, il eſt vrai, ce ſacrifice qu'au moment où l'on n'avoit plus, ni de ſanté pour jouir des plaiſirs, ni de tête pour ſe défendre des inſinuations monacales. Le moine d'ailleurs étoit redouté, & peut-être donnoit-on plus à la crainte du moine, qu'à l'amour des ames. Sans cette crainte la croyance du purgatoire n'eût pas autant enrichi l'égliſe. La conduite des hommes, des peuples, eſt donc rarement conſéquente à leur croyance & même à leurs principes ſpéculatifs. Ces principes ſont preſque toujours ſtériles.

Que j'établiſſe l'opinion la plus abſurde, celle dont

---

du purgatoire, fait ſoupçonner qu'ils ne ſont pas eux-mêmes bien convaincus de l'exiſtence d'un lieu qu'ils n'ont jamais vu. On eſt de plus étonné qu'un homme y reſte plus ou moins long-temps, ſelon qu'il a plus ou moins de pièces de douze ſols pour faire dire des meſſes, & que l'argent ſoit encore plus utile dans l'autre monde que dans celui-ci.

on peut tirer les conséquences les plus abominables ; si je ne change rien aux lois, je n'ai rien changé aux mœurs d'une nation. Ce n'est point une fausse maxime de morale qui me rendra méchant (*a*), mais l'intérêt que j'aurai de l'être. Je deviendrai pervers si les lois détachent mon intérêt de l'intérêt public ; si je ne puis trouver mon bonheur que dans le malheur d'autrui (*b*), & que par la forme du gouvernement le crime soit récompensé, la vertu délaissée & le vice élevé aux premières places.

L'intérêt est la semence productrice du vice & de la vertu. Ce n'est point l'opinion erronée d'un écrivain qui peut accroître le nombre des voleurs dans un empire. La doctrine des jésuites favorisoit le larcin : cette doctrine fut condamnée par les magistrats ; ils le devoient par décence : mais ils n'avoient point remarqué qu'elle eût multiplié le nombre des filoux. Pourquoi ? c'est que cette doctrine n'avoit point changé les lois ; c'est que la police étoit aussi vigilante ;

(*a*) En morale, dit Machiavel, quelque opinion absurde qu'on avance, on ne nuit point à la société si l'on ne soutient point cette opinion par la force. En tous genres de sciences, c'est par l'épuisement des erreurs qu'on parvient jusqu'aux sources de la vérité. En morale, la chose réellement utile est la recherche du vrai ; la chose réellement nuisible est sa non-recherche. Qui prêche l'ignorance est un frippon qui veut faire des dupes.

(*b*) L'homme est l'ennemi, l'assassin de presque tous les animaux. Pourquoi ? c'est que sa subsistance est attachée à leur destruction.

c'eſt qu'on infligeoit les mêmes peines aux coupables, & que ſauf le haſard d'une famine, d'une réforme ou d'un évènement pareil, les mêmes lois doivent en tout temps donner à-peu-près le même nombre de brigands.

Je ſuppoſe qu'on voulût multiplier les voleurs, que faudroit-il faire ?

Augmenter les impôts & les beſoins des peuples;

Obliger tout marchand de voyager avec une bourſe d'or;

Mettre moins de maréchauſſée ſur les routes;

Abolir enfin les peines contre le vol;

Alors on verroit bientôt l'impunité multiplier le crime.

Ce n'eſt donc ni de la vérité d'une révélation, ni de la pureté d'un culte, mais uniquement de l'abſurdité ou de la ſageſſe des lois que dépendent les vices ou les vertus des citoyens (*a*). La religion vraiment

(*a*) Platon avoit ſans doute entrevu cette vérité, lorſqu'il diſoit : « le moment où les villes & leurs citoyens » ſeront délivrés de leurs maux, eſt celui où la philoſophie » & la puiſſance, réunies dans le même homme, rendront » la vertu victorieuſe du vice ». Rouſſeau n'eſt pas de cet avis. Au reſte, qu'il vante tant qu'il voudra la ſincérité & la vérité d'un peuple ſauvage & barbare, je ne l'en croirai pas ſur ſa parole.

Le fait, dit Hume, vol. 1 de l'Hiſtoire d'Angleterre, c'eſt que les Anglo-Saxons, comme tous les peuples ignorans & brigands, affichoient le parjure, la fauſſeté avec une impudence inconnue aux peuples civiliſés.

C'eſt la raiſon perfectionnée par l'expérience qui ſeule

utile eſt celle qui force les hommes à s'inſtruire. Quels ſont les gouvernemens les plus parfaits ? ceux dont les ſujets ſont les plus éclairés. De tous les exemples le plus propre à démontrer cette vérité, c'eſt le gouvernement des jéſuites. C'eſt en ce genre le chef-d'œuvre de l'eſprit humain. Examinons leur conſtitution : nous en connoîtrons mieux quel eſt ſur les hommes le pouvoir de la légiſlation.

---

peut démontrer aux peuples l'intérêt qu'ils ont d'être juſtes, humains & fidèles à leurs promeſſes. La ſuperſtition à cet effet ne produit point les effets de la raiſon. Nos dévots ancêtres juroient leurs traités ſur la croix & les reliques, & ſe parjuroient. Les peuples ne garantiſſent plus aujourd'hui leurs traités par de pareils ſermens. Ils dédaignent ces inefficaces sûretés.

CHAPITRE V.

Du gouvernement des Jéſuites.

Je ne conſidère ici la conſtitution des jéſuites que relativement à leurs vues ambitieuſes. Les jéſuites voulurent crédit, pouvoir, conſidération, & l'obtinrent dans les cours catholiques.

Quels moyens employèrent-ils à cet effet ? la terreur & la ſéduction.

Qui les rendit redoutables aux princes ? l'union de leur volonté à celle de leur général. La force d'une pareille union n'eſt peut-être pas encore aſſez connue.

L'antiquité n'offre point de modèle du gouvernement des jéſuites. Suppoſons qu'on eût demandé aux anciens la ſolution de ce problême politique :

Savoir, « Comment du fond d'un monaſtère un » homme peut en régir une infinité d'autres répandus » dans des climats divers & ſoumis à des lois & à » des ſouverains différens ; comment à des diſtances » ſouvent immenſes, cet homme peut conſerver aſſez » d'empire ſur ſes ſujets pour les faire à ſon gré mou- » voir, agir, penſer & conformer toujours leurs dé- » marches aux vues ambitieuſes de l'ordre ».

Avant l'inſtitution des ordres monaſtiques, ce problême eût paru une folie. On eût mis ſa ſolution au rang des chimères platoniciennes. Cette chimère cependant s'eſt réaliſée.

A l'égard des moyens par lesquels le général s'assure l'obéissance de ses religieux, ces moyens sont connus; je ne m'arrêterai pas à les détailler.

Mais comment avec si peu de sujets, inspire-t-il souvent tant de crainte aux souverains? c'est un chef-d'œuvre de politique.

Pour opérer ce prodige, il falloit que la constitution des jésuites rassemblât tout ce que le gouvernement monarchique & républicain ont d'avantageux.

D'une part, promptitude & secret dans l'exécution:

De l'autre, amour vif & habituel de la grandeur de l'ordre.

Les jésuites pour cet effet devoient avoir un despote à leur tête, mais un despote éclairé & par conséquent électif (18).

L'élection de ce chef supposoit,

Choix sur un certain nombre de sujets;

Temps & moyens d'étudier l'esprit, les mœurs, les caractères, & les inclinations de ces sujets.

Pour cet effet il falloit que nourris dans les maisons des jésuites, leurs élèves pussent être examinés par les plus ambitieux & les plus éclairés des supérieurs;

Que l'élection faite le nouveau général étroitement lié à l'intérêt de la société, n'en pût avoir d'autres;

Qu'il fût par conséquent comme tout jésuite, soumis aux principales règles de l'ordre;

Qu'il fît les mêmes vœux;

Fût comme eux inhabile à se marier;

Eût comme eux renoncé à toute dignité, à tout lien de parenté, d'amour & d'amitié;

Que tout entier aux jéſuites, il ne tînt ſa propre conſidération que de la grandeur de l'ordre ; qu'il n'eût par conſéquent d'autre deſir que d'en accroître le pouvoir ;

Que l'obéiſſance de ſes ſujets lui en fournît les moyens ;

Qu'enfin pour être le plus utile poſſible à ſa ſociété, le général pût ſe livrer tout entier à ſon génie, & que ſes conceptions hardies ne puſſent être réprimées par aucune crainte.

A cet effet on fixa ſa réſidence près d'un prêtre roi.

On voulut qu'attaché à ce ſouverain par le lien d'un intérêt commun, à certains égards, le général partageant en ſecret l'autorité du pontife, vécût dans ſa cour, & pût de-là braver la vengeance des rois.

C'eſt là qu'en effet au fond de ſa cellule, comme l'araignée au centre de ſa toile, il étend ſes fils dans toute l'Europe & qu'il eſt par ces mêmes fils averti de tout ce qui ſe paſſe.

Inſtruit par la confeſſion des vices, des talens, des vertus, des foibleſſes des princes, des grands & des magiſtrats, il ſait par quelle intrigue on peut favoriſer l'ambition des uns, s'oppoſer à celle des autres, flatter ceux-ci, gagner ou effrayer ceux-là.

Pendant qu'il médite ſur ces grands objets, on voit à ſes côtés l'ambition monacale qui, tenant devant lui le livre ſecret & rédouté, où ſont inſcrites les bonnes ou mauvaiſes qualités des princes, leurs diſpoſitions favorables ou contraires à la ſociété, marque

d'un trait de ſang le nom des rois qui, dévoués à la vengeance de l'ordre, doivent être rayés du nombre des vivans. Si frappés de terreur les princes foibles crurent au commandement du général, n'avoir que le choix entre la mort & l'obéiſſance ſervile, leur crainte ne fut pas entièrement panique. Le gouvernement des jéſuites la juſtifioit à un certain point. Un homme commande-t-il une ſociété, dont les membres ſont entre ſes mains ce que le bâton eſt dans celle du vieillard; parle-t-il par leur bouche; frappe-t-il par leurs bras; dépoſitaire d'immenſes richeſſes, peut-il à ſon gré les tranſporter par-tout où le requiert l'avantage de l'ordre; auſſi deſpote que le vieux de la Montagne, a-t-il des ſujets auſſi ſoumis; les voit-on à ſon commandement ſe précipiter dans les plus grands dangers, exécuter les entrepriſes les plus hardies (*a*): un tel homme ſans doute eſt à redouter.

Les jéſuites le ſentirent, & fiers de la terreur qu'inſpiroit leur chef, ils ne ſongèrent qu'à s'aſſurer de cet homme redouté. Ils voulurent à cet effet que ſi, par pareſſe ou quelques autres intérêts, le général trahiſſoit ceux de la ſociété, il en fût le mépris & craignît d'en être la victime. Or qu'on nomme un gouvernement où l'intérêt, & du chef & de ſes membres ait été ſi réciproque & ſi étroitement uni; qu'on

(*a*) Si les jéſuites ont dans mille occaſions fait preuve d'autant d'intrépidité que les Abiſſins, c'eſt que chez ces religieux, comme chez ces redoutables Africains, le ciel eſt la récompenſe du dévouement aux ordres du chef.

ne

ne s'étonne donc point qu'avec des moyens en apparence si foibles, la société ait en si peu de temps atteint un si haut degré de puissance.

Son pouvoir fut l'effet de la forme de son gouvernement.

Quelque hardis que fussent les principes de sa morale, ces principes adoptés par les papes étoient à-peu-près ceux de l'église catholique. Si dans les mains des séculiers, cette dangereuse morale eut des effets peu funestes, je n'en suis point surpris. Ce n'est point la lecture d'un Busembaum ou d'un la Croix qui crée les régicides; c'est dans l'ignorance & la solitude des cloîtres que s'engendrent ces monstres, & c'est de-là qu'ils s'élancent sur le prince. En vain le moine, en les armant du poignard, veut cacher la main qui le leur fournit. Rien de plus reconnoissable que les crimes commis par l'ambition sacerdotale.

Que pour les prévenir, l'ami des souverains & l'ennemi du fanatisme sachent à quels signes certains on peut distinguer les diverses causes des grands attentats.

CHAPITRE VI.

Des diverſes cauſes des grands attentats.

Ces cauſes ſont l'amour de la gloire, l'ambition & le fanatiſme. Quelque puiſſantes que ſoient ces paſſions, leur force néanmoins n'égale point ordinairement dans l'homme, l'amour de ſa conſervation & de ſa félicité; il ne brave point le danger & la douleur : il ne tente point d'entrepriſe périlleuſe, ſi l'avantage attaché au ſuccès n'eſt en quelque proportion avec le danger auquel il s'expoſe. C'eſt un fait prouvé par l'expérience de tous les temps.

CHAPITRE VII.

Des attentats commis par l'amour de la gloire ou de la patrie.

LORSQUE pour arracher eux & leur patrie aux fers de l'eſclavage, les Dion, les Pélopidas, les Aratus & les Timoléon méditoient le meurtre du tyran, quelles étoient leurs craintes & leurs eſpérances ? ils n'avoient point à redouter la honte & le ſupplice d'un Ravaillac. La fortune les abandonnoit-elle dans leurs entrepriſes ; ces héros toujours ſoutenus d'un parti puiſſant pouvoient toujours ſe flatter de mourir les armes à la main. Le ſort leur étoit il favorable ; ils devenoient l'idole & l'amour de leurs concitoyens. La récompenſe étoit donc au moins en proportion avec le danger auquel ils s'expoſoient.

Lorſque Brutus ſuivit Céſar au ſénat, il ſe dit ſans doute à lui-même ; le nom de Brutus, ce nom déjà conſacré par l'expulſion des Tarquins, m'ordonne le meurtre du dictateur & m'en fait un devoir. Si le ſuccès me favoriſe, je détruis un gouvernement tyrannique, je déſarme le deſpotiſme prêt a faire couler le plus pur ſang de Rome, je la ſauve de la deſtruction & j'en deviens le nouveau fondateur. Si je ſuccombe dans mon entrepriſe, je péris de ma propre

main ou de celle de l'ennemi. La récompenſe eſt donc égale au danger.

Le vertueux Brutus, du temps de la ligue, ſe fût-il tenu ce diſcours ? eût-il porté la main ſur ſon ſouverain ? non : quel avantage pour la France, & quelle gloire pour lui, ſi vil inſtrument de l'ambition papale, il eût été l'aſſaſſin de ſon maître ?

Dans un gouvernement monarchique, il n'eſt que deux motifs qui puiſſent déterminer un ſujet au régicide ; l'un une couronne terreſtre ; l'autre une couronne céleſte. L'ambition & le fanatiſme produiſent ſeuls de tels crimes.

CHAPITRE VIII.

Des attentats commis par l'ambition.

Les attentats de l'ambition ſont toujours commis par un homme puiſſant. Il faut pour les projeter que le crime conſommé, l'ambitieux puiſſe au même inſtant en recueillir le fruit, & que le crime manqué & découvert, il reſte encore aſſez puiſſant pour intimider le prince, ou du moins ſe ménager le temps de la fuite.

Telle étoit ſous l'empire grec la poſition de ſes généraux qui, ſuivis de leurs armées, marchoient à l'Empereur, le frappoient dans le combat, ou l'égorgeoient ſur le trône.

Telle eſt encore à Conſtantinople celle où ſe trouve l'Aga ou le prince Ottoman, lorſqu'à la tête des janiſſaires, il force le ſérail, arrête & tue le ſultan qui ſouvent n'aſſure ſon trône & ſa vie que par le meurtre de ſes proches.

La condition du régicide déclare preſque toujours quelle eſpèce de paſſion l'anime, de l'ambiton ou du fanatiſme religieux.

CHAPITRE IX.

Des attentats commis par le fanatiſme.

Le régicide ambitieux ne ſe trouve que dans la claſſe des grands ; le régicide fanatique ſe trouve dans toutes, & le plus ſouvent même dans la plus baſſe, parce que tout homme peut également prétendre au trône & aux récompenſes céleſtes. Il eſt encore d'autres ſignes auxquels on diſtingue ces deux eſpèces de régicides. Rien de plus différent que leur conduite dans de pareils attentats.

Le premier perd il l'eſpoir d'échapper ; eſt-il au moment d'être pris ; il s'empoiſonne ou ſe tue ſur ſa victime. Le ſecond n'attente point à ſa vie : ſa religion le lui défend : elle ſeule peut retenir le bras d'un homme aſſez intrépide pour commettre un tel forfait : elle ſeule peut lui faire préférer une mort affreuſe ſubie ſur un échafaud, à la mort douce qu'il ſe ſeroit donnée lui-même.

Le fanatique eſt un inſtrument de vengeance que le moine fabrique & emploie, lorſque ſon intérêt le lui ordonne.

CHAPITRE X.

Du moment où l'intérêt des Jéſuites leur commande un grand attentat.

Le crédit des jéſuites baiſſe-t-il ; attend-il d'un gouvernement nouveau plus de faveur que du gouvernement actuel ; la bonté du prince régnant, le pouvoir du parti dévot à la cour les aſſure-t-il de l'impunité : ils conçoivent alors leur déteſtable projet. Ils préparent les citoyens à de grands évènemens : ils éveillent en eux des paſſions ſiniſtres ; ils effraient les imaginations, ou, comme autrefois, par la prédiction de la fin prochaine du monde, ou par l'annonce du renverſement total de la religion. Au moment où ces idées miſes en fermentation échauffent les eſprits & deviennent le ſujet général des converſations, les jéſuites cherchent le forcené que doit armer leur ambition. Les ſcélérats de cette eſpèce ſont rares. Il faut pour de tels attentats des ames compoſées de ſentimens violens & contraires ; des ames à la fois ſuſceptibles du dernier degré de ſcélérateſſe, de dévotion, de crédulité & de remords. Il faut des hommes à la fois hardis & prudens, impétueux & diſcrets ; & les caractères de cette eſpèce ſont le produit des paſſions les plus mornes & les plus ſevères. Mais à quoi reconnoître les ames inflammables au fanatiſme ? quel moyen de découvrir ces ſemences de paſſions qui

forres, contraires & propres à former des régicides, ſont toujours inviſibles avant d'être miſes en action? le tribunal de la confeſſion eſt le microſcope où ces germes ſe découvrent. Dans ce tribunal (19), où l'homme ſe trouve à nud, le droit d'interroger permet au moine de fouiller tous les replis d'une ame.

Le général inſtruit par lui des mœurs, des paſſions & des diſpoſitions d'une infinité de pénitens, a le choix ſur un trop grand nombre pour n'y pas trouver l'inſtrument de ſa vengeance.

Son choix fixé & le fanatique trouvé, il s'agit d'allumer ſon zèle. L'enthouſiaſme eſt une maladie contagieuſe qui ſe communique, dit Milord Shaftesbury, par le geſte, le regard, le ſon de la voix, &c. Le général le ſait: il commande, & le fanatique attiré dans une maiſon de jéſuites, s'y trouve au milieu d'enthouſiaſtes. C'eſt là que s'animant lui même du ſentiment de ceux qui l'entourent, on lui fait accroire qu'il penſe ce qu'on lui ſuggère, & que familiariſé avec l'idée du crime qu'il doit commettre, on le rend inacceſſible aux remords.

Le remords d'un inſtant ſuffit pour déſarmer le bras de l'aſſaſſin. Il n'eſt point d'homme, quelque méchant, quelqu'audacieux qu'il ſoit, qui ſoutienne ſans effroi l'idée d'un ſi grand attentat & des tourmens qui le ſuivent. Le ſeul moyen de lui en dérober l'horreur, c'eſt d'exalter tellement en lui le fanatiſme, que l'idée de ſon crime, loin de s'aſſocier dans ſa mémoire à l'idée de ſon ſupplice, lui rappelle uniquement celles des plaiſirs céleſtes, récompenſe de ſon forfait.

De tous les ordres religieux celui des jéſuites eſt à la fois le plus puiſſant, le plus éclairé & le plus enthouſiaſte. Nul par conſéquent qui puiſſe opérer auſſi fortement ſur l'imagination d'un fanatique ; & nul qui puiſſe avec moins de danger attenter à la vie des princes. L'aveugle ſoumiſſion des jéſuites aux ordres de leur général les aſſure tous les uns des autres. Sans défiance à cet égard ils donnent un libre eſſor à leurs penſées.

Rarement chargés de commettre le crime qu'ils encouragent juſqu'à ſon exécution, la crainte du ſupplice ne peut refroidir leur zèle. Chaque jéſuite étayé de tout le crédit & de la puiſſance de l'ordre, ſent qu'à l'abri de toute recherche juſqu'à la conſommation de l'attentat, nul avant cet inſtant n'oſera ſe porter accuſateur du membre d'une ſociété redoutable par ſes richeſſes, par le grand nombre d'eſpions qu'elle ſoudoie, de grands qu'elle dirige, de bourgeois qu'elle protège & qu'elle s'attache par le lien indiſſoluble de la crainte & de l'eſpérance.

Le jéſuite fait de plus que le crime conſommé, rien de plus difficile que d'en convaincre ſa ſociété ; que prodigant l'or & les menaces, & ſe ſuppoſant toujours calomniée, elle pourra toujours répandre ſur les plus noirs forfaits, cette obſcurité favorable aux jéſuites qui veulent bien être ſoupçonnés d'un grand crime, parce qu'ils en deviennent plus redoutables ; mais qui ne veulent pas en être convaincus, parce qu'ils ſeroient trop odieux.

Quel moyen en effet de les en convaincre ? le

général sait le nom de tous ceux qui trempent dans un grand complot ; il peut au premier soupçon les disperser dans des couvens inconnus & étrangers : il peut sous un faux nom les y entretenir à l'abri d'une poursuite ordinaire. Devient-elle vive ; le général est toujours sûr de la rendre vaine, soit en enfermant l'accusé au fond d'un cloître, soit en le sacrifiant à l'intérêt de l'ordre. Avec tant de ressources & d'impunités, doit-on s'étonner que la société ait tant osé, & qu'encouragés par les éloges de l'ordre, ses membres aient souvent exécuté les entreprises les plus hardies ?

On apperçoit donc dans la forme même du gouvernement des jésuites la cause de la crainte, du respect qu'ils inspirent, & la raison enfin pour laquelle, depuis leur établissement, il n'est point de guerre religieuse, de révolutions, d'assassinats de princes à la Chine, en Ethiopie, en Hollande, en France, en Angleterre, en Portugal, à Genève, &c. auxquels les jésuites n'aient eu plus ou moins de part.

L'ambition du général & des assistans est l'ame de cette société. Nulle qui plus jalouse de la domination, ait employé plus de moyens pour se l'assurer. Le clergé séculier est sans doute ambitieux ; mais animé de la même passion, il n'a pas les moyens de la satisfaire. Il fut plus rarement régicide.

Le jésuite est dans la dépendance immédiate d'un supérieur (20). Il n'en est pas de même du prêtre séculier. Ce prêtre répandu dans le monde, distrait par ses affaires & ses plaisirs, n'est point en entier à une seule idée. Son fanatisme n'est point sans cesse

exalté par la préſence d'autres fanatiques. Moins puiſſant d'ailleurs qu'un corps religieux, coupable, il ſeroit puni. Il eſt donc moins entreprenant & moins redoutable que le régulier.

Le vrai crime des jéſuites ne fut pas la perverſité (*a*) de leur morale, mais leur conſtitution, leurs richeſſes, leur pouvoir, leur ambition & l'incompatibilité de leurs intérêts avec celui de toute nation.

Quelque parfaite qu'ait été la légiſlation de ces religieux, quelqu'empire qu'elle dût leur donner ſur les peuples, cependant, dira-t-on, ces jéſuites ſi redoutés ſont aujourd'hui bannis de France, de Portugal, d'Eſpagne : oui, parce qu'on s'eſt encore oppoſé à temps à leurs vaſtes projets.

Dans toute conſtitution monaſtique, il eſt un vice radical ; c'eſt le défaut de puiſſance réelle. Celle des moines eſt fondée ſur la folie & la ſtupidité des hommes. Or il faut qu'à la longue l'eſprit humain s'éclaire, ou du moins qu'il change de folie. Les jéſuites qui l'avoient prévu, vouloient en conſéquence réunir dans leurs mains la puiſſance temporelle & ſpirituelle. Ils vouloient effrayer par leurs armées les princes qu'ils n'intimideroient point par le poignard ou le poiſon. Ils avoient à cet effet déjà jeté dans le Paraguai & la Californie les fondemens de nouveaux empires.

Que le ſommeil du magiſtrat eût été plus long,

(*a*) De faux principes de morale ne ſont dangereux que lorſqu'ils font loi.

cent ans plus tard, peut-être étoit-il impossible de s'opposer à leurs desseins. L'union du pouvoir spirituel & temporel les eût rendus trop redoutables: ils eussent à jamais retenu les catholiques dans l'aveuglement & leurs princes dans l'humiliation. Rien ne prouve mieux le degré d'autorité auquel les jésuites étoient déjà parvenus, que la conduite tenue en France pour les en chasser (*a*).

Pourquoi le magistrat s'éleva-t-il si vivement contre leurs livres? (21). Il appercevoit sans doute la frivolité d'une telle accusation. Mais il sentoit aussi que cette accusation étoit la seule qui pût les perdre dans l'esprit des peuples. Toute autre eût été impuissante.

Supposons en effet que dans l'arrêt de leur bannissement le magistrat n'eût fait usage que des seuls motifs du bien public.

« Toute société nombreuse, eût-il dit, est ambi-» tieuse & ne s'occupe que de son intérêt particulier. » Ne se confond-il pas avec l'intérêt public; cette so-» ciété est dangereuse ».

» Quant à celle des jésuites, eût-il ajouté, il est

(*a*) Lorsque effrayés des remontrances de leurs parlemens, on voit les rois se confier aux jésuites, comment ne se pas rappeler la fable du souriceau? Quel animal bruyant je viens de rencontrer, dit-il à sa mère, c'est, dit-on, un coq. Je suis transi de peur; je n'aurois pu vous rejoindre, si je n'eusse été rassuré par la présence d'un animal bien doux; il me paroit ami de notre espèce. Son nom est un chat. O! mon fils, c'est de ce dernier dont il faut te garder.

» évident que soumise par sa constitution à un des-
» pote étranger, elle ne peut avoir d'intérêt conforme
» à celui du public (*a*).

» L'extrême étendue du commerce des jésuites ne
» peut il pas être destructif du commerce national ?
» des richesses immenses gagnées (*b*) dans le négoce
» & transportées au gré du général, à la Chine, en
» Espagne, en Allemagne, en Italie, &c. ne peuvent
» qu'appauvrir une nation.

» Une société enfin devenue célèbre par des atten-
» tats sans nombre, une société composée d'hommes
» sobres & qui, pour multiplier ses partisans, offre
» protection, crédit, richesses à ses amis, persécution,
» infortune & mort à ses ennemis, est à coup sûr une
» société dont les projets devoient être aussi vastes que
» destructifs du bonheur général ».

(*a*) Les magistrats peuvent sans doute appliquer aux jésuites ce mot de Hobbes aux prêtres papistes : « Vous » êtes, leur disoit-il, une confédération de frippons am-» bitieux. Jaloux de dominer sur les peuples, vous tâchez, » à force de mystères & de non sens, d'éteindre en eux » les lumières de la raison & de l'évangile ».

« Croire à la vérité du prêtre, dit à ce sujet le poète » Lée, c'est se fier aux souris du grand, aux larmes de la » courtisanne, aux sermens du marchand, & à la tristesse » de l'héritier ».

(*b*) Les richesses des jésuites sont immenses ; « ils ne » sèment ni ne labourent, & cependant, dit Shakespéar, » ce sont eux qui recueillent toute la graisse de la terre. » Ils savent même presurer jusqu'au suc de la pauvreté ».

Quelque raiſonnables qu'euſſent été ces motifs, ils euſſent fait peu d'impreſſion, & l'ordre puiſſant & protégé des jéſuites n'eût jamais été ſacrifié à la raiſon & au bien public.

CHAPITRE XI.

Le Janſéniſme ſeul pouvoit détruire les Jéſuites.

POUR combattre les jéſuites avec avantage, que falloit-il ? oppoſer paſſion à paſſion, ſecte à ſecte, fanatiſme à fanatiſme. Il falloit armer contre eux le janſéniſte. Or le janſéniſte inſenſible par dévotion (22) ou par ſtupidité au malheur de ſes ſemblables ne ſe fût point élevé contre les jéſuites, s'il n'eût apperçu en eux que les ennemis du bien public. Les magiſtrats le ſentirent & crurent que, pour l'animer contre ces religieux, il falloit étonner ſon imagination & dans un livre tel que celui des aſſertions, faire ſans ceſſe retentir à ſes oreilles les mots d'impudicité, de péché philoſophique, de magie, d'aſtrologie, d'idolâtrie, &c.

On a reproché ces aſſertions aux magiſtrats. Ils ont, a-t-on dit, avili & dégradé leur caractère & leur dignité en ſe préſentant au public ſous la forme de controverſiſtes (23). Ni les princes, ni les magiſtrats ne doivent ſans doute pas faire le vil métier d'ergotiſtes & de théologiens. Les diſputes de l'école ſont

incompatibles avec les grandes vues de l'adminiſtration. Ces diſputes retréciſſent les eſprits (*a*).

Si l'on y met trop d'importance, elles deviennent le préſage des plus grands malheurs. Elles annoncèrent la Saint-Barthelemi. Le ſiècle d'or d'une nation n'eſt pas celui des controverſes. Cependant ſi, lors de l'affaire des jéſuites, les magiſtrats n'avoient en France que peu de crédit & d'autorité; ſi la poſition des parlemens par rapport aux jéſuites étoit telle qu'ils ne puſſent opérer le bien public que ſous des prétextes & par des motifs différens de ceux qui les déterminoient réellement, pourquoi n'en euſſent-ils pas fait uſage, & n'euſſent-ils pas profité du mépris où tomboient les livres & la morale des jéſuites, pour délivrer la France de moines devenus ſi redoutables par leur pouvoir, leurs intrigues, leurs richeſſes, leur ambition (24), & ſur-tout par les moyens que leur conſtitution leur fourniſſoit pour s'aſſervir les eſprits?

Le vrai crime des jéſuites fut l'excellence de leur gouvernement. Son excellence fut par-tout deſtructive du bonheur public.

Il faut en convenir, les jéſuites ont été un des plus

(*a*) En preſque tous les pays, qui veut obtenir une charge doit être de la religion du peuple. La Chine, dit-on, eſt preſque le ſeul empire où l'on ait reconnu l'abus de cet uſage. Pour être hiſtorien juſte & véridique, s'il faut, diſent les Chinois, être indifférent à toute religion; pour régir équitablement les hommes, pour être magiſtrat intègre, mandarin ſans prévention, il faut donc n'être pareillement d'aucune ſecte.

cruels fléaux des nations ; mais sans eux l'on n'eût jamais parfaitement connu ce que peut sur les hommes un corps de lois dirigées au même but.

Que se proposèrent les jésuites ? la puissance & la richesse de l'ordre. Or nulle législation avec si peu de moyens ne remplit mieux ce grand objet. Si l'on ne trouve chez aucun peuple d'exemple d'un gouvernement aussi parfait, c'est que pour l'établir, il faut avoir comme un Romulus un nouvel empire à fonder. On est rarement dans cette position ; & dans toute autre peut être est-il impossible de donner une excellente législation.

CHAPITRE

L'objet de la seconde seroit la découverte des moyens par lesquels on peut faire insensiblement passer un peuple de l'état de malheur qu'il éprouve à l'état de bonheur dont il peut jouir.

Pour résoudre la première de ces propositions, il faudroit prendre exemple sur les géomètres. Leur propose-t-on un problême compliqué de mécanique; que font-ils ? ils le simplifient, ils calculent la vîtesse des corps en mouvement sans égard à leur densité, à la résistance des fluides environnans, au frottement des autres corps, &c.

Il faudroit donc, pour résoudre la première partie du problême d'une excellente législation, n'avoir pareillement égard, ni à la résistance des préjugés, ni au frottement des intérêts contraires & personnels, ni aux mœurs, ni aux lois, ni aux usages déjà établis. Il faudroit se regarder comme le fondateur d'un ordre religieux qui, dictant sa règle monastique, n'a point égard aux habitudes, aux préjugés de ses sujets futurs.

Il n'en seroit pas ainsi de la seconde partie de ce même problême. Ce n'est pas d'après ses seules conceptions, mais d'après la connoissance des lois & des mœurs actuelles d'un peuple, qu'on peut déterminer les moyens de changer peu-à-peu ces mêmes mœurs, ces mêmes lois & par des degrés insensibles de faire passer un peuple de sa législation actuelle à la meilleure possible.

Une différence essentielle est remarquable entre ces deux propositions, c'est que la première une fois

réſolue, ſa ſolution (ſauf quelques différences occaſionnées par la poſition particulière d'un pays) eſt générale & la même pour tous les peuples.

Au contraire la ſolution de la ſeconde doit être différente ſelon la forme différente de chaque Etat. On ſent que les gouvernemens turc, ruſſe, eſpagnol ou portugais doivent néceſſairement ſe trouver à des diſtances plus ou moins inégales d'une parfaite légiſlation.

S'il ne faut que du génie pour réſoudre la première de ces propoſitions: pour réſoudre la ſeconde il faut au génie joindre la connoiſſance des mœurs & des principales lois du peuple dont on veut inſenſiblement changer la légiſlation.

En général, pour bien traiter une pareille queſtion, il eſt néceſſaire d'avoir, du moins ſommairement, étudié les coutumes & les préjugés des peuples de tous les ſiècles & de tous les pays. On ne perſuade les hommes que par des faits; on ne les inſtruit que par des exemples. Celui qui ſe refuſe au meilleur raiſonnement, ſe rend au fait ſouvent le plus équivoque.

Mais ces faits acquis, quelles ſeroient les queſtions dont l'examen pourroit donner la ſolution du problème de la meilleure légiſlation? Je citerai celles qui ſe préſentent les premières à mon eſprit.

CHAPITRE II.

Des premières questions à se faire lorsqu'on veut donner de bonnes lois.

On peut se demander,

1°. Quel motif a rassemblé les hommes en société : si la crainte des bêtes féroces, la nécessité de les écarter des habitations, de les tuer pour assurer sa vie & sa subsistance ; ou si quelque autre motif de cette espèce ne dut point former les premières peuplades :

2°. Si les hommes une fois réunis & successivement devenus chasseurs, pasteurs & cultivateurs, ne furent pas forcés de faire entre eux des conventions & de se donner des lois :

3°. Si ces lois pouvoient avoir d'autre fondement que le desir commun d'assurer la propriété de leurs biens, de leur vie & de leur liberté, exposée dans l'état de non-société, comme dans celui du despotisme, à la violence du plus fort :

4°. Si le pouvoir arbitraire sous lequel un citoyen reste exposé aux insultes de la force & de la violence, où l'on lui ravit jusqu'au droit de la défense naturelle, peut être regardé comme une forme de gouvernement :

5°. Si le despotisme, en s'établissant dans un empire, n'y rompt pas tous les liens de l'union sociale ;

ſi les mêmes motifs, ſi les mêmes beſoins qui réunirent d'abord les hommes, ne leur commandent point alors la diſſolution d'une ſociété où, comme en Turquie, l'on n'a la propriété ni de ſes biens, ni de ſa vie, ni de ſa liberté; où les citoyens enfin toujours en état de guerre les uns contre les autres, ne reconnoiſſent d'autres droits que la force & l'adreſſe:

6°. Si les propriétés peuvent être long-temps reſpectées ſans entretenir, comme en Angleterre, un certain équilibre de puiſſance entre les différentes claſſes des citoyens:

7°. S'il eſt un moyen de maintenir la durée de cet équilibre, & ſi ſon entretien n'eſt pas abſolument néceſſaire pour s'oppoſer efficacement aux efforts continuels des grands pour s'emparer des propriétés des petits:

8°. Si les moyens propoſés à ce ſujet par Hume, dans ſon petit, mais excellent traité d'une république parfaite, ſont ſuffiſans pour opérer cet effet:

9°. Si l'introduction de l'argent dans ſa république (*a*) n'y produiroit point à la longue cette inégale répartition de richeſſes qui fournit au puiſſant les fers dont il enchaîne ſes concitoyens:

10°. Si l'indigent a réellement une patrie; ſi la non propriété doit quelque choſe au pays où elle ne poſ-

(*a*) L'or corrupteur des mœurs des nations, eſt une fée qui ſouvent y métamorphoſe les honnêtes gens en fripons. Lycurgue, qui le ſavoit bien, chaſſa cette fée de Lacédémone.

sède rien ; si l'extrême pauvreté, toujours aux gages des riches & des puissans, n'en doit pas souvent favoriser l'ambition ; si l'indigent enfin n'a pas trop de besoins pour avoir des vertus :

11°. Si par la subdivision des propriétés, les lois ne pourroient pas unir l'intérêt du grand nombre des habitans à l'intérêt de la patrie :

12°. Si d'après l'exemple des Lacédémoniens dont le territoire partagé en trente-neuf mille lots étoit distribué aux trente-neuf mille familles qui formoient la nation, on ne pourroit pas, en supposant la trop grande multiplication des citoyens, assigner à chaque famille un terrein plus ou moins étendu, mais toujours proportionné au nombre de ceux qui la composent (*a*) :

13°. Si la distribution moins inégale des terres & des richesses (*b*) n'arracheroit point une infinité

(*a*) Dans cette supposition, pour conserver une certaine égalité dans le partage des biens, il faudroit donc, à mesure qu'une famille s'éteint, qu'elle cédât partie de ses propriétés à des familles voisines & plus nombreuses ? pourquoi non ?

(*b*) Le nombre des propriétaires est il très-petit dans un empire, relativement au grand nombre de ses habitans ; la suppression même des impôts n'arracheroit point ces derniers à la misère. Le seul moyen de les soulager seroit de lever une taxe sur l'Etat ou le clergé, & d'en employer le produit à l'achat de petits fonds qui, distribués tous les ans aux plus pauvres familles, multiplieroient chaque année le nombre des possesseurs.

d'hommes au malheur réel qu'occasionne l'idée exagérée qu'ils se forment de la félicité du riche (*a*) ; idée productrice de tant d'inimitiés entre les hommes & de tant d'indifférence pour le bien public :

14°. Si c'est par un grand ou petit nombre de lois saines & claires qu'il faut gouverner les peuples ; si du temps des empereurs, & lorsque la multiplicité des lois obligea de les rassembler dans les codes justinien, tribonien, &c. les Romains étoient plus vertueux & plus heureux que lors de l'établissement des lois des douze tables :

15°. Si la multiplicité des lois n'en occasionne pas l'ignorance & l'inexécution :

16°. Si cette même multiplicité de lois souvent contraires les unes aux autres, ne nécessite pas les peuples à charger certains hommes & certains corps de leur interprétation ; si les hommes & les corps chargés

---

(*a*) Le spectacle du luxe est sans doute un accroissement de malheur pour le pauvre. Le riche le fait, & ne retranche rien de ce luxe. Que lui importe le malheur de l'indigent ; les princes eux-mêmes y sont peu sensibles : ils ne voient dans leurs sujets qu'un vil bétail. S'ils le nourrissent, c'est qu'il est de leur intérêt de le multiplier. Tous les gouvernemens parlent de population. Mais quel empire faut-il peupler ? celui dont les sujets sont heureux. Les multiplier dans un mauvais gouvernement, c'est former le barbare projet d'y multiplier les misérables ; c'est fournir à la tyrannie de nouveaux instrumens pour s'asservir de nouvelles nations, & les rendre pareillement infortunées : c'est étendre les malheurs de l'humanité.

de cette interprétation ne peuvent point, en changeant insensiblement ces mêmes lois, en faire les instrumens de leur ambition; si l'expérience enfin ne nous apprend pas que par-tout où il y a beaucoup de lois, il y a peu de justice :

17°. Si dans un gouvernement sage on doit laisser subsister deux autorités indépendantes & suprêmes, telles que sont la temporelle & la spirituelle :

18°. Si l'on doit limiter la grandeur des villes :

19°. Si leur extrême étendue permet de veiller à l'honnêteté des mœurs : si dans les grandes villes on peut faire usage du supplice si salutaire de la honte & de l'infamie (*a*); & si dans une ville comme Paris ou Constantinople, un citoyen, en changeant de nom & de quartier, ne peut pas toujours échapper à ce supplice :

20°. Si par une ligue fédérative plus parfaite que celle des Grecs, un certain nombre de petites républiques ne se mettroient pas à l'abri, & de l'invasion de l'ennemi, & de la tyrannie d'un citoyen ambitieux :

21°. Si dans la supposition où l'on partageât en trente provinces ou républiques, un pays grand comme la France; où l'on assignât à chacun de ces Etats un territoire à-peu près égal; où ce territoire fût circonscrit & fixé par des bornes immuables; où

(*a*) Dans un gouvernement sage, le supplice de la honte suffiroit seul pour contenir le citoyen dans son devoir.

ſa poſſeſſion enfin fût garantie par les vingt-neuf autres républiques, il eſt à préſumer qu'une de ces républiques pût aſſervir les autres, c'eſt-à-dire, qu'un ſeul homme ſe battît avec avantage contre vingt-neuf:

22°. Si dans la ſuppoſition où toutes ces républiques ſeroient gouvernées par les mêmes lois; où chacun de ces petits Etats chargé de ſa police intérieure & de l'élection de ſes magiſtrats, répondroit à un conſeil ſupérieur; où ce conſeil ſupérieur compoſé de quatre députés de chaque république, & principalement occupé des affaires de la guerre & de la politique, ſeroit cependant chargé de veiller à ce que chacune de ces républiques ne réformât ou ne changeât ſa légiſlation que du conſentement de toutes; où d'ailleurs l'objet des lois ſeroit d'élever les ames, d'exalter les courages & d'entretenir une diſcipline exacte dans les armées: ſi dans une telle ſuppoſition le corps entier de ces républiques ne ſeroit pas toujours aſſez puiſſant pour s'oppoſer efficacement aux projets ambitieux de leurs voiſins & de leurs concitoyens (*a*):

23°. Si dans l'hypothèſe où la légiſlation de ces républiques en rendît les citoyens les plus heureux

(*a*) En général, l'injuſtice de l'homme n'a d'autre meſure que celle de ſa puiſſance. Le chef-d'œuvre de la légiſlation conſiſte donc à borner tellement le pouvoir de chaque citoyen, qu'il ne puiſſe jamais impunément attenter à la vie, aux biens & à la liberté d'un autre. Or ce problême n'a, juſqu'à préſent, été nulle part mieux réſolu qu'en Angleterre.

poſſible, & leur procurât tous les plaiſirs compatibles avec le bien public; ſi ces mêmes républiques ne ſeroient pas alors moralement aſſurées d'une félicité inaltérable :

24°. Si le plan d'une bonne légiſlation ne doit pas renfermer celui d'une excellente éducation ; ſi l'on peut donner une telle éducation aux citoyens ſans leur préſenter des idées nettes de la morale & ſans rapporter les préceptes au principe unique de l'amour du bien général : ſi rappelant à cet effet aux hommes les motifs qui les ont réunis en ſociété, on ne pourroit pas leur prouver qu'il eſt preſque toujours de leur intérêt bien entendu de ſacrifier un avantage perſonnel & momentané à l'avantage national, & de mériter par ce ſacrifice le titre honorable de vertueux :

25°. Si l'on peut fonder la morale ſur d'autres principes que ſur celui de l'utilité publique : ſi les injuſtices même du deſpotiſme, toujours commiſes au nom du bien public, ne prouvent pas que ce principe eſt réellement l'unique de la morale (*a*) ; ſi l'on

(*a*) Lorſque le moine enjoint d'aimer Dieu par-deſſus toute choſe ; ce moine s'identifiant toujours avec ſon égliſe & ſon Dieu, ne dit rien autre choſe, ſinon qu'il faut aimer & reſpecter, lui & ſon égliſe, de préférence à tout. Celui-là ſeul eſt donc vraiment ami de ſa nation qui répète, d'après les philoſophes, que tout amour doit céder à celui de la juſtice, & qu'il faut tout ſacrifier au bien public.

peut y ſubſtituer l'utilité particulière de ſa famille & de ſa parenté (*a*) :

26°. Si dans la ſuppoſition où l'on conſacreroit cet axiome :

Qu'on doit plus à ſa parenté qu'à ſa patrie ;

un père, dans le deſſein de ſe conſerver à ſa famille, ne pourroit pas abandonner ſon poſte au moment du combat : ſi ce père chargé de la caiſſe publique ne pourroit pas la piller pour en diſtribuer l'argent à ſes enfans, & dépouiller ainſi ce qu'il doit aimer le moins, pour en revêtir ce qu'il doit aimer le plus :

27°. Si du moment où le ſalut public n'eſt plus la ſuprême loi & la première obligation du citoyen (*b*),

---

(*a*) L'amour de la patrie n'eſt-il plus regardé par un homme comme le premier principe de la morale ; cet homme peut être bon père, bon mari, bon fils, mais il ſera toujours mauvais citoyen. Que de crimes l'amour des parens n'a-t-il pas fait commettre !

(*b*) Eſt-on inſenſible aux maux publics qu'occaſionne une mauvaiſe adminiſtration ; eſt-on foiblement affecté du déshonneur de ſa nation ; ne partage-t-on pas avec elle la honte de ſes défaites ou de ſon eſclavage ; on eſt un citoyen lâche & vil. Pour être vertueux, il faut être malheureux de l'infortune de ſes concitoyens. Si, dans l'orient, il étoit un homme dont l'ame fût vraiment honnête & élevée, il paſſeroit ſa vie dans les larmes ; il auroit pour la plupart des viſirs la même horreur qu'on eut jadis en France pour Bullion, qui, dans le moment où Louis XIII s'attendriſſoit ſur la misère de ſes ſujets, lui fit cette réponſe atroce : « Sachez que vos peuples ſont encore aſſez » heureux de n'être pas réduits à brouter l'herbe ».

il ſubſiſte encore une ſcience du bien & du mal : s'il eſt enfin une morale, lorſque l'utilité publique n'eſt plus la meſure de la punition, ou de la récompenſe, de l'eſtime ou du mépris dus aux actions des citoyens :

28°. Si l'on peut ſe flatter de trouver des citoyens vertueux dans un pays où les honneurs, l'eſtime & les richeſſes ſeroient devenus par la forme du gouvernement les récompenſes du crime ; où le vice enfin ſeroit heureux & reſpecté :

29°. Si les hommes ſe rappelant alors que le deſir du bonheur eſt le ſeul motif de leur réunion, ils ne ſont pas en droit de s'abandonner au vice, par-tout où le vice procure honneur, richeſſes & félicité :

30°. Si dans la ſuppoſition où les lois, comme le prouve la conſtitution des jéſuites, puiſſent tout ſur les hommes, il ſeroit poſſible qu'un peuple entraîné au vice par la forme de ſon gouvernement pût s'en arracher ſans faire quelque changement dans ces mêmes lois :

31°. S'il ſuffit, pour qu'une légiſlation ſoit bonne, qu'elle aſſure la propriété des biens, de la vie & de la liberté des citoyens ; qu'elle mette moins d'inégalité dans les richeſſes nationales, & les citoyens plus à portée de ſubvenir par un travail modéré (*a*) à leurs

(*a*) Regarder la néceſſité du travail comme une ſuite du péché originel & comme une punition de Dieu, c'eſt une abſurdité. Cette néceſſité, au contraire, eſt une faveur du ciel. Que la nourriture de l'homme ſoit le prix de ſon

beſoins & à ceux de leur famille : s'il ne faut pas encore que cette légiſlation exalte dans les hommes le ſentiment de l'émulation ; que l'Etat propoſe à cet effet de grandes récompenſes aux grands talens & aux grandes vertus ; ſi ces récompenſes qui conſiſtent toujours dans le don de quelques ſuperfluités & qui furent jadis le principe de tant d'actions (*a*) fortes & magnanimes, ne pourroient point encore produire le même effet ; & ſi des récompenſes décernées par le

---

travail, c'eſt un fait. Or pour expliquer un fait ſi ſimple, qu'eſt-il beſoin de recourir à des cauſes ſurnaturelles, & de préſenter toujours l'homme comme une énigme ? S'il parut tel autrefois, il faut convenir qu'on a depuis ſi généraliſé le principe de l'intérêt, ſi bien prouvé que cet intérêt eſt le principe de toutes nos penſées & de toutes nos actions, que le mot de l'énigme eſt enfin deviné, & que pour expliquer l'homme il n'eſt plus néceſſaire, comme le prétend Paſcal, de recourir au péché originel.

(*a*) Les principes de nos actions ſont, en général, la crainte & l'eſpoir d'une peine & d'un plaiſir prochain. Les hommes, preſque toujours indifférens aux maux éloignés, ne font rien pour s'y ſouſtraire. Qui n'eſt pas malheureux ſe croit dans ſon état naturel. Il imagine pouvoir toujours s'y conſerver. L'utilité d'une loi préſervatrice du malheur à venir eſt donc rarement ſentie. Combien de fois les peuples ne ſe ſont-ils pas prêtés à l'extinction de certains priviléges qui ſeuls les garantiſſoient de l'eſclavage ? La liberté, comme la ſanté, eſt un bien dont communément l'on ne ſent le prix qu'après l'avoir perdu. Les peuples, en général trop peu occupés de la conſervation de leur liberté, ont, par leur incurie, trop ſouvent fourni à la tyrannie les moyens de les aſſervir.

public (de quelque nature d'ailleurs qu'elles soient) peuvent être regardées comme un luxe de plaisir propre à corrompre les mœurs.

CHAPITRE III.

Du luxe de plaisir.

POINT de jour que l'on ne parle de la *corruption des mœurs nationales*. Que doit-on entendre par ce mot?

« Le détachement de l'intérêt particulier de l'in-» térêt général ».

Pourquoi l'argent, ce principe d'activité d'un peuple riche, devient-il si souvent un principe de corruption? c'est que le public, comme je l'ai déjà dit, n'en est pas seul distributeur: c'est que l'argent en conséquence est souvent la récompense du vice. Il n'en est pas ainsi des récompenses dont le public est l'unique dispensateur. Toujours un don de la reconnoissance nationale, elles supposent toujours un bienfait, un service rendu à la patrie, par conséquent une action vertueuse. Un tel don, de quelque espèce qu'il soit, resserra donc toujours le nœud de l'intérêt personnel & général.

Qu'une belle esclave, une concubine devienne chez un peuple le prix, ou des talens, ou de la vertu, ou de la valeur, les mœurs de ce peuple n'en seront pas plus corrompues. C'est dans les siècles héroïques

que les Crétois imposoient aux Athéniens ce tribut de dix belles filles dont Thésée les affranchit : c'est dans les siècles de leurs triomphes & de leur gloire que les Arabes & les Turcs exigeoient de pareils tributs des peuples qu'ils avoient vaincus.

Lit-on ces poëmes, ces romans celtiques, histoires toujours vraies des mœurs d'un peuple encore féroce; on y voit les Celtes s'armer comme les Grecs pour la conquête de la beauté, & l'amour, loin de les amollir, leur faire exécuter les entreprises les plus hardies.

Tout plaisir, quel qu'il soit, s'il est proposé comme prix des grands talens ou de grandes vertus, peut exciter l'émulation des citoyens & même devenir un principe d'activité & de bonheur national. Mais il faut pour cet effet que tous les citoyens y puissent également prétendre, & qu'équitablement dispensés, ces plaisirs soient toujours la récompense de quiconque montre, ou plus de talens dans le cabinet, ou plus de valeur dans les armées, ou plus de vertus dans les cités.

Supposons qu'on ordonne des fêtes magnifiques & que pour réchauffer l'émulation des citoyens, l'on n'y admette d'autres spectateurs que des hommes déjà distingués par leur génie, leurs talens, ou leurs actions, rien que ne fasse entreprendre le desir d'y trouver place. Ce desir sera d'autant plus vif que la beauté de ces mêmes fêtes sera nécessairement exagérée, & par la vanité de ceux qui y seront admis, & par l'ignorance de ceux qui s'en trouveront exclus.

Mais, dira-t-on, que d'hommes malheureux par

cette exclusion ! moins qu'on ne croit. Si tous envient une récompense qui s'obtient par l'intrigue & le crédit, c'est que tous sont en droit d'y prétendre ; mais peu de gens désirent celle qui s'acquiert par de grands travaux & de grands dangers.

Loin d'envier le laurier d'Achille ou d'Homère, le poltron & le paresseux le dédaignent (*a*). Leur vanité consolatrice ne leur laisse voir dans les hommes d'un grand talent ou d'une grande valeur, que des foux dont la paye, comme celle des plombiers & des sapeurs, doit être haute, parce qu'ils s'exposent à de grands dangers & à de grands travaux. Il est juste & sage, diront le poltron & le paresseux, de payer magnifiquement de tels hommes, il seroit fou de les imiter.

L'envie commune à tous n'est un tourment réel que pour ceux qui courent la même carrière ; & si l'envie est un mal pour eux, c'est un mal nécessaire.

Mais je veux, dira-t-on, que, d'après une connoissance profonde du cœur & de l'esprit humain, l'on parvînt à résoudre le problème d'une excellente législation, qu'on éveillât dans tous les citoyens & l'industrie & ces principes d'activité qui les portent au grand, qu'on les rendit enfin les plus heureux possible.

Une si parfaite législation ne seroit encore qu'un

(*a*) Rien en général de moins envié des gens du monde que les talens d'un Voltaire ou d'un Turenne : le peu d'efforts que l'on fait pour en acquérir, est la preuve du peu de cas qu'on en fait.

palais bâti ſur le ſable, & l'inconſtance naturelle à l'homme détruiroit bientôt cet édifice élevé par le génie, l'humanité & la vertu.

CHAPITRE IV.

Des vraies cauſes des changemens arrivés dans les lois des peuples.

TANT de changemens arrivés dans les différentes formes de gouvernement doivent-ils être regardés comme l'effet de l'inconſtance de l'homme? Ce que je ſais, c'eſt qu'en fait de coutumes, de lois & de préjugés, c'eſt de l'opiniâtreté & non de l'inconſtance de l'eſprit humain dont on peut ſe plaindre.

Que de temps pour déſabuſer quelquefois un peuple d'une religion fauſſe & deſtructive du bonheur national! que de temps pour abolir une loi ſouvent abſurde & contraire au bien public!

Pour opérer de pareils changemens, ce n'eſt pas aſſez d'être roi, il faut être un roi courageux, inſtruit & ſecouru encore par des circonſtances favorables.

L'éternité, pour ainſi-dire, des lois, des coutumes, des uſages de la Chine, dépoſe contre la prétendue légéreté des nations.

Suppoſons l'homme auſſi réellement inconſtant qu'on le dit; ce ſeroit dans le cours de ſa vie que ſe manifeſteroit

CHAPITRE XII.

Examen de cette vérité.

UN homme établit-il quelques lois nouvelles dans un empire ; ou c'eſt en qualité de magiſtrat commis par le peuple pour corriger l'ancienne légiſlation, ou c'eſt en qualité de vainqueur, c'eſt-à-dire, à titre de conquêtes. Telles ont été les diverſes poſitions où ſe ſont trouvés, Solon d'une part, Alexandre ou Tamerlan de l'autre.

Dans la première de ces poſitions, le magiſtrat, comme s'en plaignoit Solon, eſt forcé de ſe conformer aux mœurs & aux goûts de ceux qui l'emploient. Ils ne lui demandent point une excellente légiſlation ; elle ſeroit trop diſcordante avec leurs mœurs. Ils deſirent ſimplement la correction de quelques abus introduits dans le gouvernement actuel. Le magiſtrat en conſéquence ne peut donner d'eſſor à ſon génie. Il n'embraſſe point un grand plan & ne ſe propoſe point l'établiſſement d'un gouvernement parfait.

Dans la ſeconde de ces poſitions, que ſe propoſe d'abord le conquérant ? d'affermir ſon autorité ſur des nations appauvries, dévaſtées par la guerre & encore irritées de leur défaite. S'il leur impoſe quelques-unes des lois de ſon pays, c'eſt en adoptant une partie des leurs. Peu lui importent les malheurs réſultans d'un

mélange de lois souvent contradictoires entre elles.

Ce n'est point au moment de la conquête que le vainqueur conçoit le vaste projet d'une parfaite législation. Possesseur encore incertain d'une couronne nouvelle, l'unique chose qu'il exige alors de ses nouveaux sujets, c'est leur soumission. Et dans quel temps s'occupe-t-on de leur félicité?

Il n'est point de muse à laquelle on n'ait érigé un temple; point de science qu'on n'ait cultivée dans quelque académie; point d'académie où l'on n'ait proposé quelque prix pour la solution de certains problèmes d'optique, d'agriculture, d'astronomie, de mécanique, &c. Par quelle fatalité les sciences de la morale & de la politique, sans contredit les plus importantes de toutes, & celles qui contribuent le plus à la félicité nationale, sont-elles encore sans écoles publiques?

Quelle preuve plus frappante de l'indifférence des hommes pour le bonheur de leurs semblables (*a*)?

(*a*) O! mortels qui vous dites bons, & qui l'êtes en effet si peu, ne rougirez-vous jamais de votre indifférence pour la réforme & la perfection de vos lois? Vos magistrats ne savent-ils vous régir & vous contenir que par la crainte des supplices les plus abominables? Insensibles aux cris & aux gémissemens des condamnés, n'essayeront-ils jamais de réprimer le crime par des moyens plus doux? Il est temps qu'ils constatent leur humanité par la recherche de ces moyens. Qu'ils composent donc des ouvrages sur ce sujet. Qu'ils craignent qu'on n'impute à la paresse de leur esprit le meurtre de tant d'infortunés, & qu'ils pro-

Pourquoi les puiſſans n'ont-ils point encore inſtitué d'académies morales & politiques ? craindroient-ils qu'elles ne réſoluſſent enfin le problème d'une excellente legiſlation, & n'aſſuraſſent à jamais le bonheur des citoyens ? Ils le craindroient ſans doute, s'ils ſoupçonnoient que le bonheur public exigeât le ſacrifice de la moindre partie de leur autorité. Il n'eſt qu'un intérêt qui ſe taiſe devant l'intérêt national, c'eſt celui du foible. Le prince communément ne voit que lui dans la nature. Qui l'intéreſſeroit à la félicité de ſes ſujets ? s'il les aimoit, les enchaîneroit-il ? eſt-ce du char de la victoire & du trône du deſpotiſme qu'il peut leur donner des lois utiles ? ennivré de ſes ſuccès, qu'importe au conquérant la félicité de ſes eſclaves ?

Quant au magiſtrat chargé par une république de la réforme de ſes lois, il a communément trop d'intérêts divers à menager, trop d'opinions différentes à concilier, pour pouvoir en ce genre rien faire de grand & de ſimple. C'eſt uniquement au fondateur d'une colonie qui commande à des hommes encore ſans préjugés & ſans habitudes, qu'il appartient de réſoudre le problème d'une excellente légiſlation. Rien dans cette poſition n'arrête la marche de ſon génie, ne s'oppoſe à l'établiſſement des lois les plus ſages. Leur

---

poſent enfin des prix pour la ſolution d'un problême ſi digne de l'équité compatiſſante des ſouverains !

O ! mortels, votre prétendue bonté n'eſt qu'hypocriſie ; elle eſt dans vos paroles, & non dans vos actions.

perfection n'a d'autres bornes que les bornes même de ſon eſprit.

Mais, quant à l'objet qu'elles ſe propoſent, pourquoi les lois monaſtiques ſont-elles les moins imparfaites ? c'eſt que le fondateur d'un ordre religieux eſt dans la poſition du fondateur d'une colonie. C'eſt qu'un Ignace, en traçant dans le ſilence & la retraite le plan de ſa règle, n'a point encore à ménager les goûts & les opinions de ſes ſujets futurs. Sa règle faite, ſon ordre approuvé, il eſt entouré de novices d'autant plus ſoumis à cette règle qu'ils l'ont volontairement embraſſée & qu'ils ont par conſéquent approuvé les moyens par leſquels ils ſont contraints à l'obſerver. Faut-il donc s'étonner ſi, dans leur genre, de telles légiſlations ſont plus parfaites que celle d'aucune nation ?

De toutes les études, celle des diverſes conſtitutions monaſtiques eſt peut-être une des plus curieuſes & des plus inſtructives pour des magiſtrats, des philoſophes & généralement pour tous les hommes d'Etat. Ce ſont des expériences en petit qui, révélant des cauſes ſecrètes de la félicité, de la grandeur & de la puiſſance des différens ordres religieux, prouvent, comme je me ſuis propoſé de le montrer, que ce n'eſt ni de la religion, ni de ce qu'on appelle la morale, à-peu-près la même chez tous les peuples & tous les moines, mais de la légiſlation ſeule que dépendent les vices, les vertus, la puiſſance & la félicité des nations.

Les lois ſont l'ame des empires, les inſtrumens du

bonheur public. Ces instrumens encore grossiers peuvent être de jour en jour perfectionnés. A quel degré peuvent-ils l'être ; & jusqu'où l'excellence de la législation peut-elle porter le bonheur des citoyens (*a*) ? Il faut, pour résoudre cette question, savoir d'abord en quoi consiste le bonheur de l'individu.

(*a*) Entre les différens ordres religieux, ceux dont le gouvernement approche le plus de la forme républicaine, & dont les sujets sont les plus libres & plus heureux, sont en général ceux dont les mœurs sont les meilleures & la morale la moins erronée. Tels sont les doctrinaires & les oratoriens.

NOTES DE LA SECTION VII.

1. Tous les François se vantent d'être des amis tendres. Lorsque le livre de l'Esprit parut, ils crièrent beaucoup contre le chapitre de l'amitié. On eût cru Paris peuplé d'Orestes & de Pylades. C'est cependant dans cette nation que la loi militaire oblige un soldat de fusiller son compagnon & son ami déserteur. L'établissement d'une pareille loi ne prouve pas de la part du gouvernement un grand respect pour l'amitié, & l'obéissance à cette loi une grande tendresse pour ses amis.

2. Quiconque, disoient les stoïciens, se voudroit du mal, & sans motif se jeteroit dans le feu, dans l'eau ou par la fenêtre, passeroit pour fou & le seroit en effet, parce qu'en son état naturel l'homme cherche le plaisir & fuit la douleur, parce qu'en toutes ses actions, il est nécessairement déterminé par le désir d'un bonheur apparent ou réel. L'homme n'est donc pas libre. Sa volonté est donc aussi nécessairement l'effet de ses idées, par conséquent de ses sensations, que la douleur est l'effet d'un coup. D'ailleurs, ajoutoient les stoïciens, est-il un seul instant où la liberté de l'homme puisse être rapportée aux différentes opérations de son ame?

Si, par exemple, la même chose ne peut au même instant être & n'être pas, il n'est donc pas possible,

Qu'au moment où l'ame agit, elle agisse autrement;

Qu'au moment où elle choisit, elle choisisse autrement;

Qu'au moment où elle délibère, elle délibère autrement;

Qu'au moment où elle veut, elle veuille autrement.

Or, si c'est ma volonté telle qu'elle est qui me fait dé-

libérer, si c'est ma délibération telle qu'elle est qui me fait choisir, si c'est mon choix tel qu'il est qui me fait agir, si lorsque j'ai délibéré il n'étoit pas possible (vu l'amour que je me porte) que je ne voulusse pas délibérer, il est évident que la liberté n'existe ni dans la volonté actuelle, ni dans la délibération actuelle, ni dans le choix actuel, ni dans l'action actuelle, & qu'enfin la liberté ne se rapporte à nulle des opérations de l'ame.

Il faudroit pour cet effet qu'une même chose, comme je l'ai déjà dit, pût au même instant être & n'être pas. Or, ajoutoient les stoïciens, voici la question que nous faisons aux philosophes : « L'ame est-elle libre si, quand » elle veut, quand elle délibère, quand elle choisit, » quand elle agit, elle n'est pas libre ? »

3. Il n'est presque point de saint qui n'ait une fois dans sa vie lavé ses mains dans le sang humain, & fait supplicier son homme. L'évêque qui, dernièrement, sollicita si vivement la mort d'un jeune homme d'Abbeville, étoit un saint. Il voulut que cet adolescent expiât dans des tourmens affreux le crime d'avoir chanté quelques couplets licencieux.

4. Si nous massacrons les hérétiques, disent les dévots, c'est par pitié. Nous ne voulons que leur faire sentir l'aiguillon de la charité. Nous espérons, par la crainte de la mort & des bourreaux, les arracher à l'enfer. Mais depuis quand la charité a-t-elle un aiguillon ? depuis quand égorge-t-elle ? d'ailleurs, si les vices ne damnent pas moins que les erreurs, pourquoi les dévots ne massacrent-ils pas les hommes vicieux de leur secte ?

5. C'est la faim, c'est le besoin qui rend les citoyens industrieux, & ce sont des lois sages qui les rendent bons. Si les anciens Romains, dit Machiavel, donnèrent en tout genre des exemples de vertu, si l'honnêteté chez eux fut commune, si, dans l'espace de plusieurs siècles, on en

eût compté à peine six ou sept condamnés à l'amende, à l'exil, à la mort, à quoi dûrent-ils & leurs vertus, & leurs succès? à la sagesse de leurs lois, aux premières dissentions qui, s'élevant entre les plébéiens & les patriciens, établirent cet équilibre de puissance, que des dissentions toujours renaissantes maintinrent long-temps entre ces deux corps.

Si les Romains, ajoute cet illustre écrivain, diffèrent en tout des Vénitiens; si les premiers ne furent ni humbles dans le malheur, ni présomptueux dans la prospérité, la diverse conduite & le caractère différent de ces deux peuples furent l'effet de la différence de leur discipline.

6. Helvetius fut, par quelques théologiens, traité d'*impie*, & le P. Bertier de *saint*. Cependant le premier n'a fait ni voulu faire mal à personne, & le second disoit publiquement que s'il eût été roi, il eût noyé le président de Montesquieu dans son sang.

L'un d'eux est l'honnête homme, & l'autre le chrétien.

7. Des lois justes sont toutes puissantes sur les hommes. Elles commandent à leurs volontés, les rendent honnêtes, humains & fortunés C'est à quatre ou cinq lois de cette espèce que les Anglois doivent leur bonheur & l'assurance de leur propriété & de leur liberté.

La première de ces lois est celle qui remet à la chambre des communes le pouvoir de fixer les subsides.

La seconde est l'acte de l'*habeas corpus*.

La troisième sont les jugemens rendus par les jurés.

La quatrième, la liberté de la presse.

La cinquième, la manière de lever les impôts.

Mais ces impôts ne sont-ils pas maintenant onéreux à la nation? S'ils le sont, ils ne fourniſſent pas du moins au prince de moyens d'opprimer les individus.

8. Ce n'est point à la religion, ce n'est point à cette loi naturelle innée & gravée, dit-on, dans toutes les ames, que les hommes doivent leurs vertus sociales. Cette loi

naturelle ſi vantée n'eſt, comme les autres lois, que le produit de l'expérience, de la réflexion & de l'eſprit. Si la nature imprimoit dans les cœurs des idées nettes de la vertu; ſi ces idées n'étoient point une acquiſition, les hommes euſſent-ils jadis immolé des victimes humaines à des dieux qu'ils diſoient bons? les Carthaginois, pour ſe rendre Saturne propice, euſſent-ils ſacrifié leurs enfans ſur ſes autels? l'Eſpagnol croiroit-il la divinité avide du ſang hérétique ou juif? des peuples entiers ſe flatteroient-ils d'obtenir l'amour du ciel, ſoit par le ſupplice de l'homme qui ne penſe pas comme leurs prêtres, ſoit par le meurtre d'une vierge offerte en expiation de leurs forfaits?

Je veux que les principes de la loi naturelle ſoient innés: les hommes ſentiroient donc que les châtimens doivent, comme les crimes, être perſonnels, que la cruauté & l'injuſtice ne peuvent être les prêtreſſes des dieux. Or, ſi des idées auſſi claires, auſſi ſimples de l'équité ne ſont point encore adoptées de toutes les nations; ce n'eſt donc point à la religion, ce n'eſt donc point à la loi naturelle, mais à l'inſtruction que l'homme doit la connoiſſance de la juſtice & de la vertu.

9. La vertu eſt ſi précieuſe, & ſa pratique ſi liée à l'avantage national, que ſi la vertu n'étoit qu'une erreur, il lui faudroit ſans doute ſacrifier juſqu'à la vérité. Mais pourquoi ce ſacrifice, & pourquoi le menſonge ſeroit-il père de la vertu? Par-tout où l'intérêt particulier ſe confond avec l'intérêt public, la vertu devient dans chaque individu l'effet néceſſaire de l'amour de ſoi & de l'intérêt perſonnel.

Tous les vices d'une nation ſe rapportent toujours à quelques vices de ſa légiſlation. Pourquoi ſi peu d'hommes honnêtes? c'eſt que l'infortune pourſuit preſque par-tout la probité. Qu'au contraire, les honneurs & la conſidération en ſoient les compagnes, tous les hommes ſeront

vertueux. Mais il eſt des crimes ſecrets auxquels la religion ſeule peut s'oppoſer. Le vol d'un dépôt confié en eſt un exemple. Mais l'expérience prouve-t-elle que ce dépôt ſoit plus ſûrement confié au prêtre qu'à Ninon de l'Enclos? Sous le nom de legs pieux, que de vols commis! que de ſucceſſions enlevées à des héritiers légitimes! Telle eſt la ſource infecte des richeſſes immenſes de l'égliſe. Voilà ſes vols. Où ſont ſes reſtitutions? Si le moine, dit-on, ne rend rien; il fait rendre. A quelle ſomme par an évaluer ces reſtitutions dans un grand royaume? à cent mille écus? ſoit: qu'on compare cette ſomme à celle qu'exige l'entretien de tant de couvens: c'eſt alors qu'on pourra juger leur utilité. Que diroit-on d'un financier qui, pour aſſurer la recette d'un million, en dépenſeroit vingt en frais de régie? on le traiteroit d'imbécille. Le public eſt cet imbécille, lorſqu'il entretient tant de prêtres.

Leurs inſtructions à trop haut prix ſont d'ailleurs inutiles à des peuples aiſés, actifs, induſtrieux, & dont la liberté élève le caractère. Chez de tels peuples, il ſe commet peu de crimes ſecrets.

Devroit-on encore ignorer que c'eſt à l'union de l'intérêt public & particulier que les citoyens doivent leurs vertus patriotiques? les fondera-t-on toujours ſur des erreurs & des révélations qui, depuis ſi long-temps, ſervent de prétexte aux plus grands forfaits?

10. Si tous les hommes ſont eſclaves nés de la ſuperſtition, pourquoi, dira-t-on, ne pas profiter de leur foibleſſe pour les rendre heureux & leur faire honorer les lois? eſt-ce le ſuperſtitieux qui les reſpecte? c'eſt, au contraire, lui qui les viole. La ſuperſtition eſt une ſource empoiſonnée d'où ſont ſortis tous les malheurs & les calamités de la terre. Ne peut-on la tarir? On le peut, ſans doute, & les peuples ne ſont pas auſſi néceſſairement ſuperſtitieux qu'on le penſe. Ils ſont ce que le gouvernement les fait. Sous un prince détrompé, ils ne tardent

point à l'être. Le monarque à la longue eſt plus fort que les dieux. Auſſi le premier ſoin du prêtre eſt de s'emparer de l'eſprit des ſouverains. Point de viles flatteries auxquelles à cet effet il ne s'abaiſſe. Faut-il les déclarer de droit divin; il les déclarera tels, il s'avouera lui-même leur eſclave; mais ſous la condition tacite qu'ils ſeront réellement les ſiens. Les princes ceſſent-ils de l'être; le clergé change de ton; & ſi les circonſtances lui ſont favorables, il leur annonce que ſi, dans Saül, Samuel dépoſa l'oint du Seigneur, Samuel ne put rien autrefois que le pape ne puiſſe aujourd'hui.

11. C'eſt toujours à ſa raiſon que l'homme honnête obéira de préférence à la révélation. Il eſt, dira-t-il, plus certain que Dieu eſt l'auteur de la raiſon humaine, c'eſt-à-dire, de la faculté que l'homme a de diſcerner le vrai du faux, qu'il n'eſt certain que ce même Dieu ſoit l'auteur d'un tel livre.

Il eſt plus criminel aux yeux du ſage de nier ſa propre raiſon, que de nier quelque révélation que ce ſoit.

12. Le ſyſtême religieux rompt toute proportion entre les récompenſes décernées aux actions des hommes, & l'utilité dont ces actions ſont au public. Par quelle raiſon en effet le ſoldat eſt-il moins reſpecté que le moine? pourquoi donne-t-on au religieux qui fait vœu de pauvreté douze ou quinze mille livres de rente, pour écouter une fois par an les péchés ou les ſottiſes d'un grand, lorſqu'on refuſe ſix cents livres à l'officier bleſſé ſur la brèche?

13. Preſque toute religion défend aux hommes l'uſage de leur raiſon, les rend à la fois brutes, malheureux & cruels. Cette vérité eſt aſſez plaiſamment miſe en action dans une pièce angloiſe intitulée *la Reine du bon ſens*. Les favoris de la reine ſont dans cette pièce *la juriſprudence*, ſous le nom de *Law*; la *médecine*, ſous le nom de *Phiſick*; un prêtre du ſoleil ſous le nom de *Firebrand* ou *Boutefeu*.

Ces favoris, las d'un gouvernement contraire à leurs intérêts, conspirent, appellent l'ignorance à leur secours. Elle débarque dans l'île du *bon sens* à la tête d'une troupe de bateleurs, de menétriers, de singes, &c.; elle est suivie d'un gros d'Italiens & de François. La Reine du bon sens marche à sa rencontre. Firebrand l'arrête; ô Reine! lui dit-il, ton trône est ébranlé, les dieux s'arment contre toi; leur colère est l'effet funeste de ta protection accordée aux incrédules. C'est par ma bouche que le soleil te parle; tremble; remets-moi ces impies, que je les livre aux flammes; ou le ciel consommera sur toi sa vengeance. Je suis prêtre; je suis infaillible, je commande, obéis, si tu ne crains que je maudisse le jour de ta naissance comme un jour fatal à la religion. La Reine, sans écouter, fait sonner la charge; elle est abandonnée de son armée: elle se retire dans un bois: Firebrand l'y suit & l'y poignarde. Mon intérêt & ma religion demandoient, dit il, cette grande victime; mais m'en déclarerai-je l'assassin? non: l'intérêt qui m'ordonna ce parricide, veut que je le taise: je pleurerai en public mon ennemie, je célébrerai ses vertus. Il dit: on entend un bruit de guerre. L'ignorance paroît, fait enlever le corps du *bon sens*, le dépose dans un tombeau. Une voix en sort & prononce ces mots prophétiques: « Que l'ombre du bon sens erre » à jamais sur la terre; que ses gémissemens soient l'éter- » nel effroi de l'armée de l'ignorance; que cette ombre » soit uniquement visible aux gens éclairés, & qu'ils » soient en conséquence toujours traités de visionnaires ».

14. Les lois sont les fanaux dont la lumière éclaire le peuple dans le chemin de la vertu. Que faut-il pour rendre les lois respectables? qu'elles tendent évidemment au bien public, & soient long-temps examinées avant d'être promulguées.

Les lois des douze tables furent chez les Romains un an entier exposées à la censure publique. C'est par une

telle conduite que des magiſtrats prouvent le deſir ſincère qu'ils ont d'établir de bonnes lois.

Tout tribunal qui, ſur la réquiſition d'un homme en place, enregiſtreroit légèrement une peine de mort contre les citoyens, rendroit la légiſlation odieuſe & la magiſtrature mépriſable.

15. Quatre choſes, diſent les juifs, doivent détruire le monde, l'une deſquelles eſt un homme religieux & fou.

16. Tout homme craint la douleur & la mort. Le ſoldat même obéit à cette crainte; elle le diſcipline.

Qui ne redouteroit rien, ne feroit rien contre ſa volonté. C'eſt en qualité de poltronnes que les troupes ſont braves. Or, dit à ce ſujet un grand prince, ſi le bourreau peut tout ſur les armées, il peut tout ſur les villes.

17. Si la police néceſſaire pour réprimer le crime eſt trop coûteuſe, elle eſt à charge aux citoyens: elle devient une calamité publique. Si la police eſt trop inquiſitive, elle corrompt les mœurs, elle étend l'eſprit d'eſpionnage, elle devient une calamité publique. Il ne faut pas que la police ſerve la vengeance du fort contre le foible & qu'elle empriſonne le citoyen ſans faire juridiquement ſon procès. Elle doit de plus ſe ſurveiller ſans ceſſe elle-même. Sans la plus extrême vigilance, ſes commis, devenus des malfaiteurs autoriſés, ſont d'autant plus dangereux, que leurs crimes nombreux & cachés reſtent inconnus comme impunis.

18. Il n'en eſt pas d'un deſpote jéſuite comme d'un tyran oriental qui, ſuivi d'une troupe de bandits à laquelle il donne le nom d'armée, pille & ravage ſon empire. Le jéſuite deſpote, ſoumis lui-même aux règles de ſon ordre, animé du même eſprit, ne tire ſa conſidération que de la puiſſance de ſes ſujets. Son deſpotiſme ne peut donc leur être nuiſible.

19. Si l'on cite peu de régicides parmi les réformés,

c'eſt qu'ils ne s'agenouillent point devant le prêtre, qu'ils ſe confeſſent à Dieu & non à l'homme. Il n'en eſt pas de même des catholiques. Preſque tous ſe confeſſent & communient avant leurs attentats.

20. L'obéiſſance du moine envers ſon ſupérieur rendra toujours ce dernier redoutable. Ordonne-t-il le meurtre; le meurtre s'exécute. Quel religieux peut réſiſter à ſes commandemens? que de moyens dans le ſupérieur pour ſe faire obéir! Pour les connoître, parcourons la règle des capucins.

Clemens Papa 4, ubi ſuprà, cap. 6, §. 24, dit: « un » frère n'a droit de ſe confeſſer qu'à un autre frère, ſi ce » n'eſt dans le cas d'une néceſſité abſolue ». Il dit, *ubi ſuprà, cap. 6, §. 8 :* « Si, dans la priſon, un frère accablé » du poids de ſes fers, demande à ſe confeſſer à un reli» gieux de l'ordre, il n'obtiendra ſa demande que dans le » cas où le gardien jugera à propos de lui accorder cette » conſolation & cette grâce. Le religieux ne pourra com» munier à Pâques que par la permiſſion du ſupérieur, & » toujours dans l'infirmerie ou quelque autre lieu ſecret ».

Il ajoute, *ubi ſuprà, cap. 6, §. 10 :* « Pour les grands » crimes, les frères ſeront brûlés vifs. Pour les autres » crimes, ils ſeront dépouillés, mis nus, ſeront attachés » & déchirés impitoyablement par trois repriſes à la vo» lonté du père miniſtre. L'on ne leur donnera qu'avec » meſure un pain d'affliction & une eau de douleur.

» Pour les crimes atroces, le père miniſtre pourra in» venter tel genre de tourment qu'il voudra ».

Il dit, *ubi ſuprà, cap. 6, §. 2 :* « Si le fer, le feu, les » fouets, la ſoif, la priſon, le refus des ſacremens, ne » ſont pas ſuffiſans pour punir un frère ou lui faire avouer » le crime dont il eſt accuſé, le père miniſtre pourra in» venter tel genre de ſupplice qu'il voudra, ſans lui nom» mer les délateurs & les témoins, à moins que ce ne fût » un religieux de grande importance. Car il ſeroit indé-

» cent de mettre à la queſtion (hors le cas d'un crime » énorme) un pere qui auroit d'ailleurs bien mérité de » l'ordre ».

Il ajoute enfin *ubi ſuprà, cap. 6, §. 3 :* « Le frère qui » aura recours au tribunal ſéculier, tel que celui de l'é- » vêque, ſera puni à la volonté du général ou du provin- » cial ; & le frère qui confeſſera ſon péché, ou en aura » été convaincu, ſera exécuté par forme de proviſion, » nonobſtant l'appel, ſauf à faire droit dans la ſuite, ſi » l'appel eſt fondé ».

Une telle règle donnée, il n'eſt point de moine dont le pape, l'égliſe & le général ne puiſſe faire un régicide. Point de ſupérieurs auxquels le prince dût conférer une ſemblable puiſſance ſur ſes inférieurs. Par quel aveuglement expoſe-t-il ainſi l'innocence aux plus cruels ſupplices, & lui-même à tant de dangers ?

21. Parmi les ouvrages des jéſuites, il en eſt ſans doute beaucoup de ridicules & de haſardés. Le père Garaſſe, par exemple, déclamant contre Caïn, dit, page 130, L. II de ſa doctrine curieuſe : « Que Caïn, comme le re- » marquent les Hébreux, étoit un homme de peu de ſens, » & le premier athée ; que ce Caïn ne pouvoit com- » prendre ce que lui diſoit Adam ſon père, ſavoir, qu'il » étoit un Dieu ſaint, juge de nos actions. Ne pouvant le » comprendre, Caïn s'imagina que c'étoit des contes de » vieilles, & que ſon père avoit perdu le ſens commun, » lorſqu'il lui racontoit ſa ſortie du paradis terreſtre, & » ce qui lui étoit arrivé. De-là Caïn ſe laiſſe emporter à » tuer ſon frère, & à répondre à Dieu comme s'il eût » parlé à un ſaquin ».

Ce même père, L. I, page 97, raconte qu'à l'arrivée de Calvin dans le Poitou, lorſque preſque toute la nobleſſe en embraſſoit les erreurs, un gentilhomme retint partie de cette nobleſſe à la foi catholique, en diſant : « Je promets » d'établir une religion meilleure que celle de Calvin, ſi je

» trouve une douzaine de bélitres qui ne craignent pas de » se faire brûler pour la défense de mes rêveries ». Fontenelle fut persécuté pour avoir répété dans ses oracles ce que le père Garasse fait dire au gentilhomme poitevin. Tant il est vrai qu'il n'y a qu'heur & malheur dans ce monde.

22. Jusqu'aux pédans jansénistes, tous conviennent qu'en France l'éducation actuelle ne peut former des citoyens & des patriotes. Pourquoi donc, toujours occupés de leur grâce versatile ou suffisante, ces jansénistes n'ont-ils encore proposé aucun plan nouveau d'éducation publique? que d'indifférence dans les dévots pour le bien général?

23. Ce livre des assertions, disoient les partisans des jésuites, digne d'un théologien hibernois, ne l'est point d'un parlement. Les jésuites, ajoutoient-ils, n'ont donc pas été jugés par des magistrats; mais par des procureurs jansénistes. Ce que je sais, c'est qu'on doit en partie à ce livre la dissolution de cette société. Tant il est vrai que les plus heureuses réformes s'opèrent quelquefois par les moyens les plus ridicules.

24. Pons de Thiard de Bissy, évêque de Châlons sur Saône (le seul qui, dans les états de Blois de 1558, fût resté fidèle à Henri III), adresse une lettre au parlement de Dijon. Dans cette lettre, en date de 1590, ce prélat déplore d'abord le malheur de sa triste patrie; il décrit les horreurs de la ligue & ses crimes abominables; il assure enfin que Dieu, dans sa colère, veut abîmer ce beau royaume *que des imposteurs au masque de fer ont ébranlé de toutes parts*. Puis s'adressant au parlement, c'est ainsi qu'il l'exhorte à chasser les jésuites:

« Ces apôtres de Mahomet ont, dit-il, l'impiété de » prêcher que la guerre est la voie de Dieu. Que ces sé» ducteurs diaboliques, ces amateurs présomptueux de » la fausse sagesse, ces zélateurs hypocrites, ces murailles

» reblanchies,

» reblanchies, ces écoles, auteurs des tempêtes civiles, » ces incendiaires des esprits, ces boute-feux des sédi- » tions, ces émissaires de l'Espagne, ces espions dange- » gereux & habiles dans l'art de dresser des embûches, » soient donc à jamais bannis de France ».

Portant ensuite la parole au jésuite Charles & à ses confrères. « Vous voyez, dit-il, tous ces forfaits exécrables » qui font gémir les gens de bien, & vous n'y opposez » pas le moindre signe d'improbation; vous faites plus; » vous y applaudissez, vous promettez aux plus grands » crimes les récompenses célestes. Vous excitez à les com- » mettre, & vous placez dans le ciel d'infames brigands » que vous lavez dans la rosée de votre miséricorde.

» Le roi très-chrétien vient d'être assassiné par l'attentat » horrible de vos semblables, & vous l'immolez encore » après sa mort. Vous le dévouez aux flammes éternelles, » & vous osez prêcher qu'on doit lui refuser le secours » des prières ».

SECTION VIII.

De ce qui constitue le bonheur des individus; de la base sur laquelle on doit édifier la félicité nationale, nécessairement composée de toutes les félicités particulières.

CHAPITRE PREMIER.

Tous les hommes dans l'état de société peuvent-ils être également heureux?

NULLE société où tous les citoyens puissent être égaux en richesses & en puissance (1). En est-il où tous puissent être égaux en bonheur? c'est ce que j'examine.

Des lois sages pourroient sans doute opérer le prodige d'une félicité universelle. Tous les citoyens ont-ils quelque propriété; tous sont-ils dans un certain état d'aisance, & peuvent-ils par un travail de sept ou huit heures subvenir abondamment à leurs besoins & à ceux de leur famille; ils sont aussi heureux qu'ils peuvent l'être.

Pour le prouver, sachons en quoi consiste le bonheur du particulier. Cette connoissance préliminaire

eſt la ſeule baſe ſur laquelle on puiſſe édifier la félicité nationale.

Une nation eſt le compoſé de tous ſes citoyens ; & le bonheur public le compoſé de tous les bonheurs particuliers. Or qu'eſt-ce qui conſtitue le bonheur de l'individu ? peut-être l'ignore-t-on encore & ne s'eſt-on point aſſez occupé d'une queſtion qui peut cependant jeter les plus grandes lumières ſur les diverſes parties de l'adminiſtration.

Qu'on interroge la plupart des hommes. Pour être également heureux, diront-ils, il faudroit que tous fuſſent également riches & puiſſans. Rien de plus faux que cette aſſertion. En effet ſi la vie n'eſt que le compoſé d'une infinité d'inſtans divers, tous les hommes ſeroient également heureux, ſi tous pouvoient remplir ces inſtans d'une manière également agréable. Le peut-on dans les différentes conditions ? eſt il poſſible d'y colorier de la même nuance de félicité tous les momens de la vie humaine ? Pour réſoudre cette queſtion, ſachons dans quelles occupations differentes ſe conſomment néceſſairement les diverſes parties de la journée.

CHAPITRE II.

De l'emploi du temps.

Les hommes ont faim & soif : ils ont besoin de coucher avec leurs femmes, de dormir, &c. Des vingt-quatre heures de la journée, ils en emploient dix ou douze à pourvoir à ces divers besoins. Au moment qu'ils les satisfont, depuis le marchand de peaux de lapin jusqu'au prince, tous sont également heureux.

En vain diroit-on que la table de la richesse est plus délicate que celle de l'aisance. L'artisan est-il bien nourri ; il est content. La différente cuisine des différens peuples prouve, comme je l'ai déjà dit, que la bonne chère est la chère accoutumée (*a*).

Il est donc dix ou douze heures de la journée où tous les hommes assez aisés pour se procurer leur nécessaire, peuvent être également heureux. Quant aux

(*a*) Ce mot me rappelle celui d'un cuisinier françois. Il étoit passé en Angleterre ; il y voyoit tout manger à la sauce blanche. Quoi ! disoit-il, en ce pays on compte cent religions différentes, & qu'une seule sauce pour tous les mets. Vive la France : nous n'y avons qu'une religion, mais en revanche point de viande qu'on n'y mange à cent sauces différentes.

dix ou douze autres heures, c'eſt-à-dire, à celles (*a*) qui ſéparent un beſoin renaiſſant d'un beſoin ſatisfait, qui doute que les hommes n'y jouiſſent encore de la même félicité, s'ils en font communément le même uſage, & ſi preſque tous les conſacrent au travail, c'eſt-à-dire, à l'acquiſition de l'argent néceſſaire pour ſubvenir à leurs beſoins ? Or le poſtillon qui court, le charretier qui voiture, le commis qui enregiſtre, tous dans leurs divers états, ſe propoſent ce même objet. Ils ſont donc en ce ſens le même emploi de leur temps.

Mais, dira-t-on, en eſt-il ainſi de l'opulent oiſif ? Ses richeſſes fourniſſent ſans travail à tous ſes beſoins, à tous ſes amuſemens : j'en conviens. En eſt-il plus heureux ? non : la nature ne multiplie pas en ſa faveur les beſoins de la faim, de l'amour, &c. Mais cet opulent remplit d'une manière plus agréable l'intervalle qui ſépare un beſoin ſatisfait, d'un beſoin renaiſſant ? j'en doute.

L'artiſan eſt ſans contredit expoſé au travail. Mais le riche oiſif l'eſt à l'ennui. Lequel de ces deux maux eſt le plus grand ?

Si le travail eſt généralement regardé comme un mal ; c'eſt que dans la plupart des gouvernemens l'on ne ſe procure le néceſſaire que par un travail exceſſif ;

(*a*) C'eſt en effet de l'emploi plus ou moins heureux de ces dix ou douze heures que dépend principalement le malheur ou le bonheur de la plupart des hommes.

c'eſt que l'idée du travail rappelle en conſéquence toujours l'idée de la peine.

Le travail cependant n'en eſt pas une en lui-même. L'habitude nous le rend-elle facile ; nous occupe-t-il ſans trop nous fatiguer ; le travail au contraire eſt un bien.

Que d'artiſans devenus riches continuent encore leur commerce & ne le quittent qu'à regret, lorſque la vieilleſſe les y contraint ! Rien que l'habitude ne rende agréable.

Dans l'exercice de ſa charge, de ſon métier, de ſa profeſſion, de ſon talent, le magiſtrat qui juge, le ſerrurier qui forge, l'huiſſier qui exploite, le poète & le muſicien qui compoſent, tous goûtent à-peu-près le même plaiſir & dans leurs travaux divers trouvent également le moyen d'échapper au mal phyſique de l'ennui.

L'homme occupé eſt l'homme heureux. Pour le prouver, je diſtinguerai deux ſortes de plaiſirs.

Les uns ſont les *plaiſirs des ſens*. Ils ſont fondés ſur des beſoins phyſiques. Ils ſont goûtés dans toutes les conditions, & dans le moment où les hommes en jouiſſent, ils ſont également fortunés. Mais ces plaiſirs ont peu de durée.

Les autres ſont les *plaiſirs de prévoyance*. Entre ces plaiſirs, je compte tous les moyens de ſe procurer les beſoins phyſiques. Ces moyens ſont par la prévoyance toujours convertis en plaiſirs réels. Je prends le rabot ; qu'éprouverai-je ? tous les plaiſirs de pré-

voyance attachés au paiement de ma menuiſerie. Or les plaiſirs de cette eſpèce n'exiſtent point pour l'opulent qui, ſans travail, trouve dans ſa caiſſe l'échange de tous les objets de ſes deſirs. Il n'a rien à faire pour ſe les procurer ; il en eſt d'autant plus ennuyé.

Auſſi toujours inquiet, toujours en mouvement, toujours promené dans un carroſſe, c'eſt l'écureuil qui ſe déſennuie en roulant ſa cage. Pour être heureux, l'opulent oiſif eſt forcé d'attendre que la nature renouvelle en lui quelque beſoin.

C'eſt donc l'ennui du déſœuvrement qui remplit en lui l'intervalle qui ſépare un beſoin renaiſſant d'un beſoin ſatisfait.

Dans l'artiſan c'eſt le travail, qui, lui procurant les moyens de pourvoir à des beſoins, à des amuſemens qu'il n'obtient qu'à ce prix, le lui rend agréable.

Pour le riche oiſif il eſt mille momens d'ennui pendant leſquels l'artiſan & l'ouvrier goûtent les plaiſirs toujours renaiſſans de la prévoyance.

Le travail, lorſqu'il eſt modéré, eſt en général le plus heureux emploi que l'on puiſſe faire du temps où l'on ne ſatisfait aucun beſoin, où l'on ne jouit d'aucun des plaiſirs des ſens, ſans contredit les plus vifs & les moins durables de tous.

Que de ſentimens agréables ignorés de celui qu'aucun beſoin ne néceſſite à penſer ! Mes immenſes richeſſes m'aſſurent elles tous les plaiſirs que le pauvre deſire & qu'il acquiert avec tant de peines ; je me plonge dans l'oiſiveté. J'attends, comme je l'ai déjà

dit, avec impatience que la nature réveille en moi quelque desir nouveau. J'attends ; je suis ennuyé & malheureux. Il n'en est pas ainsi de l'homme occupé. L'idée de travail & de l'argent dont on le paye, s'est-elle associée dans sa mémoire à l'idée de bonheur ; l'occupation en devient un. Chaque coup de hache rappelle au souvenir du charpentier les plaisirs que doit lui procurer le paiement de sa journée.

En général toute occupation nécessaire remplit de la manière la plus agréable l'intervalle qui sépare un besoin satisfait d'un besoin renaissant, c'est-à-dire, les dix ou douze heures de la journée où l'on envie le plus l'oisiveté du riche, où l'on le croit si supérieurement heureux.

La joie avec laquelle dès le matin le laboureur attelle sa charrue, & le receveur ouvre sa caisse & son livre de compte, en est la preuve.

L'occupation est un plaisir de tous les instans, mais ignoré du grand & du riche oisif. La mesure de notre opulence, quoi qu'en dise le préjugé, n'est donc pas la mesure de notre félicité. Aussi dans toutes les conditions où, comme je l'ai déjà dit, l'on peut par un travail modéré subvenir à tous ses besoins, les hommes au-dessus de l'indigence, moins exposés à l'ennui que les riches oisifs, sont à-peu-près aussi heureux qu'ils peuvent l'être.

Les hommes sans être égaux en richesses, & en dignités, peuvent donc l'être en bonheur. Mais pourquoi les empires ne sont-ils peuplés que d'infortunés ?

CHAPITRE III.

Des cauſes du malheur de preſque toutes les nations.

Le malheur preſqu'univerſel des hommes & des peuples dépend de l'imperfection de leurs lois & du partage trop inégal des richeſſes. Il n'eſt dans la plupart des royaumes que deux claſſes de citoyens ; l'une qui manque du néceſſaire, l'autre qui regorge de ſuperflu.

La première ne peut pourvoir à ſes beſoins que par un travail exceſſif. Ce travail eſt un mal phyſique pour tous : c'eſt un ſupplice pour quelques-uns.

La ſeconde claſſe vit dans l'abondance, mais auſſi dans les angoiſſes de l'ennui (*a*). Or l'ennui eſt un mal preſque auſſi redoutable que l'indigence.

(*a*) A combien de maux, outre ceux de l'ennui, les riches ne ſont-ils pas ſujets ? que d'inquiétudes & de ſoins pour accroître & conſerver une grande fortune ? qu'eſt-ce qu'un riche ? c'eſt l'intendant d'une grande maiſon, chargé de nourrir & d'habiller les valets qui le déshabillent.

Si ces domeſtiques ont du pain aſſuré pour leur vieilleſſe, & s'ils n'ont point partagé avec leur maître l'ennui de ſon déſœuvrement, ils ont été mille fois plus heureux.

Le bonheur d'un opulent eſt une machine compliquée à laquelle il y a toujours à refaire. Pour être conſtamment heureux, il faut l'être à peu de frais.

La plupart des empires ne doivent donc être peuplés que d'infortunés. Que faire pour y rappeler le bonheur ? diminuer la richeſſe des uns ; augmenter celle des autres ; mettre le pauvre en un tel état d'aiſance qu'il puiſſe par un travail de ſept ou huit heures abondamment ſubvenir à ſes beſoins & à ceux de ſa famille. C'eſt alors qu'il devient à-peu-près auſſi heureux qu'il le peut être.

Il goûte alors, quant aux plaiſirs phyſiques, tous ceux de l'opulent. L'appetit du pauvre eſt de la nature de l'appetit du riche, & pour me ſervir du proverbe uſité, *le riche ne díne pas deux fois.* Je ſais qu'il eſt des plaiſirs coûteux hors de la portée de la ſimple aiſance : mais l'on peut toujours les remplacer par d'autres & remplir d'une manière également agréable l'intervalle qui ſépare un beſoin ſatisfait d'un beſoin renaiſſant, c'eſt-à-dire, un repas d'un autre repas, une première d'une ſeconde jouiſſance. Dans tout ſage gouvernement, l'on peut jouir d'une égale felicité, & dans les momens où l'on ſatisfait ſes beſoins, & dans ceux qui ſéparent un beſoin ſatisfait d'un beſoin renaiſſant. Or ſi la vie n'eſt que l'addition de ces deux ſortes d'inſtans, l'homme aiſé comme je m'étois propoſé de le prouver, peut donc égaler en bonheur les plus riches & les plus puiſſans.

Mais eſt-il poſſible que de bonnes lois mettent tous les citoyens dans cet état d'aiſance requis pour le bonheur ? C'eſt à ce fait que ſe réduit maintenant cette importante queſtion.

CHAPITRE IV.

Qu'il eſt poſſible de donner plus d'aiſance aux citoyens.

DANS l'état actuel de la plupart des nations, que le gouvernement frappé de la trop grande diſproportion des fortunes veuille y remettre plus d'égalité, il aura ſans doute mille obſtacles à ſurmonter. Un ſemblable projet conçu avec ſageſſe ne doit & ne peut s'exécuter que par des changemens continus & inſenſibles; mais ces changemens ſont poſſibles. Que les lois aſſignent quelque propriété à tous les citoyens, elles arracheront le pauvre à l'horreur de l'indigence & le riche au malheur de l'ennui. Elles rendront l'un & l'autre plus heureux.

Mais ces lois établies, s'imagine-t-on que ſans être également riches ou puiſſans (*a*), les hommes ſe croi-

(*a*) Ai-je contracté un grand nombre de beſoins; en vain l'on voudroit me perſuader que peu de fortune ſuffit à ma félicité. Si l'on a, dès mon enfance, uni dans ma mémoire l'idée de richeſſe à celle de bonheur, quel moyen de les ſéparer dans un âge avancé? ignoreroit-on encore ce que peut ſur nous l'aſſociation de certaines idées?

Que par la forme du gouvernement, j'aie tout à craindre des grands, je reſpecterai mécaniquement la grandeur juſque dans le ſeigneur étranger qui ne peut rien ſur moi.

roient également heureux ? rien de plus difficile à leur perſuader dans l'éducation actuelle. Pourquoi ? c'eſt que dans leur enfance on aſſocie dans leur mémoire l'idée de richeſſe à celle de bonheur ; c'eſt qu'en preſque tous les pays cette idée doit ſe graver d'autant plus profondément dans leur ſouvenir, qu'ils n'y pourvoient communément que par un travail exceſſif à leurs beſoins preſſans & journaliers.

En ſeroit-il ainſi dans un pays gouverné par d'excellentes lois ?

Si le ſauvage a pour l'or & les dignités le mépris le plus dédaigneux, l'idée de l'extrême richeſſe n'eſt donc pas néceſſairement liée à celle de l'extrême bonheur. On peut donc s'en former des idées diſtinctes & différentes ; on peut donc prouver aux hommes que dans la ſuite des inſtans qui compoſent leur vie, tous ſeroient également heureux, ſi par la forme du gouvernement, ils pouvoient à quelque aiſance joindre la propriété de leurs biens, de leur vie & de leur

---

Que j'aie aſſocié dans mon ſouvenir l'idée de vertu à celle de bonheur, je la cultiverai lors même que cette vertu ſera l'objet de la perſécution. Je ſais bien qu'à la longue ces deux idées ſe déſuniront, mais ce ſera l'œuvre du temps, & même d'un long temps. Il faudra pour cet effet que des expériences répétées m'aient cent fois prouvé que la vertu ne procure réellement aucun des avantages que j'en attendois. C'eſt dans la méditation profonde de ce fait qu'on trouvera la ſolution d'une infinité de problêmes moraux inſolubles ſans la connoiſſance de cette aſſociation de nos idées.

liberté. C'eſt le défaut des bonnes lois qui par-tout allume le deſir d'immenſes richeſſes.

CHAPITRE V.

Du deſir exceſſif des richeſſes.

Je n'examine point dans ce chapitre ſi le deſir de l'or eſt le principe d'activité de la plupart des nations, & ſi dans les gouvernemens actuels cette paſſion n'eſt point un mal néceſſaire. Je ne la conſidère que relativement à ſon influence ſur le bonheur des particuliers.

Ce que j'obſerve à ce ſujet, c'eſt qu'il eſt des pays où le deſir d'immenſes richeſſes devient raiſonnable. Ce ſont ceux où les taxes ſont arbitraires & par conſéquent les poſſeſſions incertaines; où les renverſemens des fortunes ſont fréquens; où, comme en orient, le prince peut impunément s'emparer des propriétés de ſes ſujets.

Dans ce pays, ſi l'on deſire les tréſors d'Abulcaſem, c'eſt que toujours expoſé à les perdre, on eſpère au moins tirer des débris d'une grande fortune de quoi ſubſiſter ſoi & ſa famille. Par-tout où la loi ſans force, ne peut protéger le foible contre le puiſſant, on peut regarder l'opulence comme un moyen de ſe ſouſtraire aux injuſtices, aux vexations du fort, au mépris enfin compagnon de la foibleſſe. On deſire

donc une grande fortune comme une protectrice & un bouclier contre les oppreſſeurs.

Mais dans un gouvernement où l'on ſeroit aſſuré de la propriété de ſes biens, de ſa vie, de ſa liberté, où le peuple vivroit dans une certaine aiſance, le ſeul homme qui pût raiſonnablement deſirer d'immenſes richeſſes, ſeroit le riche oiſif; lui ſeul, s'il en étoit dans un tel pays, pourroit les croire néceſſaires à ſon bonheur; parce que ſes beſoins ſont en fantaiſies (*a*), & que les fantaiſies n'ont point de bornes. Vouloir les ſatisfaire, c'eſt vouloir remplir le tonneau des Danaïdes.

Par-tout où les citoyens n'ont point de part au gouvernement, où toute émulation eſt éteinte, quiconque eſt au-deſſus du beſoin, eſt ſans motif pour étudier & s'inſtruire; ſon ame eſt vide d'idées; il eſt abſorbé dans l'ennui; il voudroit y échapper: il ne le peut. Sans reſſource au-dedans de lui-même, c'eſt du dehors qu'il attend ſa félicité. Trop pareſſeux pour aller au-devant du plaiſir, il voudroit que le plaiſir vînt au-devant de lui. Or le plaiſir ſe fait ſouvent

(*a*) Il eſt des pays où le faſte & les fantaiſies ſont non-ſeulement le beſoin des grands, mais encore celui du financier. Rien de plus ridicule que ce qu'il appelle chez lui luxe de décence. Encore n'eſt-ce pas ce luxe qui le ruine. Qu'on ouvre ſes livres de comptes, l'on voit que les dépenſes de ſa maiſon ne ſont pas les plus conſidérables; que les plus grandes ſont en fantaiſies, bijoux, &c. & que ces beſoins en ce genre ſont illimités, comme ſon amour pour les richeſſes.

attendre, & le riche, par cette raiſon, eſt ſouvent & néceſſairement infortuné.

Ma félicité dépend-elle d'autrui; ſuis-je paſſif dans mes amuſemens; ne puis je m'arracher moi-même à l'ennui; quel moyen de m'y ſouſtraire? c'eſt peu d'une table ſplendide, il me faut encore des chevaux, des chiens, des équipages, des concerts, des muſiciens, des peintres, des ſpectacles pompeux. Point de tréſor qui puiſſe fournir à ma dépenſe.

Peu de fortune ſuffit au bonheur de l'homme occupé (2). La plus grande ne ſuffit pas au bonheur d'un déſœuvré. Il faut ruiner cent villages pour amuſer un oiſif. Les plus grands princes n'ont point aſſez de richeſſes & de bénéfices pour ſatisfaire l'avidité d'une femme, d'un courtiſan ou d'un prélat. Ce n'eſt point au pauvre, c'eſt au riche oiſif que ſe fait le plus vivement ſentir le beſoin d'immenſes richeſſes. Auſſi, que de nations ruinées & ſurchargées d'impôts! que de citoyens privés du néceſſaire, uniquement pour ſubvenir aux depenſes de quelques ennuyés! La richeſſe a-t-elle engourdi dans un homme la faculté de penſer; il s'abandonne à la pareſſe; il ſent à la fois de la douleur à ſe mouvoir & de l'ennui à n'être point mû. Il voudroit être remué ſans ſe donner la peine de ſe remuer. Or que de richeſſes pour ſe procurer ce mouvement étranger!

O! indigens, vous n'êtes pas ſans doute les ſeuls miſérables; pour adoucir vos maux, conſidérez cet opulent oiſif qui, paſſif dans preſque tous ſes amuſemens, ne peut s'arracher à l'ennui que par des ſenſations trop vives pour êtres fréquentes.

Si l'on me ſoupçonnoit d'exagérer ici le malheur du riche oiſif, que l'on examine en détail ce que la plupart des grands & des riches font pour l'éviter, l'on ſera convaincu que cette maladie eſt du moins auſſi commune que cruelle.

CHAPITRE VI.

De l'Ennui.

L'ENNUI eſt une maladie de l'ame. Quel en eſt le principe? l'abſence de ſenſations aſſez vives pour nous occuper (*a*).

Une médiocre fortune nous néceſſite-t-elle au travail; en a-t-on contracté l'habitude; pourſuit-on la gloire dans la carrière des arts & des ſciences; on n'eſt point expoſé à l'ennui.

Il n'attaque communément que le riche oiſif.

(*a*) Des ſenſations foibles ne nous arrachent point à l'ennui. Dans ce nombre, je place les ſenſations habituelles. Je m'éveille à l'aube du jour; je ſuis frappé par les rayons réfléchis de tous les objets qui m'environnent; je le ſuis par le chant du coq, par le murmure des eaux, par le bêlement des troupeaux, & je m'ennuie. Pourquoi? c'eſt que des ſenſations trop habituelles ne font plus ſur moi d'impreſſions fortes.

CHAPITRE VII.

Des moyens inventés par les oiſifs pour ſe ſouſtraire à l'ennui.

En France, par exemple, mille devoirs de ſociété inconnus aux autres nations y ont été inventés par l'ennui. Une femme ſe marie ; elle accouche. Un oiſif l'apprend : il s'impoſe à tant de viſites ; va tous les jours à la porte de l'accouchée, parle au ſuiſſe ; remonte dans ſon carroſſe & va s'ennuyer ailleurs.

De plus ce même oiſif ſe condamne chaque jour à tant de billets, à tant de lettres de complimens écrites avec dégoût & lues de même.

L'oiſif voudroit éprouver à chaque inſtant des ſenſations fortes. Elles ſeules peuvent l'arracher à l'ennui. A leur défaut, il ſaiſit celles qui ſe trouvent à ſa portée. Je ſuis ſeul ; j'allume du feu. Le feu fait compagnie. C'eſt pour éprouver ſans ceſſe de nouvelles ſenſations que le Turc & le Perſan mâchent perpétuellement, l'un ſon opium, l'autre ſon bétel.

Le ſauvage s'ennuye-t-il ; il s'aſſied près d'un ruiſſeau & fixe les yeux ſur le courant. En France, le riche, pour la même raiſon, ſe loge chèrement ſur le quai des Théatins. Il voit paſſer les bateaux ; il éprouve de temps en temps quelques ſenſations. C'eſt un tribut de trois ou quatre mille livres que l'oiſif paye tous les

ans à l'ennui & dont l'homme occupé eût pu faire préſent à l'indigence. Or ſi les grands, les riches ſont ſi fréquemment & ſi fortement attaqués de la maladie de l'ennui, nul doute qu'elle n'ait une grande influence ſur les mœurs nationales.

CHAPITRE VIII.

De l'influence de l'ennui ſur les mœurs des nations.

DANS un gouvernement où les riches & les grands n'ont point de part au maniement des affaires publiques; où, comme en Portugal, la ſuperſtition leur défend de penſer, que peut faire le riche oiſif? l'amour. Les ſoins qu'exige une maîtreſſe y peuvent ſeuls remplir d'une manière vive l'intervalle qui ſépare un beſoin ſatisfait d'un beſoin renaiſſant. Mais pour qu'une maîtreſſe devienne une occupation, que faut-il? que l'amour ſoit entouré de périls, que la jalouſie vigilante s'oppoſant ſans ceſſe aux deſirs de l'amant, cet amant ſoit ſans ceſſe occupé des moyens de la ſurprendre (*a*).

(*a*) Ce que la jalouſie opère à cet égard en Portugal, la loi l'opéroit à Sparte. Lycurgue avoit voulu que le mari ſéparé de ſa femme ne la vît qu'en ſecret, dans des lieux & des bois écartés. Il ſentoit que la difficulté de ſe ren-

L'amour & la jalouſie ſont donc en Portugal (*a*) les ſeuls remèdes à l'ennui. Or quelle influence de tels

---

contrer augmenteroit leur amour, reſſerreroit le lien conjugal, & tiendroit les deux époux dans une activité qui les arracheroit à l'ennui.

(*a*) Point de jalouſie plus emportée, plus cruelle & en même temps plus laſcive que celle des femmes de l'orient. Je citerai à ce ſujet la traduction d'un poète perſan. Une ſultane fait dépouiller devant elle le jeune eſclave qu'elle aime & qu'elle croit infidèle. Il eſt étendu à ſes pieds: elle ſe précipite ſur lui.

« C'eſt malgre toi, lui dit-elle, que je jouis encore de » ta beauté, mais enfin j'en jouis. Déjà tes yeux ſont » mouillés des larmes du plaiſir; ta bouche eſt entr'ou- » verte; tu te meurs. Eſt-ce pour la dernière fois que je » te ſerre ſur mon ſein. L'excès de l'ivreſſe efface de mon » ſouvenir ton infidélité. Je ſuis toute ſenſation. Toutes » les facultés de mon ame m'abandonnent & s'abſorbent » dans le plaiſir: je ſuis le plaiſir même.

» Mais qu'elle idée ſuccède à ce rêve délicieux? quoi, » tu ſerois careſſé par ma rivale! non: ce corps ne paſſera » du moins que défiguré dans ſes bras. Qui me retient? » tu es nud & ſans défenſe. Tes beautés me déſarme- » roient elles? je rougis de la volupté avec laquelle je » conſidère encore les rondeurs de ce corps.... Mais ma » fureur ſe rallume. Ce n'eſt plus l'amour ni le plaiſir qui » m'animent. La vengeance & la jalouſie vont te déchirer » de verges. La crainte t'éloignera de ma rivale & te ra- » menera près de moi.

» Ta poſſeſſion à ce prix n'eſt ſans doute flatteuſe, ni » pour la vanité, ni pour le ſentiment; n'importe, elle le » ſera pour mes ſens.

» Ma rivale mourra loin de toi, & je mourrai dans tes » bras ».

remèdes ne doivent ils pas avoir sur les mœurs nationales ? c'est à l'ennui qu'on doit pareillement en Italie l'invention des Sigisbées.

L'ennui sans doute eut autrefois part à l'institution de la chevalerie. Les anciens & preux chevaliers ne cultivoient ni les arts, ni les sciences. La mode ne leur permettoit pas de s'instruire, ni leur naissance de commercer. Que pouvoit donc faire un chevalier ? l'amour. Mais au moment qu'il déclaroit sa passion à sa maîtresse, si cette maîtresse eût, comme dans les mœurs actuelles, reçu sa main & couronné sa tendresse, ils se fussent mariés, eussent fait des enfans, & puis c'est tout. Or un enfant est bientôt fait. L'époux & l'épouse se fussent ennuyés une partie de leur vie.

Pour conserver leurs désirs dans toute leur activité, pour occuper leur jeunesse & en écarter l'ennui, le chevalier & sa maîtresse dûrent donc par une convention tacite & inviolable s'engager l'un d'attaquer, l'autre de résister tant de temps. L'amour par ce moyen devenoit une occupation. C'en étoit réellement une pour le chevalier.

Toujours en action près de sa bien-aimée, il falloit pour la conquérir que l'amant se montrât passionné dans ses propos, vaillant dans les combats, qu'il se présentât dans les tournois, y parût bien monté, galamment armé, & y maniât la lance avec adresse & force. Le chevalier passoit sa jeunesse dans ces exercices, tuoit le temps dans ces occupations ; il se marioit enfin, & la bénédiction nuptiale donnée, le romancier n'en parloit plus.

Peut-être dans leur vieilleſſe les preux chevaliers d'autrefois étoient-ils comme quelques uns de nos vieux guerriers d'aujourd'hui, ennuyés, ennuyeux, bavards & ſuperſtitieux.

Pour être heureux faut-il que nos deſirs ſoient remplis auſſi-tôt que conçus ? non : le plaiſir veut qu'on le pourſuive quelque temps. Puis-je à mon lever jouir d'une jolie femme, que faire le reſte de la journée ? tout y prendra la couleur de l'ennui. Ne dois-je la voir que le ſoir ; le flambleau de l'eſpoir & du plaiſir colorera d'une nuance de roſe tous les inſtans de ma journée. Un jeune homme demande un ſerrail. S'il l'obtient, bientôt épuiſé par le plaiſir, il végétera dans le déſœuvrement de l'ennui.

Connois, lui dirois-je, toute l'abſurdité de ta demande. Vois ces grands, ces princes, ces hommes extrêmement riches, ils poſsèdent tout ce que tu envies ; quels mortels ſont plus ennuyés ! S'ils jouiſſent de tout avec indifférence, c'eſt qu'ils jouiſſent ſans beſoin.

Quel plaiſir différent éprouvent dans les forêts deux hommes, dont l'un chaſſe pour s'amuſer & l'autre pour ſe nourrir, lui & ſa famille ? ce dernier arrive-t-il à ſa cabane chargé de gibier ; ſa femme & ſes enfans courent au-devant de lui. La joie eſt ſur leur viſage ; il jouit de toute celle qu'il leur procure.

Le beſoin eſt le principe, & de l'activité & du bonheur des hommes. Pour être heureux, il faut des deſirs, les ſatisfaire avec quelque peine ; mais la peine donnée, être sûr d'en jouir.

CHAPITRE IX.

De l'acquiſition plus ou moins difficile des plaiſirs ſelon le gouvernement où l'on vit & le poſte qu'on y occupe.

Je prends encore le plaiſir des femmes pour exemple. En Angleterre l'amour n'y eſt point une occupation ; c'eſt un plaiſir. Un grand, un riche occupé dans la chambre haute ou baſſe des affaires publiques, ou chez lui de ſon commerce, traite légèrement l'amour. Ses lettres ou ſes envois expédiés, il monte chez une jolie fille jouir & non ſoupirer. Quel rôle joueroit à Londres un Sigisbée ? A peu-près le même qu'il eût joué à Sparte ou dans l'ancienne Rome.

Qu'en France même un miniſtre ait des femmes ; on le trouve bon. Mais qu'il perde ſon temps auprès d'elles ; on s'en moque. On veut bien qu'il jouiſſe, non qu'il ſoupire. Les dames ſont donc priées de ſe prêter avec égard à la triſte ſituation du miniſtre & d'être pour lui moins difficiles.

Peut-être n'a-t-on rien à leur reprocher ſur ce point. Elles ſont aſſez patriotes pour lui épargner juſqu'à l'ennui de la déclaration, & ſentent que c'eſt toujours ſur le degré du déſœuvrement d'un amant, qu'elles doivent meſurer leur réſiſtance.

CHAPITRE X.

Quelle maîtreſſe convient à l'oiſif.

On fait maintenant peu de cas de l'amour platonique ; on lui préfère l'amour phyſique ; & celui-ci n'eſt pas réellement le moins vif. Le cerf eſt-il enflammé de ce dernier amour ; de timide, il devient brave. Le chien fidèle quitte ſon maître & court après la lice en chaleur. En eſt-il ſéparé ; il ne mange point : tout ſon corps friſſonne, il pouſſe de longs hurlemens. L'amour platonique fait-il plus ? non : je m'en tiens donc à l'amour phyſique. C'eſt pour ce dernier que Buffon ſe déclare ; & je penſe comme lui, que de tous les amours, c'eſt le plus agréable, excepté cependant pour les déſœuvrés.

Une coquette eſt pour ces derniers une maîtreſſe délicieuſe. Entre-t-elle dans une aſſemblée, vêtue de cette manière galante qui permet à tous d'eſpérer ce qu'elle n'accordera qu'à très peu ; l'oiſif s'éveille ; ſa jalouſie s'irrite ; il eſt arraché à l'ennui (*a*). Il faut

(*a*) La plus forte paſſion de la coquette eſt d'être adorée. Que faire à cet effet ? toujours irriter le deſir des hommes & ne les ſatisfaire preſque jamais. *Une femme*, dit le proverbe, *eſt une table bien ſervie qu'on voit d'un œil différent avant ou après le repas.*

donc des coquettes aux oiſifs & de jolies filles aux occupés.

La chaſſe des femmes comme celle du gibier, doit être differente ſelon le temps qu'on veut y mettre. N'y peut-on donner qu'une heure ou deux ; on va au tiré. Ne ſait on que faire de ſon temps ; veut-on prolonger ſon mouvement ; il faut des chiens courans & forcer le gibier. La femme adroite ſe fait long-temps courir par le deſœuvré.

Au Canada le roman du ſauvage eſt court. Il n'a pas le temps de faire l'amour. Il faut qu'il pêche & qu'il chaſſe. Il offre donc l'allumette à ſa maîtreſſe ; l'a-t-elle ſoufflée ; il eſt heureux. Si l'on avoit à peindre les amours de Marius & de Céſar, lorſqu'ils avoient en tete Silla & Pompée, ou le roman ne ſeroit pas vraiſemblable, ou, comme celui du ſauvage, il ſeroit très-court. Il faudroit que Ceſar y répétât, je ſuis venu, j'ai vu, j'ai vaincu.

Si l'on décrivoit au contraire les amours champêtres des bergers oiſifs, il faudroit leur donner des maîtreſſes delicates, cruelles & ſur-tout fort pudibondes. Sans de telles maîtreſſes Céladon périroit d'ennui.

CHAPITRE XI.

De la variété des Romans & de l'amour dans l'homme oiſif ou occupé.

DANS tous les ſiècles les femmes ne ſe laiſſent pas prendre aux mêmes appas, & de-là tant de tableaux différens de l'amour. Le ſujet eſt cependant toujours le même; c'eſt l'union d'un homme à une femme.

Le roman eſt fini lorſque le romancier les a couchés dans le même lit.

Si ces ſortes d'ouvrages diffèrent entre eux; ce n'eſt que dans la variété des moyens employés par le héros pour faire agréer à ſa maîtreſſe cette phraſe un peu ſauvage; *moi vouloir coucher avec toi* (*a*).

Le ton des romans change ſelon le ſiècle, le gouvernement où le romancier écrit, & le degré d'oiſiveté de ſon héros. Chez une nation occupée on met peu d'importance à l'amour. Il eſt inconſtant, auſſi peu durable que la roſe. Tant que l'amant en eſt aux petits ſoins, aux premières faveurs; c'eſt la roſe en

(*a*) Les héros d'une comédie ou d'une tragédie ſont-ils amoureux; ont-ils une maîtreſſe; tous deux lui font la même demande, & ne diffèrent que dans la manière de l'exprimer.

bouton. Aux premiers plaisirs le bouton s'ouvre & découvre la rose naissante. De nouveaux plaisirs l'épanouissent entièrement. A-t-elle atteint toute sa beauté; la rose se flétrit; ses feuilles se détachent; elle meurt pour refleurir l'année suivante, & l'amour pour renaître avec une maîtresse nouvelle.

Chez un peuple oisif, l'amour devient une affaire, il est plus constant.

Que ne peuvent sur les mœurs l'ennui & l'oisiveté! Parmi les gens du monde, dit la Rochefoucault, s'il n'est point de mariages délicieux, c'est qu'en France la femme riche ne sait à quoi passer son temps. L'ennui la poursuit. Elle veut s'y soustraire; elle prend un amant, fait des dettes. Le mari se fâche, il n'est point écouté. Les deux époux s'aigrissent & se détestent, parce qu'ils sont oisifs, ennuyés & malheureux (3). Il en est autrement de la femme du laboureur. Dans cet état les époux s'aiment, parce qu'ils sont occupés, qu'ils sont mutuellement utiles; parce que la femme veille sur la basse-cour, allaite ses enfans, tandis que le mari laboure.

L'oisiveté, souvent mère des vices, l'est toujours de l'ennui: & c'est jusques dans la religion qu'on cherche un remède à cet ennui.

CHAPITRE XII.

De la Religion & de ſes cérémonies conſidérées comme remède à l'ennui.

Aux Indes où la terre ſans culture fournit abondamment aux beſoins d'un peuple pareſſeux, qui pourroit, dit un ſavant Anglois, l'arracher à l'ennui, ſinon la religion & ſes devoirs multipliés ? Auſſi la pureté de l'ame y eſt-elle attachée à tant de rits & de pratiques ſuperſtitieuſes qu'il n'eſt point d'Indien quelqu'attentif qu'il ſoit ſur lui-même, qui ne commette chaque inſtant des fautes dont les dieux ne manquent point d'être irrités, juſqu'à ce que les prêtres enrichis des offrandes du pécheur, ſoient appaiſés & ſatisfaits.

La vie d'un Indien n'eſt en conſéquence qu'une purification, une ablution & une pénitence perpétuelles.

En Europe nos femmes atteignent-elles un certain âge ; quittent-elles le rouge, les amans, les ſpectacles ; elles tombent dans un ennui inſupportable. Que faire pour s'y ſouſtraire ? ſubſtituer de nouvelles occupations aux anciennes, ſe faire dévotes, ſe créer des devoirs pieux ; aller tous les jours à la meſſe, à vêpres, au ſermon, en viſite chez un directeur, s'impoſer des macérations. On aime mieux encore ſe

macérer que s'ennuyer. Mais à quel âge cette métamorphose s'opère-t elle? communément à quarante-cinq ou cinquante ans. C'eſt pour les femmes le temps de l'apparition du diable. Les préjugés alors le repréſentent vivement à leur mémoire.

Il en eſt des prejuges comme des fleurs de lis : l'empreinte en eſt quelque temps inviſible : mais le directeur & le bourreau la font à leur gré reparoître. Or ſi l'on cherche juſque dans une dévotion puérile le moyen d'échapper à l'ennui, il faut donc que cette maladie ſoit bien commune & bien cruelle. Quel remède y apporter? aucun qui ſoit efficace. On n'uſe en ce genre que de palliatifs : les plus puiſſans ſont les arts d'agremens; & c'eſt en faveur des ennuyés que ſans doute on les perfectionna.

On a dit du haſard qu'il eſt le père commun de toutes les découvertes. Or ſi les beſoins phyſiques peuvent après le haſard etre regardés comme les inventeurs des arts utiles, le beſoin d'amuſement doit, après ce même haſard, être pareillement regardé comme l'inventeur des arts d'agrémens.

Leur objet eſt d'exciter en nous des ſenſations qui nous arrachent à l'ennui. Or plus ces ſenſations ſont à la fois fortes & diſtinctes, plus elles ſont efficaces.

L'objet des arts eſt d'émouvoir, & les diverſes règles de la poétique ou de l'éloquence, ne ſont que les divers moyens d'opérer cet effet.

Emouvoir eſt le principe, & les préceptes de la rhétorique en ſont le développement ou les conſéquences. C'eſt parce que les rhéteurs n'ont pas égalé-

ment senti toute l'étendue de cette idée que je me permets d'en indiquer la fécondité.

Mon sujet m'autorise à cet examen. C'est par la connoissance des remèdes employés contre l'ennui, qu'on peut de plus en plus s'éclairer sur sa nature.

CHAPITRE XIII.

Des arts d'agrémens & de ce qu'en ce genre on appelle le beau.

L'OBJET des arts, comme je l'ai déjà dit, est de plaire & par conséquent d'exciter en nous des sensations qui, sans être douloureuses, soient vives & fortes. Un ouvrage produit-il sur nous cet effet; on y applaudit (*a*).

(*a*) Dans le genre agréable, plus une sensation est vive & plus l'objet qui la produit en nous est réputé beau. Dans le genre désagréable, au contraire, plus une sensation est forte, plus l'objet qui la produit pareillement en nous est réputé laid ou affreux. Juge-t-on d'après ces sensations, c'est-à-dire, d'après soi; les jugemens sont toujours justes. Juge-t-on d'après ses préjugés, c'est-à-dire, d'après les autres; les jugemens sont toujours faux, & ce sont les plus communs.

J'ouvre un livre moderne. Son impression sur moi est plus agréable que celle d'un ouvrage ancien. Je ne lis même le dernier qu'avec dégoût : n'importe : c'est l'ancien que je louerai de préférence. Pourquoi? c'est que les

Le beau eſt ce qui nous frappe vivement. Et par le mot *de connoiſſance du beau*, l'on entend celle des moyens d'exciter en nous des ſenſations d'autant plus agréables qu'elles ſont plus neuves & plus diſtinctes.

C'eſt aux moyens d'opérer cet effet que ſe réduiſent toutes les diverſes règles de la poétique & de l'éloquence.

Si l'on veut du neuf dans l'ouvrage d'un artiſte, c'eſt que le neuf produit une ſenſation de ſurpriſe, une commotion vive. Si l'on veut qu'il penſe d'après lui; ſi l'on mépriſe l'auteur qui fait des livres après des livres; c'eſt que de tels ouvrages ne rappellent à ma mémoire que des idées trop connues pour faire ſur nous des impreſſions fortes.

Qui nous fait exiger du romancier & du tragique des caractères ſinguliers & des ſituations neuves? le deſir d'être ému. Il faut de telles ſituations & de tels caractères pour exciter en nous des ſenſations vives.

L'habitude d'une impreſſion en émouſſe la vivacité. Je vois froidement ce que j'ai toujours vu, & le même beau ceſſe à la longue de l'être pour moi.

J'ai tant conſidéré ce ſoleil, cette mer, ce payſage, cette belle femme, que, pour reveiller de nouveau

---

hommes & leurs générations ſont les échos les uns des autres: c'eſt qu'on eſtime ſur parole juſqu'à l'ouvrage qui nous ennuie.

L'envie d'ailleurs défend d'admirer un contemporain, & l'envie prononce preſque toujours tous nos jugemens. Pour humilier les vivans, que d'éloges prodigués aux morts!

mon attention & mon admiration pour ces objets, il faut que ce ſoleil peigne les cieux de couleurs plus vives qu'à l'ordinaire, que cette mer ſoit bouleverſée par les ouragans, que ce payſage ſoit éclairé d'un coup de lumière ſingulier, & que la beauté elle-même ſe préſente à moi ſous une forme nouvelle.

La durée de la même ſenſation nous y rend à la longue inſenſibles; & de-là cette inconſtance & cet amour de la nouveauté communs à tous les hommes, parce que tous veulent être vivement & fortement émus (*a*).

Si tous les objets affectent fortement la jeuneſſe, c'eſt que tous ſont neufs pour elle. En fait d'ouvrages, ſi la jeuneſſe a le goût moins sûr que l'âge mûr, c'eſt que cet âge eſt moins ſenſible & que la sûreté du goût ſuppoſe peut-être une certaine difficulté d'être ému. On veut l'être. Ce n'eſt pas aſſez que le plan d'un ouvrage ſoit neuf: on deſire, s'il eſt poſſible, que tous les détails le ſoient pareillement. Le lecteur voudroit que chaque vers, chaque ligne, chaque mot excitât en lui une ſenſation. Auſſi Boileau dit à ce ſujet dans une de ſes épîtres, ſi mes vers plaiſent, ce n'eſt pas que tous ſoient également corrects, élégans, harmonieux:

Mais mon vers, bien ou mal, dit toujours quelque choſe.

(*a*) L'ouvrage le plus mépriſé n'eſt point l'ouvrage plein de défauts, mais l'ouvrage vide de beautés; il tombe des mains du lecteur, parce qu'il n'excite point en lui de ſenſations vives.

En effet les vers de ce poëte préſentent preſque toujours une idée ou une image & par conſéquent excitent preſque toujours en nous une ſenſation. Plus elle eſt vive, plus le vers eſt beau (*a*). Il devient ſublime lorſqu'il fait ſur nous la plus forte impreſſion poſſible.

C'eſt donc à ſa force plus ou moins grande, qu'on diſtingue le beau du ſublime.

(*a*) Plus on eſt fortement remué, plus on eſt heureux, lorſque l'émotion cependant n'eſt point douloureuſe. Mais dans quel état éprouve-t-on le plus de ces eſpèces de ſenſations? peut-être dans l'état d'homme de lettres ou d'artiſte. Peut-être eſt-ce dans les atteliers des arts qu'il faut chercher les heureux.

CHAPITRE XIV.

Du ſublime.

Le ſeul moyen de ſe former une idée du mot *ſublime*, c'eſt de ſe rappeler les morceaux cités comme tels par les Longin, les Deſpréaux & la plupart des rhéteurs.

Ce qu'il y a de commun dans l'impreſſion qu'excitent en nous ces morceaux divers, eſt ce qui conſtitue le ſublime.

Pour en mieux connoître la nature, je diſtinguerai deux ſortes de ſublime, l'un d'image, l'autre de ſentiment ?

Du ſublime des images.

A quelle eſpèce de ſenſation donne-t-on le nom de ſublime.

A la plus forte, lorſqu'elle n'eſt pas, comme je l'ai déjà dit, portée juſqu'au terme de la douleur.

Quel ſentiment produit en nous cette ſenſation?

Celui de la crainte : la crainte eſt fille de la douleur; elle nous en rappelle l'idée.

Pourquoi cette idée fait-elle ſur nous la plus forte impreſſion ? c'eſt que l'excès de la douleur excite en nous un ſentiment plus vif que l'excès du plaiſir ;

c'eſt qu'il n'en eſt point dont la vivacité ſoit comparable à celle des douleurs éprouvées dans le ſupplice d'un Ravaillac ou d'un Damien. De toutes les paſſions la crainte eſt la plus forte. Auſſi le ſublime eſt-il toujours l'effet du ſentiment d'une terreur commencée.

Mais les faits ſont-ils d'accord avec cette opinion? pour s'en aſſurer examinons entre les divers objets de la nature, quels ſont ceux dont la vue nous paroît ſublime.

Ce ſont les profondeurs des cieux, l'immenſité des mers, les éruptions des volcans, &c.

D'où naît l'impreſſion vive qu'excitent en nous ces grands objets? des grandes forces qu'ils annoncent dans la nature & de la comparaiſon involontaire que nous faiſons de ces forces avec notre foibleſſe. A cette vue l'on ſe ſent ſaiſi d'un certain reſpect qui ſuppoſe toujours en nous le ſentiment d'une crainte & d'une terreur commencée.

Par quelle raiſon en effet donnai-je le nom de ſublime au tableau où Jules Romain peint le combat des géans, & le refuſai-je à celui où l'Albane peint les jeux des amours? ſeroit-il plus facile de peindre une grâce qu'un géant, & de colorier le tableau de la toilette de Vénus, que celui du champ de bataille des Titans? non: mais lorſque l'Albane me tranſporte à la toilette de la déeſſe, rien n'y réveille le ſentiment du reſpect & de la terreur. Je n'y vois que des objets gracieux & je donne en conſéquence le nom d'agréable à l'impreſſion qu'ils font ſur moi.

Au contraire lorſque Jules Romain me tranſporte

aux lieux où les fils de la terre entaſſent Oſſa ſur Pélion ; frappé de la grandeur de ce ſpectacle, je compare malgré moi ma force à celle de ces géans. Convaincu alors de ma foibleſſe, j'éprouve une eſpèce de terreur ſecrète, & je donne le nom de ſublime à l'impreſſion de crainte que fait ſur moi ce tableau.

Dans la tragédie des Euménides, par quel art Eſchile & ſon décorateur firent-ils une ſi vive impreſſion ſur les Grecs? en leur préſentant un ſpectacle & des décorations effrayantes. Cette impreſſion fut peut-être horrible pour quelques-uns, parce qu'elle fut portée juſqu'au terme de la douleur. Mais cette même impreſſion adoucie eût été généralement reconnue pour ſublime.

En image le ſublime ſuppoſe donc toujours *le ſentiment d'une terreur commencée* (*a*), & ne peut être le produit d'un autre ſentiment (*b*).

Lorſque Dieu dit *que la lumière ſoit, la lumière fut ;* cette image eſt ſublime. Quel tableau que celui de l'univers tout-à-coup tiré du néant par la lumière! mais une telle image devroit-elle inſpirer la crainte? oui ; parce quelle s'aſſocie néceſſairement dans notre

(*a*) Quelles ſont les eſpèces de contes dont l'homme, la femme & l'enfant ſont les plus avides? ceux de voleurs & de revenans. Ces contes effrayent; ils produiſent en eux le ſentiment d'une terreur commencée, & ce ſentiment eſt celui qui fait ſur eux l'impreſſion la plus vive.

(*b*) En général, ſi les ſauvages font plus d'offrandes au *Dieu méchant* qu'au *Dieu bon*, c'eſt que l'homme craint encore plus la douleur qu'il n'aime le plaiſir.

mémoire à l'idée de l'Etre créateur d'un tel prodige ; & qu'alors saisi malgré soi d'un respect craintif pour l'auteur de la lumière, on éprouve le sentiment d'une terreur commencée.

Tous les hommes sont-ils également frappés de cette grande image ? non : parce que tous ne se la représentent pas aussi vivement. Si c'est du connu qu'on s'élève à l'inconnu, pour concevoir toute la grandeur de cette image, qu'on se rappelle celle d'une nuit profonde, lorsque les orages amoncelés en redoublent l'obscurité, lorsque la foudre allumée par les vents, déchire les flancs des nuages & qu'à la lueur répétée & fugitive des éclairs, on voit les mers, les flots, les plaines, les forêts, les montagnes, les payſages & l'univers entier à chaque instant disparoître & se reproduire.

S'il n'est point d'homme auquel ce spectacle n'en impose, quelle impression n'eût donc point éprouvé celui qui, n'ayant point encore d'idées de la lumière, l'eût vue pour la première fois donner la forme & les couleurs à l'univers (*a*) ! Quelle admiration pour

(*a*) Quelque belle que soit cette image en elle-même, je conviens avec Despréaux qu'elle doit encore une partie de sa beauté à la briéveté de son expression Plus l'expression est courte, plus une image excite en nous de surprise. *Dieu dit que la lumière soit, & la lumière fut.* Tout le sens de la phrase se développe à ce dernier mot *fut.* Or sa prononciation, presque aussi rapide que les effets de la lumière, présente à l'instant le plus grand tableau que l'homme pusse concevoir.

Qu'on eût (dit à ce sujet Despréaux) délayé cette

l'aſtre producteur de ces merveilles, & quel reſpect craintif pour l'être qui l'auroit créé !

Les grandes images, celles qui ſuppoſent de grandes forces dans la nature, ſont donc les ſeules ſublimes, les ſeules qui nous inſpirent le ſentiment du reſpect & par conſequent celui d'une terreur commencée. Telles ſont celles d'Homère, lorſque pour donner une grande idée de la puiſſance des dieux, il dit :

Autant qu'un homme aſſis au rivage des mers,
Voit d'un roc élevé d'eſpace dans les airs ;
Autant des immortels les courſiers intrépides
En franchiſſent d'un ſaut.

Telle eſt cette autre image du même poète :

L'enfer s'émeut au bruit de Neptune en furie,
Pluton ſort de ſon trône ; il pâlit, il s'écrie ;
Il a peur que ce dieu, dans cet affreux ſéjour,
D'un coup de ſon trident ne faſſe entrer le jour ;
Et par le centre ouvert de la terre ébranlée,
Ne faſſe voir du Stix la rive déſolée ;
Ne découvre aux vivans cet empire odieux
Abhorré des mortels, & craint même des dieux.

---

même image dans une plus longue phraſe, telle que celle-ci : « Le ſouverain maître de toutes choſes commande à » la lumière de ſe former, & en même temps ce mer- » veilleux ouvrage nommé lumière ſe trouve formé ». Il eſt évident que cette grande image n'eût point fait ſur nous le même effet. Pourquoi ? c'eſt que la briéveté de l'expreſſion, en excitant en nous une ſenſation ſubite & moins prévue, ajoute à l'impreſſion du plus étonnant des tableaux.

Si le nom de ſublime eſt pareillement donné aux fières compoſitions du hardi Milton ; c'eſt que ſes images toujours grandes, excitent en nous le même ſentiment.

En phyſique le grand annonce de grandes forces ; & de grandes forces nous néceſſitent au reſpect.

C'eſt en ce genre ce qui conſtitue le ſublime.

Du ſublime de ſentiment.

Le *moi* de Médée ; *l'exclamation* d'Ajax ; le *qu'il mourût* de Corneille ; le *ſerment* des ſept chefs devant Thèbes, ſont par les rhéteurs unanimement cités comme ſublimes, & j'en conclus que ſi dans le phyſique c'eſt à la grandeur & à la force des images ; c'eſt dans le moral à la grandeur & à la force des caractères qu'on donne pareillement le nom de *ſublime*. Ce n'eſt point Tircis aux pieds de ſa maîtreſſe, mais Scévola la main ſur un braſier qui m'inſpire un reſpect toujours mêlé de quelque crainte. Tout grand caractère produira toujours le ſentiment d'une terreur commencée.

Lorſque Nérine dit à Médée :

Votre peuple vous hait ; votre époux eſt ſans foi ;
Contre tant d'ennemis que vous reſte-t-il ?
Moi.

Ce *moi* étonne : il ſuppoſe de la part de Médée tant de confiance dans la force de ſon art & ſur-tout de ſon caractère, que frappé de ſon audace, le ſpectateur eſt à ce *moi* ſaiſi d'un certain degré de reſpect & de terreur.

Tel eſt l'effet produit par la confiance qu'Ajax a dans ſa force & ſon courage, lorſqu'il s'écrie :

Grand Dieu, rends-nous le jour, & combats contre nous.

Une telle confiance en impoſe aux plus intrépides.

Le *qu'il mourût* du vieil Horace excite en nous la même impreſſion. Un homme dont la paſſion pour l'honneur & pour Rome eſt exaltée au point de compter pour rien la vie d'un fils qu'il aime, eſt à redouter.

Quant au *ſerment* des ſept chefs devant Thèbes ;

Sur un bouclier noir ſept chefs impitoyables
Epouvantent les dieux de ſermens effroyables ;
Près d'un taureau mourant qu'ils viennent d'égorger,
Tous la main dans le ſang, jurent de ſe venger.
Ils en jurent la Peur, le dieu Mars & Bellone.

Un tel ſerment annonce de la part de ces chefs une vengeance déſeſpérée. Mais ſi cette vengeance ne doit point tomber ſur le ſpectateur ; d'où naît ſa crainte ?

De l'aſſociation de certaines idées.

Celle de la terreur s'aſſocie toujours dans la mémoire à l'idée de force & de puiſſance. Elle s'y unit comme l'idée de l'effet à l'idée de ſa cauſe.

Suis-je favori d'un roi ou d'une fée ; ma tendre, ma reſpectueuſe amitié eſt toujours mêlée de quelque crainte ; & dans le bien qu'ils me font, j'apperçois toujours le mal qu'ils peuvent me faire.

Au reſte ſi le ſentiment de la douleur, comme je l'ai déjà dit, eſt le plus vif, & ſi c'eſt à l'impreſſion

la plus vive, lorſqu'elle n'eſt pas trop pénible, qu'on donne le nom de ſublime ; il faut, comme l'expérience le prouve, que la ſenſation du ſublime, renferme toujours celle d'une terreur commencée.

C'eſt ce qui differencie de la manière la plus nette le ſublime du beau.

Du ſublime des idées ſpéculatives.

Eſt il quelques idées philoſophiques auxquelles les rhéteurs donnent le nom de *ſublimes ?* aucune. Pourquoi ? c'eſt qu'en ce genre les idées les plus générales & les plus fécondes ne ſont ſenties que du petit nombre de ceux qui peuvent en appercevoir rapidement toutes les conſéquences.

De telles penſées peuvent ſans doute réveiller en eux un grand nombre de ſenſations, ébranler une longue chaîne d'idées qui, ſaiſies auſſi-tôt que préſentées, excitent en eux des impreſſions vives, mais non de l'eſpèce de celles auxquelles on donne le nom de *ſublimes.*

S'il n'eſt point d'axiomes géométriques cités comme ſublimes par les rheteurs ; c'eſt qu'on ne peut donner ce nom à des idées auxquelles les ignorans & par conſéquent la plupart des hommes ſont inſenſibles.

Il eſt donc évident,

1°. Que le beau eſt ce qui fait ſur la plupart des hommes une impreſſion forte :

2°. Que le ſublime eſt ce qui fait ſur nous une impreſſion encore plus forte ; impreſſion toujours

mêlée d'un certain ſentiment de reſpect ou de terreur commencée :

3°. Que la beauté d'un ouvrage a pour meſure l'impreſſion plus ou moins vive qu'il fait ſur eux :

4°. Que toutes les règles de la poétique propoſées par les rhéteurs ne ſont que les moyens divers d'exciter dans les hommes des ſenſations agréables ou fortes.

CHAPITRE XV.

De la variété & ſimplicité requiſes dans tous les ouvrages & ſur-tout dans les ouvrages d'agrémens.

POURQUOI deſire-t-on tant de variété dans les ouvrages d'agrémens ? c'eſt, dit la Mothe, que

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Des ſenſations monotones ceſſent bientôt de faire ſur nous une impreſſion vive & agréable. Il n'eſt point de beaux objets dont à la longue la contemplation ne nous laſſe. Le ſoleil eſt beau ; & cependant la petite fille dans l'Oracle s'écrie, *j'ai tant vu le ſoleil.* Une jolie femme eſt pour un jeune amant un objet encore plus beau que le ſoleil. Que d'amans à la longue s'écrient pareillement, *j'ai tant vu ma maîtreſſe* (*a*).

(*a*) Il eſt ſans doute agréable, diſoit le préſident

La haine de l'ennui, le beſoin de ſenſations agréables, nous en fait ſans ceſſe ſouhaiter de nouvelles. Si l'on deſire en conſéquence, & variété dans les détails, & ſimplicité dans ſon plan, c'eſt que les idées en ſont plus nettes, plus diſtinctes & d'autant plus propres à faire ſur nous une impreſſion vive.

Les idées difficilement ſaiſies ne ſont jamais vivement ſenties. Un tableau eſt-il trop chargé de figures; le plan d'un ouvrage eſt-il trop compliqué; il n'excite en nous qu'une impreſſion, ſi je l'oſe dire, émouſſée & foible (*a*). Telle eſt la ſenſation éprouvée à la vue de ces temples gothiques que l'architecte a ſurchargés de ſculpture. L'œil diſtrait & fatigué par le grand nombre des ornemens, ne s'y fixe point ſans recevoir une impreſſion pénible.

Trop de ſenſations à la fois font confuſion : leur multiplicité détruit leur effet. A grandeur égale l'édi-

---

Hénault, de trouver ſa maîtreſſe au rendez-vous; mais lorſqu'elle n'eſt point nouvelle, il eſt bien plus agréable encore de s'y rendre & de ne l'y point trouver.

(*a*) Le plan d'Héraclius parut d'abord trop compliqué aux gens du monde; il exigeoit trop d'attention de leur part. Boileau fait alluſion à cette tragédie dans ces vers de ſon Art poétique.

Je me ris d'un auteur qui, lent à s'exprimer,
De ce qu'il veut d'abord ne ſait pas m'informer,
Et qui débrouillant mal une pénible intrigue,
D'un divertiſſement me fait une fatigue,
J'aimerois mieux encor qu'il déclinât ſon nom.
&c. . . . . . .

fice le plus frappant eſt celui dont mon œil ſaiſit facilement l'enſemble & dont chaque partie fait ſur moi l'impreſſion la plus nette & la plus diſtincte. L'architecture noble, ſimple & majeſtueuſe des Grecs ſera par cette raiſon toujours préférée à l'architecture légère, confuſe & mal proportionnée des Goths.

Applique-t-on aux ouvrages d'eſprit ce que je dis de l'architecture; on ſent que pour faire un grand effet, il faut pareillement qu'ils ſe développent clairement, qu'ils préſentent toujours des idées nettes & diſtinctes. Auſſi la loi de continuité dans les idées, les images & les ſentimens, a-t-elle toujours été expreſſément recommandée par les rhéteurs.

CHAPITRE XVI.

De la Loi de continuité.

IDÉE, image, ſentiment; il faut dans un livre que tout ſe prépare & s'amène.

Une image fauſſe en elle-même me déplaît. Que ſur la ſurface des mers un peintre deſſine un parterre de roſes, ces deux images incohérentes, hors de nature, me ſont déſagréables. Mon imagination ne ſait où attacher la racine de ces roſes, & ne devine point quelle force en ſoutient la tige.

Mais une image vraie en elle-même me déplaît encore, lorſqu'elle n'eſt point en ſa place, que rien ne

l'amène & ne la prépare. On ne ſe rappelle pas aſſez ſouvent que dans les bons ouvrages preſque toutes les beautés ſont locales. Je prends pour exemple une ſucceſſion rapide de tableaux vrais & divers. En général une telle ſucceſſion eſt agréable comme excitant en nous des ſenſations vives. Cependant, pour produire cet effet, il faut encore qu'elle ſoit adroitement préparée.

J'aime à paſſer avec Iſis ou la vache Io des climats brûlés de la Torride à ces antres, à ces rochers de glaces que le ſoleil frappe d'un jour oblique. Mais le contraſte de ces images ne produiroit pas ſur moi d'impreſſion vive, ſi le poëte, en m'annonçant toute la puiſſance & la jalouſie de Junon, ne m'eût déjà préparé à ces changemens ſubits de tableaux.

Qu'on applique aux ſentimens ce que je dis des images. Pour qu'ils faſſent au théâtre une forte impreſſion, il faut qu'ils ſoient amenés & préparés avec art; que ceux dont j'échauffe un perſonnage ne puiſſent abſolument convenir qu'à la poſition où je le mets, qu'à la paſſion dont je l'anime (4).

Faute d'une exacte conformité entre cette poſition & les ſentimens de mon héros, ces ſentimens deviennent faux, & le ſpectateur n'en trouvant point en lui le germe, éprouve une ſenſation d'autant moins vive qu'elle eſt plus confuſe.

Paſſons du ſentiment aux idées. Ai-je une vérité neuve à préſenter au public : cette vérité preſque toujours trop eſcarpée pour le commun des hommes, n'eſt d'abord apperçue que du plus petit nombre d'entre

eux. Si je veux qu'elle les affecte généralement, il faut que d'avance, je prépare les esprits à cette vérité, que je les y élève par degré & la leur montre enfin sous un point de vue distinct & précis. Mais suffit-il à cet effet de déduire cette vérité d'un fait ou principe simple? Il faut à la netteté de l'idée joindre encore la clarté de l'expression.

C'est à cette dernière espèce de clarté que se rapportent presque toutes les règles du style.

CHAPITRE XVII.

De la clarté du style.

A-t on des idées claires & vraies; ce n'est point assez. Il faut, pour les communiquer aux autres, pouvoir encore les exprimer nettement. Les mots sont les signes représentatifs de nos idées. Elles sont obscures, lorsque les signes le sont; c'est-à-dire, lorsque la signification des mots n'a pas été très-exactement déterminée.

En général tout ce qu'on appelle tours & expressions heureuses, n'est que les tours & les expressions les plus propres à rendre nettement nos pensées. C'est donc à la clarté que se réduisent presque toutes les règles du style.

Pourquoi le louche de l'expression est-il en tout écrit réputé le premier des vices? c'est que le louche

du mot s'étend ſur l'idée, l'obſcurcit & s'oppoſe à l'impreſſion vive qu'elle feroit.

Pourquoi veut-on qu'un auteur ſoit varié dans ſon ſtyle & le tour de ſes phraſes? c'eſt que les tours monotones engourdiſſent l'attention; c'eſt que l'attention une fois engourdie, les idées & les images s'offrent moins nettement à notre eſprit & ne font plus ſur nous qu'une impreſſion foible.

Pourquoi exige-t-on préciſion dans le ſtyle? c'eſt que l'expreſſion la plus courte, lorſqu'elle eſt propre, eſt toujours la plus claire; c'eſt qu'on peut toujours appliquer au ſtyle ces vers de Deſpréaux.

Tout ce qu'on dit de trop eſt fade & rebutant :
L'eſprit raſſaſié le rejette à l'inſtant.

Pourquoi deſire-t-on pureté & correction dans tout ouvrage? c'eſt que l'un & l'autre y portent la clarté.

Pourquoi lit-on enfin avec tant de plaiſirs les écrivains qui rendent leurs idées par des images brillantes? c'eſt que leurs idées en deviennent plus frappantes, plus diſtinctes, plus claires & plus propres enfin à faire ſur nous une impreſſion vive. C'eſt donc à la ſeule clarté que ſe rapportent toutes les règles du ſtyle.

Mais les hommes attachent-ils la même idée au mot *ſtyle?* on peut prendre ce mot en deux ſens différens.

Ou l'on regarde uniquement le ſtyle comme une manière plus ou moins heureuſe d'exprimer ſes idées,

& c'eſt ſous ce point de vue que je le conſidère :

Ou l'on donne à ce mot une ſignification plus étendue & l'on confond enſemble & l'idée & l'expreſſion de l'idée.

C'eſt en ce dernier ſens que Beccaria, dans une diſſertation pleine d'eſprit & de ſagacité, dit que pour bien écrire, il faut meubler ſa mémoire d'une infinité d'idées acceſſoires au ſujet qu'on traite. En ce ſens, l'art d'écrire eſt l'art d'éveiller dans le lecteur un grand nombre de ſenſations ; & l'on ne manque de ſtyle que parce qu'on manque d'idées.

Par quelle raiſon en effet le même homme écrit-il bien en un genre & mal dans un autre ? cet homme n'ignore ni les tours heureux, ni la propriété des mots de ſa langue. A quoi donc attribuer la foibleſſe de ſtyle ? à la diſette de ſes idées.

Mais qu'eſt-ce que le public entend communément par ouvrage bien écrit ? un ouvrage fortement penſé. Le public n'en juge que l'effet total ; & ce jugement eſt juſte, lorſqu'on ne ſe propoſe point, comme je le fais ici, de diſtinguer les idées de la manière de les exprimer. Les vrais juges de cette manière ſont les écrivains nationaux ; & ce ſont eux auſſi qui font la réputation du poète, dont le principal mérite eſt l'élegance de la diction.

La réputation du philoſophe quelquefois plus étendue, eſt plus indépendante du jugement d'une ſeule nation. La vérité & la profondeur des idées eſt le premier mérite de l'ouvrage philoſophique & tous les peuples en ſont juges.

Que le philosophe en conséquence n'imagine cependant pas pouvoir impunément négliger le coloris du style. Point d'écrits que la beauté de l'expression n'embellisse.

Pour plaire au lecteur, il faut toujours exciter en lui des impressions vives. La nécessité de l'émouvoir, soit par la force de l'expression ou des idées, a toujours été recommandée par les rhéteurs & les écrivains de tous les siècles. Les différentes règles de la poétique, comme je l'ai déjà dit, ne sont que les divers moyens d'opérer cet effet.

Un auteur est il foible de choses; ne peut il fixer mon attention par la grandeur de ses images ou de ses pensées; que son style soit rapide, précis & châtié : l'élégance continue est quelquefois un cache-sottise (a). Il faut qu'un écrivain pauvre d'idées soit riche en mots & substitue le brillant de l'expression à l'excellence des pensées.

C'est une recette dont les hommes de génie ont eux-mêmes quelquefois fait usage. Je pourrois citer en exemple certains morceaux des ouvrages de Rousseau, où l'on ne trouve qu'un amas de principes & d'idées contradictoires. Il instruit peu; mais son coloris toujours vif amuse & plaît.

L'art d'écrire consiste dans l'art d'exciter des sensations. Aussi le président de Montesquieu lui même

(a) Il est peut-être aussi rare de trouver un bon écrivain dans un homme médiocre, qu'un mauvais dans un homme d'esprit.

a-t-il

a-t-il quelquefois enlevé l'admiration, étonné les esprits par des idées encore plus brillantes que vraies. Si leur fausseté reconnue, ses idées n'ont plus fait la même impression, c'est que dans le genre d'instruction, le seul beau est à la longue le vrai. Le vrai seul obtient une estime durable.

Au défaut d'idées un bizarre accouplement de mots peut encore faire illusion au lecteur & produire en lui une sensation vive.

Des expressions fortes (*b*), obscures & singulières suppléent dans une première lecture au vide des pensées. Un mot bizarre, une expression surannée excitent une surprise & toute surprise une impression plus ou moins forte. Les épîtres du poète Rousseau en sont la preuve.

En tout genre & sur-tout dans le genre d'agrément, la beauté d'un ouvrage a pour mesure la sensation qu'il fait sur nous. Plus cette sensation est nette & distincte, plus elle est vive. Toute poétique n'est que le commentaire de ce principe simple & le développement de cette règle primitive.

Si les rhéteurs répètent encore les uns d'après les

(*b*) Une idée fausse exige une expression obscure. L'erreur clairement exposée est bientôt reconnue pour erreur. Oser exprimer nettement ses idées, c'est être sûr de leur vérité. En aucun genre les charlatans n'écrivent clairement.

Point de scholastique qui puisse dire comme Boileau :

Ma pensée au grand jour toujours s'offre & s'expose.

autres que la perfection des ouvrages de l'art dépend de leur exacte reſſemblance avec ceux de la nature ; ils ſe trompent. L'expérience prouve que la beauté de ces ſortes d'ouvrages conſiſte moins dans une imitation exacte, que dans une imitation perfectionnée de cette même nature.

CHAPITRE XVIII.

De l'imitation perfectionnée de la nature.

CULTIVE-T-ON les arts ; on ſait qu'il en eſt dont les ouvrages ſont ſans modèles & dont la perfection par conſéquent eſt indépendante de leur reſſemblance avec aucun des objets connus. Le palais d'un monarque n'eſt pas modelé ſur le palais de l'Univers : ni les accords de notre muſique ſur celle des corps céleſtes. Leur ſon du moins n'a juſqu'à préſent frappé aucune oreille.

Les ſeuls ouvrages de l'art dont la perfection ſuppoſe une imitation exacte de la nature, ſont le portrait d'un homme, d'un animal, d'un fruit, d'une plante, &c. En preſque tout autre genre c'eſt dans une imitation embellie de cette même nature que conſiſte la perfection de ces ouvrages.

Racine, Corneille ou Voltaire, mettent-ils un héros en ſcène ; ils lui font dire de la manière la plus courte, la plus élégante & la plus harmonieuſe, pré-

cisément ce qu'il doit dire. Nul héros cependant n'a tenu de tels discours. Il est impossible que Mahomet, Zopire, Pompée, Sertorius, &c., quelque esprit qu'on leur suppose aient :

1°. Toujours parlé en vers ;

2°. Qu'ils se soient toujours servi dans leurs entretiens des expressions les plus courtes & les plus précises ;

3°. Qu'ils aient sur le champ prononcé les discours que deux autres grands-hommes tels que Corneille & Voltaire ont été quelquefois quinze jours ou un mois à composer.

En quoi les grands poètes imitent-ils donc la nature ? en faisant toujours parler leurs personnages conformément à la passion dont ils les animent (*a*). A tout autre égard ils embellissent la nature & font bien.

Mais comment l'embellir ? toutes nos idées nous viennent par nos sens ; on ne compose que d'après ce qu'on voit. Comment imaginer quelque chose hors la nature ? & supposé qu'on imaginât, quel moyen

(*a*) Au théâtre, le héros doit toujours parler conformément à son caractère & à sa position. Le poète, à cet égard, ne peut être trop exact imitateur de la nature. Mais il doit l'embellir en rassemblant dans une conversation souvent d'une demi-heure tous les traits de caractère épars dans toute la vie de son héros.

Pour peindre son avare, peut-être Molière mit-il à contribution tous les avares de son siècle, comme nos Phidias tous nos hommes forts, pour modeler leur Hercule.

d'en tranſmettre l'idée aux autres ? Auſſi répondrai-je, ce qu'en deſcription, par exemple, on entend par une compoſition nouvelle, n'eſt proprement qu'un nouvel aſſemblage d'objets déjà connus. Ce nouvel aſſemblage ſuffit pour étonner l'imagination & pour exciter des impreſſions d'autant plus vives qu'elles ſont plus neuves.

De quoi les peintres & les ſculpteurs compoſent-ils leur ſphinx ? des ailes de l'aigle, du corps du lion & de la tête de la femme. De quoi fut compoſée la Vénus d'Appelle ? des beautés éparſes ſur les corps des dix plus belles filles de la Grèce. C'eſt ainſi qu'en embelliſſant, Appelle imita la nature. A ſon exemple & d'après cette méthode, les peintres & les poëtes ont depuis creuſé les antres des Gorgones, modelé les Typhons, les Anthées, édifié les palais des fées & des deeſſes, & décoré enfin de toutes les richeſſes du génie les lieux divers & fortunés de leur habitation.

Je ſuppoſe qu'un poëte ait à décrire les jardins de l'amour. Jamais le ſifflement mortel & glacial de Borée ne s'y fait entendre ; c'eſt le zéphir qui ſur des ailes de roſes le parcourt pour en épanouir les fleurs & ſe charger de leurs odeurs. Le ciel en ce ſéjour eſt toujours pur & ſerein. Jamais l'orage ne l'obſcurcit. Jamais de fange dans les champs, d'inſectes dans les airs & de vipères dans les bois. Les montagnes y ſont couronnées d'orangers & de grenadiers en fleurs, les plaines couvertes d'épis ondoyans, les vallons toujours coupés de mille ruiſſeaux ou traverſés par un fleuve majeſtueux dont les vapeurs pompées par le

ſoleil & reçues dans le récipient des cieux, ne s'y condenſent jamais aſſez pour retomber en pluie ſur la terre.

La poéſie fait elle dans ce jardin jaillir des fontaines d'ambroiſie, groſſir des pommes d'or; y a t elle aligné des boſquets; conduit-elle l'Amour & Pſiché ſous leurs ombrages; y ſont-ils nus, amoureux & dans les bras du plaiſir; jamais par ſa piqûre une abeille importune ne les diſtrait de leur ivreſſe. C'eſt ainſi que la poéſie embellit la nature, & que de la décompoſition des objets déjà connus, elle recompoſe des êtres & des tableaux dont la nouveauté excite la ſurpriſe & produit en nous les impreſſions les plus vives & les plus fortes.

Mais quelle eſt la fée dont le pouvoir nous permet de métamorphoſer, de recompoſer ainſi les objets & de créer, pour ainſi dire, dans l'univers & dans l'homme, & des êtres & des ſenſations neuves? cette fée eſt le pouvoir d'abſtraire.

CHAPITRE XIX.

Du pouvoir d'abſtraire.

Il eſt peu de mots abſtraits dans les langues ſauvages & beaucoup dans celles des peuples policés. Ces derniers intéreſſés à l'examen d'une infinité d'objets, ſentent à chaque inſtant le beſoin de ſe communiquer nettement & rapidement leurs idées; c'eſt à cet effet qu'ils inventent tant de mots abſtraits : l'étude des ſciences les y néceſſite.

Deux hommes, par exemple, ont à conſidérer une qualité commune à deux corps; ces deux corps peuvent ſe comparer ſelon leur maſſe, leur grandeur, leur denſité, leur forme, enfin leurs couleurs diverſes. Que feront ces deux hommes? ils voudront d'abord déterminer l'objet de leur examen. Ces deux corps ſont-ils blancs; ſi c'eſt uniquement leur couleur qu'ils comparent; ils inventeront le mot *blancheur :* ils fixeront par ce mot toute leur attention ſur cette qualité commune à ces deux corps & en deviendront d'autant meilleurs juges de la différente nûance de leur blancheur.

Si les arts & la philoſophie ont par ce motif dû créer en chaque langue une infinité de mots abſtraits; faut-il s'étonner qu'à leur exemple, la poéſie ait fait auſſi ces abſtractions; qu'elle ait perſonnifié & déifié

les êtres imaginaires de la force, de la juſtice, de la vertu, de la fièvre, de la victoire, qui ne ſont réellement que l'homme conſidéré en tant que fort, juſte, vertueux, malade, victorieux, &c.; & qu'elle ait enfin dans toutes les religions peuplé l'olympe d'abſtractions?

Un poète ſe fait-il l'architecte des demeures céleſtes; ſe charge-t-il de conſtruire le palais de Plutus; il applique la couleur & la denſité de l'or aux montagnes au centre deſquelles il place l'édifice qui ſe trouve alors environné de montagnes d'or. Ce même poète applique-t-il à la groſſeur de la pierre de taille la couleur du rubis ou du diamant; cette abſtraction lui fournit tous les matériaux néceſſaires à la conſtruction du palais de Plutus ou des murs criſtallins des cieux. Sans le pouvoir d'abſtraire, Milton n'eût point raſſemblé dans les jardins d'Eden ou des fées tant de points-de-vue pittoreſques, tant de grottes délicieuſes, tant d'arbres, tant de fleurs, enfin tant de beautés partagées par la nature entre mille climats divers.

C'eſt le pouvoir d'abſtraire qui dans les contes & les romans crée ces pigmées, ces génies, ces enchanteurs, ces princes lutins, enfin ce *Fortunatus* dont l'inviſibilité n'eſt que l'abſtraction des qualités apparentes des corps.

C'eſt au pouvoir d'élaguer, ſi je l'oſe dire, d'un objet tout ce qu'il a de défectueux (*a*) & de créer

(*a*) Qui préſenteroit ſur la ſcène une action tragique.

des roſes ſans épines que l'homme encore doit preſque toutes ſes peines & ſes plaiſirs factices.

Par quelle raiſon en effet attend-on toujours de la poſſeſſion d'un objet plus de plaiſir que cette poſſeſſion ne vous en procure ? Pourquoi tant de déchet entre le plaiſir eſpére & le plaiſir ſenti ? c'eſt que dans le fait on prend le temps & le plaiſir comme ils viennent, & que dans l'eſpérance on jouit de ce même plaiſir ſans le mélange des peines qui preſque toujours l'accompagnent.

Le bonheur parfait & tel qu'on le deſire ne ſe rencontre que dans les palais de l'eſpérance & de l'imagination. C'eſt-là que la poéſie nous peint comme éternels ces rapides momens d'ivreſſe que l'amour sème de loin en loin dans la carrière de nos jours. C'eſt-là qu'on croit toujours jouir de cette force, de cette chaleur de ſentimens éprouvée une ou deux fois dans la vie, & due ſans doute à la nouveauté des ſenſations qu'excitent en nous les premiers objets de notre tendreſſe. C'eſt-là qu'enfin s'exagérant la vivacité d'un plaiſir rarement goûté & ſouvent deſiré, on ſe ſurfait le bonheur de l'opulent.

Que le haſard ouvre à la pauvreté le ſalon de la richeſſe, lorſqu'éclairé de cent bougies ce ſalon retentit des ſons d'une muſique vive; alors frappé de l'éclat

---

telle qu'elle s'eſt réellement paſſée, courroit grand riſque d'ennuyer les ſpectateurs.

Que doit donc faire le poète ? abſtraire de cette action tout ce qui ne peut faire une impreſſion vive & forte.

des dorures & de l'harmonie des inſtrumens, que le riche eſt heureux, s'écrie l'indigent! ſa félicité l'emporte autant ſur la mienne que la magnificence de ce ſalon l'emporte ſur la pauvreté de ma chaumière. Cependant il ſe trompe, & dupe de l'impreſſion vive qu'il reçoit, il ne ſait point qu'elle eſt en partie l'effet de la nouveauté des ſenſations qu'il éprouve; que l'habitude de ces ſenſations émouſſant leur vivacité, lui rendroit ce ſalon & ce concert inſipides, & qu'enfin ces plaiſirs des riches ſont achetés par mille ſoucis & mille inquiétudes.

L'indigent a par des abſtractions écarté des richeſſes tous les ſoins & les ennuis qui les ſuivent (*a*).

Sans le pouvoir d'abſtraire, nos conceptions n'atteindroient point au-delà des jouiſſances. Or dans le ſein même des délices, ſi l'on éprouve encore des deſirs & des regrets, c'eſt, comme je l'ai déjà dit, un effet de la différence qui ſe trouve entre le plaiſir imaginaire & le plaiſir ſenti.

C'eſt le pouvoir de décompoſer, de recompoſer les objets & d'en créer de nouveaux, qu'on peut régarder non ſeulement comme la ſource d'une infinité de peines & de plaiſirs factices; mais encore comme l'unique

(*a*) Le pouvoir d'abſtraire d'une condition différente de la ſienne les maux qu'on n'y a point éprouvés, rend toujours l'homme envieux de la condition d'autrui. Que faire pour étouffer en lui une envie ſi contraire à ſon bonheur? le déſabuſer, & lui apprendre que l'homme au-deſſus du beſoin eſt à-peu-près auſſi heureux qu'il peut l'être.

moyen, & d'embellir la nature en l'imitant, & de perfectionner les arts d'agrément.

Je ne m'étendrai pas davantage sur la beauté de leurs ouvrages. J'ai montré que leur principal objet est de nous soustraire à l'ennui ; que cet objet est d'autant mieux rempli qu'ils excitent en nous des sensations plus vives, plus distinctes, & qu'enfin c'est toujours sur la force plus ou moins grande de ces sensations que se mesure le degré de perfection & de beauté de ces ouvrages.

Qu'on honore, qu'on cultive donc les beaux arts ; ils sont la gloire de l'esprit humain (5) & la source d'une infinité d'impressions délicieuses. Mais qu'on ne croye pas le riche oisif si supérieurement heureux par la jouissance de leurs chefs-d'œuvre.

On a vu dans les premiers chapitres de cette section que sans être égaux en richesses & en puissance : tous les hommes étoient également heureux, du moins dans les dix ou douze heures de la journée employées à la satisfaction de leurs divers besoins physiques.

Quant aux dix ou douze autres heures, c'est-à-dire, à celles qui séparent un besoin satisfait d'un besoin renaissant, j'ai prouvé qu'elles sont remplies de la manière la plus agréable, lorsqu'elles sont consacrées à l'acquisition des moyens de pourvoir abondamment à nos besoins & à nos amusemens. Que puis-je pour confirmer la vérité de cette opinion, sinon m'arrêter encore un moment à considérer lesquels sont le plus sûrement heureux, ou de ces opulens oisifs, si fatigués

de n'avoir rien à faire, ou de ces hommes que la médiocrité de leur fortune néceſſite à un travail journalier qui les occupe ſans les fatiguer ?

CHAPITRE XX.

De l'impreſſion des arts d'agrément ſur l'opulent oiſif.

Un riche eſt-il par ſes emplois néceſſité à un travail que l'habitude lui rend agréable ; un riche s'eſt-il fait des occupations ; il peut, comme l'homme d'une fortune médiocre, facilement échapper à l'ennui.

Mais où trouver des riches de cette eſpèce ? quelquefois en Angleterre où l'argent ouvre la carrière de l'ambition. Par-tout ailleurs la richeſſe, compagne de l'oiſiveté, eſt paſſive dans preſque tous ſes amuſemens. Elle les attend des objets environnans ; & peu de ces objets excitent en elle des ſenſations vives. De telles ſenſations ne peuvent d'ailleurs, ni ſe ſuccéder rapidement, ni ſe renouveler chaque inſtant. La vie de l'oiſif s'écoule donc dans une inſipide langueur.

En vain le riche a raſſemblé près de lui les arts d'agrément : ces arts ne peuvent lui procurer ſans ceſſe des impreſſions nouvelles, ni le ſouſtraire longtemps à ſon ennui. Sa curioſité eſt ſi-tôt émouſſée, l'oiſif eſt ſi peu ſenſible, les chefs-d'œuvre des arts font ſur lui des impreſſions ſi peu durables, qu'il faudroit pour l'amuſer lui en préſenter ſans ceſſe de

nouveaux. Or tous les artiſtes d'un empire ne pourroient à cet égard ſubvenir à ſes beſoins.

Il ne faut qu'un moment pour admirer : il faut un ſiècle pour faire des choſes admirables. Que de riches oiſifs, ſans éprouver de ſenſations agréables, paſſent journellement ſous ce magnifique portail du vieux louvre que l'etranger contemple avec etonnement !

Pour ſentir la difficulté d'amuſer un riche oiſif, il faut obſerver qu'il n'eſt pour l'homme que deux états; l'un où il eſt paſſif, l'autre où il eſt actif.

CHAPITRE XXI.

De l'état actif & paſſif de l'homme.

DANS le premier de ces états l'homme peut ſans ennui ſupporter aſſez long-temps la même ſenſation. il ne le peut dans le ſecond. Je puis pendant ſix heures faire de la muſique & ne puis ſans dégoût aſſiſter trois heures à un concert.

Rien de plus difficile à amuſer que la paſſive oiſiveté. Tout la dégoûte. C'eſt ce dégoût univerſel qui la rend juge ſi ſévère des beautés des arts & qui lui fait exiger tant de perfection dans leurs ouvrages. Plus ſenſible & moins ennuyée, elle ſeroit moins difficile.

Quelles impreſſions vives les arts d'agrémens exciteroient-ils dans l'oiſif ! Si les arts nous charment, c'eſt en retraçant, en embelliſſant à nos yeux l'image

des plaiſirs déjà éprouvés ; c'eſt en rallumant le deſir de les goûter encore. Or quel deſir réveillent-elles dans un homme qui, riche aſſez pour acheter tous les plaiſirs, en eſt toujours raſſaſié ?

En vain la danſe, la peinture, les arts enfin les plus voluptueux & les plus ſpécialement conſacrés à l'amour, en rappellent l'ivreſſe & les tranſports, quelle impreſſion feront-ils ſur celui qui, fatigué de jouiſſance, eſt blaſé ſur ce plaiſir ? Si le riche court les bals & les ſpectacles, c'eſt pour changer d'ennui & par ce changement en adoucir le mal aiſe.

Tel eſt en général le ſort des princes. Tel fut celui du fameux Bonnier. A peine avoit-il formé un ſouhait que la fée de la richeſſe venoit le remplir. Bonnier étoit ennuyé de femmes, de concerts, de ſpectacles : malheureux qu'il étoit, il n'avoit rien à deſirer. Moins riche il eût eu des deſirs.

Le deſir eſt le mouvement de l'ame : privée de deſirs, elle eſt ſtagnante. Il faut deſirer pour agir, & agir pour être heureux. Bonnier mourut d'ennui au milieu des délices.

On ne jouit vivement qu'en eſpérance. Le bonheur réſide moins dans la poſſeſſion que dans l'acquiſition des objets de nos deſirs.

Pour être heureux, il faut qu'il manque toujours quelque choſe à notre félicité. Ce n'eſt point après avoir acquis vingt millions, mais en les acquérant qu'on eſt vraiment fortuné. Ce n'eſt point après avoir proſpéré ; c'eſt en proſpérant qu'on eſt heureux. L'ame

alors toujours en action, toujours agréablement remuée, ne connoît point l'ennui.

D'où naît la passion effrénée des grands pour la chasse ? de ce que passifs dans presque tous leurs autres amusemens, par conséquent toujours ennuyés, c'est à la chasse seule qu'ils sont forcément actifs. On l'est au jeu. Aussi le joueur en est-il d'autant moins accessible à l'ennui (*a*).

Cependant, ou le jeu est gros, ou il est petit. Dans le premier cas il est inquiétant & quelquefois funeste : dans le second il est presque toujours insipide.

Cette riche & passive oisiveté si enviée de tous, & qui dans une excellente forme de gouvernement ne se montreroit peut-être pas sans honte, n'est donc pas aussi heureuse qu'on l'imagine; elle est souvent exposée à l'ennui.

(*a*) Le jeu n'est pas toujours employé comme remède à l'ennui. Le petit jeu, le jeu de commerce est quelquefois un cache-sottise. L'on joue souvent dans l'espoir de n'être pas reconnu pour ce qu'on est.

CHAPITRE XXII.

C'eſt aux riches que ſe fait le plus vivement ſentir le beſoin des richeſſes.

Si l'opulent oiſif ne ſe croit jamais aſſez riche, c'eſt que les richeſſes qu'il poſsède ne ſuffiſent point encore à ſon bonheur. A-t il des muſiciens à ſes gages; leurs concerts ne rempliſſent point le vide de ſon ame. Il lui faut de plus des architectes, un vaſte palais, une cage immenſe pour renfermer un triſte oiſeau. Il deſire en outre des équipages de chaſſe, des bals, des fêtes, &c. L'ennui eſt un gouffre ſans fond que ne peuvent combler les richeſſes d'un empire & peut-être celles de l'univers entier. Le travail ſeul le remplit. Peu de fortune ſuffit à la félicité du citoyen laborieux. Sa vie uniforme & ſimple s'écoule ſans orage. Ce n'eſt point ſur la tombe de Créſus (*a*), mais ſur celle de Baucis, qu'on grava cette épitaphe :

Sa mort fut le ſoir d'un beau jour.

(*a*) Si la félicité étoit toujours compagne du pouvoir, quel homme eût été plus heureux que le calife Abdoulrahman ! Cependant quelle fut l'inſcription qu'il fit graver ſur ſa tombe. « Honneurs, richeſſes, puiſſance ſouve-» raine; j'ai joui de tout. Eſtimé & craint des princes mes » contemporains, ils ont envié mon bonheur; ils ont été

De grands tréſors ſont l'apparence du bonheur & non ſa réalité. Il eſt plus de vraie joie dans la maiſon de l'aiſance que dans celle de l'opulence, & l'on ſoupe plus gaiement au cabaret que chez le préſident Hainaut.

Qui s'occupe ſe ſouſtrait à l'ennui. Auſſi l'ouvrier dans ſa boutique, le marchand à ſon comptoir eſt ſouvent plus heureux que ſon monarque. Une fortune médiocre nous néceſſite à un travail journalier. Si ce travail n'eſt point exceſſif, ſi l'habitude en eſt contractée, il nous devient dès-lors agréable (*a*). Tout homme qui par cette eſpèce de travail peut pourvoir à ſes beſoins phyſiques & à celui de ſes amuſemens, eſt à-peu-près auſſi heureux qu'il le peut être (*b*).

» jaloux de ma gloire; ils ont recherché mon amitié. J'ai, » dans le cours de ma vie, exactement marqué tous les » jours où j'ai goûté un plaiſir pur & véritable; & dans » un règne de cinquante années, je n'en ai compté que » quatorze ».

(*a*) On ignore encore ce que peut ſur nous l'habitude. On eſt, dit-on, bien nourri, bien couché à la baſtille, & l'on y meurt de chagrin. Pourquoi? c'eſt qu'on y eſt privé de ſa liberté, c'eſt-à-dire, qu'on n'y vaque point à ſes occupations ordinaires.

(*b*) La condition de l'ouvrier qui, par un travail modéré, pourvoit à ſes beſoins & à ceux de ſa famille, eſt de toutes les conditions peut-être la plus heureuſe. Le beſoin qui néceſſite ſon eſprit à l'application, ſon corps à l'exercice, eſt un préſervatif contre l'ennui & les maladies. Or l'ennui & les maladies ſont des maux: la joie & la ſanté des biens.

Mais

Mais doit-on compter l'amuſement parmi les beſoins? Il faut à l'homme comme à l'enfant des momens de récréation ou de changement d'occupations. Avec quel plaiſir l'ouvrier & l'avocat quittent-ils, l'un ſon attelier, & l'autre ſon cabinet pour la comédie! S'ils ſont plus ſenſibles à ce ſpectacle que l'homme du monde, c'eſt que les ſenſations qu'ils y éprouvent, moins émouſſées par l'habitude, ſont pour eux plus nouvelles.

A-t-on d'ailleurs contracté l'habitude d'un certain travail de corps & d'eſprit; ce beſoin ſatisfait, l'on devient ſenſible aux amuſemens même où l'on eſt paſſif. Si ces amuſemens ſont inſipides au riche oiſif, c'eſt qu'il fait du plaiſir ſon affaire & non ſon délaſſement. Le travail auquel jadis l'homme fut, dit-on, condamné, ne fut point une punition céleſte, mais un bienfait de la nature. Travail ſuppoſe deſir. Eſt-on ſans deſirs; on végète ſans principes d'activité. Le corps & l'ame reſtent, ſi je l'oſe dire, dans la même attitude (*a*). L'occupation eſt le bonheur de l'homme (*b*).

(*a*) Une des principales cauſes de l'ignorance & de l'inertie des Africains, eſt la fertilité de cette partie du monde, elle fournit preſque ſans culture à tous les beſoins. L'Africain n'a donc point intérêt de penſer. Auſſi penſe-t-il peu. On en peut dire autant du Caraïbe. S'il eſt moins induſtrieux que le ſauvage du nord de l'Amérique, c'eſt que pour ſe nourrir, ce dernier a beſoin de plus d'induſtrie.

(*b*) Pour le bonheur de l'homme, il faut que le plaiſir ſoit le prix du travail, mais d'un travail modéré. Si la

Mais pour s'occuper & ſe mouvoir, que faut-il ? un motif. Quel eſt le plus puiſſant & le plus général ? la faim. C'eſt elle qui dans les campagnes commande le labour au cultivateur, & qui dans les forêts commande la pêche & la chaſſe au ſauvage.

Un beſoin d'une autre eſpèce anime l'artiſte & l'homme de lettres. C'eſt le beſoin de la gloire, de l'eſtime publique & des plaiſirs dont elle eſt repréſentative.

Tout beſoin, tout deſir néceſſite au travail. En a-t-on de bonne heure contracté l'habitude ; il eſt agréable. Faute de cette habitude, la pareſſe le rend odieux, & c'eſt à regret qu'on sème, qu'on cultive & qu'on penſe.

---

nature eût d'elle-même pourvu à tous ſes beſoins, elle lui eût fait le plus funeſte des dons. Les hommes euſſent croupi dans la langueur : la riche oiſiveté eût été ſans reſſource contre l'ennui. Quel palliatif à ce mal ? aucun. Que tous les citoyens ſoient ſans beſoins, ils ſeront également opulens. Où le riche oiſif trouvera-t-il alors des hommes qui l'amuſent ?

CHAPITRE XXIII.

De la puiſſance de la pareſſe.

Les peuples ont-ils à choiſir entre la profeſſion de voleur ou de cultivateur ; c'eſt la première qu'ils embraſſent. Les hommes en général ſont pareſſeux, ils préféreront preſque toujours les fatigues, la mort & les dangers au travail de la culture. Mes exemples ſont la grande nation des Malais, partie des Tartares & des Arabes, tous les habitans du Taurus, du Caucaſe, & des hautes montagnes de l'Aſie.

Mais, dira-t-on, quel que ſoit l'amour des hommes pour l'oiſiveté, s'il eſt des peuples voleurs & rédoutés comme plus aguerris & plus courageux ; n'eſt-il pas auſſi des nations cultivatrices ? oui, parce que l'exiſtence des peuples voleurs ſuppoſe celle des peuples riches & volables. Les premiers ſont peu nombreux, parce qu'il faut beaucoup de moutons pour nourrir peu de loups, parce que des peuples voleurs habitent des montagnes ſtériles & inacceſſibles, & ne peuvent que dans de ſemblables retraites réſiſter à la puiſſance d'une nation nombreuſe & cultivatrice. Or s'il eſt vrai qu'en général les hommes ſoient pirates & voleurs, toutes les fois que la poſition phyſique de leur pays leur permet de l'être impunément, l'amour du vol leur eſt donc naturel. Sur quoi cet amour eſt-il

fondé? sur la paresse, c'est-à-dire, sur l'envie d'obtenir avec le moins de peine possible l'objet de leurs desirs.

L'oisiveté est dans les hommes la cause sourde des plus grands effets. C'est faute de motifs assez puissans pour s'arracher à la paresse que la plupart des Satrapes, aussi voleurs & plus oisifs que les Malais, sont encore plus ennuyés & plus malheureux.

CHAPITRE XXIV.

Une fortune médiocre assure le bonheur du citoyen.

Si l'habitude rend le travail facile; si l'on fait toujours sans peine ce que l'on refait tous les jours; si tout moyen d'acquérir un plaisir, doit être compté parmi les plaisirs; une fortune médiocre, en nécessitant l'homme au travail, assure d'autant plus sa félicité, que le travail remplit toujours de la manière la plus agréable l'espace de temps qui sépare un besoin satisfait d'un besoin renaissant, & par conséquent les douze & seules heures de la journée où l'on suppose le plus d'inégalité dans le bonheur des hommes.

Un gouvernement accorde-t-il à ses sujets la propriété de leurs biens, de leur vie & de leur liberté; s'oppose-t-il à la trop inégale répartition des richesses nationales; conserve-t-il enfin tous les citoyens dans

un certain état d'aiſance ; il leur a fourni à tous les moyens d'être à-peu-près auſſi heureux qu'ils le peuvent être.

Sans être égaux en richeſſes, en dignités, les individus peuvent donc l'être en bonheur. Mais quelque démontrée que ſoit cette vérité, eſt-il un moyen de la perſuader aux hommes ? & comment les empêcher d'aſſocier perpétuellement dans leur mémoire l'idée du bonheur à l'idée des richeſſes ?

CHAPITRE XXV.

De l'aſſociation des idées de bonheur & de richeſſes dans notre mémoire.

En tout pays où l'on n'eſt aſſuré de la propriété, ni de ſes biens, ni de ſa vie, ni de ſa liberté, les idées de bonheur & de richeſſes doivent ſouvent ſe confondre. On y a beſoin de protecteurs, & richeſſe fait protection.

Dans tout autre, on peut s'en former des idées diſtinctes. Si des Fakirs à l'aide d'un cathéchiſme religieux perſuadent aux hommes les abſurdités les plus groſſières, par quelle raiſon, à l'aide d'un catéchiſme moral ne leur perſuaderoit-on pas qu'ils ſont heureux, lorſque pour l'être, il ne leur manque que de ſe croire tels (6) ? Cette croyance fait partie de notre félicité. Qui ſe croit infortuné le devient. Mais peut-on

s'aveugler ſur ce point important ? Quels ſont donc les plus grands ennemis de notre bonheur ? l'ignorance & l'envie.

L'envie louable dans la première jeuneſſe, tant quelle porte le nom d'émulation, devient une paſſion funeſte, lorſque dans l'âge avancé elle a repris celui d'envie.

Qui l'engendre ? l'opinion fauſſe & exagérée qu'on ſe forme du bonheur de certaines conditions. Quel moyen de détruire cette opinion ? c'eſt d'éclairer les hommes, c'eſt à la connoiſſance du vrai qu'il eſt réſervé de les rendre meilleurs : elle ſeule peut étouffer cette guerre inteſtine qui ſourdement & éternellement allumée entre les citoyens de profeſſions & de talens différens, diviſe preſque tous les membres des ſociétés policées.

L'ignorance & l'envie, en les abreuvant du fiel d'une haine injuſte & réciproque, leur a trop longtemps caché celle d'une vérité importante. C'eſt que peu de fortune, comme je l'ai prouvé, ſuffit à leur félicité (*a*). Qu'on ne regarde point cet axiome comme un lieu commun de chaire ou de collége. Plus on l'approfondira, plus on en ſentira la vérité.

(*a*) Des hommes qui de l'état d'opulence paſſent à celui de la médiocrité, ſont ſans doute malheureux. Ils ont, dans leur premier état, contracté des goûts qu'ils ne peuvent ſatisfaire dans le ſecond. Auſſi ne parlai-je ici que des hommes qui, nés ſans fortune, n'ont point d'habitudes à vaincre. Peu de richeſſe ſuffit au bonheur de ces derniers ; du moins dans les pays où l'opulence n'eſt point un titre à l'eſtime publique.

Si la méditation de cet axiome peut perſuader de leur bonheur une infinité de gens auxquels, pour être heureux, il ne manque que de ſe croire tels ; cette vérité n'eſt donc point une de ces maximes ſpéculatives inapplicables à la pratique.

CHAPITRE XXVI.

De l'utilité éloignée de mes principes.

Si le premier j'ai prouvé la poſſibilité d'une égale répartition de bonheur entre les citoyens, & géométriquement démontré cette importante vérité, je ſuis heureux ; je puis me regarder comme le bienfaiteur des hommes & me dire :

Tout ce que les moraliſtes ont publié ſur l'égalité des conditions ; tout ce que les romanciers ont débité du taliſman d'Oroſmane, n'étoit que l'appercevance encore obſcure de ce que j'ai prouvé.

Si l'on me reprochoit d'avoir trop long-temps inſiſté ſur cette queſtion, je répondrois que la félicité publique ſe compoſant de toutes les félicités particulières, pour ſavoir ce qui conſtitue le bonheur de tous, il falloit ſavoir ce qui conſtitue le bonheur de chacun, & montrer que s'il n'eſt point de gouvernement où tous les hommes puiſſent être également puiſſans & riches, il n'en eſt aucun où ils ne puiſſent être également heureux ; qu'enfin il eſt telle légiſla-

tion où (ſauf des malheurs particuliers) il n'y auroit d'autres infortunés que des foux.

Mais une égale répartition de bonheur entre les citoyens ſuppoſe une moins inégale répartition des richeſſes nationales. Or dans quel gouvernement de l'Europe établir maintenant cette répartition ? L'on n'en apperçoit point ſans doute la poſſibilité prochaine. Cependant l'altération qui ſe fait journellement dans la conſtitution de tous les empires, prouve qu'au moins cette poſſibilité n'eſt point une chimère platonicienne.

Dans un temps plus ou moins long, s'il faut, diſent les ſages, que toutes les poſſibilités ſe réaliſent ; pourquoi déſeſpérer du bonheur futur de l'humanité? qui peut aſſurer que les vérités ci-deſſus établies lui ſoient toujours inutiles.

Il eſt rare, mais néceſſaire dans un temps donné qu'il naiſſe un Pen, un Manco-Capac pour donner des lois à des ſociétés naiſſantes. Or ſuppoſé (ce qui peut-être eſt plus rare encore) que jaloux d'une gloire nouvelle, un tel homme voulût, ſous le titre d'ami des hommes, conſacrer ſon nom à la poſtérité, & qu'en conſéquence plus occupé de la compoſition de ſes lois & du bonheur des peuples que de l'accroiſſement de ſa puiſſance, cet homme voulût faire des heureux & non des eſclaves ; nul doute, comme je le prouverai ſection IX, qu'il n'apperçût dans les principes que je viens d'établir, le germe d'une légiſlation neuve & plus conforme au bonheur de l'humanité.

NOTES DE LA SECTION VIII.

1. POINT de calomnie dont en France le clergé n'ait noirci les philoſophes. Il les accuſoit de ne reconnoître aucune ſupériorité de rang, de naiſſance & de dignité. Il croyoit par ce moyen irriter le puiſſant contre eux. Cette accuſation étoit heureuſement trop vague & trop ridicule. En effet, ſous quel point de vue un philoſophe s'égaleroit-il au grand ſeigneur? ou ce ſeroit en qualité de chrétien, parce qu'à ce titre tous les hommes ſont frères; ou ce ſeroit en qualité de ſujet d'un deſpote, parce que tout ſujet n'eſt devant lui qu'un eſclave, & que tous les eſclaves ſont eſſentiellement de même condition. Or les philoſophes ne ſont apôtres ni du papiſme, ni du deſpotiſme, & d'ailleurs il ne doit point y avoir en France de deſpote. Mais les titres dont on y décore les grands ſeigneurs ſont-ils autre choſe que les joujoux d'une vanité puérile; ont-ils néceſſairement part au maniement des affaires publiques; ont-ils une puiſſance réelle; ils ne ſont point grands en ce ſens; mais ils ont des noms qu'on reſpecte & qu'on doit reſpecter.

2. L'homme occupé s'ennuie peu & deſire peu. Souhaite-t-on d'immenſes richeſſes; c'eſt comme moyen, ou d'éviter l'ennui, ou de ſe procurer des plaiſirs. Qui n'a point de beſoin eſt indifférent aux richeſſes. Il en eſt de l'amour de l'argent comme de l'amour du luxe. Qu'un jeune homme ſoit avide de femmes; s'il regarde le luxe dans les ameublemens, les fêtes & les équipages comme un moyen de les ſéduire, il eſt paſſionné pour le luxe. Vieillit-il; devient-il inſenſible aux plaiſirs de l'amour; il dédore ſon carroſſe, y attelle de vieux chevaux, & dégalonne ſes habits. Cet homme aimoit le luxe comme

moyen de se procurer certains plaisirs. Y devient-il indifférent ; il est sans amour pour le luxe.

3. Le mariage dans certaines conditions ne présente souvent que le tableau de deux infortunés unis ensemble pour faire réciproquement leur malheur.

Le mariage a deux objets ; l'un la conservation de l'espèce, l'autre le bonheur & le plaisir des deux sexes.

La recherche des plaisirs est permise, pourquoi s'en priveroit-on, lorsque ces plaisirs ne nuisent point à la société ?

Mais le mariage tel qu'il est institué dans les pays catholiques, ne convient point également à toutes les professions. A quoi rapporter l'uniformité de son institution ? à la convenance, répondrai-je, qui se trouve entre cette forme de mariage & l'état primitif des habitans de l'Europe, c'est-à-dire, l'état de laboureur. Dans cette profession l'homme & la femme ont un objet commun de desir ; c'est l'amélioration des terres qu'ils cultivent. Cette amélioration résulte du concours de leurs travaux. Dans leur ferme les deux époux toujours occupés, toujours utiles l'un à l'autre, supportent sans dégoût & sans inconvénient l'indissolubilité de leur union. Il n'en est pas de même dans les autres professions. Le clergé ne se marie point. Pourquoi ? c'est que dans la forme actuelle du mariage l'église a cru qu'une femme, un ménage & les soins qu'il entraîne détourneroient le prêtre de ses fonctions. En détourne-t-il moins le magistrat, l'homme de lettre, l'homme en place ? & les fonctions de ces derniers ne sont-elles pas tout autrement sérieuses & importantes que celles du prêtre ? les peuples de l'Europe croient-ils cette forme de mariage mieux assortie à la profession des armes ? la preuve du contraire, c'est qu'ils l'interdisent à presque tous leurs soldats. Or que suppose cette interdiction, sinon qu'instruites par l'expérience les nations ont enfin reconnu qu'une femme corrompt les

mœurs du guerrier, éteint en lui l'amour patriotique, & le rend à la longue efféminé, pareſſeux & timide?

Quel remède à ce mal? en Pruſſe un ſoldat du premier bataillon trouve-t-il une fille jolie; il couche avec elle, & l'union des deux époux dure autant que leur amour & leur convenance. Ont-ils des enfans; s'ils ne peuvent les nourrir, le roi s'en charge, les élève dans une maiſon fondée à cet effet. Il y forme une pépinière de jeunes ſoldats. Or qu'on donne à ce prince la diſpoſition d'une plus grande quantité de fonds eccléſiaſtiques, il exécutera en grand ce qu'il ne peut faire qu'en petit; & ſes ſoldats amans & pères, jouiront des plaiſirs de l'amour, ſans que leurs mœurs ſoient amollies, & qu'ils aient rien perdu de leur courage.

Dans le mariage, diſoit Fontenelle, la loi d'une union indiſſoluble eſt une loi barbare & cruelle. En France le peu de bons ménages prouve en ce genre la néceſſité d'une réforme.

Il eſt des nations où l'amant & la maîtreſſe ne s'épouſent qu'après trois ans d'habitation. Ils eſſaient pendant ce temps la ſympatie de leurs caractères. Ne ſe conviennent-ils pas; ils ſe ſéparent, & la fille paſſe en d'autres mains.

Ces mariages africains ſont les plus propres à aſſurer le bonheur des conjoints. Mais qui pourvoiroit alors à la ſubſiſtance des enfans? les mêmes lois qui l'aſſurent dans les pays où le divorce eſt permis. Que les mâles reſtent aux pères, & les filles à la mère; qu'on aſſigne dans les contrats de mariage telle ſomme pour l'éducation des enfans venus avant le divorce; que le revenu des dixmes & des hôpitaux ſoit appliqué à l'entretien de ceux dont les parens ſont ſans bien & ſans induſtrie, l'inconvénient du divorce ſera nul, & le bonheur des époux aſſuré. Mais, dira-t-on, que de mariages diſſous par une loi ſi favorable à l'inconſtance humaine! l'expérience prouve le contraire.

Au reſte je veux que les deſirs ambulatoires & variables

de l'homme & de la femme leur fiſſent quelquefois changer l'objet de leur tendreſſe ; pourquoi les priver des plaiſirs du changement, ſi d'ailleurs leur inconſtance, par des lois ſages, n'eſt point nuiſible à la ſociété ?

En France les femmes ſont trop maîtreſſes ; en Orient trop eſclaves : leur ſexe y eſt ſacrifié au nôtre.

Pourquoi ce ſacrifice ? Deux époux ceſſent-ils de s'aimer, commencent-ils à ſe haïr ; pourquoi les condamner à vivre enſemble ?

D'ailleurs s'il eſt vrai que le deſir du changement ſoit auſſi conforme qu'on le dit à la nature humaine, on pourroit donc propoſer la poſſibilité du changement comme le prix du mérite ; on pourroit donc eſſayer de rendre par ce moyen les guerriers plus braves, les magiſtrats plus juſtes, les artiſans plus induſtrieux, & les gens de génie plus ſtudieux.

Quelle eſpèce de plaiſir ne devient point entre les mains d'un légiſlateur habile, un inſtrument de la félicité publique ?

4. Peu de poètes tragiques connoiſſent l'homme : peu d'entr'eux ont aſſez étudié les diverſes paſſions pour leur faire toujours parler leur propre langue. Chacune d'elles cependant a la ſienne.

Sagit-il de détourner un homme d'une action dangereuſe & imprudente ; l'humanité ſe charge-t-elle de lui donner un conſeil à ce ſujet ; elle ménage ſa vanité, lui montre la vérité, mais ſous les expreſſions les moins offenſantes. Elle adoucit enfin par le ton & le geſte ce que cette vérité a de trop amer.

La dureté la dit cruement.

La malignité la dit de la manière la plus humiliante.

L'orgueil commande impérieuſement : il eſt ſourd à toute repréſentation. Il veut qu'on lui obéiſſe ſans examen.

La raiſon diſcute avec cet homme la ſageſſe de ſon action, écoute ſa réponſe & la ſoumet au jugement de l'intéreſſé.

L'ami plein de tendreſſe pour ſon ami, le contredit à regret. Ne le perſuade-t-il pas ; il a recours aux larmes & à la prière, le conjure par le lien ſacré qui unit ſon bonheur au ſien, de ne point s'expoſer au danger de cette action.

L'amour prend un autre ton, & pour combattre la réſolution de ſon amant, la maîtreſſe n'allègue d'autre motif que ſa volonté & ſon amour. L'amant réſiſte-t-il ; elle s'abaiſſe enfin à raiſonner. Mais la raiſon n'eſt jamais que la dernière reſſource de l'amour.

On peut donc, à la différente manière de donner le même conſeil, diſtinguer l'eſpèce de caractère ou de paſſion qui le dicte. Mais la fourberie a-t elle une langue particulière ? Non : auſſi le fourbe emprunte-t-il tantôt celle de l'amitié, & ſe reconnoit-il à la différence qu'on remarque entre le ſentiment dont il ſe dit affecté & celui qu'il doit avoir. Etudie-t-on la langue des paſſions & des caractères différens ; on trouve ſouvent les tragiques en défaut. Il en eſt peu qui, faiſant parler telle paſſion, n'empruntent quelquefois le langage d'une autre. Je ne parlerai point des poètes tragiques ſans citer à ce ſujet Milord Shaftesburi. Lui ſeul me paroît avoir eu la véritable idée de la tragédie. « L'objet de la comédie, eſt, dit-il, la correction des mœurs » des particuliers ; celui de la tragédie doit être pareillement la correction des mœurs des miniſtres & des ſouverains. Pourquoi, ajoute-t-il, ne pas intituler des tragédies du nom de *Roi tyran*, de *Monarque*, ou *foible*, ou *ſuperſtitieux*, ou *ſuperbe*, ou *flatté ?* c'eſt l'unique » moyen de rendre les tragédies encore plus utiles ».

5. L'homme inſtruit par les découvertes de ſes pères, a reçu l'héritage de leurs penſées : c'eſt un dépôt qu'il eſt chargé de tranſmettre à ſes deſcendans, augmenté de

quelques-unes de ſes propres idées. Que d'hommes à cet égard meurent banqueroutiers !

6. Deux cauſes habituelles du malheur des hommes, d'une part, *ignorance du peu qu'il faut pour être heureux*, de l'autre, *beſoins imaginaires & deſirs ſans bornes*. Un négociant eſt-il riche ; il veut être le plus riche de ſa ville. Un homme eſt-il roi ; il veut être le plus puiſſant des rois. Ne faudroit-il pas ſe rappeler quelquefois avec Montagne, *qu'aſſis ſoit ſur le trône ſoit ſur un eſcabeau, on n'eſt jamais aſſis que ſur ſon cul ;* que ſi le pouvoir & les richeſſes ſont des moyens de ſe rendre heureux, il ne faut pas confondre les moyens avec la choſe même ; qu'il ne faut pas acheter par trop de ſoin, de travaux & de dangers ce qu'on peut avoir à meilleur compte ; & qu'enfin dans la recherche du bonheur, on ne doit point oublier que c'eſt le bonheur qu'on cherche ?

SECTION IX.

De la poſſibilité d'indiquer un bon plan de légiſlation.

Des obſtacles que l'ignorance met à ſa publication.

Du ridicule qu'elle jette ſur toute idée nouvelle & toute étude approfondie de la morale & de la politique.

De l'inconſtance qu'elle ſuppoſe dans l'eſprit humain : inconſtance incompatible avec la durée de bonnes lois.

Du danger imaginaire auquel (ſi l'on en croit l'ignorance) la révélation d'une idée neuve, & ſur-tout des vrais principes des lois, doit expoſer les empires.

De la trop funeſte indifférence des hommes pour l'examen des vérités morales ou politiques.

Du nom de vraies ou de fauſſes données aux mêmes opinions, ſelon l'intérêt momentané qu'on a de les croire telles ou telles.

CHAPITRE PREMIER.

De la difficulté de tracer un bon plan de légiſlation.

PEU d'hommes célèbres ont écrit ſur la morale & la légiſlation. Quelle eſt la cauſe de leur ſilence ? ſeroit-ce

la grandeur, l'importance du ſujet, le grand nombre d'idées, enfin l'étendue d'eſprit néceſſaire pour le bien traiter ? non. Leur ſilence eſt l'effet de l'indifférence du public pour ces ſortes d'ouvrages.

En ce genre un excellent écrit regardé tout au plus comme le rêve d'un homme de bien, devient le germe de mille diſcuſſions, la ſource de mille diſputes que l'ignorance des uns & la mauvaiſe foi des autres rendent interminables. Quel mépris n'affiche-t-on pas pour un ouvrage dont l'utilité éloignée eſt toujours traitée de chimère platonicienne ?

Dans tout pays policé & déjà ſoumis à certaines lois, à certaines mœurs, à certains préjugés ; un bon plan de légiſlation preſque toujours incompatible avec une infinité d'intérêts perſonnels, d'abus établis & de plans déjà adoptés, paroîtra donc toujours ridicule. En démontrât-on l'excellence, il ſeroit long-temps conteſté.

Cependant ſi, jaloux d'éclairer les nations ſur l'objet important de leur bonheur, un homme d'un caractère élevé & nerveux vouloit affronter ce ridicule ; me ſeroit-il permis de l'avertir que le public ſe prête avec peine à l'examen d'une queſtion compliquée, & que s'il eſt un moyen de fixer ſon attention ſur le problême d'une excellente légiſlation, c'eſt de le ſimplifier & de le réduire à deux propoſitions.

L'objet de la première ſeroit la découverte des lois propres à rendre les hommes les plus heureux poſſible, à leur procurer par conſéquent tous les amuſemens & les plaiſirs compatibles avec le bien public.

L'objet

manifesteroit son inconstance. Par quelle raison en effet des lois respectées de l'aïeul, du fils, du petit-fils, des lois à l'épreuve pendant six générations de la prétendue légéreté de l'homme, y deviendroient-elles tout-à-coup sujettes ?

Qu'on établisse des lois conformes à l'intérêt général ? elles pourront être détruites par la force, la sédition, ou un concours singulier de circonstances, & jamais par l'inconstance de l'esprit humain (*a*).

Je sais que des lois bonnes en apparence, mais nuisibles en effet sont tôt ou tard abolies. Pourquoi ? C'est que dans un temps donné il faut qu'il naisse un homme éclairé qui, frappé de l'incompatibilité de ces lois avec le bonheur général, transmette sa découverte aux bons esprits de son siècle.

Cette découverte qui, par la lenteur avec laquelle la vérité se propage, ne se communique que de pro-

(*a*) L'œuvre des lois, dira-t-on, devroit être durable. Or pourquoi ces Sarrasins, jadis échauffés de ces passions fortes qui souvent élèvent l'homme au-dessus de lui-même, ne sont-ils plus aujourd'hui ce qu'ils étoient autrefois ? c'est que leur courage & leur génie ne furent point une suite de leur législation, de l'union de l'intérêt particulier à l'intérêt public, ni par conséquent l'effet de la sage distribution des peines & des récompenses temporelles. Leurs vertus n'avoient point de fondement aussi solide. Elles étoient le produit d'un enthousiasme momentané & religieux, qui dut disparoître avec le concours singulier des circonstances qui l'avoit fait naître.

che en proche, n'eſt généralement reconnue vraie que des générations ſuivantes. Or ſi les anciennes lois ſont alors abolies, cette abolition n'eſt point un effet de l'inconſtance des hommes, mais de la juſteſſe de leur eſprit.

Certaines lois ſont-elles enfin reconnues mauvaiſes & inſuffiſantes; n'y tient on plus que par une vieille habitude; le moindre prétexte ſuffit pour les détruire, & le moindre évènement le procure. En eſt-il ainſi des lois vraiment utiles? non: ainſi point de ſociété étendue & policée, où l'on ait abrogé celles qui puniſſent le vol, le meurtre, &c.

Mais cette légiſlation ſi admirée de Lycurgue, cette légiſlation tirée en partie de celle de Minos (*a*), n'eut

(*a*) Peu de gens croient, avec Xénophon, au bonheur de Sparte. Quelle triſte occupation, diſent-ils, que des exercices militaires, que le perpétuel exercice des armes! Sparte, ajoutent ils, n'étoit qu'un couvent. Tout s'y réglait par le coup de la cloche. Mais, répondrai-je, le coup de la récréation ne plaît-il pas à l'écolier? eſt-ce la cloche qui rend le moine malheureux? Lorſqu'on eſt bien nourri, bien vêtu, à l'abri de l'ennui, toute occupation eſt également bonne, & les plus périlleuſes ne ſont pas les moins agréables. L'hiſtoire des Goths, des Huns, &c. dépoſe en faveur de cette vérité.

Un ambaſſadeur romain entre dans le camp d'Attila: il y entend le barde célébrer les hauts faits du vainqueur. Il y voit les jeunes gens rangés autour du poète, en admirer les vers, treſſaillir de joie au récit de leurs exploits, tandis que les vieillards s'arrachant le viſage, s'écrioient en fondant en larmes: *quel état eſt le nôtre! privés des forces*

que cinq ou six cents ans de durée (*a*). J'en conviens, & peut-être n'en pourroit-elle avoir davantage. Quelqu'excellentes que fussent les lois de Lycurgue, quelque génie, quelque vertu patriotique & quelque courage qu'elles inspirassent aux Spartiates (*b*), il étoit

---

nécessaires pour combattre, il n'est donc plus de bonheur pour nous !

La félicité habite donc les arènes de la guerre comme les asyles de la paix. Pourquoi regarder les Lacédémoniens comme infortunés ? est-il quelque besoin qu'il ne satisfissent ? Ils étoient, dit-on, mal nourris. La preuve du contraire, c'est qu'ils étoient forts & robustes. Si d'ailleurs leurs journées se passoient dans des exercices qui les occupoient sans trop les fatiguer, les Spartiates étoient à-peu près aussi heureux qu'on le peut être, & beaucoup plus que des payfans haves & débiles, & que des riches oisifs & ennuyés.

(*a*) Les institutions de Lycurgue, insensiblement altérées, ne furent néanmoins entièrement détruites que par la force. Rome ne crut point avoir soumis les Spartiates qu'elle n'eût aboli chez eux un reste d'institution qui les rendoit encore redoutables aux maîtres du monde.

(*b*) Les Lacédémoniens ont dans tous les siècles & les histoires, été célèbres par leurs vertus. On leur a néanmoins reproché souvent leur dureté envers leurs esclaves. Ces républicains, si orgueilleux de leur liberté & si fiers de leur courage, traitoient en effet leurs ilotes avec autant de cruauté que les nations de l'Europe traitent aujourd'hui leurs nègres. Les Spartiates en conséquence ont paru vertueux ou vicieux, selon le point de vue d'où l'on les a considérés.

La vertu consiste-t-elle dans l'amour de la patrie & de

impossible dans la position où se trouvoit Lacédémone, que cette législation se conservât plus long-temps sans altération.

Les Spartiates trop peu nombreux pour résister à la Perse, eussent été tôt ou tard ensevelis sous la masse de ses armées, si la Grèce, si féconde alors en grands-hommes, n'eût réuni ses forces pour repousser l'ennemi commun. Qu'arriva-t-il alors? c'est qu'Athènes & Sparte se trouvèrent à la tête de la ligue fédérative des Grecs.

A peine ces deux républiques eurent, par des efforts égaux de conduite & de courage, triomphé de la Perse, que l'admiration de l'univers se partagea entre elles, & cette admiration dut devenir & devint le germe de leur discorde & de leur jalousie. Cette

---

ses concitoyens; les Spartiates ont peut-être été les peuples les plus vertueux.

La vertu consiste-t-elle dans l'amour universel des hommes? ces mêmes Spartiates ont été vicieux.

Que faire pour les juger avec équité?

Examiner si, jusqu'au moment que tous les peuples, selon le desir de l'abbé de Saint-Pierre, ne composent plus qu'une grande & même nation, il est possible que l'amour patriotique ne soit pas distinctif de l'amour universel:

Si le bonheur d'un peuple n'est pas jusqu'à présent attaché au malheur de l'autre; si l'on peut perfectionner, par exemple, l'industrie d'une nation sans nuire au commerce des nations voisines, sans exposer leurs manufacturiers à mourir de faim. Or qu'importe, lorsqu'on détruit les hommes, que ce soit par le fer ou par la faim?

jalouſie n'eût produit qu'une noble émulation entre ces deux peuples s'ils euſſent été gouvernés par les mêmes lois, ſi les limites de leur territoire euſſent été fixées par des bornes immuables ; s'ils n'euſſent pu les reculer ſans armer contre eux toutes les autres républiques, & qu'enfin ils n'euſſent connu d'autres richeſſes que cette monnoie de fer dont Lycurgue avoit permis l'uſage.

La confédération des Grecs n'étoit pas fondée ſur une baſe auſſi ſolide. Chaque république avoit ſa conſtitution particulière. Les Athéniens étoient à la fois guerriers & négocians. Les richeſſes gagnées dans le commerce leur fourniſſoient les moyens de porter la guerre au-dehors. Ils avoient à cet égard un grand avantage ſur les Lacédémoniens.

Ces derniers, orgueilleux & pauvres, voyoient avec chagrin dans quelles bornes étroites leur indigence contenoit leur ambition. Le deſir de commander, deſir ſi puiſſant ſur deux républiques rivales & guerrières, rendit cette pauvreté inſupportable aux Spartiates. Ils ſe dégoûtèrent donc inſenſiblement des lois de Lycurgue, & contractèrent des alliances avec les puiſſances de l'Aſie.

La guerre du Péloponèſe s'étant alors allumée, ils ſentirent plus vivement le beſoin d'argent. La Perſe en offrit : les Lacédémoniens l'acceptèrent. Alors la pauvreté, clef de l'édifice des Loix de Lycurgue, ſe détacha de la voûte, & ſa chûte entraîna celle de l'Etat. Alors les lois & les mœurs changèrent ; & ce changement, comme les maux qui s'enſuivirent, ne

furent point l'effet de l'inconſtance de l'eſprit humain (*a*), mais de la différente forme des gouvernemens des Grecs, de l'imperfection des principes de leur confédération, & de la liberté qu'ils conſervèrent toujours de ſe faire réciproquement la guerre.

De là cette ſuite d'évènemens qui les entraînèrent à une ruine commune.

Une ligue fédérative doit être fondée ſur des principes plus ſolides. Qu'on partage en trente républiques un pays grand comme la France & le Paraguai (*b*);

(*a*) Ce n'eſt point l'inconſtance des nations, c'eſt leur ignorance qui renverſe ſi ſouvent l'édifice des meilleures lois. C'eſt elle qui rend un peuple docile aux conſeils des ambitieux. Qu'on découvre à ce peuple les vrais principes de la morale; qu'on lui démontre l'excellence de ſes lois & le bonheur réſultant de leur obſervation; ces lois deviendront ſacrées pour lui, il les reſpectera & par amour pour ſa félicité, & par l'opiniâtre attachement qu'en général les hommes ont pour les anciens uſages.

Point d'innovations propoſées par les ambitieux, qu'ils ne colorent du vain prétexte du bien public. Un peuple inſtruit, toujours en garde contre de telles innovations, les rejette toujours. Chez lui, l'intérêt du petit nombre des forts eſt contenu par l'intérêt du grand nombre des foibles. L'ambition des premiers eſt donc enchaînée, & le peuple, toujours le plus puiſſant lorſqu'il eſt éclairé, reſte toujours fidèle à la légiſlation qui le rend heureux.

(*b*) Le Paraguai eſt un pays immenſe. Du temps des jéſuites, ce pays, ſi l'on en croit certaines relations, partagé en trente cantons, étoit gouverné par les mêmes lois & les mêmes magiſtrats, c'eſt-à-dire, par les mêmes religieux. Or, ſi ces trente cantons ne formoient cependant

ſi ces républiques gouvernées par les mêmes lois, ſont liguées entre elles contre les ennemis du dehors; ſi les bornes de leur territoire ſont invariablement déterminées, qu'elles s'en ſoient reſpectivement garanti la poſſeſſion, & ſe ſoient réciproquement aſſuré leur liberté; je dis que ſi elles ont d'ailleurs adopté les lois & les mœurs des Spartiates, leurs forces réunies, & la garantie mutuelle de leur liberté, les mettront également à l'abri, & de l'invaſion des étrangers, & de la tyrannie de leurs compatriotes.

Or ſuppoſons cette légiſlation la plus propre à rendre les citoyens heureux, quel moyen d'en éterniſer la durée? Le plus sûr c'eſt d'ordonner aux maîtres dans leurs inſtructions, aux magiſtrats dans des diſcours publics, d'en démontrer l'excellence (*a*). Cette

---

qu'un même empire dont les forces pouvoient, à l'ordre des jéſuites, ſe réunir contre l'ennemi commun, & ſi l'exiſtence d'un fait en démontre la poſſibilité, la ſuppoſition d'un pareil empire n'eſt donc pas abſurde.

(*a*) Il eſt néceſſaire, dit Machiavel, de rappeler de temps en temps les gouvernemens à leurs principes conſtitutifs. Qui près d'eux eſt chargé de cet emploi? le malheur. Ce fut l'ambition d'un Appius; ce furent les batailles de Cannes & de Traſimène qui rappelèrent les Romains à l'amour de la patrie. Les peuples n'ont ſur cet objet que l'infortune pour maître. Ils en pourroient choiſir un moins dur.

Pour l'inſtruction même des magiſtrats, pourquoi ne liroit-on pas publiquement chaque année l'hiſtoire de chaque loi & des motifs de ſon établiſſement? n'indiqueroit-on pas aux citoyens celles d'entre ces lois auxquelles

excellence conſtatée, une légiſlation deviendroit à l'épreuve de la légéreté de l'eſprit humain. Les hommes (fuſſent-ils auſſi inconſtans qu'on le dit) ne peuvent abroger des lois établies qu'ils ne ſe réuniſſent dans leurs volontés. Or cette réunion ſuppoſe un intérêt commun de les détruire, & par conſéquent une grande abſurdité dans les lois.

Dans tout autre cas l'inconſtance même des hommes, en les diviſant d'opinion, s'oppoſe à l'unanimité de leurs délibérations, & par conſéquent aſſure la durée des mêmes lois.

O ſouverains! rendez vos ſujets heureux; veillez à ce qu'on leur inſpire dès l'enfance l'amour du bien public: prouvez leur la bonté de vos lois par l'hiſtoire de tous les temps & la misère de tous les peuples: démontrez-leur (car la morale eſt ſuſceptible de démonſtration) que votre adminiſtration eſt la meilleure poſſible, & vous aurez à jamais enchaîné leur inconſtance prétendue.

---

ils ſont principalement redevables de la propriété de leur vie, de leurs biens & de leur liberté?

Les peuples aiment leur bonheur. Ils reprendroient à cette lecture l'eſprit de leurs ancêtres, & reconnoîtroient ſouvent dans les lois les moins importantes en apparence, celles qui les mettent à l'abri de l'eſclavage, de l'indigence & du deſpotiſme.

Quelle que ſoit la prétendue légèreté de l'eſprit humain, qu'on faſſe clairement appercevoir aux nations une dépendance réciproque entre le bonheur & la conſervation de leurs lois, on eſt sûr d'enchaîner leur inconſtance.

Si le gouvernement chinois, quelqu'imparfait qu'il ſoit, ſubſiſte encore, & ſubſiſte le même, qui détruiroit celui où les hommes ſeroient les plus heureux poſſible ? Ce n'eſt que la conquête, ou les malheurs des peuples qui changent la forme des gouvernemens.

Toute ſage légiſlation qui lie l'intérêt particulier à l'intérêt public, & fonde la vertu ſur l'avantage de chaque individu, eſt indeſtructible. Mais cette légiſlation eſt-elle poſſible ? pourquoi non ? L'horizon de nos idées s'étend de jour en jour ; & ſi la légiſlation, comme les autres ſciences, participe aux progrès de l'eſprit humain, pourquoi déſeſpérer du bonheur futur de l'humanité ? pourquoi les nations s'éclairant de ſiècle en ſiècle, ne parviendroient-elles pas un jour à toute la plénitude du bonheur dont elles ſont ſuſceptibles ? Ce ne ſeroit pas ſans peine que je me détacherois de cet eſpoir.

La félicité des hommes eſt pour une ame ſenſible le ſpectacle le plus agréable. A conſidérer dans la perſpective de l'avenir, c'eſt l'œuvre d'une légiſlation parfaite. Mais ſi quelqu'eſprit hardi oſoit en donner le plan, que de préjugés, dira-t-on, il auroit à combattre & à détruire ! que de vérités dangereuſes à révéler !

CHAPITRE V.

La révélation de la vérité n'eſt funeſte qu'à celui qui la dit.

QU'EST-CE en morale qu'une vérité nouvelle ? *Un nouveau moyen d'accroître ou d'aſſurer le bonheur des peuples.* Que réſulte-t-il de cette définition ? Que la vérité ne peut être nuiſible.

Un auteur fait-il en ce genre une découverte, quels ſont donc ſes ennemis ?

1°. Ceux qu'il contredit (1) ;

2°. Les envieux de ſa réputation ;

3°. Ceux dont les intérêts ſont contraires à l'intérêt public.

Qu'un miniſtre multiplie le nombre des maréchauſſées, il a pour ennemis les voleurs de grands chemins. Que ces voleurs ſoient puiſſans, le miniſtre ſera perſécuté. Il en eſt de même du philoſophe. Ses préceptes tendent-ils à aſſurer le bonheur du plus grand nombre ; il aura pour ennemis tous les voleurs de l'Etat, & ces derniers ſont à craindre.

Pénétrai-je les intrigues d'un clergé avide ; déconcertai-je les projets de l'avarice & de l'ambition monacale ; ſi le moine eſt puiſſant, je ſuis pourſuivi.

Prouvai-je les malverſations d'un homme en place ; ſi ma preuve eſt claire, je ſerai puni. La vengeance

du fort ſur les foibles eſt toujours proportionnée à la vérité des accuſations intentées contre lui. C'eſt du puiſſant (2) que Ménippe dit : « Tu te fâches, ô Ju» piter ! tu prends ton foudre, tu as donc tort ». Le puiſſant eſt communément d'autant plus cruel qu'il eſt plus ſtupide. Qu'un Turc en entrant au Divan, y repréſente que l'intolérance du mahométiſme dépeuple l'Etat, aliène les Grecs, que le deſpotiſme du grand-Seigneur avilit la nation, que l'avarice & les vexations des Pachas la découragent, que le défaut de diſcipline rend ſes armées mépriſables ; quel nom donnera-t-on à ce fidèle citoyen ? celui de factieux. On le livrera aux muets. La mort eſt à Conſtantinople la peine infligée à la révélation d'une vérité qui, méditée par le Sultan, eût ſauvé l'empire de la ruine prochaine qui le menace. L'amour qu'on y affecte quelquefois pour la vertu eſt toujours faux. Tout dans les pays deſpotiques eſt hypocriſie : on n'y rencontre que des maſques ; on n'y voit point de viſages.

Par-tout où la nation n'eſt pas le puiſſant (& dans quel pays l'eſt-elle !) l'avocat du bien public eſt martyr des vérités qu'il découvre. Quelle cauſe de cet effet ? La trop grande puiſſance de quelques membres de la ſociété. Préſentai-je au public une opinion nouvelle ; le public, frappé de ſa nouveauté, & quelque temps incertain, ne porte d'abord aucun jugement. Dans ce premier moment ſi les cris de l'envie, de l'ignorance & de l'intérêt s'élèvent contre moi ; ſi je ne ſuis protégé ni par la loi, ni par l'homme en place, je ſuis proſcrit.

L'homme illuſtre achète donc toujours ſa gloire à venir par des malheurs préſens. Au reſte ſes malheurs même, & les violences qu'il éprouve promulguent plus rapidement ſes découvertes. La vérité toujours inſtructive pour celui qui l'écoute, ne nuit qu'à celui qui la dit (*a*).

En morale, c'eſt à la connoiſſance du vrai qu'on attache la félicité publique.

O vérité! vous êtes la divinité des ames nobles; le vertueux ne vous imputa jamais les révolutions des empires & les malheurs des hommes. Les vices ne ſont pas les fruits amers qu'on cueille ſur votre tige. La vérité éclaire-t-elle les princes; le bonheur & la vertu règnent ſous eux dans leur empire.

(*a*) *Toute vérité*, dit le proverbe, *n'eſt pas bonne à dire.* Mais que ſignifie ce mot *bonne?* il eſt le ſynonyme de sûre. Qui dit la vérité s'expoſe ſans doute à la perſécution: c'eſt un imprudent, je le veux. L'imprudent eſt donc l'eſpèce d'homme la plus utile. Il sème à ſes frais des vérités dont ſes concitoyens recueilleront les fruits. Le mal eſt pour lui & le profit pour eux. Auſſi fut-il toujours reſpecté des vrais amis de l humanité. C'eſt Curtius qui ſaute pour eux dans le gouffre.

CHAPITRE VI.

La connoiſſance de la vérité eſt toujours utile.

L'HOMME obéit toujours à ſon intérêt bien ou mal entendu. *C'eſt une vérité de fait ; qu'on la taiſe, ou qu'on la diſe, la conduite de l'homme ſera toujours la même.* La révélation de cette vérité n'eſt donc pas nuiſible. Mais de quelle utilité peut-elle être ? de la plus grande. Une fois aſſuré que l'homme agit toujours conformément à ſon intérêt, le légiſlateur infligera tant de peines au crime, accordera tant de récompenſes à la vertu, que tout particulier aura intérêt d'être vertueux.

Ce légiſlateur ſait-il qu'ami de ſa conſervation l'homme ſe préſente avec crainte au danger ; il attachera tant de honte & d'infamie à la lâcheté, tant d'honneurs au courage, que le ſoldat aura le jour de la bataille plus d'intérêt de combattre que de fuir.

Qu'uniquement occupé de ſes fantaiſies, un homme mette ſon bien à fonds perdu ; qu'il laiſſe ſes enfans dans l'indigence : quel remède à ce mal ? le mépris qu'on lui marquera. Fait-on connoître l'homme aux autres hommes ; leur montre-t-on les crimes qu'il peut commettre ; ils créeront les lois propres à les réprimer (*a*) ; & parviendront enfin à lier aſſez étroite-

(*a*) Le légiſlateur qui donne des lois, ſuppoſe tous les

ment l'intérêt particulier à l'intérêt public, pour ſe néceſſiter eux mêmes à la vertu.

En toute eſpèce de ſcience l'écrivain, dit-on, doit chercher & dire la vérité : faut-il en excepter la ſcience de la morale ; quel eſt ſon objet ? le bonheur du plus grand nombre. En ce genre toute vérité nouvelle n'eſt, comme je l'ai déjà dit, qu'un nouveau moyen d'améliorer la condition des citoyens. Le deſir de leur bonheur ſeroit-il un crime ; une telle opinion n'eſt ſoutenue que du ſtupide ſans humanité & du frippon intéreſſé aux malheurs publics.

En morale, c'eſt le vrai ſeul qu'il faut enſeigner. Mais ne peut-on en aucun cas y ſubſtituer des erreurs utiles ? il n'en eſt point de telles : je le démontrerai ci-après. La religion elle-même ne rend point un peuple vertueux. Les Romains modernes en ſont la preuve. L'intérêt eſt notre unique moteur. L'on paroît ſacrifier, mais l'on ne ſacrifie jamais ſon bonheur à celui d'autrui. Les eaux ne remontent point à leur ſource, ni les hommes contre le courant rapide de leurs intérêts. Qui le tenteroit ſeroit un fou. De tels foux ſont d'ailleurs en trop petit nombre pour avoir quelqu'influence ſur la maſſe totale de la ſociété. S'il ne s'agit que de former des citoyens vertueux, qu'eſt-il beſoin à cet effet de recourir à des moyens impoſſibles & ſurnaturels ?

Qu'on faſſe de bonnes lois, elles dirigeront natu-

---

hommes méchans, puiſqu'il veut que tous y ſoient également ſoumis.

rellement les citoyens au bien général en leur laiſſant ſuivre la pente irréſiſtible qui les porte à leur bien particulier. Ce ne ſont point les vices, la méchanceté & l'improbité des hommes, qui fait le malheur des peuples, mais l'imperfection de leurs lois & par conſéquent leur ſtupidité. Peu importe que les hommes ſoient vicieux; c'en eſt aſſez s'ils ſont éclairés. Une crainte reſpective & ſalutaire les contiendra dans les bornes du devoir. Les voleurs ont des lois & peu d'entre eux les violent, parce qu'ils s'inſpectent & ſe ſuſpectent. Les lois font tout. Si quelque Dieu, diſent à ce ſujet les philoſophes Siamois, fût réellement deſcendu du ciel pour inſtruire les hommes dans la ſcience de la morale, il leur eût donné une bonne légiſlation, & cette légiſlation les eût néceſſités à la vertu. En morale, comme en phyſique, c'eſt toujours en grand & par des moyens ſimples que la divinité opère.

Le reſultat de ce chapitre, c'eſt que la vérité ſouvent odieuſe au puiſſant injuſte, eſt toujours utile au public. Mais n'eſt-il point d'inſtant où ſa révélation puiſſe occaſionner des troubles dans un empire?

CHAPITRE VII.

Que la révélation de la vérité ne trouble jamais les empires.

Une adminiſtration eſt mauvaiſe : les peuples ſouffrent : ils pouſſent des plaintes ; en ce moment il paroît un écrit où l'on leur montre toute l'étendue de leurs malheurs ; les peuples s'irritent & ſe ſoulèvent. Je le veux. L'écrit eſt-il la cauſe du ſoulèvement ? non, il en eſt l'époque. La cauſe eſt dans la misère publique. Si l'écrit eût plutôt paru, le gouvernement plutôt averti, eût, en adouciſſant les ſouffrances des peuples, pu prévenir la ſédition. Le trouble n'accompagne la révélation de la vérité que dans un pays entièrement deſpotique ; parce qu'en ce pays le moment où l'on oſe dire la vérité eſt celui où le malheur inſoutenable & porté à ſon comble, ne permet plus au peuple de retenir ſes cris.

Un gouvernement devient-il cruel à l'excès ; les troubles ſont alors ſalutaires. Ce ſont les tranchées qu'occaſionne au malade la médecine qui le guérit. Pour affranchir un peuple de la ſervitude, il en coûte quelquefois moins d'hommes à l'Etat qu'il n'en périt dans une fête publique & mal ordonnée. Le mal du ſoulèvement eſt dans la cauſe qui le produit : la douleur de la criſe eſt dans la maladie qui l'excite. Tombe-t-on

t-on dans le deſpotiſme ; il faut des efforts pour s'y ſouſtraire, & ces efforts ſont en ce moment le ſeul bien des infortunés. Le degré du malheur, c'eſt de ne pouvoir s'en arracher, & de ſouffrir ſans oſer ſe plaindre. Quel homme aſſez barbare, aſſez ſtupide pour donner le nom de paix au ſilence, à la tranquillité forcée de l'eſclavage ! c'eſt la paix, mais la paix de la tombe.

La révélation de la vérité, quelquefois l'époque, ne fut donc jamais la cauſe des troubles & du ſoulèvement. La connoiſſance du vrai, toujours utile aux opprimés, l'eſt même aux oppreſſeurs. Elle les avertit, comme je l'ai déjà dit, du mécontentement du peuple. En Europe les murmures des nations précèdent de loin leur révolte.

Leurs plaintes ſont le tonnerre entendu dans le lointain. Il n'eſt point encore à craindre. Le ſouverain eſt encore à temps de réparer ſes injuſtices & de ſe réconcilier avec ſon peuple. Il n'en eſt pas de même dans un pays d'eſclaves. C'eſt le poignard en main que la remontrance ſe préſente au ſultan. Le ſilence des eſclaves eſt terrible. C'eſt le ſilence des airs avant l'orage. Les vents ſont muets encore. Mais du ſein noir d'un nuage immobile part le coup de tonnerre qui, ſignal de la tempête, frappe au moment qu'il luit.

Le ſilence qu'impoſe la force eſt la principale cauſe, & des malheurs des peuples, & de la chûte de leurs oppreſſeurs. Si la recherche de la vérité nuit, ce n'eſt jamais qu'à ſon auteur. Les Buffon, les Queſnay, les

Monteſquieu en ont découvert. On a long-temps diſputé ſur la préférence à donner aux anciens ſur les modernes, à la muſique françoiſe ſur l'italienne : ces diſputes ont éclairé le goût du public & n'ont armé le bras d'aucun citoyen. Mais ces diſputes, dira-t-on, ne ſe rapportoient qu'à des objets frivoles ; ſoit. Mais ſans la crainte de la loi, les hommes s'entrégorgeroient pour des frivolités. Les diſputes théologiques, toujours réductibles à des queſtions de mots, en ſont la preuve. Que de ſang elles ont fait couler ! Puis-je, de l'aveu de la loi, donner le nom de ſaint zèle à l'emportement de ma vanité ; point d'excès auquel elle ne ſe livre. La cruauté religieuſe eſt atroce. Qui l'engendre ? ſeroit-ce la nouveauté d'une opinon théologique (3) ? non, mais l'exercice libre & impuni de l'intolérance (4).

Qu'on traite une queſtion où libre dans ſes opinions chacun penſe ce qu'il veut, où chacun contredit & eſt contredit, où quiconque inſulteroit ſon contradicteur, ſeroit puni ſelon la griéveté de l'offenſe, l'orgueil des diſputans alors contenu par la crainte de la loi, ceſſe d'être inhumain.

Mais par quelle contradiction le magiſtrat qui lie les bras des citoyens, & leur défend les voies de fait, lorſqu'il s'agit d'une diſcuſſion d'intérêt ou d'opinion, les leur délie-t-il, lorſqu'il s'agit d'une diſpute ſcolaſtique ? quelle cauſe d'un tel effet ? l'eſprit de ſuperſtition & de fanatiſme qui, plus ſouvent que l'eſprit de juſtice & d'humanité, a préſidé à la rédaction des lois.

J'ai lu l'hiſtoire des différens cultes : j'ai nombré leurs abſurdités, j'ai eu honte de la raiſon humaine, & j'ai rougi d'être homme. Je me ſuis à la fois étonné des maux que produit la ſuperſtition, de la facilité avec laquelle on peut étouffer un fanatiſme qui rendra toujours les religions ſi funeſtes à l'univers (5) ; & j'ai conclu que les malheurs des peuples pouvoient toujours ſe rapporter à l'imperfection de leurs lois & par conſéquent à l'ignorance de quelques vérités morales. Ces vérités toujours utiles ne peuvent troubler la paix des Etats. La lenteur de leurs progrès en eſt encore une nouvelle preuve.

CHAPITRE VIII.

De la lenteur avec laquelle la vérité ſe propage.

La marche de la vérité eſt lente ; l'expérience le prouve.

Quand le parlement de Paris révoqua-t-il la peine de mort portée contre quiconque enſeignoit une autre philoſophie que celle d'Ariſtote ?

Cinquante ans après que cette philoſophie étoit oubliée.

Quand la faculté de médecine admit-elle la doctrine de la circulation du ſang ?

Cinquante ans après la découverte d'Harvey.

Quand cette même faculté reconnut-elle la falu-

brité des pommes de terre ? après cent ans d'expérience, & lorſque le parlement eut caſſé l'arrêt qui défendoit la vente de ce légume (*a*).

Quand les médecins conviendront-ils des avantages de l'inoculation ? dans vingt ans ou environ.

Cent faits de cette eſpèce prouvent la lenteur des progrès de la vérité : ſes progrès cependant ſont ce qu'ils doivent être.

Une vérité, en qualité de nouvelle, choque toujours quelque uſage ou quelque opinion généralement établie : elle a d'abord peu de ſectateurs : elle eſt traitée de paradoxe (*b*), citée comme une erreur & re-

(*a*) Le parlement rendit de même arrêt contre l'émétique & contre Briſſot, médecin du ſeizième ſiècle. Ce médecin prétendoit, contre la pratique ordinaire, ſaigner, dans le cas de pleuréſie, du côté où le malade ſouffroit le plus. Cette pratique nouvelle fut, par les vieux médecins, dénoncée au parlement. Il la déclara impie, fit défenſe de ſaigner dorénavant du côté de la pleuréſie. L'affaire, portée enſuite devant Charles V, ce prince alloit rendre le même jugement, ſi dans cet inſtant Charles III, duc de Savoye, ne fût mort d'une pleuréſie, après avoir été ſaigné à l'ancienne manière. Eſt-ce à des magiſtrats à prétendre, comme les théologiens, juger les livres & les ſciences qu'ils n'entendent point? que leur en revient-il ? du ridicule.

(*b*) Paroît-il un excellent ouvrage de philoſophie ; le premier jugement qu'en porte l'envie, c'eſt que les principes en ſont faux & dangereux ; le ſecond, que les idées en ſont communes. Malheur à l'ouvrage dont on dit d'abord trop de bien. Le ſilence de l'envie & de la ſottiſe en annonce la médiocrité.

jetée ſans être entendue. Les hommes en général approuvent ou condamnent au haſard, & la vérité même eſt par la plupart d'entre eux reçue comme l'erreur, ſans examen & par préjugé.

De quelle manière une opinion nouvelle parvient-elle donc à la connoiſſance de tous ? les bons eſprits en ont-ils apperçu la vérité ; ils la publient & cette vérité promulguée par eux & devenue de jour en jour plus commune, finit enfin par être généralement adoptée, mais c'eſt long temps après ſa découverte, ſur-tout lorſque cette vérité eſt morale.

Si l'on ſe prête ſi difficilement à la démonſtration de ces dernières vérités, c'eſt qu'elles exigent quelquefois le ſacrifice, non-ſeulement de nos préjugés, mais encore de nos intérêts perſonnels. Peu d'hommes ſont capables de ce double ſacrifice. D'ailleurs une vérité de cette eſpèce découverte par un de nos concitoyens, peut ſe répandre rapidement & peut le combler d'honneurs. Notre envie qui s'en irrite doit donc s'empreſſer de l'étouffer. C'eſt l'étranger qu'éclairent maintenant les livres moraux faits & proſcrits en France. Pour juger ces livres, il faut des hommes doués à la fois, & du degré de lumière & du degré de déſintéreſſement néceſſaires pour diſtinguer le vrai du faux. Or par-tout les hommes éclairés ſont rares, & les déſintéreſſés plus rares encore, ne ſe rencontrent que chez l'étranger. Les vérités morales ne s'étendent que par des ondulations très-lentes. Il en eſt, ſi je l'oſe dire, de la chûte de ces vérités ſur la terre, comme de celle d'une pierre au milieu d'un lac : les

eaux séparées au point du contact forment un cercle bientôt enfermé dans un plus grand, qui lui-même environné de cercles plus spacieux s'agrandissant de moment en moment, va enfin se briser sur la rive. C'est de cercles en cercles qu'une vérité morale s'étendant aux différentes classes des citoyens, parvient enfin à la connoissance de tous ceux qui n'ont point intérêt de la rejeter.

Pour établir cette vérité il suffit que le puissant ne s'oppose point à sa promulgation, & c'est en ceci que la vérité diffère de l'erreur.

C'est par la violence que cette dernière se propage: c'est la force en main qu'on a prouvé presque toutes les religions; & c'est ce qui les a rendues les fléaux du monde moral.

La vérité sans la force s'établit sans doute lentement, mais elle s'établit sans trouble. Les seules nations où la vérité pénètre avec peine sont les nations ignorantes. L'imbécillité est moins docile qu'on ne l'imagine.

Que l'on propose chez un peuple ignorant une loi utile (6), mais nouvelle; cette loi rejetée sans examen, peut même exciter une sédition (7) chez ce peuple qui, stupide parce qu'il est esclave, est d'autant plus irritable que le despotisme l'a plus souvent irrité.

Que l'on propose au contraire cette même loi chez un peuple éclairé, où la presse est libre, où l'utilité de cette loi est déjà pressentie & sa promulgation desirée, elle sera reçue avec reconnoissance par la partie instruite de la nation, & cette partie contiendra l'autre.

Il réſulte de ce chapitre, que la vérité, par la lenteur même avec laquelle ſa découverte ſe propage, ne peut produire de trouble dans les Etats. Mais n'eſt il pas des formes de gouvernement où la connoiſſance du vrai puiſſe être dangereuſe?

CHAPITRE IX.

Des Gouvernemens.

Si toute vérité morale n'eſt qu'un *moyen d'accroître ou d'aſſurer le bonheur du plus grand nombre, & ſi l'objet de tout gouvernement eſt la félicité publique*, point de vérité morale dont la publication ne ſoit deſirable (8). Toute diverſité d'opinions à ce ſujet tient à la ſignification incertaine du mot *gouvernement*. Qu'eſt ce qu'un gouvernement? *l'aſſemblage de lois ou de conventions faites entre les citoyens d'une même nation*. Or ces lois & conventions ſont, ou contraires ou conformes à l'intérêt général. Il n'eſt donc que deux formes de gouvernement, l'une bonne, l'autre mauvaiſe : c'eſt à ces deux eſpèces que je les réduis toutes. Or dans l'aſſemblage des conventions qui les conſtitue, dire qu'on ne peut changer les lois nuiſibles à la nation, que de telles lois ſont ſacrées, qu'elles ne peuvent être légitimement réformées, c'eſt dire qu'on ne peut changer le régime contraire à ſa ſanté; qu'affligé d'une plaie c'eſt un crime de la nettoyer, qu'il faut la laiſſer tomber en gangrène (9).

Au reſte ſi tout gouvernement, de quelque nature qu'il ſoit, ne peut ſe propoſer d'autre objet que le bonheur du plus grand nombre des citoyens, tout ce qui tend à les rendre heureux, ne peut être contraire à ſa conſtitution (10). Celui-là ſeul doit s'oppoſer à toute réforme utile à l'Etat, qui fonde ſa grandeur ſur l'aviliſſement de ſes compatriotes, ſur le malheur de ſes ſemblables & qui veut uſurper ſur eux un pouvoir arbitraire. Quant au citoyen honnête, à l'homme ami de la vérité & de ſa patrie, il ne peut avoir d'intérêt contraire à l'intérêt national. Eſt-on heureux du bonheur de l'empire & glorieux de ſa gloire; on deſire en ſecret la correction de tous les abus. On ſait qu'on n'anéantit point une ſcience lorſqu'on la perfectionne, & qu'on ne détruit point un gouvernement lorſqu'on le réforme.

Suppoſons qu'en Portugal l'on reſpectât davantage la propriété des biens, de la vie & de la liberté des ſujets; le gouvernement en ſeroit-il moins monarchique; ſuppoſons qu'en ce pays l'on ſupprimât l'inquiſition & les lettres de cachet, qu'on limitât l'exceſſive autorité de certaines places, auroit-on changé la forme du gouvernement? non: l'on en auroit ſeulement corrigé les abus. Quel monarque vertueux ne ſe prêteroit point à cette réforme! comparera-t-on les rois de l'Europe à ces ſtupides ſultans de l'Aſie, à ces vampires qui ſucent le ſang de leurs ſujets & que toute contradiction révolte? Soupçonner ſon prince d'adopter les principes d'un deſpotiſme oriental, c'eſt lui faire l'injure la plus atroce. Un ſouverain éclairé

ne regarda jamais le pouvoir arbitraire, ſoit d'un ſeul tel qu'il exiſte en Turquie, ſoit de pluſieurs tel qu'il exiſte en Pologne, comme la conſtitution réelle d'un Etat. Honorer de ce titre un deſpotiſme cruel, c'eſt donner le nom de gouvernement à une confédération de voleurs (11) qui ſous la bannière d'un ſeul ou de pluſieurs, ravagent les provinces qu'ils habitent.

Tout acte d'un pouvoir arbitraire eſt injuſte. Un pouvoir acquis & conſervé par la force (12) eſt un pouvoir que la force a droit de repouſſer. Une nation, quelque nom que porte ſon ennemi, peut toujours le combattre & le détruire.

Au reſte ſi l'objet des ſciences de la morale & de la politique ſe réduit à la recherche des moyens de rendre les hommes heureux, il n'eſt donc point en ce genre de vérités dont la connoiſſance puiſſe être dangereuſe.

Mais le bonheur des peuples fait-il celui des ſouverains ?

CHAPITRE X.

Dans aucune forme de gouvernement le bonheur du prince n'eſt attaché aux malheurs des peuples.

Le pouvoir arbitraire dont quelques monarques paroiſſent ſi jaloux, n'eſt qu'un luxe de puiſſance qui, ſans rien ajouter à leur félicité fait le malheur de leurs ſujets. Le bonheur du prince eſt indépendant de ſon deſpotiſme. C'eſt ſouvent par complaiſance pour ſes favoris, c'eſt pour le plaiſir & la commodité de cinq ou ſix perſonnes, qu'un ſouverain met ſes peuples en eſclavage & ſa tête ſous le poignard de la conjuration.

Le Portugal nous apprend les dangers auxquels dans ce ſiècle même les rois ſont encore expoſés. Le pouvoir arbitraire, cette calamité des nations, n'aſſure donc ni la félicité, ni la vie des monarques. Leur bonheur n'eſt donc pas eſſentiellement lié au malheur de leurs ſujets. Pourquoi taire aux princes cette vérité & leur laiſſer ignorer que la monarchie modérée eſt la monarchie la plus deſirable (13); que le ſouverain n'eſt grand que de la grandeur de ſes peuples, n'eſt fort que de leur force, riche que de leurs richeſſes; que ſon intérêt bien entendu eſt eſſentiellement uni au leur, & qu'enfin ſon devoir eſt de les rendre heureux?

» Le ſort des armes, dit un Indien à Tamerlan, » nous ſoumet à toi. Es-tu marchand ? vends-nous. » Es-tu boucher ? tue-nous. Es-tu monarque rends-» nous heureux ».

Eſt-il un ſouverain qui puiſſe ſans horreur entendre ſans ceſſe murmurer autour de lui ce mot célèbre d'un Arabe ?

Cet homme accablé ſous le faix de l'impôt, ne peut ſubſiſter lui & ſa famille : il porte ſes plaintes au calife : le calife s'en irrite ; l'Arabe eſt condamné à mort. En marchant au ſupplice, il rencontre en chemin un officier de la bouche : pour qui ces viandes, demande le condamné ? pour les chiens du caliſe, répond l'officier. *Que la condition des chiens d'un deſpote*, s'écrie l'Arabe, *eſt préférable à celle de ſon ſujet !*

Quel prince éclairé ſoutient un tel reproche & veut, en uſurpant un pouvoir arbitraire ſur ſes peuples, ſe condamner à ne vivre qu'avec des eſclaves ?

L'homme en préſence de ſon deſpote, eſt ſans opinion & ſans caractère.

Thamas Kouli-kan ſoupe avec un favori. On lui ſert un nouveau légume. « Rien de meilleur & de plus » ſain que ce mets, dit le prince, rien de meilleur » & de plus ſain, dit le courtiſan. Le repas fait Kou-» li-kan ſe ſent incommodé : il ne dort pas. Rien, » dit-il à ſon lever, de plus déteſtable & de plus mal-» ſain que ce légume. Rien de plus déteſtable & de » plus mal-ſain, dit le courtiſan. Mais tu ne le pen-» ſois pas hier, reprend le prince ; qui te force à chan-» ger d'avis ? mon reſpect & ma crainte ; je puis,

» replique le favori, impunément médire de ce mets; » je ſuis l'eſclave de ta hauteſſe & non l'eſclave de » ce légume ».

Le deſpote eſt la Gorgone : il pétrifie dans l'homme juſqu'à la penſée (*a*). Comme la Gorgone, il eſt l'effroi

---

(*a*) Quel prince, même parmi les chrétiens, à l'exemple du calife Hakkam, permettroit aux cadis de révéler ſes injuſtices !

« Une pauvre femme poſsède à Jehra une petite pièce » de terre contiguë aux jardins d'Hakkam; ce prince veut » aggrandir ſon palais; il fait propoſer à cette femme de » lui céder ſon terrein. Elle le refuſe, & veut conſerver » l'héritage de ſes pères. L'intendant des jardins s'empare » du terrein qu'elle ne veut pas vendre.

» La femme éplorée va à Cordoue implorer la juſtice. » Ibu-Béchir en eſt le cadi. Le texte de la loi eſt formel » en faveur de la femme. Mais que peuvent les lois contre » celui qui ſe croit au-deſſus d'elles? Cependant Ibu- » Béchir ne déſeſpère point de ſa cauſe. Il monte ſur ſon » âne, porte avec lui un ſac d'une grandeur énorme, ſe » préſente dans cet état devant Hakkam aſſis alors dans le » pavillon conſtruit ſur le terrein de cette femme.

» L'arrivée du cadi, le ſac qu'il a ſur l'épaule, étonnent » le prince. Ibu-Béchir ſe proſterne, demande à Hakkam » la permiſſion de remplir ſon ſac de la terre ſur laquelle » il ſe trouve. Le calife y conſent. Le ſac plein, le cadi » ſupplie le prince de l'aider à charger ce ſac ſur ſon âne. » Cette demande étonne Hakkam. Ce ſac eſt trop lourd, » répond-il. Prince, reprend alors Ibu-Béchir avec une » noble hardieſſe, ſi ce ſac que vous trouvez ſi peſant ne » contient encore qu'une petite partie de la terre injuſte- » ment enlevée à une de vos ſujettes, comment porterez- » vous au jour du jugement dernier cette même terre que

du monde. Son ſort eſt-il donc ſi déſirable ? Le deſpotiſme eſt un joug également onéreux à celui qui le porte, à celui qui l'impoſe. Que l'armée abandonne le deſpote, le plus vil des eſclaves devient ſon égal, le frappe & lui dit :

Ta force étoit ton droit ; ta foibleſſe eſt ton crime.

Mais, ſi dans l'erreur à cet égard, un prince attache à ſon bonheur l'acquiſition du pouvoir arbitraire, & qu'un écrit publiant les intentions du prince, éclaire les peuples ſur le malheur qui les menace, cet écrit ne ſuffit-il pas pour exciter le trouble & le ſoulèvement ? non : l'on a par-tout décrit les ſuites funeſtes du deſpotiſme : l'hiſtoire romaine, l'écriture ſainte elle-même en font en cent endroits le tableau le plus effrayant, & cette lecture n'excita jamais de révolution. Ce ſont les maux actuels, multipliés & durables du deſpotiſme, qui donent quelquefois un peuple du courage néceſſaire pour s'arracher à ce joug. C'eſt toujours la cruauté des ſultans qui provoque la ſédition. Tous les trônes de l'orient ſont ſouillés du ſang de leur maître. Qui le verſa ? la main des eſclaves.

La ſimple publication de la vérité n'occaſionne point de commotions vives. D'ailleurs l'avantage de la paix dépend du prix dont on l'achète. La guerre

---

» vous avez ravie en entier. Hakkam, loin de punir le » cadi, reconnoit généreuſement ſa faute, rend à la femme » le terrein dont il s'eſt emparé, avec tous les bâtimens » qu'il y avoit fait conſtruire ».

eſt ſans doute un mal ; mais pour l'éviter, faut-il que ſans combattre, les citoyens ſe laiſſent ravir leurs biens, leur vie & leur liberté ? Un prince ennemi vient, les armes à la main, réduire un peuple à l'eſclavage : ce peuple préſentera-t-il ſa tête au joug de la ſervitude ? qui le propoſe eſt un lâche. Quelque nom que porte le raviſſeur de ma liberté, je dois la défendre contre lui.

Point d'Etat qui ne ſoit ſuſceptible de réformes, ſouvent auſſi néceſſaires que déſagréables à certaines gens. L'adminiſtration s'abſtiendra-t-elle de les faire ? faut-il, dans l'eſpoir d'une fauſſe tranquillité, qu'elle faſſe aux grands le ſacrifice du bien public, & ſous le vain prétexte de conſerver la paix, qu'elle abandonne l'empire aux voleurs qui le pillent ?

Il eſt, comme je l'ai déjà dit, des maux néceſſaires. Point de guériſon ſans douleur. Si l'on ſouffre dans le traitement, c'eſt moins du remède que de la maladie.

Une conduite timide, des ménagemens bas, ont été ſouvent plus fatals aux ſociétés que la ſédition même. On peut, ſans offenſer un prince vertueux, fixer les bornes de ſon autorité ; lui repréſenter que la loi qui déclare le bien public la première des lois, eſt une loi ſacrée, inviolable, que lui-même doit reſpecter ; que toutes les autres lois ne ſont que les divers moyens d'aſſurer l'exécution de la première, & qu'enfin toujours malheureux du malheur des ſujets, il eſt une dépendance réciproque entre la félicité des peuples & celle du ſouverain. D'où je conclus :

Que la choſe vraiment nuiſible pour lui, eſt le menſonge qui lui cache la maladie de l'Etat;

Que la choſe vraiment avantageuſe pour lui, eſt la vérité qui l'éclaire ſur le traitement & le remède.

La révélation de la vérité eſt donc utile; mais l'homme, dira-t-on, la doit-il aux autres hommes, lorſqu'il eſt ſi dangereux pour lui de la leur révéler?

CHAPITRE XI.

Qu'on doit la vérité aux hommes.

Si je conſultois ſur ce ſujet & ſaint Auguſtin & ſaint Ambroiſe, je dirois avec le premier :

» La vérité devient-elle un ſujet de ſcandale; que » le ſcandale naiſſe & que la vérité ſoit dite (*a*) ».

Je répéterois d'après le ſecond : « on n'eſt pas dé- » fenſeur de la vérité, ſi du moment qu'on la voit, » on ne la dit point ſans honte & ſans crainte (*b*) ».

J'ajouterois enfin, « que la vérité quelque temps » éclipſée par l'erreur, en perce tôt ou tard le nuage » (*c*) ».

(*a*) *Si de veritate ſcandalum, utilius permittitur naſci ſcandalum quàm veritas relinquatur.*

(*b*) *Ille veritatis defenſor eſſe debet qui cum rectè ſentit, loqui non metuit, nec erubeſcit.*

(*c*) *Occultari poteſt ad tempus veritas, vinci non poteſt.* S. Aug.

Mais il n'eſt point ici queſtion d'autorité. Ce que l'on doit à l'opinion des hommes célèbres, c'eſt du reſpect & non une foi aveugle. Il faut donc ſcrupuleuſement examiner leurs opinions; & cet examen fait, il faut juger, non d'après leur raiſon, mais d'après la ſienne. Je crois les trois angles d'un triangle égaux à deux droits, non parce qu'Euclide l'a dit, mais parce que je puis m'en démontrer la vérité.

Veut-on ſavoir ſi l'on doit réellement la vérité aux hommes; qu'on interroge les gens en place eux-mêmes: tous conviendront qu'il leur eſt important de la connoître & que ſa connoiſſance ſeule leur fournit les moyens d'accroître & d'aſſurer la félicité publique. Or ſi tout homme doit, en qualité de citoyen, contribuer de tout ſon pouvoir au bonheur de ſes compatriotes, ſait-on la vérité, on doit la dire.

Demander ſi l'on la doit aux hommes, c'eſt, ſous un tour de phraſe obſcure & détournée, demander s'il eſt permis d'être vertueux & de faire le bien de ſes ſemblables.

Mais l'obligation de dire la vérité ſuppoſe la poſſibilité de la découvrir. Les gouvernemens doivent donc en faciliter les moyens: le plus sûr de tous eſt la liberté de la preſſe.

CHAPITRE

CHAPITRE XII.

De la liberté de la presse.

C'EST à la contradiction, par conséquent à la liberté de la presse, que les sciences physiques doivent leur perfection. Otez cette liberté ; que d'erreurs consacrées par le temps seront citées comme des axiomes inconteſtables ! Ce que je dis du physique est applicable au moral & au politique. Veut-on en ce genre s'assurer de la vérité de ses opinions ; il faut les promulguer. C'est à la pierre de touche de la contradiction qu'il faut les éprouver. La presse doit donc être libre. Le magistrat qui la gêne s'oppose donc à la perfection de la morale & de la politique : il pêche contre sa nation (*a*) : il étouffe jusque dans leurs germes les idées heureuses qu'eût produit cette liberté. Or qui peut apprécier cette perte ? ce qu'on peut dire à ce sujet, c'est que le peuple libre, le peuple qui pense, commande toujours au peuple qui ne pense pas (*b*).

(*a*) Qui soumet ses idées au jugement & à l'examen de ses concitoyens, doit publier toutes celles qu'il croit vraies & utiles. Les taire seroit le signe d'une indifférence criminelle.

(*b*) Qu'apprend à l'étranger la défense de parler &

Le prince doit donc aux nations la vérité comme utile, & la liberté de la presse comme moyen de la découvrir. Par-tout où cette liberté est interdite, l'ignorance, comme une nuit profonde, s'étend sur tous les esprits. Alors en cherchant la vérité, ses amateurs craignent de la découvrir. Ils sentent qu'une fois découverte, il faudra, ou la taire, ou la déguiser lâchement, ou s'exposer à la persécution. Tout homme la redoute. S'il est toujours de l'intérêt public de connoître la vérité, il n'est pas toujours de l'intérêt particulier de la dire.

La plupart des gouvernemens exhortent encore le citoyen à sa recherche; mais presque tous le punissent de sa découverte. Or peu d'hommes bravent à la longue la haine du puissant par pur amour de l'humanité & de la vérité. En conséquence peu de maîtres qui la révèlent à leurs élèves. Aussi l'instruction donnée maintenant dans les colléges & les séminaires se réduit-elle à la lecture de quelques légendes, à la science de quelques sophismes propres à favoriser la superstition, à rendre les esprits faux & les cœurs inhumains. Il faut aux hommes une autre éducation; il est temps qu'à de frivoles instructions, on en substitue de plus solides; qu'on enseigne aux citoyens ce qu'ils se doivent, à eux, à leur prochain, à leur patrie; qu'on leur fasse

---

d'écrire librement? que le gouvernement qui fait cette défense est injuste & mauvais. L'Angleterre, généralement regardée comme le meilleur, est celui où le citoyen, à cet égard, est le plus libre.

ſentir le ridicule des diſputes réligieuſes (*a*), l'intérêt qu'ils ont de perfectionner la morale & par conſéquent de s'aſſurer la liberté de penſer & d'écrire.

Mais que d'opinions bizarres n'engendreroit point cette liberté ? qu'importe. Ces opinions détruites par la raiſon auſſi tôt que produites, n'altéreroient pas la paix des Etats.

Point de prétextes ſpécieux dont l'hypocriſie & la tyrannie n'aient coloré le deſir d'impoſer ſilence aux hommes éclairés ; & dans ces vains prétextes nul citoyen vertueux n'apperçut de motif légitime pour la taire.

La révélation de la vérité ne peut être odieuſe qu'à ces impoſteurs qui trop ſouvent écoutés des princes, leur préſentent le peuple éclairé comme factieux & le peuple abruti comme docile.

Qu'apprend à ce ſujet l'expérience ? que toute nation inſtruite eſt ſourde aux vaines déclamations du fanatiſme & que l'injuſtice la révolte.

C'eſt lorſqu'on me dépouille de la propriété de mes biens, de ma vie & de ma liberté, que je m'irrite, c'eſt alors que l'eſclave s'arme contre le maître. La vérité n'a pour ennemis que les ennemis même du

---

(*a*) S'agit-il de religion ; par quelle raiſon en défendre l'examen ? Eſt-elle vraie ; elle peut ſupporter la preuve de la diſcuſſion. Eſt-elle fauſſe ; en ce dernier cas, quelle abſurdité de protéger une religion dont la morale eſt puſillanime & cruelle, & le culte à charge à l'Etat par l'exceſſive dépenſe qu'exige l'entretien de ſes miniſtres !

bien public. Les méchans s'oppoſent ſeuls à ſa promulgation.

Au reſte c'eſt peu de montrer que la vérité eſt utile ; que l'homme la doit à l'homme, & que la preſſe doit être libre : il faut de plus indiquer les maux qu'engendre dans les empires l'indifférence pour la vérité.

CHAPITRE XIII.

Des maux que produit l'indifférence pour la vérité.

DANS le corps politique comme dans le corps humain, il faut un certain degré de fermentation pour y entretenir le mouvement & la vie. L'indifférence pour la gloire & la vérité produit ſtagnation dans les ames & les eſprits. Tout peuple qui, par la forme de ſon gouvernement ou la ſtupidité de ſes adminiſtrateurs, parvient à cet état d'indifférence, eſt ſtérile en grands talens comme en grandes vertus (*a*). Prenons les habitans de l'Inde pour exemple. Quels hommes

(*a*) Les vertus fuient les lieux d'où la vérité eſt bannie. Elles n'habitent point les empires où l'eſclavage donne le nom de *ſoleil de juſtice* aux tyrans les plus injuſtes & les plus cruels, où la terreur prononce les panégyriques. Quelles idées de malheureux courtiſans peuvent-ils ſe former de la vertu dans des pays où les princes les plus craints ſont les plus loués ?

comparer aux habitans actifs & induſtrieux des bords de la Seine, du Rhin, ou de la Tamiſe!

L'Indien plongé dans l'ignorance, indifférent à la vérité, malheureux au dedans, foible au dehors, eſt eſclave d'un deſpote également incapable de le conduire au bonheur durant la paix, à l'ennemi durant la guerre (*a*).

Quelle différence de l'Inde actuelle, à cette Inde jadis ſi renommée & qui, citée comme le berceau des arts & des ſciences, étoit peuplée d'hommes avides de gloire & de vérité! Le mépris conçu pour cette nation déclare le mépris auquel doit s'attendre tout peuple qui croupira comme l'Indien, dans la pareſſe & l'indifférence pour la gloire.

Quiconque regarde l'ignorance comme favorable au gouvernement, & l'erreur comme utile, en méconnoît les productions. Il n'a point conſulté l'hiſtoire. Il ignore qu'une erreur utile pour le moment, ne devient que trop ſouvent le germe des plus grandes calamités.

(*a*) La guerre s'allume-t-elle en orient; le ſophi, retiré dans ſon ſérail, ordonne à ſes eſclaves d'aller ſe faire tuer pour lui ſur la frontière. Il ne daigne pas même les y conduire. Se peut-il, dit à ce ſujet Machiavel, qu'un monarque abandonne à ſes favoris la plus noble de ſes fonctions, celle de général? ignore-t-il qu'intéreſſés à prolonger leur commandement, ils le ſont auſſi à prolonger la guerre. Or quelle perte d'hommes & d'argent n'occaſionne pas ſa durée! A quels revers d'ailleurs ne s'expoſe point la nation victorieuſe qui laiſſe échapper le moment d'accabler ſon ennemi!

Un nuage blanc s'eſt-il élevé au-deſſus des montagnes ; c'eſt le voyageur expérimenté qui ſeul y découvre l'annonce de l'ouragan : il ſe hâte vers la couchée. Il ſait que s'abaiſſant du ſommet des monts, ce nuage étendu ſur la plaine, voilera bientôt de la nuit affreuſe des tempêtes, ce ciel pur & ſerein qui luit encore ſur ſa tête.

L'erreur eſt ce nuage blanc où peu d'hommes apperçoivent les malheurs dont il eſt l'annonce. Ces malheurs cachés au ſtupide ſont prévus du ſage. Il ſait qu'une ſeule erreur peut abrutir un peuple, peut obſcurcir tout l'horiſon de ſes idées ; qu'une imparfaite idée de la divinité a ſouvent opéré cet effet.

L'erreur, dangereuſe en elle-même, l'eſt ſur-tout par ſes productions. Une erreur eſt féconde en erreurs.

Tout homme compare plus ou moins ſes idées entre elles. En adopte-t-il une fauſſe : de cette idée unie à d'autres, il en réſulte des idées nouvelles & néceſſairement fauſſes, qui, ſe combinant de nouveau avec toutes celles dont il a chargé ſa mémoire, donnent à toutes une plus ou moins forte teinte de fauſſeté.

Les erreurs théologiques en ſont un exemple. Il n'en faut qu'une pour infecter toute la maſſe des idées d'un homme, pour produire une infinité d'opinions bizarres, monſtrueuſes, & toujours inattendues, parce qu'avant l'accouchement on ne prédit pas la naiſſance des monſtres.

L'erreur eſt de mille eſpèces. La vérité au contraire eſt une & ſimple : ſa marche eſt toujours uniforme & conſequente. Un bon eſprit ſait d'avance la route

qu'elle doit parcourir (*a*). Il n'en eſt pas ainſi de l'erreur. Toujours inconſéquente & toujours irrégulière dans ſa courſe on la perd chaque inſtant de vue : ſes apparitions ſont toujours imprévues ; on n'en peut donc prévenir les effets.

Pour en étouffer les ſemences (*b*) le légiſlateur ne peut trop exciter les hommes à la recherche de la vérité.

Tout vice, diſent les philoſophes, eſt une erreur de l'eſprit. Les crimes & les préjugés ſont frères : les vérités & les vertus ſont ſœurs. Mais quelles ſont les matrices de la vérité ? la contradiction & la diſpute. La liberté de penſer porte les fruits de la vérité : cette liberté élève l'ame, engendre des penſées ſublimes ; la crainte au contraire l'affaiſſe, & ne produit que des idées baſſes.

Quelqu'utile que ſoit la vérité, ſuppoſons cependant qu'entraînée à ſa ruine par le vice de ſon gou-

---

(*a*) Les principes d'un miniſtre éclairé une fois connus, on peut, dans preſque toutes les poſitions, prédire quelle ſera ſa conduite. Celle d'un ſot eſt indevinable. C'eſt une viſite, un bon mot, une impatience qui le détermine, & de-là ce proverbe, *que Dieu ſeul devine les ſots.*

(*b*) Pour détruire l'erreur, faut-il la forcer au ſilence ? non. Que faire donc ? la laiſſer dire. L'erreur, obſcure par elle-même, eſt rejetée de tout bon eſprit. Le temps ne l'a-t-il point accréditée ; n'eſt-elle point favoriſée du gouvernement ; elle ne ſoutient point le regard de l'examen. La raiſon donne à la longue le ton par-tout où l'on la dit librement.

vernement, un peuple ne pût l'éviter que par un grand changement dans ſes lois, ſes mœurs & ſes habitudes, faut-il que le légiſlateur le tente ? doit-il faire le malheur de ſes contemporains pour mériter l'eſtime de la poſtérité ? la vérité, enfin, qui conſeilleroit d'aſſurer la félicité des générations futures par le malheur de la préſente, doit-elle être écoutée ?

CHAPITRE XIV.

Que le bonheur de la génération future n'eſt jamais attaché au malheur de la génération préſente.

POUR montrer l'abſurdité de cette ſuppoſition, examinons de quoi ſe compoſe ce qu'on appelle la génération préſente :

1°. D'un grand nombre d'enfans qui n'ont point encore contracté d'habitudes ;

2°. D'adoleſcens qui peuvent facilement en changer ;

3°. D'hommes faits & dont pluſieurs ont déjà preſſenti & approuvé les réformes propoſées ;

4°. De vieillards pour qui tout changement d'opinions & d'habitudes eſt réellement inſupportable.

Que réſulte-t-il de cette énumération ? qu'une ſage réforme dans les mœurs, les lois & le gouvernement peut déplaire au vieillard, à l'homme foible & d'ha-

bitude ; mais qu'utile aux générations futures, cette réforme l'eſt encore au plus grand nombre de ceux qui compoſent la génération préſente ; que par conſéquent elle n'eſt jamais contraire à l'intérêt actuel & général d'une nation.

Au reſte tout le monde ſait que dans les empires l'éternité des abus n'eſt point l'effet de notre compaſſion pour les vieillards, mais de l'intéret mal entendu du puiſſant. Le dernier également indifférent au bonheur de la génération préſente (*a*) ou future, veut qu'on le ſacrifie à ſes moindres fantaiſies ; il veut, il eſt obéi.

Quelqu'élevé cependant que ſoit un homme, c'eſt à la nation & non à lui qu'on doit le premier reſpect Dieu, dit-on, eſt mort pour le ſalut de tous. Il ne faut donc pas immoler le bonheur de tous aux fantaiſies d'un ſeul. On doit à l'intérêt général le ſacrifice de tous les intérêts perſonnels. Mais, dira-t-on, ces ſacrifices ſont quelquefois cruels : oui : s'ils ſont exécutés par des gens inhumains ou ſtupides. Le bien public ordonne-t-il le mal d'un individu ; toute compaſſion eſt due à ſa misère. Point de moyen de l'adoucir qu'on ne doive employer. C'eſt alors que la juſtice

(*a*) Un ſage gouvernement prépare toujours dans le bonheur de la génération préſente celui de la génération future. On a dit de la vieilleſſe & de la jeuneſſe, « que l'une » prévoyoit trop & l'autre trop peu ; qu'aujourd'hui eſt » la maîtreſſe du jeune, & demain celle du vieillard ». C'eſt à la manière des vieillards que doivent ſe conduire les Etats.

& l'humanité du prince doivent être inventives. Tous les infortunés ont droit à ſes bienfaits : il doit flatter leurs peines. Malheur à l'homme dur & barbare qui refuſeroit au citoyen juſqu'à la conſolation de ſe plaindre. La plainte, commune à tout ce qui ſouffre, à tout ce qui reſpire, eſt toujours légitime.

Je ne veux pas que l'infortune éplorée retarde la marche du prince vers le bien public. Mais je veux qu'en paſſant il eſſuie les larmes de la douleur, & que, ſenſible à la pitié, l'amour ſeul de la patrie l'emporte en lui ſur l'amour du particulier.

Un tel prince, toujours ami des malheureux, & toujours occupé de la félicité de ſes ſujets, ne regardera jamais la revélation de la vérité comme dangereuſe.

Que conclure de ce que j'ai dit au ſujet de cette queſtion ?

Que la découverte du vrai, toujours utile au public, ne fut jamais funeſte qu'à ſon auteur ;

Que la révélation de la vérité n'altère point la paix des Etats ; qu'on en a pour garant la lenteur même de ſes progrès ;

Qu'en toute eſpèce de gouvernement il eſt important de la connoître ;

Qu'il n'eſt proprement que deux ſortes de gouvernement, l'un bon, l'autre mauvais ;

Qu'en aucun d'eux le bonheur du prince n'eſt lié au malheur des ſujets ;

Que ſi la vérité eſt utile, on la doit aux hommes ;

Que tout gouvernement en conſéquence doit faciliter les moyens de la découvrir ;

Que le plus sûr de tous eſt la liberté de la preſſe ;

Que les ſciences doivent leur perfection à cette liberté ;

Que l'indifférence pour la vérité eſt une ſource d'erreurs, & l'erreur une ſource de calamités publiques ;

Qu'aucun ami de la vérité ne propoſa de ſacrifier la félicité de la génération préſente à la félicité de la génération à venir ;

Qu'une telle hypothèſe eſt impoſſible ;

Qu'enfin c'eſt de la ſeule révélation de la vérité qu'on peut attendre le bonheur futur de l'humanité.

La conſéquence de ces diverſes propoſitions, c'eſt que perſonne n'ayant le droit de faire le mal public, nul n'a droit de s'oppoſer à la publication de la vérité, & ſur-tout des premiers principes de la morale.

Un homme, à titre de fort, a-t-il uſurpé ce pouvoir ſur une nation ; de ce moment même la nation croupit dans l'ignorance de ſes véritables intérêts. Les ſeules lois adoptées ſont les lois favorables à l'avarice & à la tyrannie des grands. La cauſe publique reſte ſans défenſeurs. Tel eſt dans la plupart des royaumes l'état actuel des peuples. Cet état eſt d'autant plus affreux qu'il faut des ſiècles pour les en arracher.

Qu'au reſte les intéreſſés aux malheurs publics ne redoutent encore aucune révolution prochaine. Ce n'eſt point ſous les coups de la vérité, c'eſt ſous les coups du puiſſant que ſuccombera l'erreur. Le mo-

ment de sa destruction est celui où le prince confondra son intérêt avec l'intérêt public. Jusque-là c'est en vain qu'on présentera le vrai aux hommes. Il en sera toujours méconnu. N'est-on guidé dans sa conduite & sa croyance que par l'intérêt du moment; comment à sa lueur incertaine & variable distinguer le mensonge de la vérité?

CHAPITRE XV.

Que les mêmes opinions paroissent vraies ou fausses, selon l'intérêt qu'on a de les croire telles ou telles.

Tous les hommes conviennent de la vérité des propositions géométriques : seroit-ce parce qu'elles sont démontrées ? non ; mais parce qu'indifférens à leur fausseté ou à leur vérité, les hommes n'ont nul intérêt de prendre le faux pour le vrai. Leur suppose-t-on cet intérêt ? alors les propositions les plus évidemment démontrées leur paroîtront problématiques. Je me prouverois au besoin que le contenu est plus grand que le contenant : c'est un fait dont quelques religions fourniſſent des exemples.

Qu'un théologien catholique propose de prouver qu'il est des bâtons sans deux bouts, rien pour lui de plus facile. Il distinguera d'abord deux sortes de bâtons, les uns spirituels, les autres matériels. Il disertera obscurément sur la nature des bâtons spirituels : il en conclura que l'existence de ces bâtons est un myſ-

rère au-dessus & non contraire à la raison ; alors cette proposition évidente (*a*) , « qu'il n'est point de bâton » sans deux bouts » , deviendra problématique.

Il en est de même , dit à ce sujet un Anglois, des vérités les plus claires de la morale. « La plus évi- » dente, c'est qu'en fait de crimes , la punition doit » être personnelle , & que je ne dois pas être pendu » pour le vol commis par mon voisin ».

Cependant que de théologiens soutiennent encore

(*a*) Chacun parle d'évidence, & puisque l'occasion s'en présente , je tâcherai d'attacher une idée nette à ce mot.

Evidence vient du mot latin *videre*, *voir*. Une toise est plus grande qu'un pied ; je le vois. Tout fait dont je puis ainsi constater l'existence par mes sens, est donc évident pour moi. Mais l'est-il également pour ceux qui ne sont pas à portée de s'en assurer par le même témoignage ? non : d'où je conclus qu'une proposition généralement évidente n'est autre chose qu'un fait dont tous les hommes peuvent également & à chaque instant vérifier l'existence.

Que deux corps & deux corps fassent quatre corps ; cette proposition est évidente pour tous les hommes , parce que tous peuvent à chaque instant en constater la vérité : mais qu'il y ait dans les écuries du roi de Siam un éléphant haut de vingt-quatre pieds ; ce fait, évident pour tous ceux qui l'auroient vu , ne le seroit ni pour moi, ni pour ceux qui ne l'auroient pas mesuré. Cette proposition ne peut donc être citée ni comme évidente , ni même comme vraisemblable. Il est en effet plus raisonnable de penser que dix témoins de ce fait , ou se sont trompés , ou l'ont exagéré , ou qu'enfin ils ont menti , qu'il n'est raisonnable de croire à l'existence d'un éléphant d'une hauteur double de celle des autres.

que Dieu punit dans les hommes actuels le péché de leur premier père (*a*) ?

Pour cacher l'absurdité de ce raisonnement, ils ajoutent que la justice d'en haut n'est pas celle de l'homme. Mais si la justice du ciel est la vraie (14), & que cette justice ne soit pas celle de la terre, l'homme vit donc dans l'ignorance de la justice. Il ne sait donc jamais si l'action qu'il croit équitable n'est point injuste, si le vol & l'assassinat ne sont point des vertus (15). Que deviennent alors les principes de la loi naturelle & de la morale ? comment s'assurer de leur justesse & distinguer l'honnête homme du scélérat ?

(*a*) Pourquoi, disoit un missionnaire à un lettré chinois, n'admettez-vous qu'un destin aveugle ? C'est, répondit-il, que nous ne pensons pas qu'un être intelligent puisse être injuste, & puisse punir dans un nouveau né le crime commis il y a six mille ans par Adam son père. Votre piété stupide fait de Dieu un être intelligent & injuste : la nôtre, plus éclairée, en fait un aveugle destin.

CHAPITRE XVI.

L'intérêt fait eſtimer en ſoi juſqu'à la cruauté qu'on déteſte dans les autres.

Toutes les nations de l'Europe conſidèrent avec horreur ces prêtres de Carthage dont la barbarie enfermoit des enfans vivans dans la ſtatue brûlante de Saturne ou de Moloch. Point d'Eſpagnol cependant qui ne reſpecte la même cruauté en lui & dans ſes inquiſiteurs. A quelle cauſe attribuer cette contradiction? à la vénération que l'Eſpagnol conçoit dès l'enfance pour les moines. Il faudroit, pour le défaire de ce reſpect d'habitude, qu'il penſât, qu'il conſultât ſa raiſon, qu'il s'exposât à la fois à la fatigue de l'attention & à la haine de ce même moine. L'Eſpagnol eſt donc forcé par le double intérêt de la crainte & de la pareſſe de révérer dans le dominicain la barbarie qu'il déteſte dans le prêtre du Mexique. On me dira ſans doute que la différence des cultes change l'eſſence des choſes, & que la cruauté abominable dans une religion eſt reſpectable dans l'autre.

Je ne répondrai point à cette abſurdité: j'obſerverai ſeulement que le même intérêt qui, par exemple, me fait aimer & reſpecter dans un pays la cruauté que je hais & mépriſe dans les autres, doit à d'autres

égards faſciner encore les yeux de ma raiſon, qu'il doit ſouvent m'exagérer le mépris dû à certains vices.

L'avarice en eſt un exemple. L'avare ſe contente-t-il de ne rien donner & d'épargner le ſien ; ne ſe porte-t-il d'ailleurs à aucune injuſtice : de tous les vicieux, c'eſt peut-être celui qui nuit le moins à la ſociété. Le mal qu'il fait n'eſt proprement que l'omiſſion du bien qu'il pourroit faire.

De tous les vices, ſi l'avarice eſt le plus généralement déteſté, c'eſt l'effet d'une avidité commune à preſque tous les hommes : c'eſt qu'on hait celui dont on ne peut rien attendre. Ce ſont les avares avides qui décrient les avares ſordides.

CHAP.

CHAPITRE XVII.

L'intérêt fait honorer le crime.

QUELQUE notion imparfaite que les hommes aient de la vertu, il en eſt peu qui reſpectent le vol, l'aſſaſſinat, l'empoiſonnement, le parricide; & cependant l'égliſe entière honora toujours ces crimes dans ſes protecteurs. Je citerai pour exemple Conſtantin & Clovis.

Le premier, malgré la foi des ſermens, fait aſſaſſiner Licinius ſon beau-frère, maſſacrer Licinius ſon neveu à l'âge de douze ans, mettre à mort ſon fils Criſpus illuſtré par ſes victoires, égorger ſon beau-père Maximien à Marſeille; il fait enfin étouffer ſa femme Fauſta dans un bain. L'authenticité de ces crimes force les païens d'exclure cet empereur de leurs fêtes & de leurs initiations; & les vertueux chrétiens le reçoivent dans leur égliſe.

Quant au farouche Clovis, il aſſomme avec une maſſe d'armes Regnacaire & Richemer, deux frères & tous deux ſes parens. Mais il eſt libéral envers l'égliſe, & Savaron prouve dans un livre la ſainteté de Clovis.

L'égliſe, il eſt vrai, ne ſanctifia ni lui, ni Conſtantin, mais elle honora du moins en eux deux hommes ſouillés des plus grands crimes.

Quiconque étend le domaine de l'égliſe eſt toujours innocent à ſes yeux. Pepin en eſt la preuve. Le pape à ſa prière paſſe d'Italie en France. Arrivé dans ce royaume, il oint Pepin & couronne en lui un uſurpateur qui tenoit ſon roi légitime enfermé dans le couvent de St. Martin, & le fils de ſon maître dans le couvent de Fontenelle en Normandie.

Mais ce couronnement, dira-t-on, fut le crime du pape & non celui de l'égliſe. Le ſilence des prélats fut l'approbation ſecrète de la conduite du pontife. Sans ce conſentement tacite, le pape, dans une aſſemblée des principaux de la nation, n'eût oſé légitimer l'uſurpation de Pepin. Il n'eût point, ſous peine d'excommunication, défendu de prendre un roi d'une autre race.

Mais tous les prélats ont-ils honoré de bonne foi ces Pepin, ces Clovis, ces Conſtantin ? Quelques uns ſans doute rougiſſoient intérieurement de ces odieuſes béatifications ; mais la plupart n'appercevoient point le crime dans le criminel qui les enrichiſſoit.

Que ne peut ſur nous le preſtige de l'intérêt ?

CHAPITRE XVIII.

L'intérêt fait des saints.

Je prends Charlemagne pour exemple. C'étoit un grand-homme. Il étoit doué de grandes vertus, mais d'aucune de celles qui font des saints. Ses mains étoient dégoûtantes du sang des Saxons injustement égorgés. Il avoit dépouillé ses neveux de leur patrimoine. Il avoit épousé quatre femmes; il étoit accusé d'inceste. Sa conduite n'étoit pas celle d'un saint : mais il avoit accrû le domaine de l'église, & l'église en a fait un saint. Elle en usa de même avec Hermenigilde, fils du roi Visigot l'Eurigilde. Ce jeune prince ligué avec un prince Suève contre son propre père, lui livre bataille, la perd, est pris près de Cordoue, tué par un officier de l'Eurigilde. Mais il croyoit à la consubstantialité, & l'église le sanctifie.

Mille scélérats ont eu la même bonne fortune. Saint Cyrille, évêque d'Alexandrie, est l'assassin de la belle & sublime Hypatie : il est pareillement canonisé.

Philippe de Commines rapporte à ce sujet qu'entré à Pavie dans le couvent des carmes, on lui montra le corps du comte d'Yvertu, de ce comte qui, parvenu à la principauté de Milan par le meurtre de Bernabo son oncle, fut le premier qui porta le titre

de duc. Eh quoi ! dit Commines au moine qui l'accompagnoit, vous avez canonisé un tel monstre ! il nous faut des bienfaiteurs, répliqua le carme : or pour les multiplier, nous sommes dans l'usage de leur accorder les honneurs de la sainteté. C'est par nous que les sots & les frippons deviennent saints, & par eux que nous devenons riches.

Que de successions volées par les moines ! mais ils voloient pour l'église, & l'église en a fait des saints.

L'histoire du papisme n'est qu'un recueil immense de faits pareils. Ouvre-t-on ses légendes ; on y lit les noms de mille scélérats canonisés ; & l'on y cherche en vain le nom & d'un Alfred le Grand qui fit longtemps le bonheur de l'Angleterre, & celui d'un Henri IV, qui vouloit faire celui de la France, & enfin le nom de ces hommes de génie qui par leurs découvertes dans les arts & les sciences, ont à la fois honoré leur siècle & leur pays.

L'église toujours avide de richesses disposa toujours des dignités du paradis en faveur de ceux qui lui donnoient de grands biens sur la terre. L'intérêt peupla le ciel. Quelle borne mettre à sa puissance ? Si Dieu, comme on le dit, a tout fait pour lui, *omnia propter semet ipsum operatus est Dominus*, l'homme créé à son image & ressemblance a fait de même. C'est toujours d'après son intérêt qu'il juge (*a*). Est-il souvent

(*a*) Notre croyance, selon quelques philosophes, est indépendante de notre intérêt. Ces philosophes ont tort ou raison, selon l'idée qu'ils attachent au mot *croire*. S'ils

malheureux ? c'eſt qu'il n'eſt pas aſſez éclairé. La pareſſe, un avantage momentané, & ſur-tout une ſoumiſſion honteuſe aux opinions reçues, ſont autant d'écueils ſemés ſur la route de notre bonheur.

Pour les éviter il faut penſer ; & l'on n'en prend pas la peine : l'on aime mieux croire qu'examiner. Combien de fois notre crédulité ne nous a-t-elle pas

---

entendent par ce mot avoir une idée nette de la choſe crue, &, comme les géomètres, pouvoir s'en démontrer la vérité, il eſt certain qu'aucune erreur n'eſt crue, qu'aucune ne ſoutient le regard de l'examen, qu'on ne s'en forme point d'idée claire, & qu'en ce ſens il eſt peu de *croyans*. Mais ſi l'on prend ce mot dans l'acception commune ; ſi l'on entend par le mot de *croyant* l'adorateur du bœuf *Apis*, l'homme qui, ſans avoir des idées nettes de ce qu'il croit, croit par imitation ; qui, ſi l'on veut, *croit croire*, & qui ſoutiendroit la vérité de ſa croyance au péril de ſa vie : en ce ſens il eſt beaucoup de *croyans*. L'égliſe catholique vante continuellement ſes martyrs ; je ne ſais pourquoi. Toute religion a les ſiens. « Qui prétend » avoir une révélation, doit mourir pour ſoutenir ſon » dire : c'eſt l'unique preuve qu'il puiſſe donner de ce » qu'il avance ». — Il n'en eſt pas de même en philoſophie. Ces propoſitions doivent être appuyées ſur des faits & des raiſonnemens. Qu'un philoſophe meure ou non pour en ſoutenir la vérité, peu importe. Sa mort ne prouveroit rien, ſinon qu'il eſt opiniâtrément attaché à ſon opinion, & non qu'elle ſoit vraie.

Au reſte, la croyance des fanatiques, toujours fondée ſur le vain mais puiſſant intérêt des récompenſes céleſtes, en impoſe toujours au vulgaire ; & c'eſt à ces fanatiques qu'il faut rapporter l'établiſſement de preſque toutes les opinions générales.

aveuglés ſur nos vrais intérêts ! L'homme a été défini un animal raiſonnable, je le définis un animal crédule (*a*). Que ne lui fait-on pas accroire?

Un hypocrite ſe donne-t-il pour vertueux ; il eſt réputé tel. Il eſt en conſéquence plus honoré que l'homme honnête.

Le clergé ſe dit-il ſans ambition ; il eſt reconnu pour tel au moment même où il ſe déclare le premier corps de l'Etat (*b*).

Les évêques & les cardinaux ſe diſent-ils humbles ; ils en ſont crus ſur leur parole en ſe faiſant donner les titres de monſeigneur, d'éminence & de grandeur ; alors même que les derniers veulent marcher de pair avec les rois ; *cardinales regibus æquiparantur.*

Le moine ſe dit-il pauvre ; on le répute indigent, lors même qu'il envahit la plus grande partie des domaines d'un Etat ; & ce moine en conſéquence eſt aumôné par une infinité de dupes.

(*a*) Les mœurs & les actions des animaux prouvent qu'ils comparent, portent des jugemens. Ils ſont, à cet égard, plus ou moins raiſonnables, plus ou moins reſſemblans à l'homme, mais quel rapport entre leur crédulité & la ſienne ? aucun. C'eſt principalement en étendue de crédulité qu'ils diffèrent ; & c'eſt peut-être ce qui diſtingue le plus ſpécialement l'homme de l'animal.

(*b*) Si les apôtres ne ſe ſont jamais donnés pour le premier corps de l'Etat, s'ils n'ont jamais prétendu marcher à côté des Céſar & des proconſuls ; il faut que le clergé ait une forte opinion de la ſtupidité humaine pour ſe dire humble avec des prétentions ſi faſtueuſes.

Au reſte qu'on ne s'étonne point de l'imbécillité humaine. Les hommes en général mal éleves doivent être ce qu'ils ſont. Leur extrême crédulité leur laiſſe rarement l'exercice libre de leur raiſon : ils portent en conſéquence de faux jugemens & ſont malheureux. Qu'y faire ? ou l'on eſt indifférent à la choſe qu'on juge (*a*), & dès-lors on eſt ſans attention & ſans eſprit pour la bien juger : ou l'on eſt vivement affecté de cette même choſe ; & c'eſt alors l'interêt du moment qui, preſque toujours, prononce nos jugemens.

Une déciſion juſte ſuppoſe indifférence pour la

(*a*) Une opinion m'eſt-elle indifférente ; c'eſt à la balance de ma raiſon que j'en pèſe les avantages. Mais que cette opinion excite en moi haine, amour ou crainte ; ce n'eſt plus la raiſon. Ce ſont mes paſſions qui jugent de ſa vérité ou de ſa fauſſeté. Or plus mes paſſions ſont vives, moins la raiſon a de part à mon jugement. Pour triompher du préjugé le plus groſſier, ce n'eſt point aſſez d'en ſentir l'abſurdité.

Me ſuis-je démontré le matin la non-exiſtence des ſpectres ; ſi le ſoir je me trouve ſeul, ou dans une chambre, ou dans un bois, les fantômes & les ſpectres perceront de nouveau la terre ou mon plancher ; la frayeur me ſaiſira. Les raiſonnemens les plus ſolides ne pourront rien contre ma peur. Pour étouffer en moi la crainte des revenans, il ne ſuffit pas de m'en être prouvé la non-exiſtence, il faut de plus que le raiſonnement par lequel j'ai détruit ce préjugé ſe préſente auſſi habituellement & auſſi rapidement à ma mémoire que le préjugé lui même. Or c'eſt l'œuvre du temps, & quelquefois d'un très-long temps. Juſqu'à ce temps, je tremble la nuit au ſeul nom de ſpectre & de ſorcier. C'eſt un fait prouvé par l'expérience.

choſe qu'on juge (*a*) & deſir vif de la bien juger. Or dans l'état actuel des ſociétés, peu d'hommes éprouvent ce double ſentiment de deſir & d'indifférence, & ſe trouvent dans l'heureuſe poſition qui le produit.

Trop ſervilement attaché à l'intérêt du moment, l'on y ſacrifie preſque toujours l'intérêt à venir; & l'on juge contre l'évidence même. Peut-être la Rivière a-t-il trop attendu de cette évidence. C'eſt ſur ſon pouvoir qu'il fonde le bonheur futur des nations; & ce fondement n'eſt pas auſſi ſolide qu'il le penſe.

(*a*) Pourquoi l'étranger eſt-il meilleur juge des beautés d'un nouvel ouvrage que les nationaux? c'eſt que l'indifférence dicte le jugement du premier, & qu'au moins dans le premier moment l'envie & le préjugé dictent celui des ſeconds. Ce n'eſt pas que parmi ces derniers, il ne s'en trouve qui mettent de l'orgueil à bien juger, mais ils ſont en trop petit nombre pour que leur jugement ait d'abord aucune influence ſur celui du public.

CHAPITRE XIX.

L'intérêt persuade aux grands qu'ils sont d'une espèce différente des autres hommes.

Admet-on un premier homme ; tous sont de la même maison, d'une famille également ancienne : tous par conséquent sont nobles.

Qui refuseroit le titre de gentilhomme à celui qui, par des extraits levés sur les registres des circoncisions & des baptêmes, prouveroit une descendance en ligne directe depuis Abraham jusqu'à lui ?

Ce n'est donc que la conservation ou la perte de ces extraits qui distingue le noble du roturier.

Mais le grand se croit-il réellement d'une race supérieure à celle du bourgeois, & le souverain d'une espèce différente de celle du duc, du comte, &c. ? pourquoi non ? j'ai vu des hommes pas plus sorciers que moi se dire & se croire sorciers jusque sur l'échafaud. Mille procédures justifient ce fait. Il en est qui se croient nés heureux & qui s'indignent, lorsque la fortune les abandonne un moment. Ce sentiment, diroit Hume, est en eux l'effet du succès constant de leurs premières entreprises : d'après ce succès, ils ont dû prendre leur bonheur pour un effet, & leur étoile pour la cause de cet effet (*a*). Si telle est l'humanité,

(*a*) Deux faits, dit Hume, arrivent-ils toujours

faut-il s'étonner que des grands gâtés par les hommages journaliers rendus à leurs richeſſes & à leurs dignités, ſe croient d'une race particulière (*a*) ?

Cependant ils reconnoiſſent Adam, ou le père commun des hommes : oui ; mais ſans en être entièrement convaincus.

Leurs geſtes, leurs diſcours, leurs regards, tout dément en eux cet aveu, & tous ſont perſuadés qu'eux & le prince ont ſur le peuple & le bourgeois le droit du fermier ſur ſes beſtiaux.

Je ne fais point ici la ſatyre des grands (*b*), mais celle de l'homme. Le bourgeois rend à ſon valet tout le mépris que le puiſſant a pour lui.

Qu'au reſte on ne ſoit point ſurpris de trouver l'homme ſujet à tant d'illuſions (*c*), ce qui ſeroit vrai-

---

enſemble ; l'on ſuppoſe une dépendance néceſſaire entre eux. L'on donne à l'un le nom de cauſe, à l'autre celui d'effet.

(*a*) L'ancienneté de leur maiſon eſt ſur-tout chère à ceux qui ne peuvent être fils de leur mérite.

(*b*) Si tous les hommes ſont les deſcendans d'Adam, s'enſuit-il qu'en cette qualité tous doivent être également conſidérés ? non : il eſt dans toute ſociété des ſupérieurs qu'on doit reſpecter. Mais eſt ce aux grandes places ou à la haute naiſſance qu'on doit ſon premier reſpect ? je conclurois en faveur des grandes places. Elles ſuppoſent du moins quelque mérite. Or ce que le public a vraiment intérêt d'honorer, c'eſt le mérite.

(*c*) Le préjugé commande-t il ; la raiſon ſe tait. Le préjugé fait en certains pays reſpecter l'officier de qualité,

ment ſurprenant, c'eſt qu'il ſe refusât aux erreurs qui flattent ſa vanité.

Il croit & croira toujours ce qu'il aura intérêt de croire. S'il s'attache quelquefois à la recherche du vrai; s'il s'occupe de ſa découverte, c'eſt qu'il imagine par fois qu'il eſt de ſon intérêt de la connoître.

CHAPITRE XX.

L'intérêt fait honorer le vice dans un protecteur.

Un homme attend-il ſa fortune & ſa conſidération d'un grand ſans mérite; il devient ſon panégyriſte. L'homme juſqu'alors honnête ceſſe de l'être: il change de mœurs & pour ainſi dire, d'état. Il deſcend de la condition de citoyen libre à celle d'eſclave. Son intérêt ſe ſépare en cet inſtant de l'intérêt public. Uniquement occupé de ſon maître & de la fortune de ce protecteur, tout moyen de l'accroître lui paroît légitime. Ce maître commet il des injuſtices, opprime-t-il ſes concitoyens, s'en plaignent-ils; ils ont tort.

Les prêtres de Jupiter ne faiſoient-ils pas adorer en lui le parricide qui les faiſoit vivre?

Qu'eſt ce que le protégé exige du protecteur? puiſ-

---

mépriſer l'officier de fortune, & préférer par conſéquent la naiſſance au mérite. Nul doute qu'un Etat parvenu à ce degré de corruption ne ſoit près de ſa ruine.

ſance & non mérite. Qu'eſt-ce qu'à ſon tour le protecteur exige du protégé ? baſſeſſe, dévouement & non vertu.

C'eſt en qualité de dévoué que le protégé eſt élevé aux premiers poſtes. S'il eſt des inſtans où le mérite ſeul y monte, c'eſt dans les temps orageux où la néceſſité les y appelle.

Si dans les guerres civiles tous les emplois importans ſont confiés aux talens : c'eſt que le puiſſant de chaque parti, fortement intéreſſé à la deſtruction du parti contraire, eſt forcé de ſacrifier à ſa sûreté, & ſon envie & ſes autres paſſions. Cet intérêt preſſant l'éclaire alors ſur le mérite de ceux qu'il emploie : mais le danger paſſé, la paix & la tranquillité rétablie, ce même puiſſant indifférent au vice ou à la vertu, aux talens ou à la ſottiſe, ne les diſtingue plus.

Le mérite tombe dans l'aviliſſement, la vérité dans le mépris. Que peut-elle alors en faveur de l'humanité ?

CHAPITRE XXI.

L'intérêt du puiſſant commande plus impérieuſement que la vérité aux opinions générales.

L'on vante ſans ceſſe la puiſſance de la vérité, & cependant cette puiſſance tant vantée eſt ſtérile, ſi l'intérêt du prince ne la féconde. Que de vérités encore enterrées dans les ouvrages des Gordon, des Sydney, des Machiavel, n'en ſeront retirées que par la volonté efficace d'un ſouverain éclairé & vertueux! ce prince, dit-on, naîtra tôt ou tard. Soit! juſqu'à ce moment qu'on regarde, ſi l'on veut, ces vérités, comme des pierres d'attente & des matériaux préparés. Toujours eſt-il certain que ces matériaux ne ſeront employés par le puiſſant que dans les poſitions & les circonſtances où les intérêts de ſa gloire le forceront d'en faire uſage.

L'opinion, dit-on, eſt la reine du monde. Il eſt des inſtans où ſans doute l'opinion générale commande aux ſouverains eux-mêmes. Mais qu'eſt-ce que ce fait a de commun avec le pouvoir de la vérité? prouve-t-il que l'opinion générale en ſoit la production? non: l'expérience nous démontre au contraire que preſque toutes les queſtions de la morale & de la politique ſont réſolues par le fort & non par le raiſonnable; & que ſi l'opinion régit le monde, c'eſt à la longue le puiſſant qui régit l'opinion.

Quiconque distribue les honneurs, les richesses & les châtimens, s'attache toujours un grand nombre d'hommes. Cette distribution lui asservit les esprits, lui donne l'empire sur les ames. Tel est le moyen par lequel les sultans légitiment leurs prétentions les plus absurdes, accoutument leurs sujets à s'honorer du titre d'esclaves, à mépriser celui d'hommes libres.

Quelles sont les opinions les plus généralement répandues? ce sont sans contredit les opinions religieuses. Or ce n'est ni la raison, ni la vérité, mais la violence qui les établit (16). Mahomet veut persuader son Koran, il s'arme, il flatte, il effraie les imaginations. Les peuples sont par la crainte & l'espérance intéressés à recevoir sa loi; & les visions du prophète deviennent bientôt l'opinion de la moitié de l'univers.

Mais les progrès de la vérité ne sont-ils pas plus rapides que ceux de l'erreur? oui: lorsque l'une & l'autre sont également promulguées par la puissance. La vérité par elle-même est claire; elle saisit tout bon esprit. L'erreur au contraire toujours obscure, toujours retirée dans le nuage de l'incompréhensible, y devient le mépris du bon sens. Mais que peut le bon sens sans la force? c'est la violence, la fourberie, le hasard qui, plus que la raison & la vérité, ont toujours présidé à la formation des opinions générales.

CHAPITRE XXII.

Un intérêt ſecret cacha toujours aux parlemens la conformité de la morale des Jéſuites & du papiſme.

Les parlemens ont à la fois condamné la morale des jéſuites & reſpecté celle du papiſme (*a*). Cependant la conformité de ces deux morales eſt ſenſible. La protection accordée aux jéſuites, & par le pape & par la plupart des évêques catholiques (17), rend cette conformité frappante. On ſait que l'égliſe papiſte approuva toujours dans les ouvrages de ces religieux des maximes auſſi favorables aux prétentions de Rome, que défavorables à celles de tout gouvernement : que le clergé à cet égard fut leur complice. La morale des jéſuites eſt néanmoins la ſeule condamnée. Les parlemens ſe taiſent ſur celle de l'égliſe. Pourquoi ? c'eſt qu'ils craignent de ſe compromettre avec un coupable trop puiſſant.

Ils ſentent confuſément que leur crédit n'eſt point proportionné à cette entrepriſe ; qu'à peine il a ſuffi pour contre balancer celui des jéſuites. Leur intérêt

(*a*) La vérole phyſique, diſoit un grand politique, a fait de grands ravages chez les nations européennes : mais la vérole morale (le papiſme) y en a fait encore de plus grands.

en conſéquence les avertit de ne pas tenter davantage & leur ordonne d'honorer le crime dans le coupable qu'ils ne peuvent punir.

CHAPITRE XXIII.

L'intérêt fait nier journellement cette maxime : ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrois pas qu'on te fît.

Le prêtre catholique perſécuté par le calviniſte ou le muſulman, dénonce la perſécution comme une infraction à la loi naturelle : ce même prêtre eſt-il perſécuteur ; la perſécution lui paroît légitime ; c'eſt en lui l'effet d'un ſaint zèle & de ſon amour pour le prochain. Ainſi la même action devient injuſte ou légitime ſelon que ce prêtre eſt ou bourreau ou patient.

Lit on l'hiſtoire des différentes ſectes religieuſes & chrétiennes ; tant qu'elles ſont foibles, elles veulent qu'on n'emploie dans les diſputes théologiques d'autres armes que celles du raiſonnement (18) & de la perſuaſion.

Ces ſectes deviennent-elles puiſſantes ; de perſécutées, comme je l'ai déjà dit, elles deviennent perſécutrices. Calvin brûle Servet : le jéſuite pourſuit le janſéniſte ; & le janſéniſte voudroit faire brûler le déiſte. Dans quel labyrinthe d'erreurs & de contradictions l'intérêt ne nous égare-t-il pas ! il obſcurcit en nous juſqu'à l'évidence.

Que

Que nous préſente en effet le théâtre de ce monde? rien que les jeux divers & perpétuels de cet intérêt (19). Plus on médite ce principe, plus on y découvre d'étendue & de fécondité. C'eſt une carrière inépuiſable d'idées fines & grandes.

CHAPITRE XXIV.

L'intérêt dérobe à la connoiſſance du prêtre honnête homme les maux produits par le papiſme.

Les contrées les plus religieuſes ſont les plus incultes. C'eſt dans les domaines eccléſiaſtiques que ſe manifeſte la plus grande dépopulation. Ces contrées ſont donc les plus mal gouvernées. Dans les cantons catholiques de la Suiſſe règne la diſette & la ſtupidité : dans les cantons proteſtans l'abondance & l'induſtrie. Le papiſme eſt donc deſtructeur des empires.

Il eſt ſur-tout fatal aux nations qui, puiſſantes par leur commerce, ont intérêt d'améliorer leurs colonies (*a*), d'encourager l'induſtrie & de perfectionner les arts.

Mais chez les divers peuples, qui rend l'idole papale ſi reſpectable ? la coutume.

(*a*) Les colonies naiſſantes ſe peuplent par la tolérance, & pour cet effet il faut y rappeler la religion aux principes ſur leſquels Jéſus l'a fondée.

Qui chez ces mêmes peuples défend de penſer ? la pareſſe : elle y commande aux hommes de tous les états.

C'eſt par pareſſe que le prince y voit tout avec les yeux d'autrui, & par pareſſe qu'en certains cas les nations & les miniſtres chargent le pape de penſer pour eux. Qu'en arrive-t-il ? que le pontife en profite pour étendre ſon autorité & confirmer ſon pouvoir. Les princes peuvent-ils le limiter ? oui ; s'ils le veulent fortement. Sans une telle volonté qu'on n'imagine pas qu'une égliſe intolérante rompe elle-même les fers dont elle enchaîne les peuples.

L'intolérance eſt une mine toujours chargée ſous le trône & que le mécontentement eccléſiaſtique eſt toujours prêt d'allumer. Qui peut éventer cette mine ? la philoſophie & la vertu. Auſſi l'égliſe a-t-elle toujours décrié les lumières de l'une & l'humanité de l'autre, a-t-elle toujours peint la philoſophie & la vertu ſous des traits difformes (*a*). L'objet du clergé fut de les décréditer, & ſes moyens furent les calomnies. Les hommes en général aiment mieux croire qu'examiner ; & le clergé en conſéquence vit toujours

(*a*) Si la haine qui s'exhale en accuſations vagues prouve l'innocence de l'accuſé, rien n'honore plus les philoſophes que la haine du ſacerdoce. Jamais le clergé ne cita de faits contre eux. Il ne les accuſa point de l'aſſaſſinat de Henri IV, de la ſédition de Madrid, de la conſpiration de Saint-Domingue. Ce fut un moine, & non un philoſophe qui, l'année dernière, y encourageoit les noirs à maſſacrer les blancs.

dans la pareſſe de penſer, le plus ferme appui de la puiſſance papale. Quelle autre cauſe eût pu faſciner les yeux des magiſtrats françois ſur le danger du papiſme ?

Si dans l'affaire des jéſuites ils montrèrent pour leur prince la tendreſſe la plus inquiète; s'ils prévirent alors l'excès auquel le fanatiſme pouvoit ſe porter, ils n'apperçurent cependant point que de toutes les religions, la papiſte eſt la plus propre à l'allumer.

L'amour des magiſtrats pour le prince n'eſt pas douteux : mais il eſt douteux que cet amour ait été en eux aſſez éclairé. Leurs yeux ſe ſont long-temps fermés à la lumière. S'ils s'ouvrent un jour, ils appercevront que la tolérance ſeule peut aſſurer la vie des monarques qu'ils chériſſent. Ils ont vu le fanatiſme frapper un prince, qui prouve chaque jour ſon humanité par les bontés de détail dont il comble ceux qui l'approchent.

Je ſuis étranger : je ne connois pas ce prince. Il eſt, dit-on, aimé. Tel eſt cependant dans le cœur du dévot françois l'effet de la ſuperſtition, que l'amour du moine l'emporte encore ſur l'amour du roi.

Ne peut-on ſur un objet ſi important réveiller l'attention des magiſtrats & les éclairer ſur les dangers auxquels l'intolérant papiſme expoſera toujours les ſouverains ?

CHAPITRE XXV.

Toute religion intolérante eſt eſſentiellement régicide.

PRESQUE toute religion eſt intolérante, & dans toute religion de cette eſpèce, l'intolérance fournit un prétexte au meurtre & à la perſécution. Le trône même n'offre point d'abri contre la cruauté du ſacerdoce. L'intolérance admiſe, le prêtre peut également pourſuivre l'ennemi de dieu ſur le trône (*a*) & dans la chaumière.

(*a*) Si l'on en croit le jéſuite Santarel, le pape a droit de punir les rois. Auſſi dans un Traité de l'héréſie, du ſchiſme, de l'apoſtaſie & du pouvoir papal, traité imprimé à Rome avec permiſſion des ſupérieurs, chez l'héritier Bartelemy Latony, en 1626, ce jéſuite dit : « Si le » pape a ſur les princes une puiſſance directive, il a auſſi » ſur eux une puiſſance corrective. Le ſouverain pontife » peut donc punir les princes herétiques par des peines » temporelles : il peut non-ſeulement les excommunier, » mais encore les dépouiller de leurs royaumes, & ab- » ſoudre leurs ſujets du ſerment de fidélité : il peut donner » des curateurs aux princes incapables de gouverner : il » le peut ſans concile, parce que le tribunal du pape & » celui de Jéſus-Chriſt eſt un ſeul & même tribunal. Le » pape, ajoute-t-il dans un autre endroit de cet ouvrage, » peut dépoſer les rois, ou parce qu'ils ſont incapables de » gouverner, ou parce qu'ils ſont trop foibles défenſeurs

L'intolérance eſt mère du régicide. C'eſt ſur ſon intolérance que l'égliſe fonda l'édifice de ſa grandeur. Tous ſes membres concoururent à cette conſtruction. Tous crurent qu'ils ſeroient d'autant plus reſpectables & d'autant plus heureux (20), que le corps auquel ils appartiendroient ſeroit plus puiſſant. Les prêtres en tous les ſiècles ne s'occupèrent donc que de l'accroiſſement du pouvoir (21) eccléſiaſtique. Par-tout le clergé fut ambitieux & dut l'être.

Mais l'ambition d'un corps fait-elle néceſſairement le mal public? oui; ſi ce corps ne peut la ſatisfaire que par des actions contraires au bien général. Il importoit peu qu'en Grèce, les Lycurgue, les Léonidas, les Timoléon; qu'à Rome les Brutus, les Emile, les Régulus fuſſent ambitieux. Cette paſſion ne pouvoit ſe manifeſter en eux que par des ſervices rendus à la patrie. Il n'en eſt pas de même du clergé: il veut une autorité ſuprême. Il ne peut s'en revêtir qu'en en dépouillant les légitimes poſſeſſeurs. Il doit donc faire une guerre perpétuelle & ſourde à la puiſſance temporelle, avilir à cet effet l'autorité des princes & des magiſtrats, déchaîner l'intolérance; par elle ébranler les trônes, par elle abrutir les citoyens (*a*), les rendre à la fois pau-

» de l'égliſe. Il peut donc, pour les cauſes ſuſdites & » pour la correction & l'exemple des rois, punir de mort » les négligens ».

(*a*) L'ignorance des peuples eſt ſouvent funeſte aux princes. Chez un peuple ſtupide, tout ſouverain maudit de ſon clergé paſſe pour juſtement maudit. Ce n'eſt donc

vres (*a*), pareſſeux & ſtupides. Tous les degrés par leſquels le clergé monte au pouvoir ſuprême ſont donc autant de malheurs publics.

C'eſt le papiſme qui doit un jour détruire en France les lois & les parlemens : deſtruction toujours l'annonce de la corruption des mœurs nationales & de la ruine d'un empire.

En vain nieroit-on l'ambition du clergé. L'étude de l'homme la démontre à qui s'en occupe, & l'étude de l'hiſtoire à ceux qui liſent celle de l'égliſe. Du moment qu'elle ſe fut donné un chef temporel, ce chef ſe propoſa l'humiliation des rois : il voulut à ſon gré diſpoſer de leur vie & de leur couronne. Tel fut ſon projet. Pour l'exécuter, il fallut que les princes eux-mêmes concouruſſent à leur aviliſſement; que le prêtre s'inſinuât dans leur confiance; ſe fît leur conſeil; s'aſſociât à leur autorité : il y réuſſit. Ce n'étoit point

---

pas ſans cauſe que l'égliſe a fait de la *pauvreté d'eſprit* une des premières vertus chrétiennes. Dans les ouvrages de Rouſſeau, quels ſont les morceaux les plus loués des dévots? ceux où il ſe fait le panégyriſte de l'ignorance.

(*a*) Pourquoi, dans ſes inſtitutions, l'égliſe ne conſulte-t-elle jamais le bien public; pourquoi célébrer les fêtes & les dimanches dans la ſaiſon quelquefois pluvieuſe des moiſſons? l'égliſe ignore-t-elle que deux ou trois jours de travail ſuffiſent quelquefois pour engranger un tiers, un quart de la récolte, & diminuer d'autant la diſette & la famine? Le clergé le ſait; mais qu'importe au ſyſtême de ſon ambition le bien ou le mal public! rien de commun entre l'intérêt eccléſiaſtique & l'intérêt national.

tout encore; il falloit insensiblement accréditer l'opinion de la préminence de l'autorité spirituelle sur la temporelle. A cet effet les papes accumulèrent les honneurs ecclésiastiques sur quiconque, à l'exemple des Bellarmins, soumettoit les souverains aux pontifes, & sur ce point déclaroit le doute une hérésie.

Cette opinion une fois etendue & adoptée, l'église put lancer des anathêmes, prêcher des croisades contre les monarques rebelles à ses ordres (*a*), souffler partout la discorde; elle put au nom d'un Dieu de paix massacrer une partie de l'univers (*b*). Ce qu'elle put faire, elle le fit. Bientôt son pouvoir égala celui des anciens prêtres celtes qui sous le nom de Druides commandoient aux Bretons, aux Gaulois, aux Scandinaves, en excommunioient les princes & les immoloient à leur caprice & à leur intérêt.

Mais pour disposer de la vie des rois, il faut s'être soumis l'esprit des peuples. Par quel art l'église y parvint-elle?

(*a*) La bulle *in cœnâ domini* annonce à cet égard toutes les prétentions de l'église, & l'acceptation de cette bulle, toute la sottise de certains peuples.

(*b*) Dans un ouvrage sur l'intolérance, Marivaux dit que la religion papiste, comme la musulmane, ne peut se soutenir que par le meurtre & les supplices. Quelle horreur cette proposition n'inspire-t-elle pas pour le papisme?

CHAPITRE XXVI.

Des moyens employés par l'Eglise pour s'asservir les nations.

Ces moyens sont simples. Pour être indépendant du prince, il falloit que le clergé tînt son pouvoir de Dieu ; il le dit & l'on le crut.

Pour être obéi de préférence aux rois, il falloit qu'on le regardât comme inspiré par la divinité : il le dit & l'on le crut.

Pour se soumettre la raison humaine, il falloit que Dieu parlât par sa bouche ; il le dit & l'on le crut.

Donc, ajoutoit-il, en me déclarant infaillible, je le suis.

Donc, en me déclarant vengeur de la divinité, je le deviens.

Or dans cet auguste emploi, mon ennemi est celui du Très-Haut, celui qu'une église infaillible déclare hérétique.

Que cet hérétique soit prince ou non, quel que soit le titre du coupable, l'église a le droit de l'emprisonner, de le torturer (*a*), de le brûler. Qu'est-ce

(*a*) Si les prêtres en général sont si cruels, c'est que jadis sacrificateurs ou bouchers, ils retiennent encore l'esprit de leur premier état.

qu'un roi devant l'Eternel ? tous les hommes à ſes yeux ſont égaux & ſont tels aux yeux de l'égliſe.

Or d'après ces principes, & lorſqu'en vertu de ſon infaillibilité l'égliſe ſe fut attribué le droit de perſécuter, & en eut fait uſage ; alors redoutable à tous les citoyens, tous dûrent s'humilier devant elle, tous dûrent tomber aux pieds du prêtre. Tout homme enfin (quel que fût ſon rang) devenu juſticiable du clergé, dut reconnoître en lui une puiſſance ſupérieure à celle des monarques & des magiſtrats.

Tel fut le moyen par lequel le prêtre, & ſe ſoumit les peuples & fit trembler les rois. Auſſi par-tout où l'égliſe éleva le tribunal de l'inquiſition, ſon trône fut au deſſus de celui des ſouverains.

Mais dans les pays où l'égliſe ne put s'armer de la puiſſance inquiſitive, comment ſa ruſe triompha-t-elle de celle du prince ? en lui perſuadant, comme à Vienne ou en France, qu'il règne par la religion ; que ſes miniſtres, ſi ſouvent deſtructeurs des rois, en ſont les appuis, & qu'enfin l'autel eſt le ſoutien du trône.

Mais on ſait qu'à la Chine, aux Indes & dans tout l'orient les trônes s'affermiſſent ſur leur propre maſſe. On ſait qu'en occident, ce furent les prêtres qui les renverſèrent ; que la religion plus ſouvent que l'ambition des grands, créa des régicides ; que dans l'état actuel de l'Europe, ce n'eſt que du fanatique que les monarques ont à ſe défendre. Ces monarques douteroient-ils encore de l'audace d'un corps qui les a ſi ſouvent déclarés ſes juſticiables ?

Cette orgueilleuse prétention eût à la longue sans doute éclairé les princes, si l'église, selon les temps & les circonstances, n'eût sur ce point successivement paru changer d'opinion.

CHAPITRE XXVII.

Des temps où l'Eglise catholique laisse reposer ses prétentions.

L'ESPRIT d'un siècle est-il peu favorable aux entreprises du sacerdoce; les lumières philosophiques ont-elles percé dans tous les ordres de citoyens; le militaire plus instruit, est-il plus attaché au prince qu'au clergé; le Souverain lui-même plus éclairé, s'est-il rendu plus respectable à l'église; elle dépouille sa férocité, modère son zèle : elle avoue hautement l'indépendance du prince. Mais cet aveu est-il sincère? est-il l'effet de la nécessité, de la prudence ou de la persuasion réelle du clergé? La preuve qu'en se taisant l'église n'abandonne pas ses prétentions, c'est qu'elle enseigne toujours à Rome la même doctrine. Le clergé affecte sans doute le plus grand respect pour la royauté. Il veut qu'on l'honore jusque dans les tyrans (22). Mais ses maximes à ce sujet prouvent moins son attachement pour les souverains, que son indifférence & son mépris pour le bonheur des hommes & des nations.

Qu'importe à l'égliſe la tyrannie des mauvais rois, pourvu qu'elle partage leur pouvoir !

Lorſque l'ange des ténèbres emporta le fils de l'homme ſur la montagne, il lui dit : tu vois d'ici tous les royaumes de la terre : adore-moi, je t'en fais le maître. L'égliſe dit pareillement au prince, ſois mon eſclave, ſois l'exécuteur de mes barbaries, adore-moi, inſpire aux peuples la crainte du prêtre, qu'ils croupiſſent dans l'ignorance & la ſtupidité ; à ce prix je te donne un empire illimité ſur tes ſujets : tu peux être tyran.

Quel traité monſtrueux entre le ſacerdoce & le deſpotiſme !

L'égliſe enſeigne, dit-on, à reſpecter les princes & les magiſtrats. Mais les honore-t-elle, lorſqu'elle les nomme en Eſpagne les bourreaux de ſon inquiſition, en France ſes geoliers (*a*), & qu'elle leur ordonne l'empriſonnement de quiconque ne penſe pas comme elle ?

C'eſt avilir les princes que de les charger de pareils emplois : c'eſt haïr les peuples que de leur commander de ſe ſoumettre aux tyrans les plus inhumains. L'égliſe d'ailleurs leur donne-t-elle l'exemple, s'humilie-t-elle devant les princes qu'elle nomme hérétiques ?

Ennemi ſourd de la puiſſance temporelle, le ſacerdoce, ſelon les temps & le caractère des rois, les

(*a*) Dans les pays catholiques on s'informe ſoigneuſement ſi tel payſan eſt calviniſte, s'il va les dimanches à la meſſe, & nullement s'il a du lard dans ſon pot.

ménage, ou les insulte. Du moment où le souverain cesse d'être son esclave, l'anathême est suspendu sur sa tête. Le Souverain est-il foible; l'anathême est lancé: il est le jouet de son clergé. Le prince est-il éclairé & ferme, son clergé le respecte.

Le pape se refuse aux demandes de Valdemar, roi de Danemarck, ce roi lui fait cette réponse (*a*): « de Dieu je tiens la vie, des Danois le royaume, » de mes pères mes richesses, de tes prédécesseurs la » foi que je remets par les présentes, si tu ne m'octroies ma demande ».

Tel est le protocole de tout prince éclairé avec la cour de Rome. Qu'on la brave, on n'a point à la redouter.

Les prêtres par la molleſſe de leur éducation sont pusillanimes. Ils ont la barbe de l'homme & le caractère de la femme. Impérieux avec qui les craint, ils sont lâches avec qui leur résiste. Henri VIII en est la preuve.

Un attentat conçu, mais manqué, est sous un tel roi le signal de la destruction entière des prêtres. Ils le savent, & la terreur retient alors leur bras. Sur qui le lèvent-ils ? sur des princes, ou craintifs, ou bons. Que Henri IV eût moins ménagé le sacerdoce, il n'en eût point été la victime. Qui redoute le clergé le rend redoutable. Mais si sa puissance est fondée sur

(*a*) *Vitam habemus à Deo, regnum ab incolis, divitias à parentibus, fidem à tuis predeceſſoribus, quam, ſi nobis non faves, remittimus per præſentes.*

l'opinion ; lorſque l'opinion s'affoiblit, ſa puiſſance n'eſt-elle pas diminuée ? elle reſte entière, répondrai-je, tant qu'elle n'eſt point anéantie. Pour reprendre ſon crédit, il ſuffit qu'un prêtre gagne la confiance du prince : cette confiance gagnée, il éloignera du monarque les hommes éclairés. Ces hommes ſont contre le ſacerdoce les ſoutiens inviſibles du trône & de la magiſtrature. Une fois bannis d'un empire, les peuples dirigés par les prêtres, retombent dans leur ancienne ſtupidité, & les princes dans leur ancien eſclavage.

Peut-être l'eſprit des nations eſt-il maintenant peu favorale au clergé. Mais un corps immortel ne doit jamais déſeſpérer de ſon crédit. Tant qu'il ſubſiſte, il n'a rien perdu. Pour recouvrer ſa première puiſſance, il ne fait qu'épier l'occaſion, la ſaiſir & marcher conſtamment à ſon but. Le reſte eſt l'œuvre du temps.

Qui jouit comme le clergé d'immenſes richeſſes peut l'attendre patiemment. Ne peut-il plus prêcher de croiſades contre les ſouverains & les combattre à force ouverte ; il lui reſte encore la reſſource du fanatiſme contre tout prince aſſez timide pour n'oſer établir la loi de la tolérance (*a*).

(*a*) Par-tout où l'on tolère pluſieurs religions & pluſieurs ſectes, elles s'habituent inſenſiblement l'une à l'autre. Leur zèle perd tous les jours de ſon âcreté. Il eſt peu de fanatiques où la tolérance plénière eſt établie.

CHAPITRE XXVIII.

Du temps où l'Eglise fait revivre ses prétentions.

QU'UN prince foible & superstitieux occupe le trône d'un grand empire : qu'en cet empire l'église ait élevé le tribunal de l'inquisition ; qu'enrichie des dépouilles des hérétiques & devenue de jour en jour plus riche & plus puissante ; elle ait, par des supplices horribles & multipliés, effrayé les esprits, éteint le jour de la science, ramené les ténèbres de la stupidité, l'église y commandera en reine, elle y fera revivre ses prétentions ; le règne du monarque sera le siècle de la grandeur sacerdotale, & si les mêmes causes produisent nécessairement les mêmes effets, les peuples esclaves de l'église, reconnoîtront en elle une puissance supérieure à celle du souverain. Alors le prince humilié & privé du secours de ses peuples, ne sera devant son clergé qu'un citoyen isolé, exposé au même mépris, aux mêmes indignités & au même châtiment que le dernier de ses sujets. Que cette conduite soit criminelle ou non : la superstition la justifie. L'infaillibilité avouée d'un corps, légitime tous les forfaits.

CHAPITRE XXIX.

Des prétentions de l'Eglise prouvées par le fait.

Les gouvernemens d'Allemagne & de France ont soustrait leurs sujets aux bûchers de l'inquisition. Mais de quel droit, dira l'église, ces gouvernemens mirent-ils des bornes à ma puissance? fut-ce de mon aveu qu'ils en bannirent mes inquisiteurs? ne les ai-je pas sans cesse rappelés dans ces empires (*a*)? le clergé d'Espagne & de Portugal ne regarde-t-il pas l'inquisition comme salutaire? les prélats de France & d'Allemagne ont-ils cité ce tribunal comme impie & funeste? se sont-ils séparés de la communion de ces prêtres prétendus cruels (*b*), parce qu'ils font

(*a*) Dans les papiers saisis chez les jésuites, le procureur-général du parlement d'Aix trouva, sous le nom de conseil de conscience, le projet d'une inquisition. Ce que les jésuites n'avoient pu faire en France sous la fin du règne de Louis XIV, ils espéroient apparemment pouvoir l'exécuter sous un règne plus favorable.

(*b*) Les évêques eussent dû prendre exemple sur saint Martin. Ce prélat apprend que le tyran Maxime a fait périr l'hérétique Priscillien; qu'Ithacius, évêque espagnol, homme perdu de débauche, homme atroce, intrigant & cruel, a surpris cet arrêt de mort: il va trouver

brûler leurs semblables ? est-il enfin un pays catholique où, du moins par leur silence les évêques n'aient approuvé l'inquisition ? Or qu'est-ce que l'église ? l'assemblée des ecclésiastiques. L'église se déclare-t elle le vengeur de Dieu ? ce droit de le venger est celui de persécuter les hommes. Or la même infaillibilité qui lui donne ce droit, l'autorise à l'exercer egalement sur les rois, comme sur le dernier de leurs sujets (23).

Mais la majesté des princes, dira-t-on, doit-elle s'humilier devant l'orgueil des prêtres ? doit-elle se soumettre aux punitions infligées par le sacerdoce ? pourquoi non, répondra l'église ? Qu'est-ce que leur prétendue majesté ? un néant devant l'Eternel & ses ministres. Le vain titre de roi anéantiroit-il les droits du clergé ? il ne peut les perdre. Que le prince & le sujet commettent le crime de l'hérésie, le même crime

---

Maxime ; il lui représente que la religion doit épargner le sang humain ; il lui reproche aigrement ce crime.

Pendant le séjour de saint Martin à Trèves, les hérétiques sont tranquilles. A son départ les évêques, secondés d'Ithacius, sollicitent de nouveau Maxime, l'engagent à rétracter la parole donnée à saint Martin ; ils accusent même ce saint d'hérésie, font proscrire les sectaires : saint Martin l'apprend, il ne veut plus communiquer avec de tels persécuteurs. Quelque temps après il s'adoucit ; &, dans l'espoir de sauver le reste des priscilianistes, & de suspendre les persécutions religieuses, il consent d'assister avec ces évêques à l'ordination de celui de Trèves : il s'en repent aussi-tôt. Il attribue à cette foiblesse la perte du don des miracles, & déclare cette condescendance un crime qu'il expie par une longue pénitence.

exige

exige la même punition. De plus si la conduite du prince est la loi des peuples, si son exemple peut autoriser l'impiété ; c'est sur-tout le sang des rois que l'intérêt du prêtre & de Dieu demande. L'église le versoit du temps de Henri III, & de Henri IV, & l'église est toujours la même. La doctrine de Bellarmin est la doctrine de Rome & des séminaires. « Les premiers chrétiens, dit ce docteur, eurent le droit de » tuer Néron & tous les princes leurs persécuteurs. » S'ils souffrirent sans se plaindre, ce fut l'audace & » non le droit qui leur manqua ». Samuel n'en eut aucun que l'église catholique, cette épouse de Dieu (24), n'ait encore. Or Agag étoit roi ; Samuel ordonne à Saül le meurtre de ce roi ; Saül hésite ; il est proscrit & son sceptre passe en d'autres mains. Qu'instruits par cet exemple, les chrétiens sachent enfin qu'au moment même où par la bouche du prêtre, Dieu commande le supplice d'un roi, c'est au chrétien d'obéir. Hésiter est un crime.

CHAPITRE XXX.

Des prétentions de l'Eglise prouvées par le fait.

Les mêmes droits, dit l'église, que mon infaillibilité me donne sur les rois, une possession immémoriale me les confirme. Les princes furent toujours mes esclaves & j'ai toujours versé le sang humain. En vain l'impie a cité contre moi ce passage « rendez » à César ce qui est dû à César ». Si César est hérétique, que lui doit l'église ? la mort (*a*).

Est-ce à des catholiques à lire, à citer les écritures ? prétendroient-ils, à l'exemple des protestans & des Quakers, en pénétrer le sens & s'en faire les interprètes ? la lettre tue & c'est l'esprit qui vivifie.

Qu'à l'exemple des saints, le catholique, humble adorateur des décisions de l'église, reconnoisse son pouvoir sur le temporel des rois. Ce Thomas de Cantorbéri, ce prêtre, dit-on, intrigant, ingrat, audacieux, fut lui-même le plus vif défenseur des droits du sacerdoce, & son zèle le place au rang des saints. Que les vils laïcs, que ces insectes des ténèbres humilient leur raison devant les incompréhensibles écri-

(*a*) Au siècle de Henri III & de Henri IV, des Clément & des Ravaillac, telle étoit la manière dont les sorbonnistes interprétoient ce passage.

tures : qu'ils en attendent en ſilence l'interprétation : c'eſt aſſez pour eux de ſavoir que toute autorité vient de Dieu, relève de ſon vicaire, & qu'il n'en eſt point d'indépendante du pape. Les princes catholiques ont vainement tenté de ſe ſouſtraire à ce ſaint joug, eux mêmes n'ont juſqu'à préſent pu déterminer les bornes nettes (*a*) & préciſes des deux autorités. Que peuvent-ils reprocher à l'égliſe ? la reconnoiſſent-ils pour infaillible ? elle eſt donc ſans ambition. Les témoignages les plus authentiques de ſa propre hiſtoire ne peuvent dépoſer contre elle. Enfin, pour lui prouver des crimes, les démonſtrations les plus claires ſont inſuffiſantes.

L'Europe nie maintenant l'infaillibilité de l'égliſe, mais elle n'en doutoit point lorſque le clergé tranſportoit aux Eſpagnols la couronne de Montézume, qu'il armoit l'occident contre l'orient, qu'il ordonnoit à ſes ſaints de prêcher des croiſades & diſpoſoit enfin à ſon gré des couronnes de l'Aſie. Ce que l'égliſe put en Aſie ; elle le peut en Europe.

(*a*) Ces bornes ſont-elles impoſſibles à fixer ? non, & ſi les prêtres, comme ils le diſent, ne prétendent qu'à l'autorité ſpirituelle & aux biens de cette eſpèce ;

Il faut, quant à l'autorité, ne la leur laiſſer exercer que dans les pays des ames & des eſprits.

Il faut, quant aux biens, ne leur donner que les plus aériens & les plus ſpirituels ; qu'en conſéquence tout, depuis le ſommet des Cordelières juſqu'à l'Empirée, leur ſoit cédé ; mais que le reſte appartienne aux rois & à la république.

Quels sont d'ailleurs les droits réclamés par le clergé ? ceux dont ont joui les prêtres de toutes les religions.

Lors du paganisme les dons les plus magnifiques n'étoient-ils pas portés en Suède au fameux temple d'Upsal ? les plus riches offrandes, dit Mallet, n'y étoient-elles point, dans les temps de calamités publiques ou particulières, prodiguées aux druides ? Or du moment où le prêtre catholique eut succédé aux richesses & au pouvoir de ces druides, il eut, comme eux, part à toutes les révolutions de la Suède. Que de séditions excitées par les archevêques d'Upsal ! Que de changemens faits par eux dans la forme du gouvernement ! Le trône alors n'étoit point un abri contre la puissance de ces redoutables prélats. Demandoient-ils le sang des princes ; le peuple se hâtoit de le répandre. Tels furent en Suède les droits de l'église.

En Allemagne, elle voulut que les empereurs pieds & têtes nus vinssent devant le pape reconnoître en elle la même autorité.

En France, elle ordonna que les rois dépuillés de leurs habits par les ministres de la religion, seroient attachés aux autels, y seroient frappés de verges & qu'ils expieroient dans ce supplice les crimes dont l'église les déclaroit coupables.

En Portugal on a vu l'inquisition déterrer le cadavre du roi Don Juan IV (*a*) pour l'absoudre d'une excommunication qu'il n'avoit pas encourue.

(*a*) Le crime de ce don Juan fut la défense faite aux

Lors des différens de Paul V avec la république de Veniſe, l'égliſe anathématiſa le ſavant dont la plume vengeoit la république ; elle fit plus, elle aſſaſſina Fra-Paolo, & nul ne lui en conteſta le droit (*a*) ; l'Europe ſut l'action & garda un ſilence reſpectueux.

Lorſque Rome frappa pareillement de l'anathême le ſeigneur de Milan (*b*) ; lorſqu'elle le déclara hérétique & publia des croiſades contre les Malateſtes, les Ordolaphées & les Manfrédys (*c*), les puiſſances de l'Europe ſe turent & leur ſilence fut la reconnoiſſance

---

inquiſiteurs de s'approprier les biens de leurs victimes. Cette défenſe n'étoit pas même contraire à la nouvelle bulle qu'a l'inſu du prince les dominicains avoient obtenue du pape.

(*a*) Fra-Paolo frappé d'un coup de poignard en diſant ſa meſſe, tombe & prononce ces mots célèbres : *agnoſco ſtylum romanum.*

(*b*) Le ſeul crime dont le pape accuſoit Viſconti, c'étoit, en qualité de vaſſal de l'Empire, d'avoir pris avec trop de zèle le parti de l'empereur Louis de Bavière. Ce zèle fut déclaré hérétique.

(*c*) Le crime de Maleſte fut d'avoir ſurpris Rumini. Celui des Ordolaphées & des Manfrédys fut de s'être emparés de Faënza, ville ſur laquelle le pape s'étoit créé des prétentions. Tous les papes étoient alors uſurpateurs, & tous leurs ennemis déclarés hérétiques. Ces papes cependant ſe confeſſoient, & ne reſtituoient point.

Leurs ſucceſſeurs ont depuis joui ſans ſcrupule de ces biens mal acquis. Cette jouiſſance peut paroître un myſtère d'iniquité : j'aime mieux croire que c'eſt un myſtère de théologie.

tacite du droit aujourd'hui réclamé par l'égliſe, droit exercé par elle en tous les temps & fondé ſur la baſe inébranlable de ſon infaillibilité.

Or que répondre à cette foule d'exemples & de raiſonnemens ſur leſquels le clergé appuie ſes prétentions ? l'égliſe une fois reconnue infaillible & la ſeule interprète des écritures (25), tout droit prétendu par elle eſt un droit acquis. Nulle déciſion qui ne ſoit vraie : en douter eſt une impiété. Déclare-t-elle un roi hérétique ; ce roi le devient. Le condamne-t-elle au ſupplice ; il faut l'y traîner.

Quelque barbare, quelque intolérant que ſoit un corps, le reconnoît-on pour infaillible, on perd le droit de le juger. Soupçonner alors ſa juſtice, c'eſt nier la conſéquence immédiate & claire d'un principe admis. Je ne m'étendrai pas davantage ſur ce ſujet, & me contenterai d'obſerver, que s'il eſt vrai, comme je l'ai dit ci-deſſus, que tout homme ou du moins tout corps ſoit ambitieux ;

Que l'ambition ſoit en lui vertu ou vice ſelon les moyens divers par leſquels il la ſatisfait ;

Que ceux employés par l'égliſe ſoient toujours deſtructifs du bonheur des nations ;

Que ſa grandeur fondée ſur l'intolérance doive appauvrir les peuples, avilir les magiſtrats, expoſer la vie des ſouverains ; & qu'enfin jamais l'intérêt du ſacerdoce ne puiſſe ſe confondre avec l'intérêt public :

On doit conclure de ces faits divers que la religion (non cette religion douce & tolérante établie par Jéſus-Chriſt), mais celle du prêtre, celle au nom de

laquelle il se déclare vengeur de la divinité, & prétend au droit de brûler & de persécuter les hommes, est une religion de discorde (*a*) & de sang, une religion régicide, & sur laquelle un clergé ambitieux pourra toujours établir les droits horribles dont il a si souvent fait usage.

Mais que peuvent les rois contre l'ambition de l'église? lui refuser comme certaines sectes chrétiennes:

1°. La qualité d'infaillible;

2°. Le droit exclusif d'interpréter les écritures;

3°. Le titre de vengeur de la divinité.

(*a*) Si la religion est quelquefois le prétexte des troubles & des guerres civiles, la vraie cause c'est, dit-on, l'ambition & l'avarice des chefs. Mais sans le secours d'une religion intolérante, leur ambition n'armeroit point cent mille bras.

CHAPITRE XXXI.

Des moyens d'enchaîner l'ambition ecclésiastique.

LAISSE-T-ON à Dieu le soin de sa propre vengeance, lui remet-on la punition des hérétiques; la terre ne s'arroge-t-elle plus le droit de juger les offenses faites au ciel (26); le précepte de la tolérance devient-il enfin un précepte de l'éducation publique; alors sans prétexte pour persécuter les hommes, soulever les peuples, envahir la puissance temporelle, l'ambition du prêtre s'éteint. Alors dépouillé de sa férocité, il ne maudit plus ses souverains, n'arme plus les Ravaillac, & n'ouvre plus le ciel aux régicides. Si la foi est un don du ciel, l'homme sans foi est à plaindre, non à punir. L'excès de l'inhumanité, c'est de persécuter un infortuné. Par quelle fatalité se le permet-on, lorsqu'il s'agit de religion!

La tolérance admise, le paradis n'est plus la récompense de l'assassin & le prix des grands attentats.

Au reste que le prince soit barbare ou bon, qu'il soit Busiris ou Trajan, il a toujours intérêt d'établir la tolérance. Ce n'est qu'à son esclave que l'église permet d'être tyran. Or Busiris ne veut point être esclave.

Quant au prince vertueux & jaloux du bonheur de ses sujets, quel doit être son premier soin? celui

d'affoiblir le pouvoir eccléſiaſtique. C'eſt ſon clergé qui s'oppoſera toujours le plus fortement à l'exécution de ſes projets bienfaiſans. La puiſſance ſpirituelle eſt toujours l'ennemie ouverte ou cachée (*a*) de la temporelle. L'égliſe eſt un tigre. Eſt-il enchaîné par la loi de la tolérance; il eſt doux. Sa chaîne ſe rompt-elle; il reprend ſa première fureur.

Par ce qu'a fait autrefois l'égliſe, les princes peuvent juger de ce qu'elle feroit encore ſi l'on lui rendoit ſon premier pouvoir. Le paſſé doit les éclairer ſur l'avenir.

Le magiſtrat qui ſe flatteroit de faire concourir les puiſſances ſpirituelles & temporelles au même objet, c'eſt-à-dire, au bien public, ſe tromperoit: leurs intérêts ſont trop différens. Il en eſt de ces deux puiſſances quelquefois réunies pour dévorer le même peuple, comme de deux nations voiſines & jalouſes qui, liguées contre une troiſième, l'attaquent & ſe battent au partage de ſes dépouilles.

Nul empire ne peut être ſagement gouverné par deux pouvoirs ſuprêmes & indépendans. C'eſt d'un ſeul, ou partagé entre pluſieurs, ou réuni entre les

---

(*a*) Le ſouverain accorde-t-il faveur & conſidération aux bigots; il fournit des armes à ſes ennemis; ceux du dehors ſont les princes voiſins, ceux du dedans ſont les théologiens. Doit-il accroître leur puiſſance?

La multiplicité des religions dans un empire affermit le trône. Des ſectes ne peuvent être contenues que par d'autres ſectes. Dans le moral comme dans le phyſique, c'eſt l'équilibre des forces oppoſées qui produit le repos.

mains du monarque, que toute loi doit émaner.

La tolérance soumet le prêtre au prince, l'intolérance soumet le prince au prêtre. Elle annonce deux puissances rivales dans un empire.

Peut-être les anciens dans le partage qu'ils firent de l'univers entre Oromaze & Ariman & dans le récit de leurs éternels combats, ne désignoient-ils que la guerre éternelle du sacerdoce & de la magistrature. Le règne d'Oromaze étoit celui de la lumière & de la vertu : tel doit être le règne des lois. Le règne d'Ariman étoit celui des ténèbres & du crime : tel doit être celui du prêtre & de la superstition.

Quels sont les disciples d'Oromaze? ces philosophes aujourd'hui si persécutés en France par l'intrigue des moines & des ministres d'Ariman. Quel crime leur reproche-t-on ? aucun. Ils ont, autant qu'il est en eux, éclairé les nations ; ils les ont soustraites au joug flétrissant de la superstition, & c'est peut-être à leurs écrits que les princes & les magistrats doivent en partie la conservation de leur autorité.

L'ignorance des peuples, mère d'une dévotion stupide (27), est un poison qui, sublimé par les chymistes de la religion, répand autour du trône les exhalaisons mortelles de la superstition. La science des philosophes au contraire est ce feu pur & sacré qui loin des Rois écarte les vapeurs pestilentielles du fanatisme.

Le prince qui se soumet, lui & son peuple, à l'empire du sacerdoce, éloigne de lui ses sujets vertueux. Il règne, mais sur des superstitieux, sur des peuples dont l'ame est dégradée ; enfin sur les esclaves du prê-

tre. Ces eſclaves ſont les hommes morts pour la patrie. Ils ne la ſervent ni par leurs talens, ni par leur courage. Un pays d'inquiſition n'eſt pas la patrie d'un citoyen (28) honnête.

Malheur aux nations où le moine pourſuit impunément quiconque mépriſe ſes légendes & ne croit, ni aux ſorciers, ni au nain jaune; où le moine traîne au ſupplice l'homme vertueux *qui fait le bien, ne nuit à perſonne & dit la vérité.* Sous le règne du fanatiſme, les plus perſécutés, dit Hume, vie de Marie d'Angleterre, ſont les plus honnêtes & les plus ſpirituels. Du moment où la bigoterie prend en main les rênes d'un empire, elle en bannit les vertus & les talens : alors les eſprits tombent dans un affaiſſement, le ſeul peut-être qui ſoit incurable.

Quelque critique que ſoit la ſituation d'un peuple, un ſeul grand homme ſuffit quelquefois pour changer la face des affaires. La guerre s'allume entre la France & l'Angleterre : la France a d'abord l'avantage. M. Pitt eſt élevé au miniſtère; la nation Angloiſe reprend ſes eſprits & les officiers de mer leur intrépidité. Le ſupplice d'un amiral opère ce changement. Le miniſtre communique l'activité de ſon génie aux chefs de ſes entrepriſes. La cupidité du ſoldat & du matelot réveillée par l'appat du gain & du pillage réchauffe leur courage; & rien de moins ſemblable à lui-même que l'Anglois du commencement & de la fin de la guerre.

M. Pitt, dira-t-on, commandoit à des hommes libres. Il eſt ſans doute facile de ſouffler l'eſprit de vie ſur un tel peuple. Dans tout autre pays, quel uſage

faire du reſſort puiſſant de l'amour patriotique? Qu'en Orient, un citoyen identifie ſon intérêt avec l'intérêt public; qu'ami de ſa nation, il en partage la gloire, la honte & les infortunes, un tel homme peut-il ſe promettre, ſi ſa patrie ſuccombe ſous le faix du malheur, de n'en jamais nommer les auteurs? S'il les nomme, il eſt perdu. Il faut donc en certains gouvernemens qu'un bon citoyen, ou ſoit puni comme tel, ou ceſſe de l'être. L'eſt-on en France? je l'ignore. Ce que je ſais, c'eſt que le ſeul miniſtre qui dans cette guerre eût pu donner quelqu'énergie à la nation, étoit le duc de Choiſeul. Sa naiſſance, ſon courage, l'élévation de ſon caractère, la vivacité de ſes conceptions auroient ſans doute ranimé les François, s'ils avoient été ranimables. Mais la bigoterie commandoit alors trop impérieuſement aux grands (29). Telle étoit ſur eux ſa puiſſance, qu'au moment même où la France battue de toutes parts, ſe voyoit enlever ſes colonies, on ne s'occupoit à Paris que de l'affaire des Jéſuites (30). L'on ne s'intriguoit que pour eux.

Tel étoit l'eſprit qui règnoit à Conſtantinople, lorſque Mahomet ſecond en faiſoit le ſiége. La cour y tenoit des conciles dans le temps même que le ſultan en prenoit les fauxbourgs.

La bigoterie rétrécit l'eſprit du citoyen: la tolérance l'étend. Elle ſeule peut dépouiller le François de ſa dévote férocité.

Quelque ſuperſtitieuſe, quelque fanatique que ſoit une nation, ſon caractère ſera toujours ſuſceptible des diverſes formes que lui donneront ſes lois, ſon gou-

vernement, & ſur-tout l'éducation publique. L'inſtruction peut tout; & ſi j'ai, dans les ſections précédentes, ſi ſcrupuleuſement détaillé les maux produits par une ignorance dont tant de gens ſe déclarent aujourd'hui les protecteurs, c'étoit pour faire mieux ſentir toute l'importance de l'éducation.

Quels moyens de la perfectionner;

Peut-être eſt-il des ſociétés où, content d'eſquiſſer un grand plan, on ne doit pas ſe flatter qu'il s'exécute.

C'eſt par l'examen de cette queſtion que je terminerai cet ouvrage.

NOTES DE LA SECTION IX.

1. LA contradiction révolte l'ignorant. Si l'homme éclairé la supporte, c'eſt qu'examinateur ſcrupuleux de lui-même, il s'eſt ſouvent ſurpris en erreur. L'ignorant ne ſent point le beſoin de l'inſtruction, il croit tout ſavoir. Qui ne s'examine point, ſe croit infaillible, & c'eſt ce que ſe croyent la plupart des hommes, & ſur-tout le petit-maître françois. Je l'ai toujours vu s'étonner de ſon peu de ſuccès chez l'étranger. Devroit-il ignorer que pour ſe faire entendre dans les Echelles du levant, s'il faut parler la langue franque, il faut, pour ſe faire entendre de l'étranger, parler la langue du bon ſens, & qu'un petit-maître y paroîtra toujours ridicule, tant qu'au langage de la raiſon, il ſubſtituera le jargon à la mode en ſon pays.

2. Les vérités générales éclairent le public ſans offenſer perſonnellement l'homme en place, pourquoi donc n'excite-t-il point les écrivains à la recherche de ces ſortes de vérités? c'eſt qu'elles contrediſent quelquefois ſes projets.

3. Ce n'eſt point, en théologie, la nouveauté d'une opinion qui révolte, mais la violence employée pour la faire recevoir. Cette violence a, dans les empires, quelquefois produit des commotions vives. Une ame noble & élevée ſoutient impatiemment le joug aviliſſant du prêtre, & le perſécuté ſe venge toujours du perſécuteur. L'homme, dit Machiavel, a droit de tout penſer, de tout dire, de tout écrire, mais non d'impoſer ſes opinions. Que le théologien me perſuade ou me convainque, & qu'il ne prétende point forcer ma croyance.

4. La ſeule religion intolérable eſt une religion intolé-

rante. Une telle religion, devenue la plus puissante dans un empire, y allumeroit les flambeaux de la guerre & le plongeroit dans des troubles & des calamités sans nombre.

5. Les princes sont-ils indifférens aux disputes théologiques; les orgueilleux docteurs, après s'être dit bien des injures, s'ennuient d'écrire sans être lus. Le mépris public leur impose silence.

6. Un législateur prudent fait toujours proposer par quelque écrivain célèbre les lois nouvelles qu'il veut établir. Ces lois sont-elles, sous le nom de cet auteur, quelque temps exposées à la critique publique; si l'on les juge bonnes & qu'on les reconnoisse pour telles, on les reçoit sans murmure.

7. Un ministre fait-il une loi; un philosophe découvre-t-il une vérité; jusqu'à ce que l'utilité de cette loi & de cette vérité soit avouée, tous deux sont en butte à l'envie & à la sottise. Leur sort cependant est très-différent: le ministre, armé de la puissance, n'est exposé qu'à des railleries: mais le philosophe sans pouvoir, l'est à des persécutions.

8. On entend vanter tous les jours l'excellence de certains établissemens étrangers, mais ces établissemens, ajoute-t-on, ne sont pas compatibles avec telle forme de gouvernement. Si ce fait est vrai dans quelques cas particuliers, il est faux dans la plupart. La procédure criminelle angloise est-elle la plus propre à protéger l'innocence; pourquoi les François, les Allemands & les Italiens ne l'adoptent-ils pas?

9. Les princes changent journellement les lois du commerce; celles qui règlent la perception des droits & des impôts. Ils peuvent donc changer également toute loi contraire au bien public. Trajan croit-il le gouvernement républicain préférable au monarchique; il offre de changer

la forme du gouvernement : il offre la liberté aux Romains, & la leur auroit rendue, s'ils euſſent voulu l'accepter. Une telle action mérite ſans doute de grands éloges. Elle a frappé l'univers d'admiration. Mais eſt-elle auſſi ſurnaturelle qu'on l'imagine ? ne ſent-on pas qu'en briſant les fers des Romains, Trajan conſervoit la plus grande autorité ſur un peuple affranchi par ſa généroſité ; qu'il eût alors tout de l'amour & de la reconnoiſſance preſque tout le pouvoir qu'il devoit à la force de ſes armées ? Or quoi de plus flatteur que le premier de ces pouvoirs ! Peu de princes ont imité Trajan. Peu d'hommes ont fait à l'intérêt général le ſacrifice apparent de leur autorité particulière : j'en conviens. Mais leur exceſſif amour du deſpotiſme eſt quelquefois en eux moins l'effet d'un défaut de vertu que d'un défaut de lumière.

10. Il n'eſt qu'une choſe vraiment contraire à toute eſpèce de conſtitution, c'eſt le malheur des peuples. Leur commande-t-on ; on n'a pas droit de leur nuire. Un prince contracte-t-il ſciemment un traité déſavantageux à ſa nation ; il excède ſon pouvoir : il ſe rend coupable envers elle.

Un monarque n'eſt jamais qu'au droit de ſes ancêtres. Or toute ſouveraineté légitime prend ſon origine dans l'élection & le choix libre du peuple. Il eſt donc évident que le magiſtrat ſuprême, quelque nom qu'on lui donne, n'eſt que le premier commis de ſa nation. Or nul commis n'a droit de contracter au déſavantage de ſes commettans. La ſociété même peut toujours réclamer contre ſes propres engagemens, s'ils lui ſont trop onéreux.

Que deux peuples concluent entre eux un traité ; ils n'ont, comme les particuliers, d'autre objet en vue que leur bonheur & leur avantage réciproque. Cette réciprocité d'avantages n'exiſte-t-elle plus ; de ce moment le traité eſt nul ; l'un des deux peut le rompre. Le doit-il ? non : s'il n'en réſulte pour lui qu'un dommage peu conſidérable.

Il

Il eſt alors plus avantageux pour lui de ſupporter ce petit dommage que d'être regardé comme trop léger infracteur de ſes engagemens. Or dans les motifs même qui font alors obſerver ſon traité, on apperçoit le droit qu'a toute nation de l'annuller, s'il devient entièrement deſtructif de ſon bonheur.

11. Dans les pays deſpotiques, ſi le militaire eſt intérieurement haï & mépriſé, c'eſt que le peuple ne voit dans les beys & les pachas que ſes geoliers & ſes bourreaux. Si dans les républiques grecques & romaines, le ſoldat, au contraire, étoit aimé & reſpecté, c'eſt qu'armé contre l'ennemi commun, il n'eût point marché contre ſes compatriotes.

12. Suffit-il qu'un ſultan commande en vertu d'une loi, pour rendre ſon autorité légitime? non : un uſurpateur, par une loi expreſſe, peut ſe déclarer ſouverain, dira-t-on, vingt ans après que ſon uſurpation eſt légitime. Une telle opinion eſt abſurde. Nulle ſociété, lors de ſon établiſſement, n'a remis ni pu remettre aux mains d'un homme le pouvoir de diſpoſer à ſon gré des biens, de la vie & de la liberté des citoyens. Toute autorité arbitraire eſt une uſurpation contre laquelle un peuple peut toujours revenir.

Lorſque les Romains vouloient énerver le courage d'un peuple, éteindre ſes lumières, avilir ſon ame, le retenir dans la ſervitude, que faiſoient-ils? ils lui donnoient un deſpote. C'eſt par ce moyen qu'ils s'aſſervirent les Spartiates & les Bretons. Or toute conſtitution imaginée pour corrompre les mœurs d'un peuple; toute forme de gouvernement que le vainqueur impoſe à cet effet au vaincu, ne peut jamais être citée comme juſte & légale. Eſt-ce un gouvernement que celui où tout ſe réduit à plaire, à obéir au ſultan, où l'on rencontre çà & là quelque habitant & pas un citoyen?

Tout peuple gémiſſant ſous le joug du pouvoir arbitraire

a droit de le secouer. Les lois sacrées sont les lois conformes à l'intérêt public. Toute loi contraire n'est pas une loi; c'est un abus légal.

13. Un despote n'a pas reçu de la nature les forces nécessaires pour soumettre lui seul une nation. Il ne l'asservit qu'à l'aide de ses janissaires, de ses soldats & de son armée. Déplaît-il à cette armée; se révolte-t-elle; alors, privé de son soutien, il est sans force. Le sceptre échappe de ses mains; il est condamné par ses complices. On ne le juge point; on le tue. Il en est autrement d'un prince qui règne sous l'autorité des magistrats & des lois. Supposons qu'il commette un crime punissable par ces mêmes lois; il est du moins entendu dans ses défenses, & la lenteur de la procédure lui laisse toujours le temps de prévenir son jugement en réparant ses injustices.

Le prince sur le trône d'une monarchie modérée est toujours plus fermement assis que sur celui du despotisme.

14. La justice du ciel fut toujours un mystère. L'église pensoit autrefois que dans les duels ou les batailles, Dieu se rangeoit toujours du côté de l'offensé. L'expérience a démenti l'église. L'on sait que dans les combats particuliers, le ciel est toujours du côté du plus fort & du plus adroit; & dans les combats généraux, du côté des meilleures troupes & du plus habile général.

15. Peu de philosophes ont nié l'existence d'un Dieu physique. « Il est une cause de ce qui est, & cette cause » est inconnue ». Or qu'on lui donne le nom de Dieu ou tout autre; qu'importe. Les disputes à ce sujet ne sont que des disputes de mots. Il n'en est pas ainsi du Dieu moral. L'opposition qui s'est toujours trouvée entre la justice de la terre & celle du ciel, en a souvent fait nier l'existence. D'ailleurs, a-t-on dit, qu'est-ce que la morale? le recueil des conventions que les besoins réciproques des hommes les ont nécessités de contracter entre eux. Or comment faire un Dieu de l'œuvre des hommes?

16. La preuve de notre peu de foi eſt le mépris connu pour quiconque change de religion. Rien ſans doute de plus louable que d'abandonner une erreur pour embraſſer la vérité. D'où naît donc notre mépris pour les nouveaux convertis? de la conviction obſcure où l'on eſt que toutes les religions ſont également fauſſes & que quiconque en change, s'y détermine par un intérêt ſordide & par conſéquent mépriſable.

17. Si la morale des Jéſuites eût été l'œuvre d'un laïc, elle eût été condamnée auſſitôt qu'imprimée. Il n'eſt point de perſécutions que n'eût éprouvé ſon auteur.

Sans les parlemens cette morale néanmoins étoit en France la ſeule généralement enſeignée. Les évêques l'approuvoient. La Sorbonne craignoit les Jéſuites. Cette crainte rendoit leurs principes reſpectables. En cas pareils, ce n'eſt pas la choſe, c'eſt l'auteur que le clergé juge, il eut toujours deux poids & deux meſures. Saint Thomas en eſt un exemple. Machiavel, dans ſon Prince, n'avança jamais les propoſitions que ce ſaint enſeigne dans ſon Commentaire ſur la cinquième des politiques, texte 11. Voyez ſes propres mots.

» *Ad ſalvationem tyrannidis, excellentes potentiâ, vel di-*
» *vitiis interficere; quia tales per potentiam quam habent,*
» *poſſunt inſurgere contra tyrannum. Iterùm expedit interficere*
» *ſapientes. Tales enim per ſapientiam eorum, poſſunt invenire*
» *vias ad expellendam tyrannidem. Nec ſcolas, nec alias*
» *congregationes per quas contingit vacare circa ſapientiam*
» *permittendum eſt. Sapientes enim ad magna inclinantur, &*
» *ideò magnanimi ſunt & tales de facili inſurgunt. Ad ſalvandam*
» *tyrannidem oportet quòd tyrannus procuret ut ſubditi imponant*
» *ſibi invicem crimina, & turbent ſe ipſos, ut amicus amicum,*
» *& populus contra divites, & divites inter ſe diſſentiant. Sic*
» *enim minus poterunt inſurgere propter eorum diviſionem.*
» *Oportet etiam ſubditos facere pauperes; ſic enim minus po-*
» *terunt inſurgere contra tyrannum. Procreanda ſunt vectiga-*

» *lia, hoc est, exactiones multæ magnæ; sic enim citò poterunt depauperari subditi. Tyrannus debet procurare bella inter subditos vel etiam extraneos, ità ut non possint vacare ad aliquid tractandum contra tyrannum. Regnum salvatur per amicos. Tyrannus autem ad salvandam tyrannidem non debet confidere amicis* ». Texte 12, il ajoute :

« *Expedit tyrannus ad salvandam tyrannidem quòd non appareat subditis savus, seu crudelis. Nam si appareat savus, reddit se odiosum. Ex hoc autem facilius insurgunt in eum, sed debet se reddere reverendum propter excellentiam alicujus boni excellentis. Reverentia enim debetur bono excellenti; & si non habeat bonum illud excellens, debet simulare se habere illud. Tyrannus debet se reddere talem ut videatur subditis ipsum excellere in aliquo bono excellenti in quo ipsi deficiunt, ex quo eum reverentur. Si non habeat virtutes, secundùm veritatem faciat ut opinentur habere eas* ».

Voici la traduction de ce passage par Naudé.

» Pour maintenir la tyrannie, il faut faire mourir les » plus puissans & les plus riches, parce que de tels gens » se peuvent soulever contre le tyran par le moyen de » l'autorité qu'ils ont. Il est aussi nécessaire de se défaire » des grands esprits & des hommes savans, parce qu'ils » peuvent trouver par leur science les moyens de ruiner » la tyrannie. Il ne faut pas même qu'il y ait des écoles, » ni autres congrégations par le moyen desquelles on » puisse apprendre les sciences; car les savans ont de l'in- » clination pour les choses grandes, & sont par consé- » quent courageux & magnagnimes; & de tels hommes se » soulèvent facilement contre les tyrans. Pour maintenir » la tyrannie, il faut que les tyrans fassent en sorte que » leurs sujets s'accusent les uns les autres & se troublent » eux-mêmes; que l'ami persécute l'ami, & qu'il y ait » de la dissention entre le même peuple & les riches, » & de la discorde entre les opulens; car en le faisant ils » auront moins de moyens de se soulever à cause de leurs » divisions. Il faut aussi rendre pauvres les sujets, afin

» qu'il leur ſoit d'autant plus difficile de ſe ſoulever contre » le tyran. Il faut établir des ſubſides, c'eſt-à-dire, de » grandes exactions & en grand nombre ; car c'eſt le » moyen de rendre bientôt pauvres les ſujets. Le tyran » doit auſſi ſuſciter des guerres parmi ſes ſujets & même » parmi les étrangers, afin qu'ils ne puiſſent négocier » aucune choſe contre lui. Les royaumes ſe maintiennent » par le moyen des amis, mais un tyran ne ſe doit fier à » perſonne pour ſe conſerver en la tyrannie.

« Il ne faut pas qu'un tyran, pour ſe maintenir dans » la tyrannie, paroiſſe à ſes ſujets être cruel : car s'il leur » paroît tel, il ſe rend odieux ; ce qui les peut faire plus » facilement ſoulever contre lui : mais il doit ſe rendre vé- » nérable par l'excellence de quelque éminente vertu ; car » on doit toute ſorte de reſpect à la vertu ; & s'il n'a pas » cette qualité excellente, il doit faire ſemblant qu'il la » poſsède. Le tyran ſe doit rendre tel qu'il ſemble à ſes » ſujets qu'il poſsède quelqu'éminente vertu qui leur » manque, & pour laquelle ils lui portent reſpect. S'il » n'a point de vertus, qu'il faſſe en ſorte qu'ils croient » qu'il en ait ».

Telles ſont ſur ce ſujet les idées de S. Thomas. Qu'il ait regardé la tyrannie comme une impiété, ou non ; je remarquerai avec Naudé que voilà des préceptes bien étranges dans la bouche d'un ſaint. J'obſerverai de plus que Machiavel, dans ſon Prince, n'eſt que le commentateur de S. Thomas. Or, en préſentant les mêmes idées, ſi l'un de ces écrivains eſt ſanctifié, ſi ſes ouvrages approuvés ſont mis dans les mains de tout le monde, & ſi l'autre au contraire eſt excommunié, & ſon livre condamné, il eſt évident que l'égliſe a deux poids & deux meſures, & que ſon intérêt ſeul dicte ſes jugemens.

18. Les moines diſputent encore ; ils ne raiſonnent plus. Combat-on leurs opinions ; leur fait-on des objections ; n'y peuvent-ils répondre ; ils aſſurent qu'elles ſont depuis

long-temps réſolues ; & dans ce cas cette reponſe eſt réellement la plus adroite. Les peuples, il eſt vrai, maintenant plus éclairés, ſavent que le livre défendu eſt le livre dont les maximes ſont en général les plus conformes à l'intérêt public.

19. Si l'eſpoir de la récompenſe peut ſeul exciter l'homme à la recherche de la vérité, l'indifférence pour elle ſuppoſe une grande diſproportion entre les récompenſes attachées à ſa découverte & les peines qu'exige ſa recherche. Pourquoi, la vérité découverte, un auteur eſt-il ſi ſouvent en butte à la perſecution ? c'eſt que l'envieux & le méchant ont intérêt de le perſécuter. Pourquoi le public prend-il d'abord parti contre le philoſophe ? c'eſt que le public eſt ignorant, & que ſeduit d'abord par les cris des fanatiques, il s'enivre de leur fureur. Mais il en eſt du public comme de Philippe de Macédoine ; on peut toujours appeler du public ivre au public à jeun. Pourquoi les puiſſans font-ils rarement uſage des vérités découvertes par le philoſophe ? c'eſt qu'ils s'intéreſſent rarement au bien public. Mais ſuppoſé qu'ils s'en occupaſſent, qu'ils protegeaſſent la vérité, qu'arriveroit-il ? qu'elle ſe propageroit avec une rapidité incroyable. Il n'en eſt pas ainſi de l'erreur ; eſt-elle favoriſée du puiſſant ; elle eſt généralement, mais non univerſellement adoptée. Il reſte toujours à la vérité des partiſans ſecrets. Ce ſont, pour ainſi dire, autant de conjurés toujours prêts dans l'occaſion à ſe déclarer pour elle. Un mot du ſouverain ſuffit pour détruire une erreur. Quant à la vérité, ſon germe eſt indeſtructible. Il eſt ſans doute ſtérile, ſi le puiſſant ne le féconde ; mais il ſubſiſte : & ſi ce germe doit ſon développement au pouvoir, il doit ſon exiſtence à la philoſophie.

20. Parmi les eccléſiaſtiques, il eſt ſans doute des hommes honnêtes, heureux & ſans ambition ; mais ceux-là ne ſont point appelés au gouvernement de ce corps puiſſant.

Le clergé, toujours régi par des intrigans, ſera toujours ambitieux.

21. L'égliſe, toujours occupée de ſa grandeur, réduiſit toutes les vertus chrétiennes à l'abſtinence, à l'humilité, à l'aveugle ſoumiſſion. Elle ne prêcha jamais l'amour de la patrie, ni de l'humanité.

22. Si l'égliſe défendoit quelquefois aux laïcs le meurtre du prince; elle ſe le permit toujours. Son hiſtoire le prouve. Il eſt vrai, diſent les théologiens, que les papes ont dépoſé les ſouverains, prêché contre eux des croiſades, béatifié des Clément; mais ces légèretés ſont des fautes du pontife & non de l'égliſe. Quant au ſilence coupable gardé à ce ſujet par les évêques, il fut, ajoutent-ils, l'effet de leur politeſſe pour le ſaint-ſiége, & non d'une approbation donnée à ſa conduite. Mais doivent-ils ſe taire ſur de pareils crimes, & s'élever avec tant de fureur contre l'interprétation prétendue ſingulière que Luther & Calvin donnoient à certains paſſages des écritures? eſt-il permis de pourſuivre l'erreur, lorſqu'on tolère les plus grands forfaits? Tout homme ſenſé apperçoit dans la conduite perpétuellement équivoque de l'égliſe, qu'elle n'eut réellement qu'un but; ce fut de pouvoir, ſelon ſes intérêts divers, tour-à-tour approuver ou déſapprouver les mêmes actions.

Point de preuve plus évidente de ſon ambition que le projet conçu par les jéſuites d'aſſocier à leur ordre les grands, les princes & juſqu'aux ſouverains. Par cette aſſociation dans laquelle tant de grands étoient déjà entrés, les rois, devenus ſujets des jéſuites, & de leur général, n'étoient plus que les vils exécuteurs de leurs perſécutions.

Sans les parlemens, qui ſait ſi ce projet ſi hardiment conçu n'eût pas réuſſi?

23. L'inquiſition n'eſt pas reçue en France; cependant, dira l'égliſe, l'on y empriſonne à ma ſollicitation le Janſéniſte, le Calviniſte & le Déiſte. On y reconnoît donc tacitement le droit que j'ai de perſécuter. Or ce droit que le prince me donne ſur ſes ſujets, je n'attends que

l'occaſion pour le réclamer ſur lui-même & ſur les magiſtrats.

24. L'égliſe ſe dit l'épouſe de Dieu, & je ne ſais pourquoi. L'égliſe eſt une aſſemblée de fidèles. Ces fidèles ſont barbus ou non barbus, chauſſés ou déchauſſés, capuchonnés ou décapuchonnés. Or qu'une telle aſſemblée ſoit l'épouſe de la Divinité, c'eſt une prétention trop folle & trop ridicule. Si le mot *égliſe* eût été maſculin, comment eût-on conſommé ce mariage?

25. L'égliſe de France refuſe maintenant au pape le droit de diſpoſer des couronnes. Mais le refus de cette égliſe eſt-il ſincère? eſt il l'effet de ſa conviction? c'eſt à ſa conduite paſſée à nous en inſtruire. Quel reſpect le clergé peut-il avoir pour une loi humaine, lui qui croit, en qualité d'interprète de la loi divine, pouvoir la changer & la modifier à ſon gré? quiconque s'eſt créé le droit d'interpréter une loi, finit toujours par la faire. L'égliſe en conſéquence s'eſt fait Dieu. Auſſi rien de moins reſſemblant que la religion de Jéſus & la religion actuelle des papiſtes.

Quelle ſurpriſe pour les apôtres ſi, rendus au monde, ils liſoient un catéchiſme qu'ils n'ont point fait, s'ils apprenoient que naguères l'égliſe interdiſoit aux laïcs la lecture même des écritures ſaintes, ſous le vain prétexte qu'elles étoient ſcandaleuſes pour les foibles!

Je citerai à ce ſujet un fait ſingulier: c'eſt un acte du parlement d'Angleterre, rendu en 1414. Par cet acte, il eſt défendu, ſous peine de mort, de lire l'écriture en langue vulgaire, c'eſt-à-dire, dans une langue qu'on entende. Eh quoi! diſent les réformés, Dieu raſſemble dans un livre les devoirs qu'il impoſe à l'homme, & ce Dieu ſi ſage, ſi éclairé y auroit ſi obſcurément expliqué ſes volontés qu'on ne pourroit le lire ſans interprètes? Quoi! l'Etre puiſſant qui a créé l'homme, n'auroit pas connu la portée de ſon eſprit? O prêtres! quelles idées avez-vous donc de la ſageſſe & de l'intelligence divine?

Le jeune homme d'Abbeville, poursuivi pour de prétendus blasphêmes, en a-t-il jamais prononcé d'aussi horribles? cependant on le mit à mort, & l'on vous respecte. Tant il est vrai qu'il n'y a qu'heur & malheur sur la terre, & qu'en ce monde il n'est d'homme juste que le puissant.

26. Les gouvernemens sont juges des actions & non des opinions. Que j'avance une erreur grossière, j'en suis puni par le ridicule & le mépris. Mais qu'en conséquence d'une opinion erronée, j'attente à la liberté de mes semblables, c'est alors que je deviens criminel.

Que dévot adorateur de Vénus je brûle le temple de Sérapis, le magistrat doit me punir, non comme hérétique, mais comme perturbateur du repos public, comme un homme injuste & qui, libre dans l'exercice de son culte, veut priver ses concitoyens de la liberté dont il jouit.

27. L'expulsion des jésuites supposoit en Espagne & en Portugal des ministres d'un caractère ferme & hardi. En France les lumières déjà répandues dans la nation facilitoient cette expulsion. Si le pape s'en fût plaint trop amèrement, ses plaintes eussent paru déplacées.

Dans une lettre écrite au sujet de la condamnation du mandement de M. de Soissons, par la congrégation du saint-office, un vertueux cardinal remontre au S. Père, « qu'il » est certaines prétentions que la cour de Rome devroit » ensevelir dans un silence & un oubli éternel, sur-tout, » ajoute-t-il, dans ces temps malheureux & déplorables » où les incrédules & les impies font suspecter la fidélité » des ministres de la religion ».

Or que signifient, dans la langue ecclésiastique, ces mots d'*incrédules* & d'*impies?* les opposans à la puissance du clergé. C'est donc aux incrédules que les rois doivent leur sûreté, les peuples leur tranquillité, les parlemens leur existence, & l'ambition sacerdotale sa réserve. Ces prétendus impies doivent être d'autant plus chers à la nation

françoiſe, qu'elle n'a rien à en redouter. Les philoſophes ne forment point de corps. Ils ſont ſans crédit. Il eſt d'ailleurs impoſſible qu'en qualité de ſimples citoyens, leur intérêt ne ſoit pas toujours lié à l'intérêt public, par conſéquent à celui d'un gouvernement éclairé.

28. Dans les pays catholiques, quel moyen de former des citoyens vertueux ? l'inſtruction de la jeuneſſe y eſt confiée aux prêtres. Or l'intérêt du prêtre eſt preſque toujours contraire à celui de l'Etat. Jamais le prêtre n'adoptera ce principe fondamental de toutes nos vertus, « ſavoir, » que la juſtice de nos actions dépend de leur conformité » avec l'intérêt général ». Un tel principe nuit à ſes vues ambitieuſes.

D'ailleurs ſi la morale, comme les autres ſciences, ne ſe perfectionne que par le temps & l'expérience ; il eſt évident qu'une religion qui prétend, en qualité de révélée, avoir inſtruit l'homme de tous ſes devoirs, s'oppoſe d'autant plus efficacement à la perfection de cette même ſcience, qu'elle ne laiſſe plus rien à faire au génie & à l'expérience.

29. Dans le moment où la France faiſoit la guerre aux Anglois, les parlemens la faiſoient aux jéſuites, & la cour dévote prenoit parti pour les derniers. En conſéquence tout y étoit rempli d'intrigues eccléſiaſtiques. On ſe ſeroit cru volontiers à la fin du règne de Louis XIV. L'on comptoit alors à Verſailles peu d'honnêtes gens & beaucoup de bigots.

L'on me demandera ſans doute pourquoi je regarde la bigoterie comme ſi funeſte aux Etats ; l'Eſpagne, dira-t-on, ſubſiſte, & l'Eſpagne n'a point encore ſecoué le joug de l'inquiſition ; j'en conviens.

Mais cet empire eſt foible ; il n'inſpire point de jalouſie ; il ne fait ni conquête, ni commerce. L'Eſpagne eſt iſolée dans un coin de l'Europe. Elle ne peut, dans ſa poſition actuelle, attaquer ni être attaquée. Il n'en eſt pas de même

de tout autre Etat. La France, par exemple, eſt enviée & redoutée : elle eſt ouverte de toutes parts : ſon commerce ſoutient ſa puiſſance, & ſon génie ſoutient ſon commerce. Il n'eſt qu'un moyen d'y entretenir l'induſtrie, c'eſt d'y établir un gouvernement doux, où l'eſprit conſerve ſon reſſort & le citoyen ſa liberté de penſer. Que les ténèbres de la bigoterie s'étendent encore en France, ſon induſtrie diminuera, & ſa puiſſance s'affoiblira journellement.

Une nation ſuperſtitieuſe, comme une nation ſoumiſe au pouvoir arbitraire, eſt bientôt ſans mœurs, ſans eſprit, & par conſéquent ſans force. Rome, Conſtantinople & Lisbonne en ſont la preuve. Si tous les habitans s'y livrent à la molleſſe, à la volupté, qu'on ne s'en étonne point ; c'eſt uniquement de ſes ſens dont on fait uſage, lorſqu'il n'eſt plus permis d'en faire de ſon eſprit.

30. Lors de l'affaire des jéſuites, ſi l'on apprenoit à Paris la perte d'une bataille, à peine s'en occupoit-on un jour. Le lendemain on parloit de l'expulſion des bénits pères. Ces pères, pour détourner le public de l'examen de leur conſtitution, ne ceſſoient de crier contre les encyclopédiſtes. Ils attribuoient au progrès de la philoſophie les mauvais ſuccès des campagnes. C'eſt elle, diſoient-ils, qui gâte l'eſprit des ſoldats & des généraux. Leurs dévotes en étoient convaincues. Mille oies couleur de roſe, répétoient la même phraſe ; & c'étoit cependant le peuple très-philoſophe des Anglois, & le roi encore plus philoſophe de Pruſſe, qui battoient les généraux françois que perſonne n'accuſoit de philoſophie.

D'autre part les amateurs de l'ancienne muſique ſoutenoient que les infortunes de la France étoient l'effet du goût pris pour les bouffons & la muſique italienne. Cette muſique, ſelon eux, avoit entièrement corrompu les mœurs. J'étois alors à Paris. On n'imagine pas combien de pareils propos tenus par ce que les François appellent leur bonne compagnie, les rendoient ridicules aux étrangers.

Le bon ſens étoit, chez preſque toutes les grandes dames, traité d'impiété. Elles ne parloient que du révérend père Berthier; ne meſuroient le mérite d'un homme que ſur l'épaiſſeur de ſon miſſel.

Dans toute oraiſon funèbre, l'on n'y parloit jamais que de la dévotion du décédé, & ſon panégyrique ſe réduiſoit à ceci : *C'eſt que le grand tant loué étoit un imbécille que les moines avoient toujours mené par le nez.*

Point de mandement ou de ſermon dont la fin ne fût aiguiſée par un trait de ſatyre contre les philoſophes & les encyclopédiſtes. Les prédicateurs, vers la fin de leurs diſcours, s'avançoient ſur le bord de leur chaire, comme les caſtrats ſur le bord du théâtre, les uns pour faire leur épigramme, & les autres leur point d'orgue. En cas d'oubli de la part des prédicateurs, on leur eût demandé l'épigramme, comme aux arlequins la cabriole.

SECTION X.

De la puiſſance de l'inſtruction : des moyens de la perfectionner : des obſtacles qui s'oppoſent aux progrès de cette ſcience.

De la facilité avec laquelle, ces obſtacles levés, l'on traceroit le plan d'une excellente éducation.

CHAPITRE PREMIER.

L'éducation peut tout.

LA plus forte preuve de la puiſſance de l'éducation eſt le rapport conſtamment obſervé entre la diverſité des inſtructions & leurs produits ou réſultats différens. Le ſauvage eſt infatigable à la chaſſe : il eſt plus léger à la courſe que l'homme policé (*a*), parce que le ſauvage y eſt plus exercé.

(*a*) La ſagacité des ſauvages pour reconnoître la trace d'un homme à travers les forêts, eſt incroyable. Ils diſtinguent à cette trace quelle eſt, & ſa nation, & ſa conformation particulière. A quoi donc rapporter à cet égard la ſupériorité des ſauvages ſur l'homme policé ? à la multitude de leurs expériences.

L'eſprit, en tous les genres, eſt fils de l'obſervation.

L'homme policé eſt plus inſtruit : il a plus d'idées que le ſauvage, parce qu'il reçoit un plus grand nombre de ſenſations differentes, & qu'il eſt par ſa poſition plus intéreſſé à les comparer entre elles.

L'agilité ſupérieure de l'un, les connoiſſances multipliées de l'autre, ſont donc l'effet de la différence de leur éducation.

Si les hommes communément francs, loyals, induſtrieux & humains ſous un gouvernement libre, ſont bas, menteurs, vils, ſans génie & ſans courage ſous un gouvernement deſpotique, cette différence dans leur caractère eſt l'effet de la différente éducation reçue dans l'un ou dans l'autre de ces gouvernemens.

Paſſe-t-on des diverſes conſtitutions des états aux différentes conditions des hommes ; ſe demande-t-on la cauſe du peu de juſteſſe d'eſprit des théologiens ; on voit qu'en général s'ils ont l'eſprit faux, c'eſt que leur éducation les rend tels ; c'eſt qu'ils ſont à cet égard plus ſoigneuſement élevés que les autres hommes ; c'eſt qu'accoutumés dès leur jeuneſſe à ſe contenter du jargon de l'école, à prendre des mots pour des choſes, il leur devient impoſſible de diſtinguer le menſonge de la vérité, & le ſophiſme de la démonſtration.

Pourquoi les miniſtres des autels ſont-ils les plus redoutés des hommes ? pourquoi, dit le proverbe eſpagnol, « faut-il ſe garer du devant de la femme, du » derrière de la mule, de la tête du taureau, & d'un » moine de tous les côtés » ? Les proverbes, preſque tous fondés ſur l'expérience, ſont preſque toujours

vrais. A quoi donc attribuer la méchanceté du moine ? à ſon éducation.

Le ſphinx, diſoient les Egyptiens, eſt l'emblême du prêtre : le viſage d'un prêtre eſt doux, modeſte, inſinuant ; & le ſphinx a celui d'une fille, les ailes du ſphinx le déclarent habitant des cieux ; ſes griffes annoncent la puiſſance que la ſuperſtition lui donne ſur la terre. Sa queue de ſerpent eſt le ſigne de la ſoupleſſe : comme le ſphinx, le prêtre propoſe des énigmes & précipite dans les cachots quiconque ne les interprète point à ſon gré. Le moine en effet accoutumé dès ſa première jeuneſſe à l'hypocriſie dans ſa conduite & ſes opinions, eſt d'autant plus dangereux qu'il a plus l'habitude de la diſſimulation.

Si le religieux eſt le plus arrogant des fils de la terre, c'eſt qu'il eſt perpétuellement enorgueilli par l'hommage d'un grand nombre de ſuperſtitieux.

Si l'évêque eſt le plus barbare des hommes ; c'eſt qu'il n'eſt point, comme la plupart, expoſé au beſoin & au danger ; c'eſt qu'une éducation molle & efféminée a rapetiſſé ſon caractère ; c'eſt qu'il eſt déloyal & poltron, & qu'il n'eſt rien, dit Montagne, de plus cruel que la *foibleſſe* & *la coüardiſe*.

Le militaire eſt dans ſa jeuneſſe communément ignorant & libertin. Pourquoi ? c'eſt que rien ne le néceſſite à s'inſtruire. Dans ſa vieilleſſe, il eſt ſouvent ſot & fanatique, pourquoi ? c'eſt que l'âge du libertinage paſſé, ſon ignorance doit le rendre ſuperſtitieux.

Il eſt peu de grands talens parmi les gens du monde, & c'eſt l'effet de leur éducation, celle de leur enfance

eſt trop négligée. On ne grave alors dans leur mémoire que des idées fauſſes & puériles. Pour y en ſubſtituer enſuite de juſtes & de grandes, il faudroit en effacer les premières. Or c'eſt toujours l'œuvre d'un long temps, & l'on eſt vieux avant d'être homme.

Dans preſque toutes les profeſſions la vie inſtructive eſt très-courte. Le ſeul moyen de l'allonger, c'eſt de former de bonne heure le jugement de l'homme. Qu'on ne charge ſa mémoire que d'idées claires & nettes, ſon adoleſcence ſera plus éclairée que ne l'eſt maintenant ſa vieilleſſe.

L'éducation nous fait ce que nous ſommes. Si dès l'âge de ſix ou ſept ans, le ſavoyard eſt déjà économe, actif, laborieux & fidèle, c'eſt qu'il eſt pauvre, c'eſt qu'il a faim, c'eſt qu'il vit, comme je l'ai déjà dit, avec des compatriotes doués des qualités qu'on exige de lui; c'eſt qu'enfin il a pour inſtituteur l'exemple & le beſoin, deux maîtres impérieux auxquels tout obéit (*a*).

La conduite uniforme des Savoyards tient à la reſſemblance de leur poſition, par conſéquent à l'uniformité de leur éducation. Il en eſt de même de celle des princes. Pourquoi leur reproche-t-on à peu près la même éducation? c'eſt que ſans intérêt de s'éclairer,

(*a*) A-t-on, dès l'enfance, contracté l'habitude du travail, de l'économie, de la fidélité; l'on s'arrache difficilement à cette première habitude. L'on n'en triomphe même que par un long commerce avec des frippons, ou par des paſſions extrêmement fortes. Or les paſſions de cette eſpèce ſont rares.

il

il leur ſuffit de vouloir, pour ſubvenir à leurs beſoins, à leurs fantaiſies. Or qui peut ſans talens & ſans travail ſatisfaire les uns & les autres, eſt ſans principes de lumières & d'activité.

L'eſprit & les talens ne ſont jamais dans les hommes que le produit de leurs deſirs & de leur poſition (*a*)

(*a*) C'eſt au malheur, c'eſt à la dureté de leur éducation que l'Europe doit ſes Henri IV, ſes Eliſabeth, ſes princes Henri, ſes princes de Brunſwick, enfin ſes Frédéric. C'eſt au berceau de l'infortune que s'allaitent les grands princes. Leurs lumières ſont communément proportionnées au danger de leur poſition. Si l'uſurpateur a preſque toujours de grands talens, c'eſt que ſa poſition l'y néceſſite. Il n'en eſt pas de même de ſes deſcendans. Nés ſur le trône, s'ils ſont preſque toujours ſans génie, s'ils penſent peu, c'eſt qu'ils ont peu d'intérêt de penſer. L'amour du ſultan pour le pouvoir arbitraire eſt en lui l'effet de ſa pareſſe : il veut ſe ſouſtraire à l'étude des lois : il deſire d'échapper à la fatigue de l'attention, & ce deſir n'agit pas moins ſur le viſir que ſur le ſouverain. On ignore l'influence de la pareſſe humaine ſur les divers gouvernemens. Peut-être ſuis-je le premier qui ſe ſoit apperçu de la conſtante proportion qui ſe trouve entre les lumières des citoyens, la force de leurs paſſions, la forme de leurs gouvernemens, & par conſéquent l'intérêt qu'ils ont de s'éclairer.

L'homme de la nature ou le ſauvage, uniquement occupé de pourvoir à ſes beſoins phyſiques, eſt moins éclairé que l'homme policé. Mais parmi ces ſauvages, les plus ſpirituels ſont ceux qui ſatisfont le plus difficilement ces mêmes beſoins.

En Afrique, quels ſont les peuples le plus ſtupides ? les habitans de ces forêts de palmiers dont le tronc, les feuilles

particulière. La ſcience de l'éducation ſe réduit peut-être à placer les hommes dans une poſition qui les force à l'acquiſition des talens & des vertus deſirés en eux.

Les ſouverains à cet égard ne ſont pas toujours les mieux placés. Les grands rois ſont des phénomènes extraordinaires dans la nature. Ces phénomènes long-temps eſpérés n'apparoiſſent que rarement. C'eſt toujours du prince ſucceſſeur qu'on attend la réforme des abus : il doit opérer des miracles. Ce prince monte ſur le trône ; rien ne change & l'adminiſtration reſte la même. Par quelle raiſon en effet un monarque, ſouvent plus mal élevé que ſes ancêtres, ſeroit-il plus éclairé ?

En tous les temps, les mêmes cauſes produiront toujours les mêmes effets.

& les fruits fourniſſent ſans culture à tous les beſoins de l'homme. Le bonheur lui-même peut quelquefois engourdir l'eſprit d'une nation. L'Angleterre produit maintenant peu d'excellens ouvrages moraux & politiques. Sa diſette à cet égard eſt peut-être l'effet de la félicité publique. Peut-être les écrivains célèbres ne doivent-ils en certains pays le triſte avantage d'être éclairés qu'au degré de malheur & de calamité ſous lequel gémiſſent leurs compatriotes.

La ſouffrance portée à un certain point, éclaire ; portée plus loin, elle abrutit.

La France ſera-t-elle long-temps éclairée ?

CHAPITRE II.

De l'Education des princes.

» UN roi né ſur le trône en eſt rarement digne » ; dit un poète françois. En général les princes doivent leur génie à l'auſtérité de leur éducation, aux dangers dont fut entourée leur enfance, aux malheurs qu'enfin ils ont éprouvés. L'éducation la plus dure eſt plus ſaine pour ceux qui doivent un jour commander aux autres.

C'eſt dans les temps de troubles & de diſcorde que les ſouverains reçoivent cette eſpèce d'éducation. En tout autre temps on ne leur donne qu'une inſtruction d'étiquette, auſſi mauvaiſe & preſque auſſi difficile à changer que la forme du gouvernement dont elle eſt l'effet (*a*).

Qu'attendre d'une telle inſtruction ? quelle eſt en Turquie l'éducation de l'héritier du trône ? Le jeune prince retiré dans un quartier du ſérail, a pour compagnie & pour amuſement une femme & un métier

(*a*) Dans tout empire deſpotique où les mœurs ſont corrompues, c'eſt-à-dire, où l'intérêt particulier s'eſt détaché de l'intérêt public, la mauvaiſe éducation du prince eſt l'effet néceſſaire de la mauvaiſe forme de ce gouvernement. Tout l'orient le prouve.

de tapiſſerie : s'il ſort de ſa retraite, c'eſt pour venir ſous bonne garde faire chaque ſemaine viſite au Sultan. Sa viſite faite, il eſt par la garde reconduit à ſon appartement. Il y retrouve la même femme & le même métier de tapiſſerie. Or dans cette retraite quel goût acquérir de la ſcience du gouvernement ? Ce prince monte-t-il ſur le trône ; le premier objet qu'on lui préſente, c'eſt la carte de ſon vaſte empire; ce qu'on lui recommande, c'eſt d'être l'amour de ſes ſujets & la terreur de ſes ennemis. Que faire pour être l'un & l'autre ? il l'ignore. L'inhabitude de l'application l'en rend incapable : la ſcience du gouvernement lui devient odieuſe ; il s'en dégoûte : il s'enferme dans ſon harem, y change de femmes & de viſirs, fait empaler les uns, donner la baſtonnade aux autres, & croit gouverner. Les princes ſont des hommes, & ne peuvent en cette qualité porter d'autres fruits que ceux de leur inſtruction.

En Turquie & Sultan & ſujet, nul ne penſe. Il en eſt de même dans les diverſes cours de l'Europe, à meſure que l'éducation des princes s'y rapproche de l'éducation orientale.

Le réſultat de ce chapitre, c'eſt que les vices & les vertus des hommes ſont toujours l'effet & de leur diverſe poſition, & de la différence de leur inſtruction.

Ce principe admis, ſuppoſons qu'on voulût réſoudre pour chaque condition le problême d'une excellente éducation ; que faire ?

Déterminer 1°. quels ſont les talens ou les vertus

essentiels à l'homme de telle ou telle profession;

Indiquer 2°. les moyens de le forcer à l'acquisition (1) de ces talens & de ces vertus.

L'homme en général ne réfléchit que les idées de ceux qui l'environnent; & les seules vertus qu'on soit sûr de lui faire acquérir, sont les vertus de nécessité. Persuadé de cette vérité, que je veuille inspirer à mon fils les qualités sociales, je lui donnerai des camarades à-peu-près de sa force & de son âge: je leur abandonnerai à cet égard le soin de leur mutuelle éducation, & ne les ferai inspecter par le maître que pour modérer la rigueur de leurs corrections. D'après ce plan d'éducation, je suis sûr, si mon fils fait le beau, l'impertinent, le fat, le dédaigneux, qu'il ne le fera pas long-temps.

Un enfant ne soutient point à la longue le mépris, l'insulte & les railleries de ses camarades. Il n'est point de défaut social que ne corrige un pareil traitement. Pour en assurer encore plus le succès, il faut que presque toujours absent de la maison paternelle, l'enfant ne vienne point dans les vacances & les jours de congé, repuiser de nouveau dans la conversation & la conduite des gens du monde, les vices qu'ont détruit en lui ses condisciples.

En général la meilleure éducation est celle où l'enfant plus éloigné de ses parens, mêle moins d'idées incohérentes à celles qui doivent l'occuper (2) dans le cours de ses études. C'est la raison pour laquelle l'éducation publique l'emportera toujours sur la domestique.

Trop de gens néanmoins ſont ſur cet objet d'un avis différent, pour ne pas expoſer les motifs de mon opinion.

CHAPITRE III.

Avantages de l'éducation publique ſur la domeſtique.

Le premier de ces avantages eſt *la ſalubrité du lieu où la jeuneſſe peut recevoir ſes inſtructions.*

Dans l'éducation domeſtique, l'enfant habite la maiſon paternelle, & cette maiſon dans les grandes villes eſt ſouvent petite & mal-ſaine.

Dans l'éducation publique au contraire, cette maiſon édifiée à la campagne peut être bien aérée. Son vaſte emplacement permet à la jeuneſſe tous les exercices propres à fortifier ſon corps & ſa ſanté.

Le ſecond avantage eſt *la rigidité de la régie.*

La règle n'eſt jamais auſſi exactement obſervée dans la maiſon paternelle que dans une maiſon d'inſtruction publique. Tout dans un collége eſt ſoumis à l'heure. L'horloge y commande aux maîtres, aux domeſtiques ; elle y fixe la durée des repas, des études & des récréations ; l'horloge y maintient l'ordre. Sans ordre point d'études ſuivies : l'ordre allonge les jours : le déſordre les raccourcit.

Le troiſième avantage, eſt *l'émulation qu'elle inſpire.*

Les principaux moteurs de la première jeuneſſe ſont la crainte & l'émulation.

L'émulation eſt produite par la comparaiſon qu'on fait de ſoi avec un grand nombre d'autres.

De tous les moyens d'exciter l'amour des talens & des vertus, ce dernier eſt le plus sûr. Or l'enfant n'eſt point dans la maiſon paternelle à portée de faire cette comparaiſon & ſon inſtruction en eſt d'autant moins bonne.

Le quatrième avantage eſt *l'intelligence des inſtituteurs.*

Parmi les hommes, par conſéquent parmi les pères, il en eſt de ſtupides & d'éclairés. Les premiers ne ſavent quelle inſtruction donner à leur fils. Les ſeconds le ſavent : mais ils ignorent la manière dont ils doivent leur préſenter leurs idées, pour leur en faciliter la conception. Ceſt une connoiſſance pratique qui bientôt acquiſe dans les colléges, ſoit par ſa propre expérience, ſoit par une expérience traditionnelle, manque ſouvent aux pères les plus inſtruits.

Le cinquième avantage de l'éducation publique eſt *ſa fermeté.*

L'inſtruction domeſtique eſt rarement mâle & courageuſe. Les parens, uniquement occupés de la conſervation phyſique de l'enfant, craignent de le chagriner ; ils cèdent à toutes ſes fantaiſies & donnent à cette lâche complaiſance le titre d'amour paternel (*a*).

(*a*) Point de mère qui ne prétende aimer éperdument ſon fils. Mais par ce mot *aimer*, ſi l'on entend s'occuper

Tels sont les divers motifs qui feront toujours préférer l'instruction publique à l'instruction particulière. La première est la seule dont on puisse attendre des patriotes. Elle seule peut lier fortement dans la mémoire des citoyens l'idée du bonheur personnel à celle du bonheur national. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet.

J'ai fait sentir toute la puissance de l'éducation.

J'ai prouvé qu'à cet égard les effets sont toujours proportionnés aux causes.

J'ai montré combien l'éducation publique est préférable à la domestique.

Ce seroit le moment de détailler les obstacles presque insurmontables qui dans la plupart des gouvernemens s'opposent à l'avancement de cette science, & la facilité avec laquelle, ces obstacles levés, on pourroit perfectionner l'éducation.

Mais avant de donner ces détails, il faut, je pense,

---

du bonheur de ce fils, & par conséquent de son instruction, presque aucune qu'on ne puisse accuser d'indifférence. Quelle mère en effet veille à l'éducation de ses enfans, lit sur cet objet les bonnes choses, & se met seulement en état de les entendre? En seroit-il ainsi, s'il s'agissoit d'un procès important? non. Point de femme alors qui ne consulte, qui ne visite son avocat, qui ne lise ses factums. Celle qui ne feroit ni l'un ni l'autre seroit censée indifférente à la perte de ce procès. Le degré d'intérêt, mis à telle ou telle chose, doit toujours se mesurer sur le degré de peine prise pour s'en instruire. Or qu'on applique cette règle aux soins généralement donnés à l'éducation des enfans, rien de plus rare que l'amour maternel.

faire connoître au lecteur quelles ſont les diverſes parties de l'inſtruction ſur leſquelles le légiſlateur doit porter ſa principale attention. Je diſtinguerai à cet effet deux ſortes d'éducation ; l'une phyſique, l'autre morale.

CHAPITRE IV.

Idée générale ſur l'éducation phyſique.

L'OBJET de cette eſpèce d'éducation eſt de rendre l'homme plus fort, plus robuſte, plus ſain, par conſéquent plus heureux, plus généralement utile à ſa patrie, c'eſt-à-dire, plus propre aux divers emplois auxquels peut l'appeler l'intérêt national.

Convaincus de l'importance de l'éducation phyſique, les Grecs honoroient la gymnaſtique (3) ; elle faiſoit partie de l'inſtruction de leur jeuneſſe. Ils l'employoient dans leur médecine non ſeulement comme un remède préſervatif, mais encore comme un ſpécifique pour fortifier tel ou tel membre affoibli par une maladie ou un accident.

Peut-être déſireroit-on que je préſentaſſe ici le tableau des jeux & des exercices des anciens Grecs. Mais que dire à ce ſujet, qu'on ne trouve dans les mémoires de l'académie des inſcriptions, où l'on décrit juſqu'à la manière dont les nourrices lacédémoniennes élevoient les Spartiates & commençoient leur éducation ?

La ſcience de la gymnaſtique étoit-elle portée chez les Grecs au dernier degré de perfection ? je l'ignore. Ce ne ſeroit même qu'après le rétabliſſement de ces exercices qu'un chirurgien habile & qu'un médecin éclairé par une expérience journalière, pourroient déterminer de quel degré de perfection cette ſcience eſt encore ſuſceptible.

Ce que j'obſerverai à ce ſujet, c'eſt que ſi l'éducation phyſique eſt négligée chez preſque tous les peuples européens, ce n'eſt pas que les gouvernemens s'oppoſent directement à la perfection de cette partie de l'éducation ; mais ces exercices paſſés de mode, n'y ſont plus encouragés.

Point de loi qui dans les colléges défende la conſtruction d'une arêne où les élèves d'un certain âge pourroient s'exercer à la lutte, à la courſe, au ſaut ; apprendroient à voltiger, nager, jeter le ceſte, ſoulever des poids, &c. Or dans cette arêne conſtruite à l'imitation de celle des Grecs, qu'on décerne des prix aux vainqueurs, nul doute que ces prix ne rallument bientôt dans la jeuneſſe le goût naturel qu'elle a pour de tels jeux. Mais peut-on à la fois exercer le corps & l'eſprit des jeunes gens ? pourquoi non ? Qu'on ſupprime dans les colléges ces congés pendant leſquels l'enfant va chez ſes parens s'ennuyer ou ſe diſtraire de ſes études, & qu'on allonge ſes récréations journalières, cet enfant pourra chaque jour conſacrer ſept ou huit heures à des études ſérieuſes, quatre ou cinq à des exercices plus ou moins violens. Il pourra à la fois fortifier ſon corps & ſon eſprit.

Le plan d'une telle éducation n'eſt pas un chef-d'œuvre d'invention. Il ne s'agit pour l'exécuter, que de réveiller ſur cet objet l'attention des parens. Une bonne loi produiroit cet effet (*a*). C'en eſt aſſez ſur la partie phyſique de l'éducation. Je paſſe à la morale : c'eſt ſans contredit la moins connue.

(*a*) Il faut une éducation mâle à la jeuneſſe. Mais ſeroit-ce dans un ſiècle de luxe, dans un ſiècle où l'on s'enivre de voluptés, où la partie gouvernante eſt efféminée, qu'on en peut propoſer le plan ?

La molleſſe avilit une nation. Mais qu'importe à la plupart des grands l'aviliſſement de leur nation ; leur ſeule crainte eſt d'expoſer un fils chéri au danger d'un coup ou d'un rhume. Il eſt des pères dont la tendreſſe éclairée & vertueuſe deſire peut-être des enfans ſains, robuſtes, vigoureux, & rendus tels par des exercices violens. Mais ſi ces exercices ſont paſſés de mode, quel père bravera le ridicule d'une innovation ? & ce ridicule bravé, quel moyen de réſiſter aux cris, aux plaintes importunes d'une mère foible & puſillanime ? A quelque prix que ce ſoit, on veut la paix de la maiſon. Pour changer à cet égard les mœurs d'un peuple, il faut que le légiſlateur, par une honte & une infamie ſalutaires, puniſſe dans les parens l'éducation trop molle des enfans ; qu'il n'accorde, comme je l'ai déjà dit, d'emplois militaires qu'à ceux dont la force de corps & de tempérament aura été éprouvée.

Les pères alors ſeront intéreſſés à former des enfans forts & robuſtes. Mais ce n'eſt que d'une telle loi qu'on peut attendre quelque heureux changement dans le phyſique de l'éducation.

CHAPITRE V.

Dans quel moment & quelle position l'homme est susceptible d'une éducation morale.

En qualité d'animal l'homme éprouve des besoins physiques & différens. Ces divers besoins sont autant de génies tutélaires créés par la nature pour conserver son corps, pour éclairer son esprit. C'est du chaud, du froid, de la soif, de la faim qu'il apprend à courber l'arc, à décocher la flèche, à tendre le filet, à se couvrir de peaux, à construire des huttes, &c. Tant que les individus épars dans les forêts continuent de les habiter, il n'est point pour eux d'éducation morale. Les vertus de l'homme policé sont l'amour de la justice & de la patrie : celles de l'homme sauvage sont la force & l'adresse. Ses besoins sont ses seuls instituteurs, ce sont les seuls conservateurs de l'espèce, & cette conservation semble être le seul vœu de la nature.

Lorsque les hommes multipliés sont réunis en société ; lorsque la disette des vivres les force de cultiver la terre, ils font entre eux des conventions, & l'étude de ces conventions donne naissance à la science de l'éducation. Son objet est d'inspirer aux hommes l'amour des lois & des vertus sociales. Plus l'éducation est parfaite, plus les peuples sont heureux. Sur quoi j'observerai que les progrès de cette science,

comme ceux de la législation, sont toujours proportionnés aux progrès de la raison humaine perfectionnée par l'expérience ; expérience qui suppose toujours la réunion des hommes en société. Alors on peut les considérer sous deux aspects :

1°. Comme citoyens ;

2°. Comme citoyens de telle ou telle profession.

En ces deux qualités, ils reçoivent deux sortes d'instructions. La plus perfectionnée est la dernière. J'aurai peu de chose à dire à ce sujet, & c'est la raison pour laquelle j'en ferai le premier objet de mon examen.

CHAPITRE VI.

De l'éducation relative aux diverſes profeſſions.

DESIRE-T-ON d'inſtruire un jeune homme dans tel art ou telle ſcience ; les mêmes moyens d'inſtruction ſe préſentent à tous les eſprits. Je veux faire de mon fils un Tartini (*a*). Je lui fais apprendre la muſique. Je tâche de l'y rendre ſenſible : je place dès ſa première jeuneſſe ſa main ſur le manche du violon. Voilà ce qu'on fait, & c'eſt à-peu-près ce qu'on peut faire.

Les progrès plus ou moins rapides de l'enfant dépendent enſuite de l'habileté du maître, de ſa méthode meilleure ou moins bonne d'enſeigner, enfin du goût plus ou moins vif que l'élève prend pour ſon inſtrument.

Qu'un danſeur de corde deſtine ſes fils à ſon métier : ſi dès leur plus tendre enfance, il exerce la ſoupleſſe de leur corps, il leur a donné la meilleure éducation poſſible.

S'agit-il d'un art plus difficile ; veut-on former un peintre, du moment qu'il peut tenir le crayon, on le lui met à la main : on le fait d'abord deſſiner d'après les eſtampes les plus correctes, puis d'après la boſſe,

(*a*) Célèbre violon d'Italie.

enfin d'après les plus beaux modèles. On charge de plus ſa mémoire de grandes & ſublimes images répandues dans les poèmes des Virgile, des Homère, des Milton, &c. L'on met ſous ſes yeux les tableaux des Raphaël, des Guide, des Corrège; on lui en fait remarquer les beautés diverſes. Il étudie ſucceſſivement dans ces tableaux la magie du deſſin, de la compoſition, du coloris, &c. L'on excite enfin ſon émulation par le récit des honneurs rendus aux peintres célèbres.

C'eſt tout ce qu'une excellente éducation peut en faveur d'un jeune peintre; c'eſt au deſir plus ou moins vif de s'illuſtrer qu'il doit enſuite ſes progrès. Or le haſard influe beaucoup ſur la force de ce deſir. Une louange donnée au moment que l'élève crayonne un trait hardi, ſuffit quelquefois pour éveiller en lui l'amour de la gloire, & le douer de cette opiniâtreté d'attention qui produit les grands talens.

Mais, dira-t-on, point d'homme qui ne ſoit ſenſible au plaiſir phyſique; tous peuvent donc aimer la gloire, du moins dans les pays où cette gloire eſt repréſentative de quelque plaiſir réel : j'en conviens. Mais la force plus ou moins grande de cette paſſion eſt toujours dépendante de certaines circonſtances, de certaines poſitions, enfin de ce même haſard, qui préſide, comme je l'ai prouvé ſection II, à toutes nos découvertes. Le haſard a donc toujours part à la formation des hommes illuſtres.

Ce que peut une excellente éducation, c'eſt de multiplier le nombre des gens de génie dans une

nation ; c'eſt d'inoculer, ſi je l'oſe dire, le bon ſens au reſte des citoyens. Voilà ce qu'elle peut & c'eſt aſſez. Cette inoculation en vaut bien une autre.

Le réſultat de ce que je viens de dire, c'eſt que la partie de l'inſtruction ſpécialement applicable aux états & profeſſions différents, eſt en général aſſez bonne ; c'eſt que pour la porter à la perfection, il ne s'agit d'une part que de ſimplifier les méthodes d'enſeigner (& c'eſt l'affaire des maîtres) ; & de l'autre d'augmenter le reſſort de l'émulation (& c'eſt l'affaire du gouvernement).

Quant à la partie morale de l'éducation, c'eſt ſans contredit la partie la plus importante & la plus négligée. Point d'écoles publiques où l'on enſeigne la ſcience de la morale.

Qu'apprend-on au collége depuis la troiſième juſqu'en rhétorique ? à faire des vers latins. Quel temps y conſacre-t-on à l'étude de ce qu'on appelle l'éthique ou la morale ? à peine un mois. Faut-il s'étonner enſuite ſi l'on rencontre ſi peu d'hommes vertueux, ſi peu inſtruits de leurs devoirs envers la ſociété (*a*) ?

Au reſte je ſuppoſe que dans une maiſon d'inſtruction publique, on ſe propoſe de donner aux élèves un cours de morale, que faut-il à cet effet ? que les maximes de cette ſcience toujours fixes & détermi-

(*a*) Pourquoi, en donnant une nouvelle forme au gouvernement civil de Locke, ne pas expliquer aux jeunes gens ce livre, où ſont contenus une partie des bons principes de la morale ?

nées,

nées, ſe rapportent à un principe ſimple & duquel on puiſſe, comme en géométrie, déduire une infinité de principes ſecondaires : or ce principe n'eſt point encore connu. La morale n'eſt donc point encore une ſcience : car enfin l'on n'honorera pas de ce nom un ramas de préceptes incohérans & contradictoires (*a*) entre eux. Or ſi la morale n'eſt point une ſcience, quel moyen de l'enſeigner!

Veut-on que j'en aie enfin découvert le principe fondamental ; on doit ſentir que l'intérêt du prêtre s'oppoſera toujours à ſa publication & qu'en tout pays l'on pourra toujours dire; « Point de prêtres ou » point de vraie morale ».

En Italie, en Portugal, ce n'eſt ni de religion, ni de ſuperſtition dont on manque.

(*a*) La ſorbonne comme l'égliſe ſe prétend infaillible & immuable; à quoi reconnoît-on ſon immutabilité ? à ſa conſtance à contredire toute idée nouvelle. D'ailleurs, toujours contraire à elle-même en toutes ſes déciſions, cette ſorbonne protégea d'abord Ariſtote contre Deſcartes, excommunia les cartéſiens : enſeigna depuis leur ſyſtême, donna à ce même Deſcartes l'autorité d'un père de l'égliſe, enfin adopta ſes erreurs pour combattre les vérités les mieux prouvées. Or à quelle cauſe attribuer tant d'inconſtance dans les opinions de la ſorbonne ? à ſon ignorance des vrais principes de toute ſcience. Rien ne ſeroit plus curieux qu'un recueil de ſes contradictions dans les condamnations ſucceſſivement portées contre la thèſe de l'abbé de Prades, & les ouvrages des Rouſſeau & des Marmontel, &c.

CHAPITRE VII.

De l'éducation morale de l'homme.

Il est peu de bons patriotes, peu de citoyens toujours équitables : pourquoi ; c'est qu'on n'élève point les hommes pour être justes ; c'est que la morale actuelle, comme je viens de le dire, n'est qu'un tissu d'erreurs & de contradictions grossières : c'est que pour être juste, il faut être éclairé, & qu'on obscurcit dans l'enfant jusqu'aux notions les plus claires de la loi naturelle.

Mais peut-on donner à la première jeunesse des idées nettes de la justice ? ce que je fais, c'est qu'à l'aide d'un catéchisme religieux, si l'on grave dans la mémoire d'un enfant les préceptes de la croyance souvent la plus ridicule, l'on peut à l'aide d'un catéchisme moral y graver par conséquent les préceptes & les principes d'une équité dont l'expérience journalière lui prouveroit à la fois l'utilité & la vérité.

Du moment où l'on distingue le plaisir de la douleur ; du moment où l'on a reçu & fait du mal, l'on a déjà quelque notion de la justice.

Pour s'en former les idées les plus claires & les plus précises, que faire ? se demander :

Qu'est-ce que l'homme ?

R. Un animal, dit-on, raisonnable, mais certainement sensible, foible & propre à se multiplier.

D. En qualité de ſenſible que doit faire l'homme ?

R. Fuir la douleur, chercher le plaiſir. C'eſt à cette recherche, c'eſt à cette fuite conſtante qu'on donne le nom d'amour de ſoi (*a*).

D. En qualité d'animal foible, que doit-il faire encore ?

R. Se réunir à d'autres hommes, ſoit pour ſe défendre contre les animaux plus forts que lui, ſoit pour s'aſſurer une ſubſiſtance que les bêtes lui diſputent, ſoit enfin pour ſurprendre celles qui lui ſervent de nourriture. De-là toutes les conventions relatives à la chaſſe & à la pêche.

D. En qualité d'animal propre à ſe reproduire, qu'arrive-t-il à l'homme ?

R. Que les moyens de ſubſiſtance diminuent à meſure que ſon eſpèce ſe multiplie.

D. Que doit-il faire en conſéquence ?

R. Lorſque les lacs & les forêts ſont épuiſés de poiſſons & de gibier, il doit chercher de nouveaux moyens de pourvoir à ſa nourriture.

D. Quels ſont ces moyens ?

R. Ils ſe réduiſent à deux. Lorſque les citoyens ſont encore peu nombreux, ils élèvent des beſtiaux, &

(*a*) Qui veut connoître les vrais principes de la morale, doit comme moi s'élever juſqu'au principe de la ſenſibilité phyſique, & chercher dans les beſoins de la faim, de la ſoif, &c. la cauſe qui force les hommes déjà multipliés de cultiver la terre, de ſe réunir en ſociété, & de faire entre eux des conventions dont l'obſervation ou l'infraction fait les hommes juſtes ou injuſtes.

les peuples alors ſont paſteurs. Lorſque les citoyens ſe ſont infiniment multipliés & qu'ils doivent dans un moindre eſpace de terrein trouver de quoi fournir à leur nourriture, ils labourent, & les peuples ſont alors agriculteurs.

D. Que ſuppoſe la culture perfectionnée de la terre?

R. Des hommes déjà réunis en ſociétés ou bourgades & des conventions faites entre eux.

D. Quel eſt l'objet de ces conventions?

R. D'aſſurer le bœuf à celui qui le nourrit, & la récolte du champ à celui qui le défriche.

D. Qui détermine l'homme à ces conventions?

R. Son intérêt & ſa prévoyance. S'il étoit un citoyen qui pût enlever la récolte de celui qui sème & laboure, perſonne ne laboureroit & ne ſemeroit, & l'année ſuivante, la bourgade ſeroit expoſée aux horreurs de la diſette & de la famine.

D. Que ſuit-il de la néceſſité de la culture?

R. La néceſſité de la propriété.

D. A quoi s'étendent les conventions de la propriété?

R. A celles de ma perſonne, de mes penſées, de ma vie, de ma liberté, de mes biens.

D. Les conventions de la propriété une fois établies, qu'en réſulte-t-il?

R. Des peines contre ceux qui les violent, c'eſt-à-dire, contre les voleurs, les meurtriers, les fanatiques & les tyrans. Abolit-on ces peines; alors toute convention entre les hommes eſt nulle. Qu'un d'eux

puiſſe impunément attenter à la propriété des autres: de ce moment les hommes rentrent en état de guerre. Toute ſociété entre eux eſt diſſoute. Ils doivent ſe fuir comme ils fuient les lions & les tigres.

D. Eſt il des peines établies dans les pays policés contre les infracteurs du droit de propriété?

R. Oui : du moins dans tous ceux où les biens ne ſont pas en commun (4), c'eſt-à-dire, chez preſque toutes les nations.

D. Qui rend ce droit de propriété ſi ſacré, & par quelle raiſon, ſous le nom de *Termes*, en a-t-on preſque par-tout fait un Dieu?

R. C'eſt que la conſervation de la propriété eſt le Dieu moral des empires ; c'eſt qu'elle y entretient la paix domeſtique, y fait régner l'équité : c'eſt que les hommes ne ſe ſont raſſemblés que pour s'aſſurer de leurs propriétés ; c'eſt que la juſtice qui renferme en elle ſeule preſque toutes les vertus, conſiſte à rendre à chacun ce qui lui appartient, ſe réduit par conſéquent au maintien de ce droit de la propriété, & qu'enfin les diverſes lois n'ont jamais été que les divers moyens d'aſſurer ce droit aux citoyens.

D. Mais la penſée doit-elle être compriſe au nombre des propriétés, & qu'entend-on alors par ce mot?

R. Le droit par exemple de rendre à Dieu le culte que je crois lui devoir être le plus agréable. Quiconque me dépuille de ce droit, viole ma propriété, & quel que ſoit ſon rang il eſt puniſſable.

D. Eſt-il des cas où le prince puiſſe s'oppoſer à l'établiſſement d'une religion nouvelle?

R. Oui : lorſqu'elle eſt intolérante.

D. Qui l'y autoriſe alors?

R. La ſûreté publique. Il ſait que cette religion devenue la dominante deviendra perſécutrice. Or le prince chargé du bonheur de ſes ſujets doit s'oppoſer aux progrès d'une telle religion.

D. Mais pourquoi citer la juſtice comme le germe de toutes les vertus?

R. C'eſt que du moment où, pour s'aſſurer leur bonheur, les hommes ſe raſſemblent en ſociété, il eſt de la juſtice que chacun par ſa douceur, ſon humanité & ſes vertus contribue autant qu'il eſt en lui à la félicité de cette même ſociété.

D. Je ſuppoſe les lois d'une nation dictées par l'équité; quels moyens de les faire obſerver & d'allumer dans les ames l'amour de la patrie?

R. Ces moyens ſont les peines infligées aux crimes & les récompenſes décernées aux vertus.

D. Quelles ſont les récompenſes de la vertu?

R. Les titres, les honneurs, l'eſtime publique & tous les plaiſirs dont cette eſtime eſt répréſentative.

D. Quelles ſont les peines du crime?

R. Quelquefois la mort : ſouvent la honte, compagne du mépris.

D. Le mépris eſt-il une peine?

R. Oui : du moins dans les pays libres & bien adminiſtrés. Dans un tel pays le ſupplice du mépris

public eſt cruel & redouté. Il ſuffit pour contenir les grands dans le devoir. La crainte du mépris les rend juſtes, actifs, laborieux.

D. La juſtice doit ſans doute régir les empires; elle y doit régner par les lois. Mais les lois ſont-elles toutes de même nature?

R. Non: il en eſt, pour ainſi dire d'invariables ſans leſquelles la ſociété ne peut ſubſiſter, ou du moins ſubſiſter heureuſement, telles ſont les lois fondamentales de la propriété.

D. Eſt-il quelquefois permis de les enfreindre?

R. Non; ſi ce n'eſt dans les poſitions rares où il s'agit du ſalut de la patrie.

D. Qui donne alors le droit de les violer?

R. L'intérêt général qui ne reconnoît qu'une loi unique & inviolable.

Salus populi ſuprema lex eſto.

D. Toutes les lois doivent-elles ſe taire devant celle-ci?

R. Oui: que des armées turques marchent à Vienne, le légiſlateur, pour les affamer, peut violer un moment le droit de propriété, faucher la récolte de ſes compatriotes & brûler leurs greniers, s'ils ſont près de l'ennemi.

D. Les lois ſont-elles ſi ſacrées qu'on ne puiſſe jamais les réformer?

R. On le doit lorſqu'elles ſont contraires au bonheur du plus grand nombre.

D. Mais toute propoſition de réforme n'eſt-elle pas

ſouvent regardée dans un citoyen comme une témérité puniſſable ?

R. J'en conviens : cependant ſi l'homme doit la vérité à l'homme, ſi la connoiſſance de la vérité eſt toujours utile, ſi tout intéreſſé a droit de propoſer ce qu'il croit devoir être avantageux à ſa compagnie ; tout citoyen, par la même raiſon, a le droit de propoſer à ſa nation ce qu'il croit pouvoir contribuer à la félicité générale.

D. Cependant il eſt des pays où l'on proſcrit la liberté de la preſſe, & juſqu'à celle de penſer.

R. Oui : parce qu'on imagine pouvoir plus facilement voler l'aveugle que le clairvoyant, & duper un peuple idiot qu'un peuple éclairé. Dans toute grande nation, il eſt toujours des intéreſſés à la misère publique. Ceux-là ſeuls nient aux citoyens le droit d'avertir leurs compatriotes des malheurs auxquels ſouvent une mauvaiſe loi les expoſe.

D. Pourquoi n'eſt-il point de méchant de cette eſpèce dans les ſociétés encore petites & naiſſantes ? Pourquoi les lois y ſont-elles preſque toujours juſtes & ſages ?

R. C'eſt que les lois s'y font du conſentement, & par conſéquent pour l'utilité de tous. C'eſt que les citoyens encore peu nombreux ne peuvent y former des aſſociations particulières contre l'aſſociations générale, ni détacher encore leur intérêt de l'intérêt public.

D. Pourquoi les lois ſont-elles alors ſi religieuſement obſervées ?

R. C'eſt qu'alors nul citoyen n'eſt plus fort que les lois ; c'eſt que ſon bonheur eſt attaché à leur obſervation, & ſon malheur à leur infraction.

D. Entre les diverſes lois n'en eſt-il point auxquelles on donne le nom de lois naturelles ?

R. Ce ſont celles, comme je l'ai déjà dit, qui concernent la propriété, qu'on trouve établies chez preſque toutes les nations & les ſociétés policées, parce que les ſociétés ne peuvent ſe former qu'à l'aide de ces lois.

D. Eſt-il encore d'autres lois ?

R. Oui ; il en eſt de variables, & ces lois ſont de deux eſpèces. Les unes variables par leur nature ; telles ſont celles qui regardent le commerce, la diſcipline militaire, les impôts, &c. Elles peuvent & doivent ſe changer ſelon les temps & les circonſtances. Les autres, immuables de leur nature, ſont variables, parce qu'elles ne ſont point encore portées à leur perfection. Dans ce nombre je citerai les lois civiles & criminelles ; celles qui regardent l'adminiſtration des finances, le partage des biens, les teſtamens (5), les mariages (6), &c.

D. L'imperfection de ces lois eſt-elle uniquement l'effet de la pareſſe & de l'indifférence des légiſlateurs ?

R. D'autres cauſes y concourent ; tel eſt le fanatiſme, la ſuperſtition & la conquête.

D. Si les lois établies par l'une de ces cauſes ſont favorables aux frippons, que s'enſuit-il ?

R. Qu'elles ſont protégées par ces mêmes frippons.

D. Les vertueux, par la raiſon contraire, ne doivent-ils pas en deſirer l'abolition ?

R. Oui, mais les vertueux ſont en petit nombre. Ils ne ſont pas toujours les plus puiſſans. Les mauvaiſes lois, en conſéquence, ne ſont point abolies, & peuvent rarement l'être.

D. Pourquoi ?

R. C'eſt qu'il faut du génie pour ſubſtituer de bonnes lois à de mauvaiſes, & qu'il faut enſuite du courage pour les faire recevoir. Or dans preſque tous les pays les grands n'ont ni le génie néceſſaire pour faire de bonnes lois, ni le courage ſuffiſant pour les établir & braver le cri des mal intentionnés. Si l'homme aime à régir les autres hommes, c'eſt toujours avec le moins de peine & de ſoin poſſible.

D. En ſuppoſant dans un prince le deſir de perfectionner la ſcience des lois ; que doit-il faire ?

R. Encourager les hommes de génie à l'étude de cette ſcience & les charger d'en réſoudre les divers problêmes.

D. Qu'arriveroit-il alors ?

R. Que les lois variables, encore imparfaites, ceſſeroient de l'être & deviendroient invariables & ſacrées.

D. Pourquoi ſacrées ?

R. C'eſt que d'excellentes lois, néceſſairement l'œuvre de l'expérience & d'une raiſon éclairée, ſont cenſées révélées par le ciel lui-même ; c'eſt que l'obſervation de telles lois peut être regardée comme le

culte le plus agréable à la divinité & comme la seule vraie religion : religion que nulle puissance & Dieu lui-même ne peut abolir, parce que le mal répugne à sa nature.

D. Les rois à cet égard n'ont-ils pas été quelquefois plus puissans que les dieux ?

R. Parmi les princes il en est sans doute qui, violant les droits les plus saints de la propriété, ont attenté aux biens, à la vie, à la liberté de leurs sujets. Ils reçurent du ciel la puissance & non le droit de nuire. Ce droit ne fut conféré à personne. Peut-on croire qu'à l'exemple des esprits infernaux les princes soient condamnés à tourmenter leurs sujets ? quelle affreuse idée de la souveraineté ! Faut-il accoutumer les peuples à ne voir qu'un ennemi dans leur monarque, & dans le sceptre que le pouvoir de nuire ?

On sent par cette esquisse le degré de perfection auquel un tel catéchisme pourroit porter l'éducation du citoyen, combien il éclaireroit les sujets & le monarque sur leurs devoirs respectifs, & quelles idées saines enfin il leur donneroit de la morale.

Réduit-on au simple fait de la sensibilité physique le principe fondamental de la science des mœurs ; cette science devient à portée des hommes de tout âge & de tout esprit. Tous peuvent en avoir la même idée.

Du moment où l'on regarde cette sensibilité physique comme le premier principe de la morale ; ses maximes cessent d'être contradictoires ; ses axiomes

enchaînés les uns aux autres, ſupportent la démonſtration la plus rigoureuſe : ſes principes enfin dégagés des ténèbres d'une philoſophie ſpéculative ſont clairs, & d'autant plus généralement adoptés qu'ils découvrent plus ſenſiblement aux citoyens l'intérêt qu'ils ont d'être vertueux (7).

Quiconque s'eſt élevé à ce premier principe voit, ſi je l'oſe dire, du premier coup d'œil tous les défauts d'une légiſlation : il ſait ſi la digue oppoſée par les lois aux paſſions contraires au bien public, eſt aſſez forte pour en ſoutenir l'effort ; ſi la loi punit & récompenſe dans cette juſte proportion qui doit néceſſiter les hommes à la vertu. Il n'apperçoit enfin dans cet axiome tant vanté de la morale actuelle,

Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrois pas qui te fût fait,

qu'une maxime ſecondaire, domeſtique, & toujours inſuffiſante pour éclairer les citoyens ſur ce qu'ils doivent à leur patrie. Il ſubſtitue bientôt à cet axiome celui qui déclare

Le bien public, la ſuprême loi ;

axiome qui, renfermant d'une manière plus générale & plus nette tout ce que le premier a d'utile, eſt applicable à toutes les poſitions différentes où peut ſe trouver un citoyen, & convient également au bourgeois, au juge, au miniſtre, &c. C'eſt, ſi je l'oſe dire, de la hauteur d'un tel principe que deſcendant juſqu'aux conventions locales qui forment le droit

coutumier de chaque peuple, chacun s'inſtruiroit plus particulièrement de l'eſpèce de ſes engagemens, de la ſageſſe ou de la folie des uſages, des lois, des coutumes de ſon pays; & pourroit en porter un jugement d'autant plus ſain qu'il auroit plus habituellement préſent à l'eſprit les grands principes à la balance deſquels on pèſe la ſageſſe & l'équité même des lois.

On peut donc donner à la jeuneſſe des idées nettes & ſaines de la morale : à l'aide d'un catéchiſme de probité, on peut donc porter cette partie de l'éducation au plus haut degré de perfection. Mais que d'obſtacles à ſurmonter !

CHAPITRE VIII.

Intéret du prêtre ; premier obſtacle à la perfection de l'éducation morale de l'homme.

L'INTÉRET du clergé, comme celui de tous les corps, change ſelon les lieux, les temps & les circonſtances. Toute morale dont les principes ſont fixes ne ſera donc jamais adoptée du ſacerdoce. Il en veut une dont les préceptes obſcurs, contradictoires & par conſéquent variables, ſe prêtent à toutes les poſitions diverſes dans leſquelles il peut ſe trouver.

Il faut au prêtre une morale arbitraire (*a*) qui lui permette de légitimer aujourd'hui l'action qu'il déclarera demain abominable.

Malheur aux nations qui lui confient l'éducation

(*a*) Point de propoſitions évidentes que les théologiens ne rendent problématiques. On les a vus, ſelon les temps & les circonſtances, tantôt ſoutenir que c'eſt au prince, tantôt que c'eſt à la loi qu'il faut obéir. Cependant ni la raiſon, ni l'intérêt même du monarque ne laiſſent de doute ſur cet objet. Suivez la loi, dit Louis XII, malgré les ordres contraires que l'importunité peut quelquefois arracher au ſouverain.

La loi eſt cenſée la volonté réfléchie du prince. Ses ordres ne ſont réputés que la volonté de ſes miniſtres & de ſes favoris.

de leurs citoyens ! il ne leur donnera que de fauſſes idées de la juſtice, & mieux vaudroit ne leur en donner aucune. Quiconque eſt ſans préjugé eſt d'autant plus ſuſceptible de bonnes inſtructions. Mais où trouver de telles inſtructions ? dans l'hiſtoire de l'homme, dans celle des nations, de leurs lois, & des motifs qui les ont fait établir. Or ce n'eſt pas dans de pareilles ſources que le clergé permet de puiſer les principes de la juſtice. Son intérêt le lui défend. Il ſent qu'éclairés par cette étude, les peuples meſureroient l'eſtime ou le mépris dû aux diverſes actions ſur l'échelle de l'utilité générale. Et quel reſpect alors auroient-ils pour les bonzes, les bramines & leur prétendue ſainteté ? que fait au public leurs macérations, leur haire, leur aveugle obéiſſance ? toutes ces vertus monacales ne contribuent en rien au bonheur national. Il n'en eſt pas de même des vertus d'un citoyen, c'eſt-à-dire, de la généroſité, de la vérité, de la juſtice, de la fidélité à l'amitié, à ſa parole, aux engagemens pris avec la ſociété dans laquelle on vit. De telles vertus ſont vraiment utiles. Auſſi nulle reſſemblance entre un ſaint (*a*) & un citoyen vertueux.

Le clergé, pour qu'on le croie utile, prétendroit-il que c'eſt à ſes prières, que c'eſt aux effets de la grâce

(*a*) On peut être religieux ſous un gouvernement arbitraire, mais non vertueux ; parce que le gouvernement, en détachant l'intérêt des particuliers de l'intérêt public, éteint dans l'homme l'amour de la patrie. Rien par conſéquent de commun entre la religion & la vertu.

que les hommes doivent leur probité (*a*) ? l'expérience prouve que la probité de l'homme eſt l'œuvre de ſon éducation ; que le peuple eſt ce que le fait la ſageſſe de ſes lois ; que l'Italie moderne a plus de foi & moins de vertus que l'ancienne ; & qu'enfin c'eſt toujours au vice de l'adminiſtration qu'on doit rapporter les vices des particuliers.

Un gouvernement ceſſe-t-il d'être économe ; s'endette-t-il de mauvaiſes affaires ; comme le prodigue, commence-t-il par être dupe ; il finit par être fripon. Les grands, en qualité de forts, s'y croient-ils tout permis ; font-ils ſans juſtice & ſans parole ; ſous ce gouvernement les peuples ſont ſans mœurs. Ils s'accoutument bientôt à compter la force pour tout, & la juſtice pour rien.

C'eſt à l'aide d'un catéchiſme moral, c'eſt en y rappelant à la mémoire des hommes, & les motifs de leur réunion en ſociété, & leurs conventions ſimples & primitives, qu'on pourroit leur donner des idées nettes de l'équité. Mais plus ce catéchiſme ſeroit clair, plus la publication en ſeroit défendue. Ce caté-

(*a*) Qu'on quadruple les prêtres dans une province, & les maréchauſſées dans l'autre, quelle ſera la moins infeſtée de voleurs ? ce ne ſera pas celle qu'on garnira de prêtres. Dix millions de dépenſe par an en cavaliers contiendront par conſéquent plus de frippons & de ſcélérats, que cent cinquante millions par an en prêtres. Quelle épargne à faire pour une nation ! quelle compagnie multipliée de brigands auſſi à charge à l'Etat que tout un clergé.

chiſme

chiſme ſuppoſeroit pour inſtituteur de la jeuneſſe des hommes inſtruits dans la connoiſſance du droit naturel, du droit des gens & des principales lois de chaque empire. Or de tels hommes tranſporteroient bientôt à la puiſſance temporelle la vénération conçue pour la ſpirituelle. Les prêtres s'oppoſeroient donc toujours à la publication d'un tel ouvrage, & leurs criminelles oppoſitions trouveroient encore des approbateurs. L'ambition ſacerdotale ſe permet tout; elle calomnie, elle perſécute, elle aveugle les hommes & paroît toujours juſte aux yeux de ſes partiſans.

Reproche-t-on au moine ſon intolérance & ſa cruauté; il répond que ſon état l'exige, qu'il fait ſon métier. Eſt-il donc des profeſſions où l'on ait le droit de faire le mal public? s'il en eſt, il faut les abolir. Tout homme n'eſt-il pas citoyen avant d'être citoyen de telle profeſſion? s'il en étoit une qui pût excuſer le crime, à quel titre eût-on puni Cartouche? Il étoit chef d'une bande de brigands, il voloit, il faiſoit ſon métier.

Le clergé n'a donc pas le droit, mais le pouvoir de s'oppoſer à la perfection de la partie morale de l'éducation.

Déjà les prêtres redoutent un changement prochain dans l'inſtruction publique. Mais leur crainte eſt panique. Qu'on eſt loin encore d'adopter un bon plan d'éducation! les hommes ſeront encore long-temps ſtupides. Que l'égliſe catholique ſe raſſure donc, & croie qu'en un ſiècle auſſi ſuperſtitieux, ſes miniſtres

conſerveront toujours aſſez de puiſſance pour s'oppoſer efficacement à toute réforme utile.

La néceſſité ſeule peut triompher de leurs intrigues, peut opérer un changement deſirable, mais inexécutable ſans la faveur, la protection & le concours des gouvernemens.

CHAPITRE IX.

Imperfection de la plupart des gouvernemens, ſecond obſtacle à la perfection de l'éducation morale de l'homme.

UNE mauvaiſe forme de gouvernement eſt celle où les intérêts des citoyens ſont diviſés & contraires, où la loi ne les force point également de concourir au bien général. Il eſt donc peu de bons gouvernemens. Dans les mauvais, quelles ſont les actions auxquelles on donne le nom de vertueuſes? ſeroit-ce aux actions conformes à l'intérêt du plus grand nombre? ces actions y ſont ſouvent déclarées criminelles par les édits des puiſſans & les mœurs du ſiècle. Or quels préceptes honnêtes en ces pays donner aux citoyens, & quel moyen de les graver profondément dans leur mémoire?

Je l'ai déjà dit, l'homme reçoit deux éducations: Celle de l'enfance; elle eſt donnée par les maîtres: Celle de l'adoleſcence; elle eſt donnée par la forme

du gouvernement où l'on vit & les mœurs de ſa nation.

Les préceptes de ces deux parties de l'éducation ſont-ils contradictoires ; ceux de la première ſont nuls.

Ai-je dès l'enfance inſpiré à mon fils l'amour de la patrie ; l'ai-je forcé d'attacher ſon bonheur à la pratique des actions vertueuſes, c'eſt-à-dire, à des actions utiles au plus grand nombre ; ſi ce fils, à ſa première entrée dans le monde, voit les patriotes languir dans le mépris, la misère & l'oppreſſion ; s'il apprend que haïs des grands & des riches, les hommes vertueux, tarés à la ville, ſont encore bannis de la cour, c'eſt-à-dire, de la ſource des grâces, des honneurs & des richeſſes (qui ſans contredit, ſont des biens réels), il y a cent à parier contre un que mon fils ne verra dans moi qu'un radoteur abſurde, qu'un fanatique auſtère, qu'il mépriſera ma perſonne, que ſon mépris pour moi réfléchira ſur mes maximes, & qu'il s'abandonnera à tous les vices que favoriſent la forme du gouvernement & les mœurs de ſes compatriotes.

Qu'au contraire les préceptes donnés à ſon enfance, lui ſoient rappelés dans ſon adoleſcenſe & qu'à ſon entrée dans le monde un jeune homme y voie les maximes de ſes maîtres honorées de l'approbation publique ; plein de reſpect pour ces maximes elles deviendroient la règle de ſa conduite ; il ſera vertueux.

Mais dans un empire tel que celui de la Turquie, que l'on ne ſe flatte point de former de pareils hommes. Toujours en crainte, toujours expoſé à la violence, eſt-ce dans cet état d'inquiétude qu'un citoyen peut

aimer la vertu & la patrie ? ſon ſouhait, c'eſt de pouvoir repouſſer la force par la force. Veut-il aſſurer ſon bonheur, peu lui importe d'être juſte, il lui ſuffit d'être fort. Or dans un gouvernement arbitraire, quel eſt le fort ? celui qui plaît aux deſpotes & aux ſous-deſpotes. Leur faveur eſt une puiſſance. Pour l'obtenir, rien ne coûte. L'acquiert-on par la baſſeſſe, le menſonge & l'injuſtice, on eſt bas, menteur & injuſte. L'homme franc & loyal, déplacé dans un tel gouvernement, y ſeroit empalé avant la fin de l'année. S'il n'eſt point d'homme qui ne redoute la douleur & la mort, tout ſcélérat peut toujours en ce pays juſtifier la conduite la plus infame.

Des beſoins mutuels, dira-t-il, ont forcé les hommes à ſe réunir en ſociétés. S'ils ont fondé des villes, c'eſt qu'ils ont trouvé plus d'avantages à ſe raſſembler qu'à s'iſoler. Le deſir du bonheur a donc été le ſeul principe de leur union. Or ce même motif, ajoutera-t-il, doit forcer de ſe livrer au vice, lorſque par la forme du gouvernement les richeſſes, les honneurs & la félicité en ſont les récompenſes.

Quelqu'inſenſible qu'on ſoit à l'amour des richeſſes & des grandeurs, il faut dans tout pays où la loi impuiſſante ne peut efficacement protéger le foible contre le fort, où l'on ne voit que des oppreſſeurs & des opprimés, des bourreaux & des pendus, que l'on recherche les richeſſes & les places, ſinon comme un moyen de faire des injuſtices, au moins comme un moyen de ſe ſouſtraire à l'oppreſſion.

Mais il eſt des gouvernemens arbitraires où l'on

prodigue encore des éloges à la modération des sages & des héros anciens, où l'on vante leur désintéressement, l'élévation & la magnanimité de leur ame. Soit : mais ces vertus y sont passées de mode, la louange des hommes magnanimes est dans la bouche de tous & dans le cœur d'aucun. Personne n'est dans sa conduite la dupe de pareils éloges.

J'ai vu des admirateurs des temps héroïques vouloir rappeler dans leur pays les institutions des anciens : vains efforts. La forme des gouvernemens & des religions s'y oppose. Il est des siècles où toute réforme dans l'instruction publique doit être précédée de quelque réforme dans l'administration & le culte.

A quoi se réduisent dans un gouvernement despotique les conseils d'un père à son fils ? à cette phrase effrayante : « Mon fils, sois bas, rampant sans vertu, » sans vices, sans talens, sans caractère ; sois ce que » la cour veut que tu sois, & chaque instant de la » vie souviens-toi que tu es esclave ».

Ce n'est point en un tel pays, à des instituteurs courageusement vertueux, qu'un père confiera l'éducation de ses enfans ; il ne tarderoit pas à s'en repentir. Je veux qu'un Lacédémonien eût, du temps de Xerxès, été nommé instituteur d'un seigneur persan, que fût-il arrivé ? qu'élevé dans les principes du patriotisme & d'une frugalité austère, le jeune homme odieux à ses compatriotes, eût par sa probité mâle & courageuse, mis des obstacles à sa fortune. O Grec, trop durement vertueux ! se fût alors écrié le père, qu'as-tu fait de mon fils ? tu l'as perdu. Je désirois en

lui cette médiocrité d'esprit, ces vertus molles & flexibles auxquelles on donne en Perse les noms de sagesse, d'esprit, de conduite, d'usage du monde, &c. Ce sont de beaux noms, diras-tu, sous lesquels la Perse déguise les vices accrédités dans son gouvernement. Soit. Je voulois le bonheur & la fortune de mon fils : son indigence, ou sa richesse ; sa vie ou sa mort dépendent du prince : tu le sais : il falloit donc en faire un courtisan adroit ; & tu n'en a fait qu'un héros & un homme vertueux. Tel eût été le discours du père. Qu'y répondre ? quelle plus grande folie, eussent ajouté les prudens du pays, que de donner l'éducation honnête & magnanime à l'homme destiné par la forme du gouvernement à n'être qu'un courtisan vil & un scélérat obscur ? que servoit de lui inspirer l'amour de la vertu ? est-ce au milieu de la corruption qu'il pouvoit la conserver ?

Il s'ensuit donc qu'en tout gouvernement despotique, & qu'en tout pays où la vertu est odieuse au puissant, il est également inutile & fou de prétendre à la formation de citoyens honnêtes.

CHAPITRE X.

Toute réforme importante dans la partie morale de l'éducation, en ſuppoſe une dans les lois & la forme du gouvernement.

PROPOSE-T-ON dans un gouvernement vicieux un bon plan d'éducation; ſe flatte-t-on de l'y faire recevoir, l'on ſe trompe. L'auteur d'un tel plan eſt trop borné dans ſes vues pour pouvoir en rien attendre de grand. Les préceptes de cette éducation nouvelle ſont-ils en contradiction avec les mœurs & le gouvernement; ils ſont toujours réputés mauvais. En quel moment ſeroient-ils adoptés? lorſqu'un peuple éprouve de grands malheurs, de grandes calamités, & qu'un concours heureux & ſingulier de circonſtances fait ſentir au prince la néceſſité d'une réforme. Tant qu'elle n'eſt point ſentie, on peut, ſi l'on veut, méditer les principes d'une bonne éducation. Leur découverte doit précéder leur établiſſement. D'ailleurs plus l'on s'occupe d'une ſcience, plus on y apperçoit de vérités nouvelles, plus on en ſimplifie les principes. Mais qu'on n'eſpère pas les faire adopter.

Quelques hommes illuſtres on jeté de grandes lumières ſur ce ſujet, & l'éducation eſt toujours la même. Pourquoi? c'eſt qu'il ſuffit d'être éclairé pour concevoir un bon plan d'inſtruction, & qu'il faut

être puiſſant pour l'établir. Qu'on ne s'étonne donc pas ſi dans ce genre les meilleurs ouvrages n'ont point encore opéré de changement ſenſible. Mais ces ouvrages doivent-ils en conſéquence être regardés comme inutiles ? non : ils ont réellement avancé la ſcience de l'éducation. Un mécanicien invente une machine nouvelle ; en a-t-il calculé les effets & prouvé l'utilité ; la ſcience eſt perfectionnée. La machine n'eſt point faite : elle n'eſt encore d'aucun avantage au public, mais elle eſt découverte. Il ne s'agit que de trouver le riche qui la faſſe conſtruire, & tôt ou tard ce riche ſe trouve.

Qu'une idée ſi flatteuſe encourage les philoſophes à l'étude de la ſcience de l'éducation. S'il eſt une recherche digne d'un citoyen vertueux, c'eſt celle des vérités dont la connoiſſance peut être un jour ſi utile à l'humanité. Quel eſpoir conſolant dans ſes travaux que celui du bonheur de la poſtérité ! Les découvertes des philoſophes ſont en ce genre autant de germes qui, dépoſés dans les bons eſprits, n'attendent qu'un évènement qui les féconde, & tôt ou tard cet évènement arrive.

L'univers moral eſt aux yeux du ſtupide dans un état conſtant de repos & d'immobilité. Il croit que tout a été, eſt & ſera comme il eſt. Dans le paſſé & l'avenir il ne voit jamais que le préſent. Il n'en eſt pas ainſi de l'homme éclairé. Le monde moral lui préſente le ſpectacle toujours varié d'une révolution perpétuelle. L'univers toujours en mouvement lui paroît forcé de ſe reproduire ſans ceſſe ſous des for-

mes nouvelles, jusqu'à l'épuisement total de toutes les combinaisons, jusqu'à ce que tout ce qui peut être, ait été, & que l'imaginable ait existé.

Le philosophe apperçoit donc dans un plus ou moins grand lointain le moment où la puissance adoptera le plan d'instruction présenté par la sagesse. Qu'excité par cet espoir le philosophe s'occupe d'avance à sapper les préjugés qui s'opposent à l'exécution de ce plan.

Veut-on élever un magnifique monument, il faut, avant d'en jeter les fondemens, faire choix de la place, abattre les masures qui la couvrent, en enlever les décombres. Tel est l'ouvrage de la philosophie. Qu'on ne l'accuse plus de rien édifier (*a*). C'est elle qui maintenant substitue une morale claire, saine & puisée dans les besoins même de l'homme, à cette morale obscure, monacale & fanatique, fléau de l'univers

(*a*) On a dit long-temps des philosophes qu'ils détruisoient tout, qu'ils n'édifioient rien : on ne leur fera plus ce reproche. Au reste, ces Hercules modernes n'eussent-ils étouffé que des erreurs monstrueuses, ils eussent encore bien mérité de l'humanité. L'accusation portée contre eux à cet égard, est l'effet du *besoin qu'en général les hommes ont de croire*, soit des vérités, soit des mensonges. C'est dans la première jeunesse qu'on leur fait contracter ce besoin, qui devient ensuite en eux une faculté toujours avide de pâture. Un philosophe brise-t-il une erreur ; on est toujours prêt à lui dire : par quelle autre la remplacerez-vous ? Il me semble entendre un malade demander à son médecin : Monsieur, lorsque vous m'aurez guéri de ma fièvre, quelle autre incommodité y substituerez-vous ?

préſent & paſſé. C'eſt en effet aux philoſophes qu'on doit cet unique & premier axiome de la morale :

Que le bonheur public ſoit la ſuprême loi :

Peu de gouvernemens ſans doute ſe conduiſent par cette maxime : mais en imputer la faute aux philoſophes, c'eſt leur faire un crime de leur impuiſſance. L'architecte a-t-il donné le plan, le devis & la coupe du palais, il a rempli ſa tâche : c'eſt à l'état d'acheter le terrein & de fournir les fonds néceſſaires à ſa conſtruction. Je ſais qu'on la diffère long-temps, qu'on étaie long-temps les vieux palais, avant d'en élever un nouveau. Juſques-là les plans ſont inutiles : ils reſtent dans le porte-feuille ; mais on les y retrouve.

L'architecte de l'édifice moral, c'eſt le philoſophe. Le plan eſt fait. Mais la plupart des religions & des gouvernemens s'oppoſent à ſon exécution. Qu'on lève ces obſtacles qu'une ſtupidité religieuſe ou tyrannique met aux progrès de la morale, c'eſt alors qu'on pourra ſe flatter de porter la ſcience de l'éducation au degré de perfection dont elle eſt ſuſceptible.

Sans entrer dans le plan détaillé d'une bonne éducation, j'ai du moins indiqué en ce genre les grandes maſſes à réformer. J'ai montré la dépendance réciproque qui ſe trouve entre la partie morale de l'éducation & la forme différente des gouvernemens. J'ai prouvé enfin que la réforme de l'une ne peut s'opérer que par la réforme de l'autre.

Cette vérité clairement démontrée, l'on ne tentera plus l'impoſſible. Aſſuré que l'excellence de l'éduca-

tion eſt dépendante de l'excellence des lois, l'on n'entreprendra plus de concilier les inconciliables.

Si j'ai marqué l'endroit de la mine où il faut fouiller; plus éclairés à ce ſujet dans leur recherche, les ſavans à venir ne s'égareront plus dans des ſpéculations vaines, & je leur aurai épargné la fatigue d'un travail inutile.

CHAPITRE XI.

De l'inſtruction après qu'on auroit levé les obſtacles qui s'oppoſent à ſes progrès.

Les honneurs & les récompenſes ſont-ils en un pays toujours décernés au mérite; l'intérêt particulier y eſt-il toujours lié à l'intérêt public; l'éducation morale eſt néceſſairement excellente & les citoyens néceſſairement vertueux.

L'homme (& l'expérience le prouve), eſt de ſa nature imitateur & ſinge. Vit-il au milieu de citoyens honnêtes; il le devient, lorſque les préceptes des maîtres ne ſont point contredits par les mœurs nationales; lorſque les maximes & les exemples concourent également à allumer dans un homme le deſir des talens & des vertus; lorſque nos concitoyens ont le vice en horreur & l'ignorance en mépris, on n'eſt ni ſot ni méchant. L'idée de mérite s'aſſocie dans notre mémoire à l'idée du bonheur; & l'amour de notre félicité nous néceſſite à l'amour de la vertu.

Que je voie les honneurs accumulés sur ceux qui se sont rendu utiles à la patrie ; que je ne rencontre par-tout que des citoyens sensés & n'entende que des discours honnêtes ; j'apprendrai, si je l'ose dire, la vertu, comme on apprend sa propre langue sans s'en appercevoir.

En tout pays si l'on en excepte le fort, le méchant est celui que les lois & l'instruction rendent tel (8).

J'ai montré que l'excellence de l'éducation morale dépend de l'excellence du gouvernement. J'en puis dire autant de l'éducation physique. Dans toute sage constitution l'on se propose de former non-seulement des citoyens vertueux, mais encore des citoyens forts & robustes. De tels hommes sont, & plus heureux, & plus propres aux divers emplois auxquels l'intérêt de la république les appelle. Tout gouvernement éclairé rétablira donc les exercices de la gymnastique.

Quant à cette dernière partie de l'éducation qui consiste à créer des hommes illustres dans les arts & les sciences, il est évident que sa perfection dépend encore de la sagesse du législateur. A-t-il affranchi les instituteurs du respect superstitieux conservé pour les anciens usages ; laisse-t-il un libre essor à leur génie ; les force-t-il par l'espoir des récompenses à perfectionner, & les méthodes d'instruction (9) & le ressort de l'émulation, il est impossible qu'encouragés par cet espoir, des maîtres instruits & dans l'habitude de manier l'esprit de leurs élèves, ne parviennent bientôt à donner à cette partie déjà la plus avancée de l'instruction, tout le degré de perfection dont elle est susceptible.

La bonne ou mauvaiſe éducation eſt preſque en entier l'œuvre des lois. Mais, dira-t-on, que de lumières pour les faire bonnes! moins qu'on ne penſe. Il ſuffit pour cet effet que le miniſtère ait intérêt & deſir de les faire telles. Suppoſons d'ailleurs qu'il manque de connoiſſance; tous les citoyens éclairés & vertueux viendront à ſon ſecours. Les bonnes lois ſeront faites, & les obſtacles qui s'oppoſent aux progrès de l'inſtruction ſeront levés.

Mais ce qui ſans doute eſt facile dans des ſociétés foibles, naiſſantes & dont les intérêts ſont encore peu compliqués, eſt-il poſſible dans des ſociétés riches, puiſſantes & nombreuſes? comment y contenir l'amour illimité des hommes pour le pouvoir? comment y prevenir les projets des ambitieux ligués pour s'aſſervir leurs compatriotes? comment enfin s'oppoſer toujours efficacement à l'élévation de ce pouvoir coloſſal & deſpotique qui, fondé ſur le mépris des talens & de la vertu, fait languir les peuples dans l'inertie, la crainte & la misère?

Dans de trop vaſtes empires, il n'eſt peut-être qu'un moyen de réſoudre d'une manière durable le double problême d'une excellente légiſlation & d'une parfaite éducation. C'eſt, comme je l'ai déjà dit, de ſubdiviſer ces mêmes empires en un certain nombre de républiques fédératives que leur petiteſſe défende de l'ambition de leurs concitoyens, & leur confédération de l'ambition des peuples voiſins.

Je ne m'étendrai pas davantage ſur cette queſtion. Ce que je me ſuis propoſé dans cette ſection, c'eſt de

donner des idées nettes & ſimples de l'éducation phyſique & morale ; de déterminer les diverſes inſtructions qu'on doit à l'homme, au citoyen & au citoyen de telle profeſſion ; de déſigner les réformes à faire dans les gouvernemens ; d'indiquer les obſtacles qui s'oppoſent maintenant aux progrès de la ſcience de la morale, & de montrer enfin que ces obſtacles levés, l'on auroit preſqu'en entier réſolu le problême d'une excellente éducation.

Je finirai ce chapitre par cette obſervation ; c'eſt que pour jeter plus de lumières ſur un ſujet ſi important, il falloit connoître l'homme ;

Déterminer l'étendue des facultés de ſon eſprit ;

Monter les reſſorts qui le meuvent ;

La manière dont ces reſſorts ſont mis en action ;

Et faire enfin entrevoir au légiſlateur de nouveaux moyens de perfectionner le grand œuvre des lois.

Ai-je, ſur ces objets divers, révélé aux hommes quelques vérités neuves & utiles ; j'ai rempli ma tâche ; j'ai droit à leur eſtime & à leur reconnoiſſance.

Entre une infinité de queſtions traitées dans cet ouvrage, une des plus importantes étoit de ſavoir ſi le génie, les vertus & les talens auxquels les nations doivent leur grandeur & leur félicité, étoient un effet de la différence des nourritures, des tempéramens & enfin des organes des cinq ſens ſur leſquels l'excellence des lois & de l'adminiſtration n'a nulle influence, ou ſi ce même génie, ces mêmes vertus & ces mêmes talens étoient l'effet de l'éducation, ſur laquelle les lois & la forme du gouvernement peuvent tout.

Si j'ai prouvé la vérité de cette dernière assertion, il faut convenir que le bonheur des nations est entièrement dépendant de l'intérêt plus ou moins vif qu'elles mettront à perfectionner la science de l'éducation.

Pour soulager la mémoire du lecteur, je terminerai cet ouvrage par la récapitulation des divers principes sur lesquels j'ai fondé mon opinion. Le lecteur en pourra mieux apprécier la probabilité.

NOTES DE LA SECTION X.

1. A quoi se réduit la science de l'éducation ? à celle des moyens de nécessiter les hommes à l'acquisition des vertus & des talens qu'on desire en eux. Est-il quelque chose d'impossible à l'éducation ? non.

Un enfant de la ville craint-il les spectres ; veut-on détruire en lui cette crainte : qu'on l'abandonne dans un bois dont il connoisse les routes ; qu'on l'y suive sans qu'il s'en apperçoive ; qu'on le laisse revenir seul à la maison : dès la troisième ou quatrième promenade, il ne verra plus de spectres dans le bois ; il aura, par l'habitude & la nécessité, acquis tout le courage que l'un & l'autre inspirent aux jeunes paysans.

2. Supposons que les parens s'intéressassent aussi vivement qu'ils le prétendent à l'éducation de leurs enfans, ils en auroient plus de soin. Qui prendroient-ils pour nourrices ? des femmes qui, déjà désabusées par des gens instruits de leurs contes & de leurs maximes ridicules, sauroient en outre corriger les défauts de la plus tendre enfance. Les parens auroient attention à ce que les garçons, soignés jusqu'à six ans par les femmes, passassent de leurs mains dans des maisons d'instruction publique, où, loin de la dissipation du monde, ils resteroient jusqu'à 17 ou 18 ans, c'est-à-dire, jusqu'au moment que, présentés dans le monde, ils y recevroient l'éducation de l'homme ; éducation sans contredit la plus importante, mais entièrement dépendante des sociétés qu'on cultive, des positions où l'on se trouve, enfin de la forme des gouvernemens sous lesquels on vit.

3. Si les exercices violens fortifient non-seulement le corps,

corps, mais encore le tempérament, c'eſt peut-être qu'ils retardent dans l'homme le beſoin trop prématuré de certains plaiſirs.

Ce ne ſont point les reproches d'une mère, ni les ſermons d'un curé, mais la fatigue, qui peut ſeule attiédir les deſirs fougueux de l'adoleſcence.

Plus un jeune homme tranſpire & dépenſe d'eſprits animaux dans des exercices de corps & d'eſprit, moins ſon imagination s'échauffe, moins il ſent le beſoin d'aimer.

Peut être l'amour exceſſif des femmes eſt-il, en Aſie, l'effet de l'oiſiveté des corps & des eſprits. Ce qu'il y a de sûr, c'eſt qu'au Canada le ſauvage, journellement épuiſé par les fatigues de la chaſſe & de la pêche, eſt en général peu ſenſible à ce plaiſir. L'amour ſi tardif des anciens Germains pour les femmes étoit ſans doute l'effet de la même cauſe. Rouſſeau, page 144, L. III de l'Emile, vante beaucoup la continence de ces peuples; il la regarde comme la cauſe de leur valeur. Je fais, avec Rouſſeau, le plus grand cas de la continence; mais je ne conviens point avec lui qu'elle ſoit mère du courage.

La fable & l'hiſtoire nous apprennent que les Hercule, les Théſée, les Achilles, les Alexandre, les Mahomet, les Henri IV, les maréchaux de Saxe, &c. étoient braves & peu continens. Parmi les moines, il en eſt de très-chaſtes & peu de braves.

Lorſque, à l'occaſion de l'amour des femmes & de l'amour ſocratique, le ſage Plutarque examine lequel de ces deux amours excite le plus les hommes aux grandes actions, & qu'il cite à ce ſujet les anciens héros, il eſt certain qu'il n'eſt pas de l'opinion de Rouſſeau. D'après Plutarque & l'hiſtoire, on peut donc aſſurer que le courage n'eſt pas néceſſairement le produit de la chaſteté.

Au reſte, je n'en conſerve pas moins de reſpect pour cette vertu dont les divers peuples ont, ainſi que de la pudeur, des idées très-différentes. Rien de plus impu-

dique aux yeux de la muſulmane voilée que le viſage découvert de la dévote Allemande, Italienne ou Françoiſe.

4. Il fut, dit-on, des peuples dont les biens étoient en commun. Quelques-uns vantent beaucoup cette communauté de biens. Point de peuples heureux, diſent-ils, que les peuples ſans propriété. Ils citent en exemple les Scythes, les Tartares, les Spartiates.

Quant aux Scythes & aux Tartares, ils conſervèrent toujours la propriété de leurs beſtiaux. Or c'eſt dans cette propriété que conſiſtoit toute leur richeſſe. A l'égard des Spartiates, on ſait qu'ils avoient des eſclaves, que chaque famille poſſédoit l'une des trente-neuf mille portions de terre qui compoſoient le territoire de Lacédémone ou de la Laconie. Les Spartiates avoient donc des propriétés.

Quelque vertueux qu'ils fuſſent, l'hiſtoire néanmoins nous apprend qu'à l'exemple des autres hommes, les Lacédémoniens vouloient recueillir ſans ſemer, & qu'ils chargeoient en conſéquence les Ilotes de la culture de leurs terres. Ces Ilotes étoient les nègres de la république. Ils en mettoient le ſol en valeur. De-là le beſoin d'eſclaves, & peut-être la néceſſité de la guerre.

On voit donc par la forme même du gouvernement de Lacédémone, que la partie libre de ſes habitans ne pouvoit être heureuſe qu'aux dépens de l'autre, & que la prétendue communauté de biens des Spartiates ne pouvoit, comme quelques-uns le ſuppoſent, opérer chez eux le miracle d'une félicité univerſelle.

Sous le gouvernement des jéſuites, les habitans du Paraguai cultivoient les terres en commun & de leurs propres mains. En étoient-ils plus heureux ? J'en doute. L'indifférence avec laquelle ils apprirent la deſtruction des jéſuites, juſtifie ce doute. Ces peuples ſans propriété étoient ſans énergie & ſans émulation. Mais l'eſpoir de la gloire & de la conſidération ne pouvoit-il pas vivifier leurs ames ? non ; la gloire & la conſidération ſont une monnoie, un

moyen d'acquérir des plaiſirs réels. Or de quel plaiſir en ce pays avantager l'un de préférence aux autres ?

Qui conſidère l'eſpèce & le petit nombre des ſociétés où cette communauté de biens eut lieu, ſoupçonne toujours que des obſtacles ſecrets s'oppoſent à la formation comme au bonheur de pareilles ſociétés. Pour porter un jugement ſain ſur cette queſtion, il faudroit l'avoir profondément méditée ; avoir examiné ſi l'exiſtence d'une telle ſociété eſt également poſſible dans toutes les poſitions, & pour cet effet l'avoir conſidérée :

1°. Dans une île ;

2°. Dans un pays coupé par de vaſtes déſerts, défendu par d'immenſes forêts, & dont la conquête ſoit, par cette raiſon, également indifférente & difficile ;

3°. Dans des contrées dont les habitans, errans comme les Tartares avec leurs troupeaux, peuvent toujours échapper à la pourſuite de l'ennemi ;

4°. Dans un pays couvert de villes, environné de nations puiſſantes, & voir enfin ſi dans cette dernière poſition (ſans contredit la plus commune), cette ſociété pourroit conſerver le degré d'émulation, d'eſprit & de courage néceſſaire pour réſiſter à des peuples propriétaires, ſavans & éclairés.

Je ne m'étendrai pas davantage ſur une queſtion dont la vérité ou la fauſſeté importe d'autant moins à mon ſujet, que par-tout où la communauté des biens n'a pas lieu, la propriété doit être ſacrée.

5. Le droit de teſter eſt-il nuiſible ou utile à la ſociété ? c'eſt un problême non encore réſolu. Le droit de teſter, diſent les uns, eſt un droit de propriété dont on ne peut légitimement dépouiller le citoyen.

Tout homme, diſent les autres, a ſans doute de ſon vivant le droit de diſpoſer à ſon gré de ſa propriété : mais lui mort, il ceſſe d'être propriétaire. Le mort n'eſt plus rien. Le droit de transférer ſon bien à tel ou tel ne lui

peut avoir été conféré que par la loi. Or supposons que ce droit occasionnât une infinité de procès & de discussions, & que tout compensé il fût plus à charge qu'utile à la société, qui peut contester à cette société le droit de changer une loi qui lui devient nuisible?

6. *La volonté de l'homme est ambulatoire*, disent les lois, & les lois ordonnent l'indissolubilité du mariage : quelle contradiction! Que s'ensuit-il? le malheur d'une infinité d'époux. Or le malheur engendre entre eux la haine, & la haine souvent les crimes les plus atroces. Mais qui donna lieu à l'indissolubilité du mariage? la profession de laboureur qu'exercèrent d'abord les premiers hommes.

Dans cet état, le besoin réciproque & journalier que les époux ont l'un de l'autre, allège le joug du mariage. Tandis que le mari défriche la terre, laboure le champ, la femme nourrit la volaille, abreuve les bestiaux, tond les brebis, soigne le ménage & la basse-cour, prépare le dîner du mari, des enfans & des domestiques. Les conjoints, occupés du même objet, c'est-à-dire, de l'amélioration de leurs terres, se voient peu, sont à l'abri de l'ennui, par conséquent du dégoût. Qu'on ne s'étonne donc point si le mari & la femme, toujours en action & toujours nécessaires l'un à l'autre, chérissent même quelquefois l'indissolubilité de leur hymen.

S'il n'en est pas de même dans les professions du sacerdoce, des armes & de la magistrature, c'est qu'en ces diverses professions les époux se sont moins nécessaires l'un à l'autre. En effet, de quelle utilité la femme peut-elle être à son mari dans les fonctions de mufti, de visir, de cadi, &c.? La femme alors n'est pour lui qu'une propriété de luxe & de plaisir. Telles sont les causes qui, chez les différens peuples, ont modifié d'une infinité de manières l'union des deux sexes. Il est des pays où l'on a plusieurs femmes & plusieurs concubines; d'autres où l'on s'épouse après deux ou trois ans de jouissance & d'épreuves. Il est enfin des contrées où les femmes sont en

commun ; où l'union des deux époux ne s'étend pas au-delà de la durée de leur amour. Or ſuppoſons que dans l'établiſſement d'une nouvelle forme de mariage, un légiſlateur affranchi de la tyrannie des préjugés & de la coutume, ne ſe proposât que le bien public & le plus grand bonheur des époux pour objet ; que non content de permettre le divorce, il cherchât & découvrît le moyen de rendre l'union conjugale la plus délicieuſe poſſible ; ce moyen trouvé, la forme des mariages deviendroit invariable, parce que nul n'a le droit de ſubſtituer de moins bonnes à de meilleures lois, de diminuer la ſomme de la félicité nationale, & même de s'oppoſer aux plaiſirs des individus, lorſque ces plaiſirs ne ſont pas contraires au bonheur du plus grand nombre.

Mais comment n'a-t-on pas encore réſolu ce problême important ? c'eſt qu'obſtinément attachées à leurs uſages, les nations ne les changent point qu'elles n'y ſoient forcées par une abſolue néceſſité. Or quelque mauvaiſe que ſoit la forme actuelle des mariages, il arrive cependant que ſi les ſociétés en conſéquence ſubſiſtent moins heureuſement, cependant elles ſubſiſtent, & la pareſſe des légiſlateurs s'en contente.

7. Le beſoin des vertus ſociales peut être ſenti de l'enfance même. Veut-on graver profondément dans ſa mémoire les principes de la juſtice ; je voudrois que dans un tribunal créé à cet effet dans chaque collége, les enfans jugeaſſent eux-mêmes leurs différends ; que les ſentences de ce petit tribunal, portées par appel devant les maîtres, y fuſſent confirmées ou rectifiées, ſelon qu'elles ſeroient juſtes ou injuſtes ; que dans ces mêmes colléges l'on apoſtât des hommes pour faire aux élèves de ces eſpèces d'injures & d'offenſes dont l'injuſtice difficile à prouver, contraignît & le plaignant de réfléchir ſur ſa cauſe pour la bien plaider, & le tribunal d'enfans de réfléchir ſur cette même cauſe pour la bien juger.

Les élèves, forcés par ce moyen de porter habituellement leurs regards sur les préceptes de la justice, en acquerroient bientôt des idées nettes. C'est par une méthode à-peu-près pareille que Rousseau donne à son Emile les premières notions de la propriété. Rien de plus ingénieux que cette méthode; cependant on la néglige. Rousseau n'eût-il fait que cette seule découverte, je le compterois parmi les bienfaiteurs de l'humanité, & lui érigerois volontiers la statue qu'il demande.

L'on ne s'attache point assez à former le jugement des enfans. A-t-on chargé leur mémoire d'une infinité de petits faits, l'on est content. Que s'ensuit-il? que l'homme est un prodige de babil dans son enfance, & de non-sens dans l'âge mûr.

Pour former le jugement d'un élève, que faut-il? le faire d'abord raisonner sur ce qui l'intéresse personnellement. Son esprit s'est-il étendu, il faut le lui faire appliquer à de plus grands objets; exposer pour cet effet à ses yeux le tableau des lois & des usages des différens peuples; l'établir juge de la sagesse, de la folie de ces usages, de ces lois, & lui en faire enfin peser la perfection ou l'imperfection à la balance du plus grand bonheur & du plus grand intérêt de la république. C'est en méditant le principe de l'utilité nationale que l'enfant acquerroit des idées saines & générales de la morale. Son esprit d'ailleurs exercé sur ces grands objets, en seroit plus propre à toute espèce d'étude.

Plus l'application nous devient facile, plus les forces de notre esprit se sont accrues. On ne peut de trop bonne heure accoutumer l'enfant à la fatigue de l'attention; & pour lui en faire contracter l'habitude, il faut, quoi qu'en dise Rousseau, employer quelquefois le ressort de la crainte. Ce sont les maîtres justes & sévères qui forment en général les meilleurs élèves. L'enfant comme l'homme n'est mu que par l'espoir du plaisir & la crainte de la douleur. L'enfant n'est-il point encore sensible au plaisir,

n'eſt-il point ſuſceptible de l'amour de la gloire ; eſt il ſans émulation ; c'eſt la crainte du châtiment qui ſeule peut fixer ſon attention. La crainte eſt dans l'éducation publique une reſſource à laquelle les maîtres ſont indiſpenſablement obligés de recourir, mais qu'ils doivent ménager avec prudence.

8. Dans tout gouvernement où je ne puis être heureux que par le malheur des autres, je deviens méchant. Nul remède à ce mal qu'une réforme dans le gouvernement. Mais quel moyen de faire conſentir les peuples à cette réforme, & de leur faire connoître le vice de leurs lois ? que faire pour rendre la vue à des aveugles ? Je ſais qu'on peut inſtruire les hommes par des livres ; mais la plupart ne liſent point. On peut encore les éclairer par des prédications ; mais les puiſſans défendent de prêcher contre des vices dont ils imaginent que l'exiſtence leur eſt avantageuſe. La difficulté d'inſtruire les peuples de leurs véritables intérêts, en s'oppoſant à toute ſage réforme dans les gouvernemens, y doit donc éterniſer les erreurs.

9. Suppoſons que l'étude de la langue latine fût auſſi utile que peut-être elle l'eſt peu, & qu'on voulût, dans le moindre temps poſſible, en graver tous les mots dans la mémoire d'un enfant, que faire ? l'entourer d'hommes qui ne parlent que latin. Si le voyageur jeté par la tempête ſur une île dont il ignore la langue, ne tarde pas à la parler, c'eſt qu'il a le beſoin & la néceſſité pour maître. Or qu'on mette l'enfant le plus près poſſible de cette poſition, il ſaura plus de latin en deux ans qu'il n'en apprendroit en dix dans les colléges.

RÉCAPITULATION.

APRÈS avoir, dans l'exposition de cet ouvrage, dit un mot de son importance, de l'ignorance où l'on est des vrais principes de l'éducation : enfin de la sécheresse de ce sujet & de la difficulté de le traiter, j'examine :

SECTION I;

« Si l'éducation nécessairement différente des divers hommes, n'est pas la cause de cette inégalité des esprits jusqu'à présent attribuée à l'inégale perfection des organes ».

Je me demande à cet effet à quel âge commence l'éducation de l'homme, & quels sont ses instituteurs.

Je vois que l'homme est disciple de tous les objets qui l'environnent, de toutes les positions où le hasard le place, enfin de tous les accidens qui lui arrivent;

Que ces objets, ces positions & ces accidens ne sont exactement les mêmes pour personne, & qu'ainsi nul ne reçoit les mêmes instructions ;

Que dans la supposition impossible où les hommes eussent les mêmes objets sous les yeux, ces objets ne les frappant point dans le moment précis où leur ame se trouve dans la même situation, ces objets en conséquence n'exciteroient point en eux les mêmes idées; & qu'ainsi la prétendue uniformité d'instruction reçue,

ſoit dans les colléges, ſoit dans la maiſon paternelle, eſt une de ces ſuppoſitions dont l'impoſſibilité eſt prouvée, & par le fait, & par l'influence qu'un haſard indépendant des maîtres a & aura toujours ſur l'éducation de l'enfance & de l'adoleſcence.

D'après ces données, je conſidère l'extrême étendue des pouvoirs du haſard ; j'examine :

Si les hommes illuſtres ne lui doivent pas ſouvent leur goût pour tel ou tel genre d'étude & par conſéquent leurs talens & leurs ſuccès en ce même genre ;

Si l'on peut perfectionner la ſcience de l'éducation ſans reſſerrer les bornes de l'empire du haſard ;

Si les contradictions actuelles apperçues entre tous les préceptes de l'éducation, n'étendent pas l'empire de ce même haſard ;

Si ces contradictions dont je donne quelques exemples, ne doivent point être regardées comme un effet de l'oppoſition qui ſe trouve entre le ſyſtême religieux & le ſyſtême du bonheur public ;

Si l'on pourroit rendre les religions moins deſtructives de la félicité nationale & les fonder ſur des principes plus conformes à l'intérêt général ;

Quels ſont ces principes ;

S'il eſt poſſible qu'un prince éclairé les établiſſe ;

Si parmi les fauſſes religions, il en eſt quelques-unes dont le culte ait été moins contraire au bonheur des ſociétés & par conſéquent à la perfection de la ſcience de l'éducation ;

Si d'après ces divers examens & dans la ſuppoſition où tous les hommes auroient une égale aptitude à l'eſprit, la ſeule différence de leur éducation ne devroit pas en produire une dans leurs idées & leurs talens. D'où il ſuit que l'inégalité actuelle des eſprits ne peut être regardée dans les hommes communément bien organiſés, comme une preuve démonſtrative de leur inégale aptitude à en avoir.

J'examine :

SECTION II;

« Si tous les hommes communément bien organiſés, n'auroient pas une égale aptitude à l'eſprit ».

Je conviens d'abord que toutes nos idées nous viennent par les ſens ; qu'en conſéquence on a dû regarder l'eſprit comme un pur effet, ou de la fineſſe plus ou moins grande des cinq ſens, ou d'une cauſe occulte ou non déterminée à laquelle on a vaguement donné le nom d'organiſation ;

Que pour prouver la fauſſeté de cette opinion, il faut recourir à l'expérience, ſe faire une idée nette du mot *eſprit*, le diſtinguer de l'ame ; & cette diſtinction faite, obſerver :

Sur quels objets l'eſprit agit ;

Comment il agit ;

Si toutes ſes opérations ne ſe réduiroient pas à l'obſervation des reſſemblances & des différences, des convenances & des diſconvenances que les objets

divers ont entre eux & avec nous, & ſi par conſéquent tous les jugemens portés ſur les objets phyſiques ne ſeroient pas de pures ſenſations;

S'il n'en ſeroit pas de même des jugemens portés ſur les idées auxquelles on donne les noms d'abſtraites, de collectives, &c.;

Si dans tous les cas juger & comparer ſeroit autre choſe que *voir alternativement*, c'eſt-à-dire, *ſentir*;

Si l'on peut éprouver l'impreſſion des objets, ſans cependant les comparer entre eux;

Si leur comparaiſon ne ſuppoſe point intérêt de les comparer;

Si cet intérêt ne ſeroit pas la cauſe unique & ignorée de toutes nos idées, nos actions, nos peines, nos plaiſirs, enfin de notre ſociabilité.

Sur quoi j'obſerve que cet intérêt prend en dernière analyſe, ſa ſource dans la ſenſibilité phyſique: que cette ſenſibilité par conſéquent eſt le ſeul principe des idées & des actions humaines;

Qu'il n'eſt point de motif raiſonnable pour rejeter cette opinion;

Que cette opinion une fois démontrée & reconnue pour vraie, on doit néceſſairement regarder l'inégalité des eſprits, comme l'effet:

Ou de l'inégale étendue de la mémoire;

Ou de la plus ou moins grande perfection des cinq ſens;

Que dans le fait ce n'eſt ni la grande mémoire, ni l'extrême fineſſe des ſens qui produit & doit produire le grand eſprit;

Qu'à l'égard de la fineſſe des ſens, les hommes communément bien organiſés ne diffèrent que dans la nuance de leurs ſenſations;

Que cette légère différence ne change point le rapport de leurs ſenſations entre elles; que cette différence par conſéquent n'a nulle influence ſur leur eſprit, qui n'eſt & ne peut être que la connoiſſance des vrais rapports des objets entre eux.

Cauſe de la différence des opinions des hommes.

Que cette différence eſt l'effet de la ſignification incertaine & vague de certains mots; tels ſont ceux

De bon,

D'intérêt,

Et de vertu;

Que les mots préciſément définis & leur définition conſignée dans un dictionnaire, toutes les propoſitions de morale, politique, & métaphyſique deviennent auſſi ſuſceptibles de démonſtration que les vérités géométriques;

Que du moment où l'on attachera les mêmes idées au mêmes mots, tous les eſprits adopteront les mêmes principes, en tireront les mêmes conſéquences;

Qu'il eſt impoſſible, puiſque les objets ſe préſentent à tous dans les mêmes rapports, qu'en comparant ces objets entre eux, les hommes (ſoit dans le monde phyſique, comme le prouve la géométrie, ſoit dans le monde intellectuel, comme le prouve la métaphyſique) ne parviennent aux mêmes réſultats;

Que la vérité de cette propoſition ſe prouve, & par la reſſemblance des contes des Fées, des contes

philoſophiques, des contes religieux de tous les pays, & par l'uniformité des impoſtures par-tout employées par les miniſtres des fauſſes religions, pour accroître & conſerver leur autorité ſur les peuples.

De tous ces faits il réſulte que la fineſſe plus ou moins grande des ſens ne changeant en rien la proportion dans laquelle les objets nous frappent, tous les hommes communément bien organiſés ont une égale aptitude à l'eſprit.

Pour multipler les preuves de cette importante vérité, je la demontre encore dans la même ſection par un autre enchaînement de propoſitions. Je fais voir que les plus ſublimes idées une fois ſimplifiées ſont, de l'aveu de tous les philoſophes, réductibles à cette propoſition claire *le blanc eſt blanc, le noir eſt noir;*

Que toute vérité de cette eſpèce eſt à la portée de tous les eſprits; qu'il n'en eſt donc aucune, quelque grande & générale qu'elle ſoit, qui nettement preſentée & dégagée de l'obſcurité des mots, ne puiſſe être également ſaiſie de tous les hommes communément bien organiſés. Or pouvoir également atteindre aux plus hautes vérités, c'eſt avoir une égale aptitude à l'eſprit. Telle eſt la concluſion de la ſeconde ſection.

SECTION III.

Son objet eſt la recherche des cauſes auxquelles on peut attribuer l'inégalité des eſprits.

Ces cauſes ſe réduiſent à deux :

L'une eſt le deſir inégal que les hommes ont de s'éclairer ;

L'autre la diverſité des poſitions où le haſard les place : diverſité de laquelle réſulte celle de leur inſtruction & de leurs idées. Pour faire ſentir que c'eſt à ces deux cauſes ſeules qu'on doit rapporter, & la différence, & l'inégalité des eſprits, je prouve que la plupart de nos découvertes ſont des dons du haſard ;

Que les mêmes dons ne ſont pas accordés à tous ;

Que néanmoins ce partage n'eſt pas ſi inégal qu'on l'imagine ;

Qu'à cet égard c'eſt moins le haſard qui nous manque, que nous, ſi je l'oſe dire, qui manquons au haſard ;

Qu'à la vérité tous les hommes communément bien organiſés ont également d'eſprit en puiſſance, mais que cette puiſſance eſt morte en eux, lorſqu'elle n'eſt point miſe en action par une paſſion telle que l'amour de l'eſtime, de la gloire, &c. ;

Que les hommes ne doivent qu'à de telles paſſions l'attention propre à féconder les idées que le haſard leur offre ;

Que ſans paſſions leur eſprit peut, ſi l'on veut,

être regardé comme une machine parfaite ; mais dont le mouvement eſt ſuſpendu juſqu'à ce que les paſſions le lui rendent ;

D'où je conclus que l'inégalité des eſprits eſt dans les hommes le produit, & du haſard, & de l'inégale vivacité de leurs paſſions. Mais de telles paſſions ſeroient-elles en eux l'effet de la force de leur tempérament ? c'eſt ce que j'examine dans la ſection ſuivante.

SECTION IV.

J'y démontre :

Que les hommes communément bien organiſés ſont ſuſceptibles du même degré de paſſion ;

Que leur force inégale eſt toujours en eux l'effet de la différence des poſitions où le haſard les place ;

Que le caractère original de chaque homme (comme l'obſerve Paſcal) n'eſt que le produit de ſes premières habitudes ; que l'homme naît ſans idées, ſans paſſions, & ſans autres beſoins que ceux de la faim & de la ſoif, par conſéquent ſans caractère ; qu'il en change ſouvent ſans changer d'organiſation ; que ces changemens indépendans de la fineſſe plus ou moins grande de ſes ſens, s'opèrent d'après des changemens ſurvenus dans ſa poſition & ſes idées ;

Que la diverſité des caractères dépend uniquement de la manière différente dont ſe modifie dans les hommes le ſentiment de l'amour d'eux-mêmes ;

Que ce ſentiment, effet néceſſaire de la ſenſibilité

physique, est commun à tous, qu'il produit dans tous l'amour du pouvoir;

Que ce desir y engendre l'envie, l'amour des richesses, de la gloire, de la considération, de la justice, de la vertu, de l'intolérance, enfin toutes les passions factices dont les noms divers ne désignent que les diverses applications de l'amour du pouvoir.

Cette vérité prouvée, je montre dans une courte généalogie des passions, que si l'amour du pouvoir n'est qu'un pur effet de la sensibilité physique, & si tous les hommes communément bien organisés sont sensibles, tous par conséquent sont susceptibles de l'espèce de passion propre à mettre en action l'égale aptitude qu'ils ont à l'esprit.

Mais ces passions peuvent elles s'allumer aussi vivement dans tous ? ce qu'on peut assurer; c'est que l'amour de la gloire peut s'exalter dans l'homme au même degré de force que le sentiment de l'amour de lui-même; c'est que la force de ce sentiment est dans tous les hommes plus que suffisant pour les douer du dégré d'attention qu'exige la découverte des plus hautes vérités; c'est que l'esprit humain en conséquence est susceptible de perfectibilité; & qu'enfin dans les hommes communément bien organisés l'inégalité des talens ne peut être qu'un pur effet de la différence de leur éducation, dans laquelle différence je comprends celle des positions où le hasard les place.

SECTION V.

Ce que je m'y propoſe, c'eſt de montrer les erreurs & les contradictions de ceux qui ſur cette queſtion adoptent des principes différens des miens, & qui rapportent à l'inégale perfection des organes des ſens, l'inégale ſupériorité des eſprits.

Nul n'a ſur cette matière mieux écrit que Rouſſeau; je le cite donc en exemple : je fais voir que toujours contraire à lui même ; il regarde tantôt l'eſprit & le caractère comme l'effet de la diverſité des tempéramens, & tantôt adopte l'opinion contraire :

Que de ſes contradictions à ce ſujet il réſulte ;

Que la vertu, l'humanité, l'eſprit & les talens ſont des acquiſitions ;

Que la bonté n'eſt point le partage de l'homme au berceau ;

Que les beſoins phyſiques ſont en lui des ſemences de cruauté ;

Que l'humanité par conſéquent eſt toujours le produit, ou de la crainte, ou de l'éducation ;

Que Rouſſeau, d'après ſes premières contradictions, tombe ſans ceſſe dans de nouvelles ; qu'il croit tour-à-tour l'éducation utile & inutile.

De l'heureux uſage qu'on peut faire dans l'inſtruction publique de quelques idées de Rouſſeau.

Que d'après cet auteur il ne faut pas croire l'enfance & la première jeuneſſe ſans jugement.

Des prétendus avantages de l'âge mûr sur l'adolescence ; qu'ils sont nuls.

Des éloges donnés par Rousseau à l'ignorance ; des motifs qui l'ont déterminé à s'en faire l'apologiste.

Que les lumières n'ont jamais contribué à la corruption des mœurs ; que Rousseau lui-même ne le croit pas.

Des causes de la décadence des empires : qu'entre ces causes l'on ne peut citer la perfection des arts & des sciences ;

Et que leur culture retarde la ruine d'un empire despotique.

SECTION VI.

J'y considère les divers maux produits par l'ignorance.

J'y prouve que l'ignorance n'est point destructive de la mollesse ;

Qu'elle n'assure point la fidélité des sujets ;

Qu'elle juge sans examen les questions les plus importantes.

J'y cite celle du luxe en exemple.

Je prouve qu'on ne peut résoudre cette question sans comparer une infinité d'objets entre eux ;

Sans attacher d'abord des idées nettes au mot *luxe* ; sans examiner ensuite ;

Si le luxe ne seroit pas utile & nécessaire ; s'il suppose toujours intempérance dans une nation.

De la cause du luxe : si le luxe ne seroit pas lui-

même l'effet des calamités publiques dont on l'accuſe d'être l'auteur ;

Si pour connoître la vraie cauſe du luxe, il ne faut pas remonter à la formation des ſociétés, y ſuivre les effets de la grande multiplication des hommes ;

Obſerver ſi cette multiplication ne produit point entre eux diviſion d'intérêt ; & cette diviſion une répartition trop inégale des richeſſes nationales.

Des effets produits, & par le partage trop inégal de l'argent & par ſon introduction dans un empire.

Des biens & des maux qu'elle y occaſionne.

Des cauſes de la trop grande inégalité des fortunes.

Des moyens de s'oppoſer à la réunion trop rapide des richeſſes dans les mêmes mains.

Des pays où l'argent n'a point de cours.

Quels ſont en ces pays les principes productifs de la vertu.

Des pays où l'argent a cours.

Que l'argent y devient l'objet commun du deſir des hommes, & le principe productif de leurs actions & de leur vertu.

Du moment où, ſemblables aux mers, les richeſſes abandonnent certaines contrées.

De l'état où ſe trouve alors une nation.

Du ſtupide engourdiſſement qui y remplace la perte des richeſſes.

Des divers principes d'activité des nations.

De l'argent conſidéré comme un de ces principes.

Des maux qu'occaſionne l'amour de l'argent.

Si dans l'état actuel de l'Europe, le magiſtrat

éclairé doit desirer le trop prompt affoiblissement d'un tel principe d'activité ;

Que ce n'est point dans le luxe, mais dans sa cause productrice, qu'on doit chercher le principe destructeur des empires ;

Si l'on peut porter trop d'attention à l'examen des questions de cette espèce ;

Si dans de telles questions les jugemens précipités de l'ignorance n'entraînent pas souvent une nation aux plus grands malheurs ;

Si conséquemment à ce que je viens de dire l'on ne doit point haine & mépris aux protecteurs de l'ignorance & généralement à tous ceux qui, s'opposant aux progrès de l'esprit humain, nuisent à la perfection de la législation, par conséquent au bonheur public, uniquement dépendant de la bonté des lois.

SECTION VII.

Que c'est l'excellence des lois & non, comme quelques-uns le prétendent, la pureté du culte religieux qui peut assurer le bonheur & la tranquillité des peuples.

Du peu d'influence des religions sur les vertus & la félicité des nations.

De l'esprit religieux, destructif de l'esprit législatif.

Qu'une religion vraiment utile forceroit les citoyens à s'éclairer ;

Que les hommes n'agissent point conséquemment à leur croyance, mais à leur avantage personnel ;

Que plus de conſéquence dans leurs eſprits rendroit la religion papiſte plus nuiſible ;

Qu'en général les principes ſpéculatifs ont peu d'influence ſur la conduite des hommes ; qu'ils n'obeiſſent qu'aux lois de leurs pays, & à leur intérêt ;

Que rien ne prouve mieux le prodigieux pouvoir de la légiſlation, que le gouvernement des jéſuites ;

Qu'il a fourni à ces religieux les moyens de faire trembler les rois & d'exécuter les plus grands attentats.

Des grands attentats.

Que ces attentats peuvent être également inſpirés par les paſſions de la gloire, de l'ambition & du fanatiſme.

Du moyen de diſtinguer l'eſpèce de paſſion qui les commande.

Du moment où l'intérêt des jéſuites leur ordonne de grands forfaits.

Quelle ſecte en France pouvoit s'oppoſer à leurs entrepriſes.

Que le janſéniſme ſeul pouvoit détruire les jéſuites ;

Que ſans les jéſuites on n'eût jamais connu tout le pouvoir de la légiſlation ;

Que pour la porter à ſa perfection, il faut, ou comme un ſaint Benoît, avoir un ordre religieux ; ou, comme un Romulus & un Pen, avoir un empire ou une colonie à fonder ;

Qu'en toute autre poſition le génie légiſlatif contraint par les mœurs & les préjugés déjà établis, ne peut prendre un certain eſſor, ni dicter les lois par-

faites dont l'établiſſement procureroit aux nations le plus grand bonheur poſſible ;

Que pour réſoudre le problême de la félicité publique, il faudroit préliminairement connoître ce qui conſtitue eſſentiellement le bonheur de l'homme.

SECTION VIII.

En quoi conſiſte le bonheur de l'individu & par conſéquent la félicité nationale néceſſairement compoſée de toutes les félicités particulières.

Que pour réſoudre ce problême politique, il faut examiner ſi dans toute eſpèce de condition les hommes peuvent être également heureux, c'eſt-à-dire, remplir d'une manière également agréable tous les inſtans de leur journée.

De l'emploi du temps.

Que cet emploi eſt à-peu-près le même dans toutes les profeſſions;

Que ſi les empires ne ſont peuplés que d'infortunés, c'eſt l'effet de l'imperfection des lois & du partage trop inégal des richeſſes ;

Qu'on peut donner plus d'aiſance aux citoyens ; que cette aiſance modéreroit en eux le deſir trop exceſſif des richeſſes.

Des divers motifs qui maintenant juſtifient ces deſirs.

Qu'entre ces motifs un des plus puiſſans eſt la crainte de l'ennui ;

Que la maladie de l'ennui eſt plus commune & plus cruelle qu'on n'imagine.

De l'influence de l'ennui sur les mœurs des peuples & la forme de leurs gouvernemens.

De la religion & de ses cérémonies considérées comme remède à l'ennui.

Que le seul remède à ce mal sont des sensations vives & distinctes.

De-là notre amour pour l'éloquence, la poésie & tous ces arts d'agrémens dont l'objet est d'exciter de ces sortes de sensations.

Preuve détaillée de cette vérité.

Des arts d'agrémens, de leur impression sur l'opulent oisif; qu'ils ne peuvent l'arracher à son ennui;

Que les plus riches sont en général les plus ennuyés, parce qu'ils sont passifs dans presque tous leurs plaisirs;

Que les plaisirs passifs sont en général les plus courts & les plus coûteux;

Qu'en conséquence c'est au riche que se fait le plus vivement sentir le besoin des richesses;

Qu'il voudroit toujours être mû sans se donner la peine de se remuer;

Qu'il est sans motif pour s'arracher à une oisiveté à laquelle une fortune médiocre soustrait nécessairement les autres hommes.

De l'association des idées de bonheur & de richesse dans notre mémoire; que cette association est un effet de l'éducation;

Qu'une éducation différente produiroit l'effet contraire;

Qu'alors sans être également riches & puissans,

les citoyens ſeroient & pourroient même ſe croire également heureux.

De l'utilité éloignée de ces principes.

Qu'une fois convenu de cette vérité, on ne doit plus regarder le malheur comme inhérent à la nature même des ſociétés, mais comme un accident occaſionné par l'imperfection de leur légiſlation.

SECTION IX.

De la poſſibilité d'indiquer un bon plan de légiſlation.

Des obſtacles que l'ignorance met à ſa publication.

Du ridicule qu'elle jette ſur toute idée nouvelle & toute étude approfondie de la morale & de la politique.

De la haine de l'ignorant pour toute réforme.

De la difficulté de faire de bonnes lois.

Des premières queſtions à ſe faire à ce ſujet.

Des récompenſes, de quelque eſpèce qu'elles ſoient, fût-ce un luxe de plaiſir, ne corrompront jamais les mœurs.

Du luxe de plaiſir. Que tout plaiſir décerné par la reconnoiſſance publique fait chérir la vertu, fait reſpecter les lois dont le renverſement, comme quelques-uns le prétendent, n'eſt jamais l'effet de l'inconſtance de l'eſprit humain.

Des vraies cauſes des changemens arrivés dans les lois des peuples.

Que ces changemens prennent leur ſource dans

l'imperfection de ces mêmes lois, dans la négligence des adminiſtrateurs qui ne ſavent ni contenir l'ambition des nations voiſines par la terreur des armes, ni celle de leurs concitoyens par la ſageſſe des règlemens, & qui d'ailleurs élevés dans des préjugés nuiſibles, favoriſent l'ignorance des vérités dont la révélation aſſureroit la félicité publique;

Que la révélation de la vérité n'eſt jamais funeſte qu'à celui qui la dit;

Que ſa connoiſſance utile aux nations n'en troubla jamais la paix;

Qu'une des plus fortes preuves de cette aſſertion eſt la lenteur avec laquelle la vérité ſe propage.

Des gouvernemens.

Que dans aucun le bonheur du prince n'eſt, comme on le croit, attaché au malheur des peuples;

Qu'on doit la vérité aux hommes;

Que l'obligation de la dire ſuppoſe le libre uſage des moyens de la découvrir;

Que privées de cette liberté, les nations croupiſſent dans l'ignorance.

Des maux que produit l'indifférence pour la vérité.

Que le légiſlateur, comme quelques-uns le prétendent, n'eſt jamais forcé de ſacrifier le bonheur de la génération préſente à celui de la génération future;

Qu'une telle ſuppoſition eſt abſurde;

Qu'on doit d'autant plus exciter les hommes à la recherche de la vérité, qu'en général plus indifférens pour elle, ils jugent une opinion vraie ou fauſſe ſelon l'intérêt qu'ils ont de la croire telle, ou telle;

Que cet intérêt leur feroit nier au beſoin la vérité des démonſtrations géométriques ;

Qu'il leur fait eſtimer en eux la cruauté qu'ils déteſtent dans les autres ;

Qu'il leur fait reſpecter le crime ;

Qu'il fait les ſaints ;

Qu'il prouve aux grands la ſupériorité de leur eſpèce ſur celle des autres hommes ;

Qu'il fait honorer le vice dans un protecteur ;

Que l'intérêt du puiſſant commande plus impérieuſement que la vérité aux opinions générales ;

Qu'un intérêt ſecret cacha toujours aux parlemens la conformité de la morale des jéſuites & du papiſme ;

Que l'intérêt fait nier journellement cette maxime, « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrois pas » qu'on te fît » ;

Qu'il dérobe à la connoiſſance du prêtre honnête homme, & les maux produits par le catholiciſme, & les projets d'une ſecte, intolérante parce qu'elle eſt ambitieuſe, & régicide parce qu'elle eſt intolérante.

Des moyens employés par l'égliſe pour s'aſſervir les nations.

Du temps où l'égliſe catholique laiſſe repoſer ſes prétentions.

Du moment où elle les fait revivre.

Des prétentions de l'égliſe prouvées par le droit.

De ces mêmes prétentions prouvées par le fait.

Des moyens d'enchaîner l'ambition eccléſiaſtique.

Que le tolérantiſme ſeul peut la contenir ; peut, en éclairant les eſprits, aſſurer le bonheur & la tranquillité des peuples, dont le caractère eſt ſuſceptible de toutes les formes que lui donnent les lois, le gouvernement & ſur-tout l'éducation publique.

SECTION X.

De la puiſſance de l'éducation ; des moyens de la perfectionner ; des obſtacles qui s'oppoſent aux progrès de cette ſcience.

De la facilité avec laquelle, ces obſtacles levés, l'on traceroit le plan d'une excellente éducation.

De l'éducation.

Qu'elle peut tout ;

Que les princes ſont, comme les particuliers, le produit de leur inſtruction ;

Qu'on ne peut attendre de grands princes que d'un grand changement dans leur éducation.

Des principaux avantages de l'inſtruction publique ſur la domeſtique.

Idée générale ſur l'éducation phyſique de l'homme.

Dans quel moment & quelle poſition l'homme eſt ſuſceptible d'une éducation morale.

De l'éducation relative aux diverſes profeſſions.

De l'éducation morale de l'homme.

Des obſtacles qui s'oppoſent à la perfection de cette partie de l'éducation.

Intérêt du prêtre, premier obſtacle.

Imperfection de la plupart des gouvernemens, ſecond obſtacle.

Que toute réforme importante dans la partie morale de l'éducation, en ſuppoſe une dans les lois & la forme du gouvernement;

Que cette réforme faite, & les obſtacles qui s'oppoſent aux progrès de l'inſtruction une fois levés, le problême de la meilleure éducation poſſible eſt réſolu.

Ce que je me propoſe dans les quatre chapitres ſuivans, c'eſt de prouver l'analogie de mes opinions avec celles de Locke;

De faire ſentir toute l'importance & l'étendue du principe de la ſenſibilité phyſique;

De répondre au reproche de matérialiſme & d'impiété;

De montrer toute l'abſurdité de telles accuſations, & l'impoſſibilité pour tout moraliſte éclairé, d'échapper à cet égard aux cenſures eccléſiaſtiques.

CONCLUSION GÉNÉRALE.

CHAPITRE PREMIER.

De l'analogie de mes opinions avec celles de Locke.

L'ESPRIT n'eſt que l'aſſemblage de nos idées. Nos idées, dit Locke, nous viennent par les ſens; & de ce principe, comme des miens, l'on peut conclure que l'eſprit n'eſt en nous qu'une acquiſition.

Le regarder comme un pur don de la nature, comme l'effet d'une organiſation ſingulière, ſans pouvoir nommer l'organe qui le produit, c'eſt rappeler en philoſopie les qualités occultes; c'eſt croire ſans preuve, c'eſt un jugement haſardé.

L'expérience & l'hiſtoire nous apprennent également que l'eſprit eſt indépendant de la plus ou moins grande fineſſe des ſens; que les hommes de conſtitution différente, ſont ſuſceptibles des mêmes paſſions & des mêmes idées.

Les principes de Locke, loin de contredire cette opinion, la confirment; ils prouvent que l'éducation nous fait ce que nous ſommes; que les hommes ont entre eux d'autant plus de reſſemblance, que leurs inſtructions ſont plus les mêmes; qu'en conſéquence l'Allemand reſſemble plus au François qu'à l'Aſiatique, & plus à l'Allemand qu'au Français; qu'enfin

ſi l'eſprit des hommes eſt très-différent, c'eſt que l'éducation n'eſt la même pour aucun.

Tels ſont les faits d'après leſquels j'ai compoſé cet ouvrage. Je le préſente avec d'autant plus de confiance au public, que l'analogie de mes principes avec ceux de Locke m'aſſure de leur vérité.

Si je voulois me ménager la protection des théologiens, j'ajouterois que ces mêmes principes ſont les plus conformes aux idées qu'un chrétien doit ſe former de la juſtice de Dieu.

En effet ſi l'eſprit, le caractère & les paſſions des hommes dépendoient de l'inégale perfection de leurs organes, & que chaque individu fût une machine différente, comment la juſtice du ciel, ou même celle de la terre exigeroit-elle les mêmes effets de machines diſſemblables? Dieu peut-il donner à tous la même loi ſans leur accorder à tous les mêmes moyens de la pratiquer?

Si la probité fine & délicate eſt de précepte, & ſi cette eſpèce de probité ſuppoſe ſouvent de grandes lumières; il faut donc que tous les hommes communément bien organiſés ſoient doués par la Divinité d'une égale aptitude à l'eſprit.

Qu'on n'imagine cependant pas que je veuille ſoutenir par des argumens théologiques la vérité de mes principes. Je ne dénonce point aux fanatiques ceux dont les opinions ſur cet objet ſont différentes des miennes. Les combattre avec d'autres armes que celles du raiſonnement, c'eſt bleſſer par derrière l'ennemi qu'on n'oſe regarder en face.

L'expérience & la raiſon ſont les ſeuls juges de mes principes. La vérité en fût-elle démontrée, je n'en conclurois pas que ces principes duſſent être immédiatement & univerſellement adoptés. C'eſt toujours avec lenteur que la vérité ſe propage. Le Hongrois croit aux Vampires long-temps après qu'on lui en a démontré la non-exiſtence. L'ancienneté d'une erreur la rend long-temps reſpectable. Je ne me flatte donc pas de voir les hommes ordinaires abandonner pour mes opinions celles dans leſquelles ils ont été élevés & nourris.

Que de gens intérieurement convaincus de la fauſſeté d'un principe, le ſoutiennent parce qu'il eſt généralement cru, parce qu'ils ne veulent point lutter contre l'opinion publique! Il eſt peu d'amateurs ſincères de la vérité, peu de gens qui s'occupent vivement de ſa recherche & la ſaiſiſſent, lorſqu'on la leur préſente. Pour oſer s'en déclarer l'apôtre il faut avoir concentré tout ſon bonheur dans ſa poſſeſſion.

D'ailleurs à quels hommes eſt-il réſervé de ſentir d'abord la vérité d'une opinion nouvelle? au petit nombre de jeunes gens qui, n'ayant à leur entrée dans le monde aucune idée arrêtée, choiſiſſent la plus raiſonnable. C'eſt pour eux & la poſtérité que le philoſophe écrit. Le philoſophe ſeul apperçoit dans la perſpective de l'avenir le moment où l'opinion vraie, mais ſingulière & peu connue, doit devenir l'opinion générale & commune. Qui ne ſait pas jouir d'avance des éloges de la poſtérité & deſire impatiemment la gloire du moment, doit s'abſtenir de la recherche de la vérité : elle ne s'offrira point à ſes yeux.

CHAPITRE II.

De l'importance & de l'étendue du principe de la ſenſibilité phyſique.

QU'EST-CE qu'une ſcience ? un enchaînement de propoſitions qui toutes ſe rapportent à un principe général & premier. La morale eſt-elle une ſcience ? oui ; ſi dans la ſenſibilité phyſique j'ai découvert le principe unique dont tous les préceptes de la morale ſoient des conſéquences néceſſaires. Une preuve évidente de la vérité de ce principe, c'eſt qu'il explique toutes les manières d'être des hommes, qu'il dévoile les cauſes de leur eſprit, de leur ſottiſe, de leur haine, de leur amour, de leurs erreurs & de leurs contradictions.

Ce principe doit être d'autant plus facilement & univerſellement adopté, que l'exiſtence de la ſenſibilité phyſique eſt un fait avoué de tous, que l'idée en eſt claire, la notion diſtincte, l'expreſſion nette, & qu'enfin nulle erreur ne peut ſe mêler à la ſimplicité d'un tel axiome.

La ſenſibilité phyſique ſemble être donnée aux hommes comme un ange tutélaire chargé de veiller ſans ceſſe à leur conſervation. Qu'ils ſoient heureux ; voilà peut-être le ſeul vœu de la nature & le ſeul vrai principe de la morale. Les lois ſont-elles bonnes ; l'intérêt

l'intérêt particulier ne ſera jamais deſtructif de l'intérêt général. Chacun s'occupera de ſa félicité ; chacun ſera fortuné & juſte ; parce que chacun ſentira que ſon bonheur dépend de celui de ſon voiſin.

Dans les ſociétés nombreuſes où les lois ſont encore imparfaites, ſi le ſcélérat, le fanatique & le tyran l'oublient, que la mort frappe le ſcélérat, le fanatique & le tyran & tout ennemi du bien public.

Douleur & plaiſir ſont les liens par leſquels on peut toujours unir l'intérêt perſonnel à l'intérêt national. L'une & l'autre prennent leur ſource dans la ſenſibilité phyſique. Les ſciences de la morale & de la légiſlation ne peuvent donc être que les déductions de ce principe ſimple. Je puis même ajouter que ſon développement s'étend juſqu'aux diverſes règles des arts d'agrémens dont l'objet, comme je l'ai déjà dit, eſt d'exciter en nous des ſenſations ; plus elles ſont vives (*a*), plus l'ouvrage qui les produit paroît beau & ſublime.

La ſenſibilité phyſique eſt l'homme lui-même & le principe de tout ce qu'il eſt. Auſſi ſes connoiſſances n'atteignent-elles jamais au-delà de ſes ſens. Tout ce qui ne leur eſt pas ſoumis eſt inacceſſible à ſon eſprit.

Les ſcolaſtiques cependant, prétendent ſans ce

(*a*) Dans la poéſie, pourquoi le beau de ſentiment & celui des images frappent-il plus généralement que le beau des idées ? c'eſt que les hommes ſont ſenſibles avant d'être ſpirituels ! c'eſt qu'ils reçoivent des ſenſations avant de les comparer entre elles.

ſecours, percer dans les royaumes intellectuels. Mais ces orgueilleux Syſiphes roulent une pierre qui retombe ſans ceſſe ſur eux. Quel eſt le produit de leurs vaines déclamations & de leurs éternelles diſputes ? qu'apperçoit-on dans leurs immenſes volumes ? un déluge de mots étendu ſur un déſert d'idées.

A quoi ſe réduit la ſcience de l'homme ? à deux ſortes de connoiſſances.

L'une eſt celle des rapports que les objets ont avec lui.

L'autre eſt celle des rapports des objets entre eux.

Or qu'eſt-ce que ces deux ſortes de connoiſſances, ſinon deux développemens divers de la ſenſibilité phyſique (*a*).

Mes concitoyens pourront, d'après cet ouvrage, voir mieux & plus loin que moi. Je leur ai montré le principe duquel ils peuvent déduire les lois propres à faire leur bonheur. Si ſa nouveauté les étonne, & s'ils doutent de ſa vérité ; qu'ils eſſaient de lui en ſubſtituer un dont l'exiſtence ſoit auſſi univerſellement reconnue, dont ils aient une idée auſſi claire, dont ils puiſſent tirer un auſſi grand nombre de conſéquences. S'il n'en eſt point de tel, qu'ils regardent donc la ſenſibilité phyſique comme la ſeule pierre de touche à

(*a*) Si l'on regarde le principe de la ſenſibilité phyſique comme deſtructif de la doctrine enſeignée ſur l'ame, l'on ſe trompe. Si je ſuis ſenſible, c'eſt que j'ai une ame, un principe de vie & de ſentiment, auquel on peut toujours donner le nom qu'on veut.

laquelle on éprouvera désormais la vérité ou la fausseté de chaque proposition nouvelle de morale & de politique. Toute proposition sera réputée fausse, lorsqu'on ne pourra la déduire de cet axiome. L'erreur est la seule matière hétérogène à la vérité. Au reste je ne suis point législateur & j'occupe peu de place dans cet univers. Ce que je pouvois en faveur de mes concitoyens, c'étoit de consigner dans un ouvrage l'unique principe de leurs connoissances. Je n'ai sans doute rien avancé dans ce livre de contraire à la religion. Mais j'ai soutenu la nécessité de la tolérance. J'ai fait sentir les dangers auxquels la trop grande puissance du prêtre expose également, & les princes & les nations. J'ai montré la barrière qu'on peut opposer à son ambition : je suis donc à ses yeux un impie. Le serai-je à ceux du public ?

CHAPITRE III.

Des accuſations de matérialiſme & d'impiété, & de leur abſurdité.

L'on peut à Paris & à Lisbonne redouter la haine théologique. Mais il eſt des pays où cette haine eſt impuiſſante, où le reproche d'impiété n'eſt plus de mode, où toute accuſation de cette eſpèce devenue ridicule eſt regardée comme l'expreſſion vague de la fureur & de la ſtupidité monacale.

D'ailleurs quelle impiété me reprocher ? je n'ai dans aucun endroit de cet ouvrage nié la Trinité, la divinité de Jéſus, l'immortalité de l'ame, la réſurrection des morts, ni même aucun article du *credo papiſte* : je n'ai donc point attaqué la religion.

Mais les jéſuites ont accuſé les janſéniſtes de matérialiſme. Ils pourront donc auſſi m'en accuſer. Soit. Je me contenterai de leur répondre qu'ils n'ont point d'idées complettes de la matière ; qu'ils ne connoiſſent que des corps ; que le mot de matérialiſte eſt auſſi obſcur pour eux que pour moi ; que nous ſommes à cet égard également ignorans, mais qu'ils ſont plus fanatiques.

Tout livre conſéquent eſt en horreur aux théologiens.

La raiſon à leurs yeux n'eſt jamais catholique.

Ennemis nés de tout ouvrage raiſonnable, peut-être anathématiſeront-ils celui-ci. Cependant je n'y dis d'eux que le mal abſolument indiſpenſable. J'aurois dû m'écrier avec St. Jérôme que l'égliſe eſt la *proſtituée de Babylone.* Je ne l'ai point fait. Lorſque j'ai pris parti contre les prêtres ; c'eſt en faveur des peuples & des ſouverains. Lorſque j'ai plaidé la cauſe de la tolérance ; c'eſt pour leur épargner de nouveaux forfaits.

Mais, diront-ils, qu'on établiſſe la tolérance, que l'égliſe modèle ſa conduite ſur celle de Jéſus, ſous quel prétexte pourra-t-elle empriſonner les citoyens, les brûler, aſſaſſiner les princes, &c. ? L'égliſe moins redoutée, ſeroit alors moins reſpectée ? Or que lui importe l'exemple de Jéſus ? ce qu'elle deſire, c'eſt d'être puiſſante. La preuve,

C'eſt l'approbation donnée par elle à la morale des jéſuites ;

C'eſt le titre de Vice-Dieu accordé par elle à ſon chef ;

C'eſt enfin la croyance de ſon infaillibilité devenue article de foi en Italie, malgré cet acte formel de l'écriture, *tout homme eſt menteur.*

Sans un motif d'ambition le prêtre eût-il affirmé que le pape tient le milieu entre l'homme & Dieu, *nec Deus, nec homo, quia neuter eſt, ſed inter utrumque ?* Sans un pareil motif le Pape eût-il ſouffert qu'on le traitât de *Demi-Dieu ?* eût-il permis qu'Etienne Patracène écrivît qu'en lui pape réſide tout pouvoir ſur les puiſſances du ciel & de la terre ; *in Papa eſt omnis poteſtas ſupra omnes poteſtates tàm cœli quàm*

terræ ? Boniface VIII, dans une assemblée tenue à Rome à l'occasion du jubilé, eût-il dit, je suis Empereur, j'ai tout pouvoir dans le ciel & sur la terre; *Ego sum Pontifex & Imperator, terrestre ac celeste imperium habeo ?* Ce pape eût-il approuvé la phrase du droit canon où il est appelé, *Dominus Deus noster*, le Seigneur notre Dieu ? Nicolas se fût-il glorifié d'avoir été nommé Dieu par Constantin, canon, *satis evidenter*, dist. 96 ? les théologiens (*a*) eussent-ils déclaré dans d'autres canons « que le Pape est » autant au-dessus de l'Empereur que l'or pur est » au-dessous du plomb vil ? que les Empereurs re- » çoivent leur autorité du Pape, comme la lune re- » çoit sa lumière du soleil ? que les Empereurs par » conséquent ne feront jamais que lunes » ?

Les prêtres enfin, pour justifier leur intolérance, eussent-ils de la Divinité fait un tyran injuste, vengeur & colère ? eussent-ils accumulé sur Dieu tous les vices des hommes (*b*) ?

(*a*) Un des docteurs canoniques, plus hardi encore, a dit : *Papa est suprà me, extrà me ; papa est omnis & supra omnia ; papa est dominus dominantium ; papa potest mutare quadrata rotundis ;* c'est-à-dire, le pape est dans moi, hors de moi. Le pape est tout, au-dessus de tout. Il est seigneur des seigneurs, & d'un quarré, il peut faire un cercle. Quelle proposition plus impie, si, de l'aveu même des théologiens, la divinité ne peut faire un bâton sans deux bouts!

(*b*) Peu de nations, disent les voyageurs, honorent le diable sous son vrai nom : mais beaucoup l'honorent sous

Si tout moyen d'acquérir du pouvoir paroît légitime au ſacerdoce, tout obſtacle mis à l'accroiſſement de ſon pouvoir lui paroît une impiété. Je ſuis donc impie à ſes yeux. Or telle eſt en certains pays la puiſſance du prêtre ſur les Princes, qu'il peut à ſon gré les irriter contre les écrivains même qui défendent les droits de leur couronne. Que de dévotes d'ailleurs ne peut-il pas ameuter contre un auteur!

J'ai lu le conte des oies couleur de roſe de Crébillon, & dans le monde j'ai toujours vu ce troupeau aimable & dévot, dirigé par un moine ſtupide, craſſeux & méchant. Les oies penſent toujours d'après lui. Elles voient l'impiété par-tout où il veut la leur montrer.

Au reſte ce reproche n'eſt pas le ſeul qu'on me fera. L'eſclave & le courtiſan m'accuſeront d'avoir mal parlé du pouvoir arbitraire. Je l'ai peint ſans doute ſous ſes véritables couleurs, mais par amour pour les peuples & pour les princes eux-mêmes. Tout ſouverain, comme le prouve l'hiſtoire, eſt, ou dans la dépendance de l'armée, s'il porte le ſceptre du

---

celui de Dieu. Un peuple adore-t-il un être dont les lois ſont incompréhenſibles : cet être exige-t-il la croyance de l'incroyable; commande-t-il l'impraticable; punit-il une foibleſſe par des tourmens éternels; damne-t-il enfin l'homme vertueux pour n'avoir pas fait l'impoſſible; il eſt évident que ſous le nom de Dieu, c'eſt le diable qu'un tel peuple adore. Voyez le livre *On falſe religion*, d'où j'ai tiré ce paſſage.

pouvoir arbitraire (*a*), ou dans la dépendance de la loi, s'il commande dans une monarchie modérée. Or de ces deux dépendances, quelle eſt la plus déſirable pour un prince? quelle eſt celle où ſa perſonne eſt la moins expoſée? la dernière.

Les lois gouvernent un peuple libre.

Les délations, la force, & l'atrocité gouvernent les peuples eſclaves. Et chez eux l'intrigue domeſtique & le caprice de l'armée, décident ſouvent de la vie du monarque.

Je ne m'étendrai pas davantage ſur ce ſujet.

En matière politique, un mot ſuffit pour éclairer les hommes. Il n'en eſt pas de même en matière re-

---

(*a*) On peut diſtinguer deux ſortes de deſpotiſme,
L'un en puiſſance,
L'autre en pratique.
Cette diſtinction neuve eſt féconde en conſéquences.

Un prince eſt deſpote en puiſſance, lorſqu'il a, par le nombre de ſes troupes, par l'aviliſſement des eſprits & des ames, acquis le pouvoir néceſſaire pour diſpoſer à ſon gré des biens, de la vie & de la liberté de ſes ſujets.

Tant que le prince n'uſe point de ce pouvoir, tant que les peuples n'en ſouffrent point, ils croient leur gouvernement bon : ils reſtent tranquilles.

Mais lorſqu'après avoir acquis le pouvoir de nuire, le prince met ce pouvoir en pratique, & qu'il dépouille les citoyens de toutes leurs propriétés ; alors ils s'irritent ; ils voudroient ſecouer le joug qui les opprime : il eſt trop tard. C'étoit dans le germe de cette puiſſance illimitée qu'il falloit étouffer les maux qu'ils éprouvent.

ligieuſe. Le jour de la raiſon paſſe rarement juſqu'aux dévots (*a*). Puiſſent-ils, déſormais plus inſtruits, reconnoître enfin qu'il n'eſt point d'ouvrage à l'abri d'une accuſation d'impiété.

(*a*) Aboulola, le plus fameux des poètes arabes, n'avoit nulle opinion des lumières des dévots. Voici la traduction de quelques-unes de ſes ſtances :

Iſſa eſt venu : il a aboli la loi de Mouſſai.

Mahomet l'a ſuivi : il a introduit par jour cinq prières.

Ses ſectateurs prétendent qu'il ne viendra plus d'autre prophète.

Ils s'occupent inutilement à prier depuis le matin juſqu'au ſoir.

Dites-moi maintenant, depuis que vous vivez dans l'une de ces lois, jouiſſez-vous plus ou moins du ſoleil & de la lune ?

Si vous me répondez impertinemment, j'éleverai ma voix contre vous ; mais ſi vous me parlez de bonne-foi, je continuerai de parler tout-bas.

Les chrétiens errent çà & là dans leurs voies, & les muſulmans ſont tout-à-fait hors du chemin.

Les juifs ne ſont plus que des momies, & les mages de Perſe que des rêveurs.

Le monde ſe partage en deux claſſes d'hommes.

Les uns ont de l'eſprit & point de religion,

Les autres de la religion & point d'eſprit.

CHAPITRE IV.

De l'impossibilité pour tout moraliste éclairé d'échapper aux censures ecclésiastiques.

Un homme défend-il les intérêts du peuple, il nuit à ceux de l'église. Elle cherche un prétexte pour l'accuser; & ce prétexte ne lui manque jamais.

Les écritures sont le livre de Dieu, & leurs diverses interprétations forment les différentes sectes du christianisme. C'est donc sur les écritures que sont fondées les hérésies.

Jésus favorise celle des Ariens, lorsqu'il dit, « mon » père est plus grand que moi ». Jésus change toutes nos idées sur la Divinité, lorsqu'il semble la regarder comme l'auteur du mal & qu'il dit dans le *Pater*, *& ne nos inducas in tentationem*, & ne nous induisez pas à la tentation. Or si dans le *Pater* même on lit une proposition aussi singulière, dans quel ouvrage humain la haine & la malignité monacale ne trouveront-elles point d'hérésie? Ecrit-on en faveur de l'humanité; l'intérêt sacerdotal s'en irrite & c'est alors qu'il faut s'écrier avec le prophète. *Libera opus meum à labiis iniquis & à linguâ dolosâ* (*a*). Si l'on tiroit de cet

(*a*) Que de libelles théologiques contre le livre de

ouvrage quelques conſéquences mal ſonnantes, je n'en ſerois donc pas ſurpris. Ce que Dieu n'a point fait dans les écritures, je ne l'ai certainement pas fait dans ce livre. Je n'ai point ce ſot & blaſphématoire orgueil. Quelle eſt dans la géométrie même la propoſition dont on ne pût au beſoin déduire quelque conſéquence abſurde & même impie !

Le point mathématique, par exemple, n'a ſelon les géomètres, ni longueur, ni largeur, ni profondeur : or la ligne eſt le compoſé d'un certain nombre de points ; la ſurface d'un certain nombre de lignes ; le cube d'un certain nombre de ſurfaces. Si le point mathématique eſt ſans étendue, il n'eſt donc ni lignes, ni ſurfaces, ni cubes ; il n'exiſte donc ni corps, ni objets ſenſibles ; il n'eſt donc point de château, dans ce château de bibliothèques, dans ces bibliothèques de livres, & parmi ces livres d'écritures & de révélations.

Si telle eſt la conſéquence immédiate de la définition du point mathématique, quel livre eſt à l'abri

---

l'Eſprit ! quel étoit le crime de l'auteur ? d'avoir révélé le ſecret de l'égliſe, qui conſiſte à abrutir les hommes pour en tirer le plus d'argent & de reſpect poſſible : quelques prêtres honnêtes prirent la défenſe de cet ouvrage : mais en trop petit nombre. Dans le clergé ils n'eurent point la pluralité des voix. Ce fut ſur-tout l'archevêque de Paris qui preſſa la ſorbonne de s'élever contre l'Eſprit qu'elle n'entendoit pas. C'étoit le prophète Balaam qui, monté ſur ſon âneſſe, la preſſe d'avancer, ſans appercevoir l'eſprit ou l'ange qui l'arrête.

du reproche d'impiété ! Le ſyſtême de la grâce n'en eſt pas lui-même exempt. Les théologiens y ſoutiennent à la fois qu'en qualité de juſte, Dieu accorde à tous la grâce ſuffiſante, & cependant que cette grâce ſuffiſante ne ſuffit pas. Quelle contradiction abſurde & impie !

S'agit-il de religion ; les principes ne doivent jamais porter de conſéquence. L'on n'eſt point incrédule, lorſqu'on n'a point nié formellement & poſitivement quelque article de foi.

Que les moines & les prêtres daignent en vrais chrétiens interpréter charitablement ce qui peut ſe gliſſer de louche dans un ouvrage philoſophique ; ils n'y verront rien que d'orthodoxe.

J'ai dans celui-ci plaidé la cauſe de la tolérance & par conſéquent de l'humanité : mais eſt-on athée parce qu'on eſt humain ?

Si j'écoutois moins ma raiſon, peut-être, à l'exemple des janſéniſtes, ſoumettrois-je cet ouvrage à la déciſion du premier concile, & prierois-je le lecteur de voir juſqu'à ce moment par ſes yeux, & de juger par ſa raiſon. Ce que je puis lui certifier, c'eſt qu'en compoſant ce livre, mon objet fut d'aſſurer le bonheur des peuples & la vie des ſouverains. Si j'ai bleſſé l'orgueil eccléſiaſtique, c'eſt que j'ai mieux aimé, comme Lucien, « déplaire en diſant la vérité, que » de plaire en contant des fables.

Qu'on découvre quelques erreurs dans cet ouvrage, je me rendrai toujours ce témoignage, que je n'ai pas

du moins erré dans l'intention ; que j'ai dit ce que j'ai cru vrai & utile aux particuliers & aux nations. Quel ſera donc mon ennemi & qui s'élevera contre moi ? celui-là ſeul qui hait la vérité & veut le malheur de ſa patrie. Au reſte que les papiſtes me calomnient, je m'écrierai avec le prophète : *maledicent illi, tu Domine, benedices.*

Ce dont j'avertis le clergé de France en particulier ; c'eſt que ſa fureur immodérée & ridicule contre les lettres, le rend ſuſpect & odieux à l'Europe. Un homme fait un livre ; ce livre eſt plein de vérités ou d'erreurs. Dans le premier cas, pourquoi, ſous le nom de cet auteur, perſécuter la vérité elle-même ? dans le ſecond cas, pourquoi punir dans un écrivain des erreurs à coup sûr involontaires ? Quiconque n'eſt ni gagé, ni homme de parti, ne ſe propoſe que la gloire pour récompenſe de ſes travaux. Or la gloire eſt toujours attachée à la vérité. Qu'en la cherchant, je tombe dans l'erreur : l'oubli où s'enſevelit mon nom & mon ouvrage, eſt mon ſupplice & le ſeul que je mérite.

Veut-on que la mort ſoit la punition d'un raiſonnement haſardé ou faux : quel écrivain eſt aſſuré de ſa vie & qui lui jetera la première pierre ? que ſe propoſent les prêtres en demandant le ſupplice d'un auteur ? pourſuivent-ils une erreur avec le fer & le feu, ils l'accréditent. Pourſuivent-ils une vérité avec le même acharnement, ils la propagent plus rapidement. Que prouve juſqu'ici la conduite du clergé papiſte ?

rien ; ſinon qu'il perſécute & perſécutera toujours la vérité. Plus de modération ſans doute lui ſiéroit mieux. Elle eſt décente en tous les temps & néceſſaire dans un ſiècle ou la cruauté irrite les eſprits & ne les ſoumet pas.

Virtus non territa monſtris.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

TABLE SOMMAIRE.

DE L'HOMME, DE SES FACULTÉS INTELLECTUELLES ET DE SON ÉDUCATION.

SECTION VI.

Des maux produits par l'ignorance ; que l'ignorance n'eſt point deſtructive de la molleſſe ; qu'elle n'aſſure point la fidélité des ſujets ; qu'elle juge ſans examen les queſtions les plus importantes. Celle du luxe citée en exemple. Des malheurs où ces jugemens peuvent quelquefois précipiter une nation. Du mépris & de la haine qu'on doit aux protecteurs de l'ignorance.

CHAPITRE PREMIER. *De l'ignorance & de la molleſſe des peuples.* . . . . . page 5

CHAP. II. *L'ignorance n'aſſure point la fidélité des ſujets.* 13

Qu'elle s'oppoſe à toute réforme utile dans les gouvernemens.

Qu'elle y éterniſe les abus, & rend les hommes incapables de cette attention opiniâtre qu'exige l'examen de la plupart des queſtions politiques.

La queſtion du luxe priſe pour exemple.

Qu'on ne peut la réſoudre ſans un certain nombre d'obſervations & ſans attacher d'abord des idées nettes à ce mot *luxe*.

CHAP. III. *De la queſtion du luxe.* . . . . . page 15

CHAP. IV. *Si le luxe eſt néceſſaire & utile.* . . . 16

CHAP. V. *Du luxe & de la tempérance.* 18

Si la plupart des maux dont on accuſe le luxe ne ſeroient point l'effet, & du partage trop inégal des richeſſes nationales, & de la diviſion des intérêts des citoyens.

Que pour s'aſſurer de ce fait, il faut remonter aux premiers motifs qui déterminèrent les hommes à ſe réunir en ſociété.

CHAP. VI. *De la formation des peuplades.* . . . 24

CHAP. VII. *De la multiplication des hommes dans un Etat, & de ſes effets.* 28

CHAP. VIII. *Diviſion des intérêts des citoyens produite par leur multiplication.* 33

CHAP. IX. *Du partage trop inégal des richeſſes nationales* 38

Des effets de ce partage.

CHAP X. *Cauſes de la trop grande inégalité des fortunes des citoyens.* 41

Qu'elle eſt une ſuite néceſſaire de l'introduction de l'argent dans un Etat.

CHAP. XI. *Des moyens de s'oppoſer à la réunion trop rapide des richeſſes en peu de mains.* 42

CHAP. XII. *Du pays où l'argent n'a point cours.* 44

CHAP. XIII. *Quels ſont dans les pays où l'argent n'a point cours, les principes productifs de la vertu?* 47

CHAP. XIV. *Des pays où l'argent a cours.* page 50

CHAP. XV. *Du moment où les richeſſes ſe retirent d'elles-mêmes d'un empire.* 52

Que les citoyens y reſtent ſans principe d'action.

CHAP. XVI. *Des divers principes d'activité des nations.* 54

CHAP. XVII. *De l'argent conſidéré comme principe d'activité.* 56

Des maux qu'occaſionne l'amour de l'argent.

Si dans l'état actuel de l'Europe le magiſtrat éclairé doit deſirer le trop prompt affoibliſſement d'un tel principe d'activité.

CHAP. XVIII. *Que ce n'eſt point dans le luxe, mais dans ſa cauſe productrice, qu'on doit chercher le principe deſtructeur des empires.* 58

Qu'il ſuit de l'examen peut-être encore ſuperficiel de cette queſtion du luxe, qu'on ne peut apporter trop de ſoins à l'examen de toute queſtion de cette eſpèce, & que l'ignorance eſt d'autant plus funeſte aux nations, que c'eſt uniquement de la bonté de leurs lois que dépend leur bonheur.

SECTION VII.

Les vertus & le bonheur d'un peuple ſont l'effet, non de la ſainteté de ſa religion, mais de la ſageſſe de ſes lois.

CHAPITRE PREMIER. *Du peu d'influence des religions ſur les vertus & la félicité des peuples.* . . . 75

CHAP. II. *De l'esprit religieux, destructif de l'esprit législatif.* . . . . . page 80

CHAP. III. *Quelle espèce de Religion seroit utile.* 85

Que ce seroit celle qui forceroit les hommes à s'éclairer.

Que l'inconséquence & le crime est dans presque tous les hommes l'effet de l'ignorance.

CHAP. IV. *De la religion papiste.* 87

Que plus de conséquence dans les esprits la rendroit plus nuisible.

Que les principes spéculatifs ont heureusement peu d'influence sur la conduite des hommes; qu'ils la règlent sur les lois, & non sur leur croyance.

Que le gouvernement des jésuites en est une preuve.

CHAP. V. *Du gouvernement des Jésuites.* 93

Des moyens qu'il leur fournit de faire trembler les rois & d'exécuter les plus grands attentats.

CHAP. VI. *Des diverses causes des grands attentats.* 98

CHAP. VII. *Des attentats commis par l'amour de la gloire ou de la patrie.* 99

CHAP. VIII. *Des attentats commis par l'ambition.* 101

CHAP. IX. *Des attentats commis par le fanatisme.* 102

CHAP. X. *Du moment où l'intérêt des Jésuites leur commande un grand attentat.* 103

Quelle secte on pouvoit leur opposer.

CHAP. XI. *Le Janſéniſme ſeul pouvoit détruire les Jéſuites.* . . . . . page 110

Qu'on doit aux jéſuites la connoiſſance de ce que peut la légiſlation.

Que pour la faire parfaite, il faut, ou, comme un Benoît, avoir un ordre religieux, ou, comme un Romulus, ou un Pen, avoir un empire ou une colonie à fonder.

Qu'en toute autre poſition, on peut propoſer, mais difficilement établir d'excellentes lois.

CHAP. XII. *Examen de cette vérité.* 113

Je prouve qu'il n'eſt rien d'impoſſible aux lois; mais que pour fixer le degré auquel elles peuvent porter la félicité des peuples, il faut préliminairement connoître ce qui conſtitue le bonheur de l'individu.

SECTION VIII.

De ce qui conſtitue le bonheur des individus : de la baſe ſur laquelle on doit édifier la félicité nationale, néceſſairement compoſée de toutes les félicités particulières.

CHAPITRE PREMIER. *Tous les hommes dans l'état de ſociété peuvent-ils être également heureux?* 130

Que la ſolution de cette queſtion ſuppoſe la connoiſſance des occupations différentes dans leſquelles les hommes conſomment les diverſes parties de la journée.

CHAP. II. *De l'emploi du temps.* 132

Que cet emploi eſt à-peu-près le même dans toutes les profeſſions; que tous les hommes, par conſéquent, pourroient être également heureux.

CHAP. III. *Des causes du malheur de presque toutes les nations.* . . . . . page 137

Que le défaut de bonnes lois, que le partage trop inégal des richesses nationales, sont les causes de ce malheur presque universel; mais est-il possible de mettre les citoyens dans l'état d'aisance requis pour leur bonheur?

CHAP. IV. *Qu'il est possible de donner plus d'aisance aux citoyens.* 139

Que c'est à l'imperfection des lois qu'on doit souvent la soif insatiable de l'or.

CHAP. V. *Du desir excessif des richesses.* 141

Qu'entre ces motifs, un des plus puissans c'est l'ennui.

CHAP. VI. *De l'Ennui.* 144

CHAP. VII. *Des moyens inventés par les oisifs pour se soustraire à l'ennui.* 145

CHAP. VIII. *De l'influence de l'ennui sur les mœurs des nations.* 146

Du ressort qu'il donna à la jalousie espagnole & portugaise; de la part qu'il eut à la création des figisbées, à l'institution de l'ancienne chevalerie.

Que pour se soustraire à l'ennui, il faut acheter le plaisir par quelque peine.

CHAP. IX. *De l'acquisition plus ou moins difficile des plaisirs, selon le gouvernement où l'on vit & le poste qu'on y occupe.* 150

Je prends le plaisir de l'amour pour exemple.

CHAP. X. *Quelle maîtresse convient à l'oisif.* . . 151

CHAP. XI. *De la variété des Romans & de l'amour dans l'homme oiſif ou occupé*. . . . . page 153

Que l'oiſiveté qui pèſe à tous, fait chercher par-tout un remède à l'ennui.

CHAP. XII. *De la Religion & de ſes cérémonies conſidérées comme remède à l'ennui*. 155

Que le ſeul remède efficace ſont des ſenſations vives & diſtinctes.

De-là notre amour pour l'éloquence, la poéſie, enfin pour tous les arts d'agrémens, dont l'objet eſt d'exciter en nous ces ſortes de ſenſations, & dont les règles ne ſont que les moyens de les opérer en effet.

CHAP. XIII. *Des arts d'agrémens & de ce qu'en ce genre on appelle le beau*. 157

CHAP. XIV. *Du ſublime*. 161

De ce qui le conſtitue.

CHAP. XV. *De la variété & ſimplicité requiſes dans tous les ouvrages & ſur-tout dans les ouvrages d'agrémens*. 169

CHAP. XVI. *De la Loi de continuité*. 171

Qu'on doit à l'obſervation de cette loi des ſenſations d'autant plus vives qu'elles ſont plus diſtinctes.

CHAP. XVII. *De la clarté du ſtyle*. 173

Que cette clarté concourt à la production du même effet : ſur quoi j'obſerve qu'en général la forte impreſſion faite ſur nous par les ouvrages des arts, dépend moins d'une imitation exacte que d'une imitation perfectionnée de la nature.

CHAP. XVIII. *De l'imitation perfectionnée de la nature.* . . . . . page 178

Qu'une imitation ſuppoſe dans l'homme le pouvoir d'abſtraire d'un objet ce qu'il a de défectueux.

CHAP. XIX. *Du pouvoir d'abſtraire.* 182

Qu'il fournit aux artiſtes les moyens d'imiter la nature en l'embelliſſant.

CHAP. XX. *De l'impreſſion des arts d'agrément ſur l'opulent oiſif.* 187

Qu'ils ne peuvent l'arracher à ſon ennui.

Que les plus riches ſont en général les plus ennuyés ; parce qu'ils ſont paſſifs dans preſque tous leurs plaiſirs.

CHAP. XXI. *De l'état actif & paſſif de l'homme.* 188

Que les plaiſirs où l'homme eſt paſſif ſont en général & les plus courts, & les plus coûteux.

CHAP. XXII. *C'eſt aux riches que ſe fait le plus vivement ſentir le beſoin des richeſſes.* 191

Que preſque tous croupiſſent dans la pareſſe, faute d'avoir contracté de bonne heure l'habitude du travail.

CHAP. XXIII. *De la puiſſance de la pareſſe.* . 195

Qu'elle eſt ſouvent dans l'homme le principe de ſes vices & de ſes malheurs.

CHAP. XXIV. *Une fortune médiocre aſſure le bonheur du citoyen.* 196

Que cette vérité difficile n'eſt point impoſſible à perſuader aux hommes.

CHAP. XXV. *De l'aſſociation des idées de bonheur & de richeſſes dans notre mémoire.* . . . . page 197

Que ces deux idées y peuvent être diſtinguées ; que par ce moyen on rendroit au bonheur une infinité d'hommes auxquels, pour être heureux, il ne manque que de ſe croire tels.

Que les vérités ci-deſſus établies ne ſont point de ces principes ſpéculatifs inapplicables à la pratique.

CHAP. XXVI. *De l'utilité éloignée de mes principes.* 199

Que ces principes, adoptés par un prince éclairé & bienfaiſant, pourroient devenir le germe d'une légiſlation neuve, & plus conforme au bonheur de l'humanité.

SECTION IX.

De la poſſibilité d'indiquer un bon plan de légiſlation. Des obſtacles que l'ignorance met à ſa publication. Du ridicule qu'elle jette ſur toute idée nouvelle & toute étude approfondie de la morale & de la politique. De l'inconſtance qu'elle ſuppoſe dans l'eſprit humain ; inconſtance incompatible avec la durée de bonnes lois. Du danger imaginaire auquel, ſi l'on en croit l'ignorance, la révélation d'une idée neuve, & ſur-tout des vrais principes des lois, doit expoſer les empires. De la trop funeſte indifférence des hommes pour l'examen des vérités morales & politiques. Du nom de vraies ou de fauſſes donné aux mêmes opinions, ſelon l'intérêt momentané qu'on a de les croire telles ou telles.

CHAPITRE PREMIER. *De la difficulté de tracer un bon plan de légiſlation.* 207

CHAP. II. *Des premières questions à se faire lorsqu'on veut donner de bonnes lois.* . . . . . page 211

Que les récompenses accordées aux talens & aux vertus, fût-ce un luxe de plaisir, ne corrompront jamais les mœurs.

CHAP. III. *Du luxe de plaisir.* 221

Que tout plaisir décerné par la reconnoissance publique fait chérir la vertu, fait respecter les lois dont le renversement, comme quelques-uns le prétendent, n'est point l'effet de l'inconstance de l'esprit humain.

CHAP. IV. *Des vraies causes des changemens arrivés dans les lois des peuples.* 224

Que ces changemens y sont toujours l'effet & de l'imperfection de ces mêmes loix, & de la négligence des administrateurs qui ne savent ni contenir l'ambition des nations voisines par la terreur des armes, ni celles de leurs concitoyens par la sagesse des règlemens; qui d'ailleurs élevés dans des préjugés dangereux favorisent l'ignorance des vérités dont la révélation assureroit la félicité publique.

CHAP. V. *La révélation de la vérité n'est funeste qu'à celui qui la dit.* 234

CHAP. VI. *La connoissance de la vérité est toujours utile.* 237

CHAP. VII. *Que la révélation de la vérité ne trouble jamais les empires.* 240

La lenteur de ses progrès citée en preuve de cette assertion.

CHAP. VIII. *De la lenteur avec laquelle la vérité se propage.* . . . . . page 243

Qu'il n'eſt point de forme de gouvernement où ſa connoiſſance puiſſe être dangereuſe.

CHAP. IX. *Des Gouvernemens.* 247

CHAP. X. *Dans aucune forme de gouvernement le bonheur du prince n'eſt attaché aux malheurs des peuples.* 250

CHAP. XI. *Qu'on doit la vérité aux hommes.* . . . 255

Que l'obligation de la dire ſuppoſe le libre uſage des moyens de la découvrir, & par conſéquent la liberté de la preſſe.

CHAP. XII. *De la liberté de la preſſe.* 257

Que privées de cette liberté, les nations croupiſſent dans l'ignorance.

CHAP. XIII. *Des maux que produit l'indifférence pour la vérité.* 260

CHAP. XIV. *Que le bonheur de la génération future n'eſt jamais attaché au malheur de la génération préſente.* 264

Qu'une telle ſuppoſition eſt abſurde ; que les gouvernemens doivent d'autant plus exciter les hommes à la recherche de la vérité, qu'ils y ſont en général plus indifférens.

CHAP. XV. *Que les mêmes opinions paroiſſent vraies ou fauſſes, ſelon l'intérêt qu'on a de les croire telles ou telles.* 268

Que l'intérêt feroit nier au beſoin la vérité des démonſtrations géométriques.

CHAP. XVI. *L'intérêt fait eſtimer en ſoi juſqu'à la cruauté qu'on déteſte dans les autres.* . page 271

CHAP. XVII. *L'intérêt fait honorer le crime.* . . 273

CHAP. XVIII. *L'intérêt fait des ſaints.* 275

CHAP. XIX. *L'intérêt perſuade aux grands qu'ils ſont d'une eſpèce différente des autres hommes.* . 281

CHAP. XX. *L'intérêt fait honorer le vice dans un protecteur.* 283

CHAP. XXI. *L'intérêt du puiſſant commande plus impérieuſement que la vérité aux opinions générales.* 285

Que cet intérêt les forme & peut tout.

CHAP. XXII. *Un intérêt ſecret cacha toujours aux parlemens la conformité de la morale des Jéſuites & du papiſme.* 287

CHAP. XXIII. *L'intérêt fait nier journellement cette maxime :* Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrois pas qu'on te fit. 288

CHAP. XXIV. *L'intérêt dérobe à la connoiſſance du prêtre honnête homme les maux produits par le papiſme.* 289

Que de toutes les religions, c'eſt la plus intolérante.

CHAP. XXV. *Toute religion intolérante eſt eſſentiellement régicide.* 292

Que ſon intolérance ſuppoſe en elle le deſir de régner ſur les peuples & ſur les rois.

CHAP. XXVI. *Des moyens employés par l'Eglise pour s'asservir les nations.* . . . . . page 296

CHAP. XXVII. *Des temps où l'Eglise catholique laisse reposer ses prétentions.* 298

CHAP. XXVIII. *Du temps où l'Eglise fait revivre ses prétentions.* 302

CHAP. XXIX. *Des prétentions de l'Eglise prouvées par le droit.* 303

CHAP. XXX. *Des prétentions de l'Eglise prouvées par le fait.* 306

CHAP. XXXI. *Des moyens d'enchaîner l'ambition ecclésiastique.* 312

Que le tolérantisme seul peut la contenir; que lui seul peut, en éclairant les esprits, assurer le bonheur & la tranquillité des peuples dont le caractère est susceptible de toutes les formes que lui donnent les lois, le gouvernement, & sur-tout l'éducation publique.

SECTION X.

De la puissance de l'instruction; des moyens de la perfectionner, des obstacles qui s'opposent aux progrès de cette science. De la facilité avec laquelle, ces obstacles levés, l'on traceroit le plan d'une excellente éducation.

CHAPITRE PREMIER. *L'éducation peut tout.* . . 333

CHAP. II. *De l'Education des princes.* . . page 339

Qu'on n'en peut attendre de grands que d'un grand changement dans leur inſtruction.

CHAP. III. *Avantages de l'éducation publique ſur la domeſtique.* 342

CHAP. IV. *Idée générale ſur l'éducation phyſique.* 345

CHAP. V. *Dans quel moment & quelle poſition l'homme eſt ſuſceptible d'une éducation morale.* . . . 348

CHAP. VI. *De l'éducation relative aux diverſes profeſſions.* 350

CHAP. VII. *De l'éducation morale de l'homme.* 354

Des obſtacles qui s'oppoſent à la perfection de cette partie de l'éducation.

CHAP. VIII. *Intéret du prêtre ; premier obſtacle à la perfection de l'éducation morale de l'homme.* 366

CHAP. IX. *Imperfection de la plupart des gouvernemens ; ſecond obſtacle à la perfection de l'éducation morale de l'homme.* 370

CHAP. X. *Toute réforme importante dans la partie morale de l'éducation, en ſuppoſe une dans les lois & la forme du gouvernement.* 375

CHAP. XI. *De l'inſtruction après qu'on auroit levé les obſtacles qui s'oppoſent à ſes progrès.* . . . 379

RÉCAPITULATION.

SECTION I. . . . . page 392
SECTION II. 394
SECTION III. 398
SECTION IV. 399
SECTION V. 401
SECTION VI. 402
SECTION VII. 404
SECTION VIII. 406
SECTION IX. 408
SECTION X. 411

CONCLUSION GÉNÉRALE.

Des principales queſtions traitées dans cet ouvrage.

Que mon objet, dans les quatre chapitres ſuivans, eſt de prouver :

CHAPITRE PREMIER. *L'analogie de mes opinions avec celles de Locke.* 413

De faire ſentir ;

CHAP. II. *L'importance & l'étendue du principe de la ſenſibilité phyſique.* 416

De répondre ;

CHAP. III. *Aux accusations de matérialisme & d'impiété, & de montrer leur absurdité. . .* page 420

De l'absurdité de ces accusations.

CHAP. IV. *De l'impossibilité pour tout moraliste éclairé, d'échapper aux censures ecclésiastiques.* 426
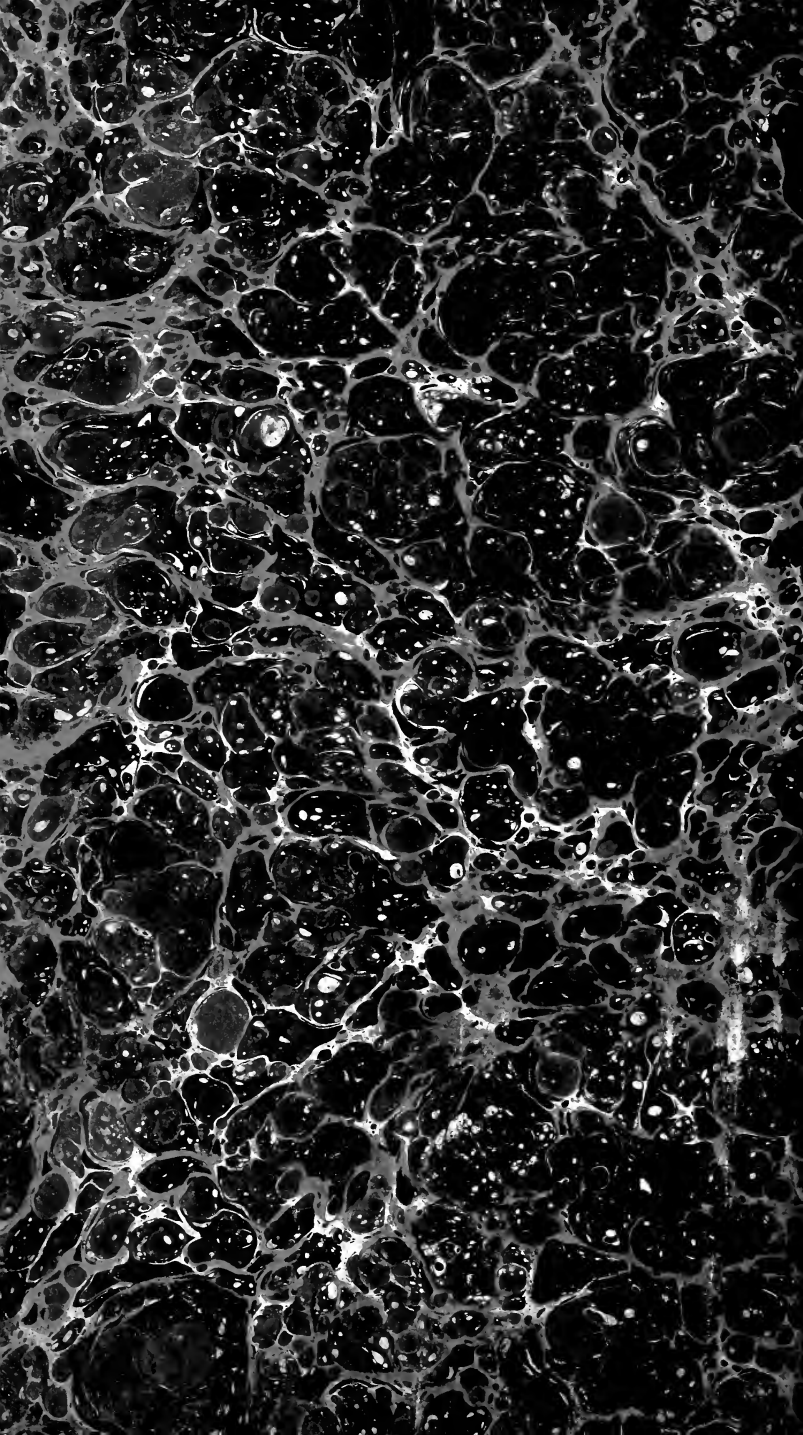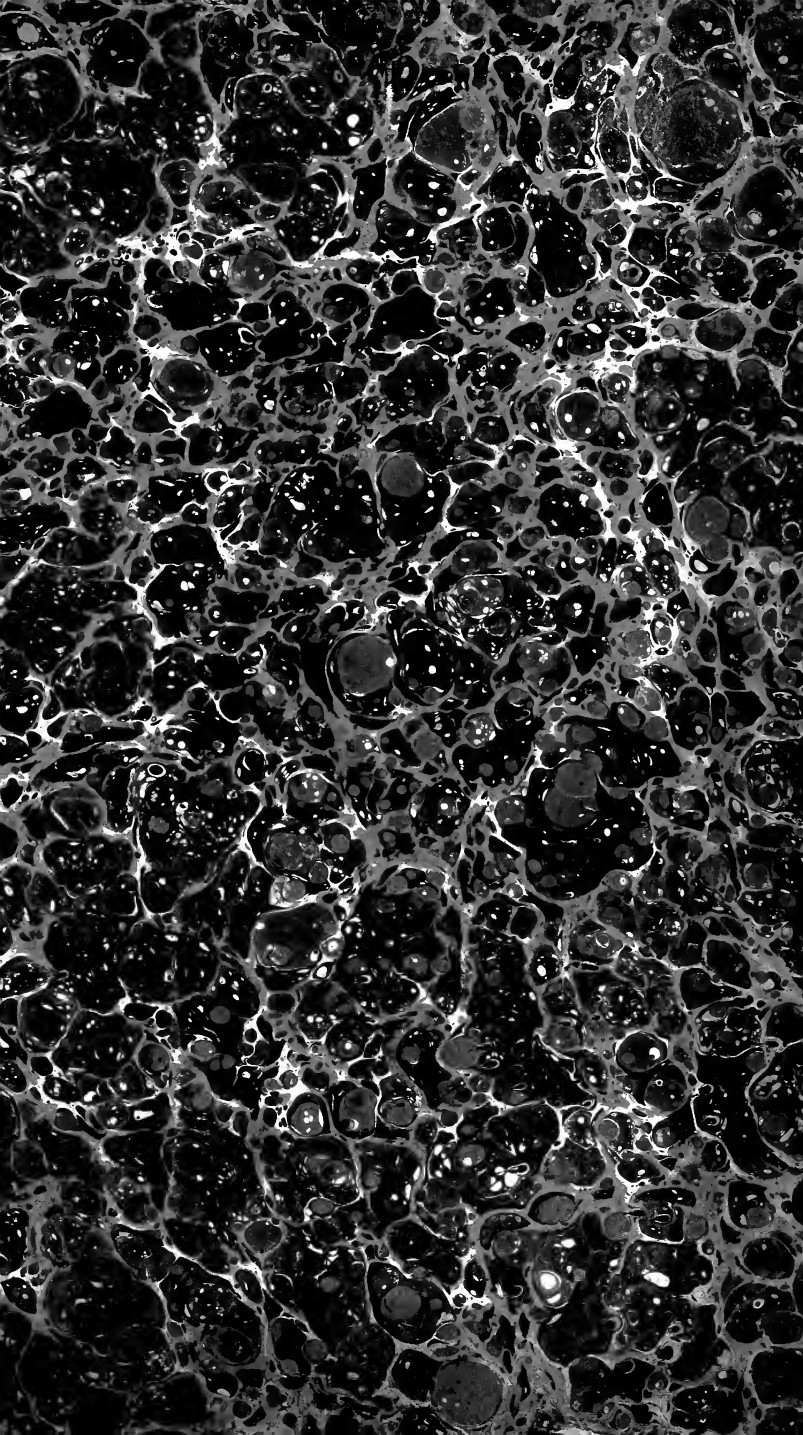
Fin de la Table sommaire.